

**BUDGET-PROGRAMME  
DE L'ORGANISATION  
2005 – 2006 – 2007**

APPROUVÉ PAR LA  
TRENTE-CINQUIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE

MONTRÉAL, SEPTEMBRE – OCTOBRE 2004



*Publié sous l'autorité du Secrétaire général*

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**BUDGET-PROGRAMME DE L'ORGANISATION  
POUR 2005, 2006 ET 2007**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<b>Page</b>
Message concernant le Budget-Programme 2005-2006-2007 .....	1
Résolution A35-22 relative aux budgets 2005, 2006 et 2007 .....	R1
<b>INTRODUCTION</b> — Budget-Programme 2005-2006-2007 .....	1
<b>I. GRAND PROGRAMME — POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b> .....	I - 1
1.1 Programme : Assemblée .....	I - 3
1.2 Programme : Conseil et organes auxiliaires .....	I - 3
1.3 Programme : Direction et gestion .....	I - 3
<b>II. GRAND PROGRAMME — NAVIGATION AÉRIENNE</b> .....	II - 1
2.1 Programme : Gestion, coordination et soutien .....	II - 5
2.2 Programme : Aérodromes, routes aériennes et aides au sol (AGA) .....	II - 7
2.3 Programme : Enquêtes et prévention des accidents (AIG) .....	II - 13
2.4 Programme : Services d'information aéronautique et cartes aéronautiques (AIS/MAP) .....	II - 21
2.5 Programme : Direction de la navigation aérienne (ANB) .....	II - 28
2.6 Programme : Gestion du trafic aérien (ATM) .....	II - 29
2.7 Programme : Communications, navigation et surveillance (CNS) .....	II - 37
2.8 Programme : Médecine aéronautique (MED) .....	II - 44
2.9 Programme : Météorologie aéronautique (MET) .....	II - 47
2.10 Programme : Exploitation/navigabilité (OPS/AIR) .....	II - 57
2.11 Programme : Licences du personnel, sécurité de vol et facteurs humains, formation, aspect navigation aérienne de la sûreté de l'aviation et aides audiovisuelles (PEL/TRG) .....	II - 69
2.12 Programme : Réunions de navigation aérienne multidisciplinaires ou non spécifiées .....	II - 77
<b>III. GRAND PROGRAMME — TRANSPORT AÉRIEN</b> .....	III - 1
3.1 Programme : Gestion, coordination et soutien .....	III - 7
3.2 Programme : Politiques économiques (ECP) .....	III - 10
3.3 Programme : Prévisions et planification économique (FEP) .....	III - 15
3.4 Programme : Gestion des aéroports et des installations et services de route (ARFM) .....	III - 20
3.5 Programme : Financement collectif (JF) .....	III - 25
3.6 Programme : Protection de l'environnement (ENV) .....	III - 30
3.7 Programme : Statistique (STA) .....	III - 34
3.8 Programme : Facilitation (FAL) .....	III - 40
3.9 Programme : Sûreté de l'aviation (AVSEC) .....	III - 44
3.10 Programme : Programme universel d'audits de sûreté (USAP) .....	III - 51

	<b>Page</b>
<b>IV. GRAND PROGRAMME — AFFAIRES JURIDIQUES</b> .....	IV - 1
4.1 Programme : Gestion, coordination et soutien .....	IV - 3
4.2 Programme : Conseils juridiques.....	IV - 4
4.3 Programme : Élaboration et codification du droit aérien international .....	IV - 6
4.4 Programme : Accords internationaux.....	IV - 8
4.5 Programme : Règlement des différends en matière d'aviation civile et arbitrage ou contentieux.....	IV - 9
<b>V. GRAND PROGRAMME — PROGRAMMES RÉGIONAUX ET AUTRES PROGRAMMES</b> .....	V - 1
5.1 Programme : Gestion, coordination et soutien .....	V - 4
5.2 Programme : Relations avec les États, les organisations internationales et les organismes régionaux.....	V - 7
5.3 Programme : Appui et assistance aux organismes régionaux de l'aviation civile .....	V - 10
5.4 Programme : Planification régionale de la navigation aérienne .....	V - 12
5.5 Programme : Activités de mise en œuvre dans le domaine de la navigation aérienne .....	V - 16
5.6 Programme : Activités régionales dans le domaine du transport aérien .....	V - 22
5.7 Programme : Sécurité et sûreté.....	V - 25
5.8 Programme : Soutien administratif.....	V - 27
5.9 Programme : Coopération technique .....	V - 30
5.10 Programme : Projets spéciaux de mise en œuvre .....	V - 32
<b>VI. GRAND PROGRAMME — SOUTIEN ADMINISTRATIF</b> .....	VI - 1
6.1 Programme : Gestion, coordination et soutien .....	VI - 3
6.2 Programme : Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil (ACS) .....	VI - 5
6.3 Programme : Web, bibliothèque et archives (WLA).....	VI - 7
6.4 Programme : Personnel (PER).....	VI - 11
6.5 Programme : Services linguistiques et publications (LPB).....	VI - 15
6.6 Programme : Services de conférence et de bureau (COS).....	VI - 18
6.7 Programme : Courrier, distribution et ventes (RDS).....	VI - 23
6.8 Programme : Technologie de l'information et des communications (ICT).....	VI - 28
<b>VII. GRAND PROGRAMME — FINANCES, RELATIONS EXTÉRIEURES/ INFORMATION DU PUBLIC ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES, VÉRIFICATION ET EXAMEN DE LA GESTION</b> .....	VII - 1
7.1 Programme : Finances (FIN).....	VII - 3
7.2 Programme : Relations extérieures/Information du public (EPO) .....	VII - 7
7.3 Programme : Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion (EAO).....	VII - 11

	<b>Page</b>
<b>VIII. GRAND PROGRAMME — PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ</b> .....	VIII - 1
<b>IX. GRAND PROGRAMME — RECETTES ACCESSOIRES</b> .....	IX - 1
<b>X. GRAND PROGRAMME — COOPÉRATION TECHNIQUE</b> .....	X - 1
10.1 Programme : Gestion, coordination et soutien .....	X - 3
10.2 Programme : Élaboration et mise en œuvre des projets .....	X - 5
10.3 Programme : Soutien des services extérieurs .....	X - 7
10.4 Programme : Administration des budgets de projets.....	X - 10
10.5 Programme : Trainair .....	X - 12
10.6 Programme : Finances et personnel (AOSC) .....	X - 14
10.7 Programme : Recettes provenant du Programme de coopération technique .....	X - 16
<b>ANNEXE I</b> Budget-Programme ordinaire 2005-2006-2007.....	1
<b>ANNEXE II</b> Prévisions budgétaires indicatives de la coopération technique 2005-2006-2007.....	1
<b>ANNEXE III</b> Objectifs et activités du Plan d'action stratégique.....	1
<b>ANNEXE IV</b> Rapport de la Commission administrative sur le Budget-Programme 2005-2006-2007.....	1
<b>JUSTIFICATIFS</b>	
Justificatif 1 État récapitulatif des budgets et des dépenses (par grand programme) .....	1
Justificatif 2 État récapitulatif des budgets et des dépenses (par grand programme et par programme) .....	2
Justificatif 3 Réunions prévues pour 2005-2006-2007 .....	4
Justificatif 4 Budget-Programme ordinaire par mois de travail unitaire .....	7
Justificatif 5 Effectif du Secrétariat 2005-2006-2007 .....	8
Justificatif 6 Organigramme du Secrétariat de l'OACI .....	11
Justificatif 7 Glossaire .....	12
Justificatif 8 Liste des abréviations .....	15
Justificatif 9 Liste des documents .....	17

-----

*Note* : Dans le présent document, sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars des États-Unis.

## **MESSAGE<sup>1</sup> CONCERNANT LE BUDGET-PROGRAMME 2005-2006-2007**

### **INTRODUCTION**

1. Conformément aux dispositions de l'article 61 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée a approuvé le Budget-Programme de l'OACI pour les exercices 2005-2006-2007. Un état récapitulatif du Budget-Programme figure à la page 10.

2. L'OACI, en sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, s'est fixé un large éventail de buts et d'objectifs touchant presque tous les aspects de l'aviation civile. Ces buts et objectifs sont définis à l'article 44 de la Convention et étoffés dans les résolutions de l'Assemblée. L'environnement technologique, économique et politique en constante transformation dans lequel évolue l'aviation civile mondiale fait naître de nouvelles occasions et de nouveaux défis, auxquels l'Organisation doit continuellement donner suite pour répondre aux aspirations des États contractants et garder sa pertinence. Tenant compte des faits nouveaux dans l'aviation civile et des défis qui en découlent, le Plan d'action stratégique de l'Organisation, présenté à l'Annexe III, expose les objectifs stratégiques et les activités clés prévues pour les atteindre.

3. L'OACI constitue un cadre unique pour la réalisation de consensus sur les priorités mondiales relatives à l'aviation civile. Pour s'acquitter de son mandat avec efficacité et pour renforcer son engagement envers les États, l'OACI continue à se concentrer sur les priorités, à améliorer la coordination, à accroître la rentabilité et à réduire les doubles emplois chaque fois que cela est nécessaire. Bien entendu, étant donné les nombreuses tâches importantes et techniquement complexes qu'elle est appelée à exécuter, l'OACI doit pouvoir compter sur le plein appui de tous les États contractants.

### **MÉCANISME DE BUDGET-PROGRAMME**

4. Tout en appuyant les initiatives du Conseil de l'OACI en ce qui concerne le budget du Programme ordinaire, la 33<sup>e</sup> session de l'Assemblée a noté, entre autres, que :

- a) le Conseil commencera plus tôt son examen actif des questions relatives au budget, de préférence dans l'année suivant la session de l'Assemblée qui vient de se terminer ;
- b) la planification du budget triennal tiendra compte des résultats antérieurs de l'Organisation et de ses besoins futurs au-delà du prochain triennat.

5. Ainsi, le Conseil a commencé dès novembre 2002 à aborder les questions relatives au budget et, après un examen des principales options budgétaires présentées par le Secrétaire général en mars 2003, il a créé un Groupe de travail pour analyser les perspectives à plus long terme des grands programmes de l'OACI ainsi que les prévisions budgétaires pour le prochain triennat. Par la suite, une lettre a été envoyée en juillet 2003 aux États contractants pour les informer des prévisions budgétaires et leur demander leurs observations et points de vue concernant diverses questions liées au budget.

---

<sup>1</sup> Le présent message est fondé sur le message du Conseil à propos du Budget-Programme 2005-2006-2007 et reflète les décisions de la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée.

6. À la lumière des vues exprimées par les États contractants en réponse à la lettre et des directives du Conseil, le Secrétaire général a saisi le Conseil, en septembre 2003, du projet de Budget-Programme pour 2005, 2006 et 2007. Le Conseil et ses organes auxiliaires ont commencé immédiatement l'examen du projet de Budget-Programme en tenant compte de ce qui suit :

- a) le besoin d'assurer le soutien et la stabilité à long terme des programmes de base de l'Organisation portant sur la sûreté, la sécurité, l'environnement, la navigation aérienne ainsi que les questions économiques et réglementaires ;
- b) la durabilité et la stabilité financière à long terme du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) nouvellement établi et du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (AVSEC) qui sont maintenant considérés comme faisant partie du mandat de base de l'OACI, en intégrant graduellement au budget du Programme ordinaire le plus grand nombre possible de demande de ressources dans le contexte des contraintes financières et compte dûment tenu des programmes essentiels habituels évoqués en a) ;
- c) l'influence de l'Organisation sur tous les États contractants pour toutes les questions de transport aérien, grâce à un meilleur ciblage et une coordination accrue des activités de programmes gérées au siège et dans les bureaux régionaux ;
- d) la nécessité constante d'établir des processus destinés à améliorer davantage l'efficacité et l'efficience de l'Organisation ;
- e) la limitation à un niveau minimal des hausses des coûts afin de réduire les contributions des États contractants.

#### **FACTEURS AYANT DES INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME POUR 2005, 2006 ET 2007**

7. Alors que la demande des services de l'Organisation continue de croître et de s'intensifier, les ressources dont elle dispose et la capacité des États contractants de financer son programme de travail sont plutôt limitées. La difficulté de concilier les besoins en ressources et leur disponibilité a été aggravée par les facteurs décrits dans les paragraphes qui suivent.

8. **Taux de change défavorables** — Le budget de l'Organisation est établi en dollars des États-Unis, alors que près de 80 % de ses dépenses réelles sont dépendantes, directement ou indirectement, du dollar canadien et des autres monnaies utilisées par les bureaux régionaux. Pendant les cinq triennats de 1990 à 2004, le dollar US s'est apprécié dans l'ensemble par rapport au dollar canadien et aux autres monnaies utilisées pour établir le budget. Par exemple, pendant cette période, le dollar US est passé de 1,16 \$Can à 1,54 \$Can, ce qui a réduit les besoins de ressources en dollars US. Ce taux de change favorable a contribué à stabiliser les hausses de coûts et les contributions des États contractants. De fait, les contributions de ces derniers pendant le triennat 1999-2001 ont été inférieures à celles du triennat 1996-1998.

9. Toutefois, pour la première fois en 15 ans, la dépréciation générale du dollar des États-Unis a été telle que les taux de change utilisés dans la détermination du budget par rapport au dollar canadien et à cinq des sept monnaies utilisées par les bureaux régionaux ont été beaucoup plus élevés que

pendant le triennat précédent. Par exemple, dans le Budget-Programme pour 2002-2004, le taux de change était de 1,54 \$Can pour 1 \$US, comparé à un taux de 1,32 \$Can dans le Budget-Programme pour 2005-2007, ce qui correspond à une dépréciation de 14,29 %. Les besoins de ressources en dollars américains pour le prochain triennat sont donc sensiblement plus élevés que pour le triennat en cours. Les incidences de cette augmentation sur les contributions des États contractants en dollars US sont tout aussi défavorables. Toutefois, les incidences réelles sur les États contractants varieront selon l'évolution relative de la valeur de leur monnaie nationale par rapport au dollar US.

10. Le Conseil a examiné diverses mesures, notamment les contributions mixtes en monnaie locale et en dollars US ainsi que l'établissement de budgets en dollars canadiens, afin de protéger et de stabiliser le budget de l'Organisation. Néanmoins, vu l'état actuel du système de gestion financière et la nécessité d'assurer des préparatifs adéquats, le Conseil a décidé de poursuivre la pratique actuelle, qui est d'établir le budget en dollars US et de protéger le budget approuvé par des contrats d'achat à terme de devises au taux de change budgétisé. Le Conseil reviendra sur cette question au cours du prochain triennat.

11. **Utilisation de l'excédent de trésorerie** — Durant les triennats 1999-2001 et 2002-2004, l'excédent de trésorerie accumulé a servi à financer en partie le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et le Programme ordinaire. Durant le triennat 2002-2004, l'excédent de trésorerie a atteint 10,7 millions \$, soit 6,1 % des affectations totales et il a servi à financer le budget du Programme ordinaire et de l'USOAP. L'excédent de trésorerie a donc été épuisé, l'Organisation ayant même enregistré un léger déficit de trésorerie de 0,2 million \$ à la fin de 2003.

12. L'excédent accumulé de l'Organisation s'établissait à 14,4 millions \$ à la fin de 2003. Toutefois, la totalité de cet excédent est constituée d'arriérés de contributions dues par les États contractants se chiffrant à 14,6 millions et ne peut donc pas être considéré comme une encaisse. En conséquence, l'Organisation ne peut pas l'utiliser. Comme le fait remarquer la note de travail A35-WP/21, EX/5, AD/3 de l'Assemblée, le niveau des arriérés est resté à peu près le même pendant les quelques dernières années. L'Assemblée a approuvé des mesures supplémentaires pour améliorer davantage le recouvrement des arriérés de contribution. Il est indispensable que les États contractants qui ont des arriérés les règlent à brève échéance afin d'accroître davantage la capacité financière de l'Organisation.

13. **Demandes croissantes de services** — Les services de l'Organisation sont de plus en plus en demande, comme il a été démontré dans les rencontres habituelles, notamment les grandes conférences qui ont eu lieu récemment sur le transport aérien et la navigation aérienne, les groupes d'experts et les différents groupes régionaux de planification et de mise en œuvre. La demande de services se fait sentir non seulement dans les programmes établis de longue date, mais aussi dans les nouvelles initiatives, en particulier dans les domaines de la supervision de la sûreté et de la sécurité.

14. **Financement stable du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (AVSEC)** — Durant le triennat 2002-2004, seule une partie de l'USOAP avait été incorporée dans le Programme ordinaire de base, le reste étant financé directement à partir de l'excédent de trésorerie. Le programme continue aussi de dépendre des contributions volontaires des États contractants. Dans sa Résolution A33-8, l'Assemblée a demandé au Conseil d'assurer la durabilité financière à long terme de l'USOAP, en intégrant progressivement toutes ses activités, en temps utile, dans le budget du Programme ordinaire.

15. À la suite des événements tragiques du 11 septembre, une conférence ministérielle de haut niveau et le Conseil ont approuvé le Plan d'action AVSEC, y compris le Programme universel d'audits de sûreté (USAP), dont le financement devait être assuré par les contributions volontaires des États contractants. Certains d'entre eux ont demandé qu'une partie importante du Plan d'action AVSEC soit intégrée dans le budget du Programme ordinaire.

16. Ces deux programmes, qui ont l'appui absolu des États contractants, sont maintenant considérés comme faisant partie du mandat de base de l'OACI et doivent donc être inclus dans le budget du Programme ordinaire pour que leur stabilité à long terme soit assurée par l'apport de nouvelles ressources ou par un nouvel ordre de priorité et la réaffectation des ressources existantes. Cette question est également traitée aux paragraphes 19 et 23.

17. **Hausses des coûts** — Les dépenses de personnel représentent près de 84 % du budget, ce qui traduit bien la nature des activités de l'Organisation. Outre les augmentations de salaire annuelles, les hausses des coûts attribuables aux révisions des traitements découlant de l'inflation et d'autres facteurs définis par la Commission de la fonction publique internationale des Nations Unies sont inévitables et indépendantes de la volonté de l'Organisation. Le Budget-Programme pour 2002-2004 a été établi en fonction des niveaux de traitement de septembre 2001, tandis que le Budget-Programme pour 2005-2007 est fondé sur les niveaux de traitement de septembre 2004, qui incorporent les révisions apportées depuis septembre 2001. Par ailleurs, sur la base de l'expérience acquise, des hausses de coûts possibles de 2,5 % par an ont été prévues. Les dépenses ne concernant pas le personnel ont été majorées elles aussi de 2,5 % par an, selon les cas.

#### **BUDGET-PROGRAMME POUR 2005, 2006 ET 2007**

18. Le Budget-Programme pour 2002-2004 s'élevait à 174,8 millions \$ dont 3,88 millions provenant de l'excédent de trésorerie ont servi à poursuivre et à élargir l'USOAP. S'il était fondé sur le Budget-Programme 2002-2004 avec des hausses des coûts, le Budget-Programme pour 2005-2007 totaliserait 216,7 millions \$ selon les taux de change actuels, ce qui représente une augmentation de 41,9 millions, ou 24,0 %, dont 21,6 millions auraient été imputés aux hausses des coûts, et 20,3 millions, aux fluctuations des taux de change.

19. Or les prévisions budgétaires proposées pour le triennat 2005-2007, telles qu'elles figurent à la page 10, sont de 197 millions de dollars. Outre le fait que la plupart des ressources requises pour l'USOAP ont été intégrées dans le budget du Programme ordinaire, des dotations supplémentaires se chiffrant à 0,7 million y ont aussi été incluses pour des rénovations et améliorations essentielles des locaux de trois bureaux régionaux.

20. Par rapport au triennat 2002-2004, les prévisions du Budget-Programme pour le triennat 2005-2007 ont généralement augmenté de 22,2 millions ou 12,7 %. Considérée sur une base annuelle, l'augmentation de 2004 à 2005 est de 7 %, et les augmentations pour 2006 et 2007 sont de 1,8 % et 1,1 % respectivement.

21. Tenant compte des facteurs exposés ci-dessus, en particulier le fardeau qu'une hausse des contributions constituerait pour les États contractants, le Secrétaire général et le Conseil ont entrepris une vaste démarche visant à déterminer des moyens de réduire les coûts par des mesures d'efficacité et d'économie et à comprimer les dépenses en reportant ou en éliminant les activités de moindre priorité, sans nuire de façon appréciable aux programmes essentiels de l'Organisation. Du fait de ces efforts, des



économies et des réductions totalisant 17,2 millions de dollars, permettant de réduire au minimum l'augmentation possible du budget, ont été dégagées et prises en compte dans l'établissement du projet de Budget-Programme. De plus, l'Assemblée a encore réduit le Budget-Programme de 2,55 millions. L'amélioration de la logistique et de la coordination ainsi que des efforts additionnels pour augmenter le rendement et les économies grâce à l'utilisation efficace de la technologie devraient atténuer l'incidence de ces compressions. Cependant, la prestation de certains services pourrait être réduite ou retardée dans quelques domaines.

22. Étant donné que les dépenses de personnel représentent environ 84 % de la totalité des coûts, une bonne partie des économies ou compressions a dû être réalisée par une diminution des effectifs, à la fois par des départs naturels et par le non-renouvellement ou la résiliation de contrats. À la fin de 2007, l'Organisation aura un effectif total de 270 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de 351 agents de la catégorie des services généraux, comparé à 289 administrateurs et 376 agents des services généraux dans le Budget-Programme pour 2004. Ces effectifs réduits comprennent 4 administrateurs et 6 agents des services généraux additionnels, qui sont affectés à l'USOAP. La réduction nette de 19 postes d'administrateurs et de 25 postes d'agents des services généraux ramène le niveau des effectifs de l'Organisation à celui de 1993, mais depuis l'Organisation s'est engagée dans un certain nombre de nouvelles activités. La nouvelle réduction du Budget-Programme de 2,55 millions décidée par l'Assemblée, dont il est question au paragraphe 21 ci-dessus, rend nécessaire le gel d'autres postes, 4 dans la catégorie des administrateurs et 7 dans celle des services généraux, ces postes devenant vacants durant le triennat, ainsi que des délais dans le recrutement à certains postes rendus vacants par suite de départ à la retraite ou de cessation d'emploi.

23. Comme on l'a déjà indiqué, le Plan d'action AVSEC est désormais considéré comme faisant partie du mandat de base de l'Organisation. Toutes les nouvelles initiatives au titre du plan sont financées présentement par des contributions volontaires. Cela dit, vu l'augmentation importante du budget, le Conseil est d'avis que le mode de financement actuel du Plan d'action AVSEC devrait être poursuivi au cours du prochain triennat et qu'il convient d'envisager d'intégrer les éléments essentiels des initiatives du Plan d'action dans le budget du triennat 2008-2010. Le budget estimatif pour l'exécution du Plan d'action AVSEC pendant le triennat 2005-2007 s'élève à 20,05 millions. Ce budget figure comme « ressources extrabudgétaires » dans les différents programmes au titre desquels le plan d'action sera mis en œuvre.

24. En application de la Résolution A33-24 de l'Assemblée, un total de 3,6 millions de dollars provenant de crédits non engagés et d'autres soldes d'exercices antérieurs a été versé au Fonds pour les technologies de l'information et des communications aux fins d'investissement dans les technologies de l'information. De ce montant, 2,5 millions ont été affectés à la modernisation des systèmes financiers. Toutefois, comme il est indiqué dans la note de travail A35-WP/32, AD/14 de l'Assemblée, ce montant ne suffirait même pas à couvrir le coût d'acquisition du système de base pour la gestion financière. Aucune autre dotation n'est prévue dans le budget à cet effet. Cependant, l'Assemblée a autorisé le virement au Fonds TIC d'un montant de 2 millions provenant des fonds accumulés dans le Fonds des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique, ainsi que des montants disponibles et jugés appropriés provenant du compte des mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date.

## BESOINS EN RESSOURCES

25. Le budget du Programme ordinaire est financé par les recettes accessoires et par les contributions des États contractants. Les recettes accessoires sont évaluées à 5,2 millions, 5,4 millions et 5,7 millions pour 2005, 2006 et 2007 respectivement, soit un total de 16,3 millions pour le triennat. Par comparaison, on évalue à 13,3 millions les recettes accessoires du triennat 2002-2004. La plus grande part de cette augmentation devrait venir de la vente des publications.

26. Comme l'indique le tableau ci-après, le financement net requis, excluant les recettes accessoires, est de 59,5 millions, 60,4 millions et 60,8 millions de dollars pour 2005, 2006 et 2007 respectivement, soit un total de 180,7 millions pour le triennat.

(en milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2002-2004	2005	2006	2007	2005-2007	
Budget	56 743	57 584	60 456	174 783	64 669	65 820	66 511	197 000	
Moins : recettes accessoires	(4 544)	(4 454)	(4 327)	(13 325)	(5 162)	(5 413)	(5 723)	(16 298)	
<b>Budget net</b>	52 199	53 130	56 129	161 458	59 507	60 407	60 788	180 702	
Contributions des États contractants :									
— Excédent de trésorerie	2 259	2 800	5 629	10 688	—	—	—	—	
— Compte des mesures incitatives	—	—	—	—	1 000	—	—	1 000	
— Contributions	49 940	50 330	50 500	150 770	58 507	60 407	60 788	179 702	
<b>Total des contributions</b>	52 199	53 130	56 129	161 458	59 507	60 407	60 788	180 702	
<b>Augmentation des contributions par rapport à l'exercice ou au triennat précédent</b>	\$	742	931	2 999	11 045	3 378	900	381	19 244
	%	1,4	1,8	5,6	7,3	6,1	1,5	0,6	11,9

27. On notera que, pendant le triennat 2002-2004, le budget du Programme ordinaire a été financé par l'excédent de trésorerie de 10,7 millions et par des contributions s'élevant au total à 150,8 millions. L'excédent de trésorerie appartient aux États contractants et a servi à réduire le montant des contributions directes. Le financement total par les États contractants s'est donc établi à 161,5 millions.

28. Comme mentionné plus haut, il n'y a plus d'excédent de trésorerie pouvant servir à réduire les contributions. Toutefois, étant donné l'augmentation importante des besoins de financement, l'Assemblée a approuvé la recommandation du Conseil selon laquelle un montant de 1 million de dollars prélevé sur le solde du compte des mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date, créé en application de la Résolution A32-27 de l'Assemblée, devrait être utilisé pendant le triennat 2005-2007 pour réduire les contributions directes des États contractants. Les ressources directement imputables aux États contractants sous forme de contributions s'élèvent donc à 58,5 millions \$ pour 2005, 60,4 millions \$ pour 2006 et 60,8 millions \$ pour 2007, soit un total de 179,7 millions \$ pour le triennat.

29. Les 180,7 millions de dollars demandés aux États contractants pour le triennat 2005-2007 dépassent de 19,2 millions \$ le montant demandé pour le triennat 2002-2004, soit une hausse de 11,9 %. Sur une base annuelle, l'augmentation de 2004 à 2005 est de 6,1 %, de 2005 à 2006, de 1,5 %, et de 2006 à 2007, de 0,6 %. Malgré des économies et des réductions importantes des dépenses, les taux de change défavorables et l'absence d'excédent de trésorerie pour financer le Programme ordinaire ont rendu nécessaire l'augmentation des contributions.

## GRANDS PROGRAMMES

30. Comme par le passé, les programmes de travaux prévus dans le budget du Programme ordinaire de l'Organisation ont été répartis entre huit grands programmes. Les objectifs et les résultats attendus de ces divers programmes au titre des grands programmes sont décrits en détail dans le Budget-Programme. Les paragraphes qui suivent présentent sommairement les programmes à haute priorité.

31. Le **Grand Programme II — Navigation aérienne** est essentiel à la réalisation des objectifs de l'Organisation, énoncés à l'article 44 de la Convention, en particulier la promotion de la sécurité des vols dans la navigation aérienne internationale. La Direction de la navigation aérienne, qui gère ce grand programme, appuie les travaux de la Commission de navigation aérienne et du Conseil en tenant à jour les Annexes à la Convention, les documents connexes et les plans régionaux de navigation aérienne. Le Programme garantit que les bases de la réglementation internationale pour toutes les questions de navigation aérienne et les infrastructures nécessaires aux installations et services sont adaptées à l'évolution des besoins, pour assurer que le système mondial de navigation aérienne continue de répondre aux besoins des peuples du monde en matière de transport aérien sûr, régulier, efficace et économique.

32. Des initiatives à haute priorité liées à la sécurité sont regroupées dans le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP). La plus importante de ces initiatives est le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP). Au titre de ce programme (Grand Programme VIII), des audits réguliers, obligatoires, systématiques et harmonisés de supervision de la sécurité sont effectués et les carences détectées sont corrigées par les États. Dans l'ensemble, les États contractants ont réalisé des progrès dans l'exécution des plans d'action correctrice destinés à combler les carences détectées par les audits. Toutefois, on ne peut en dire autant pour environ 25 % des États audités, qui n'ont pas été en mesure de corriger les carences relevées, comme l'ont indiqué les missions de suivi d'audit. Une stratégie unifiée a été mise au point pour rectifier ce problème. Fondée sur le partenariat, cette stratégie permet d'identifier les problèmes, d'en analyser les causes fondamentales et de trouver des solutions et des méthodes de mise en œuvre adaptées au contexte régional, sous-régional ou national. Transparence accrue, coopération et assistance sont les principes fondamentaux de cette stratégie visant à aider les États à remplir leurs obligations de supervision de la sécurité.

33. Une autre initiative à haute priorité est la prévention des impacts sans perte de contrôle (CFIT) et la réduction des accidents à l'approche et à l'atterrissage (ALAR). Ce programme ainsi que l'établissement et l'application de textes, de SARP, de procédures et d'éléments indicatifs de l'OACI relatifs à la prévention des accidents ont pour objet de réduire davantage le taux annuel d'accidents de ce type.

34. En ce qui concerne la régularité et l'efficacité, ce grand programme comporte la poursuite de l'élaboration de SARP et d'éléments indicatifs techniques pour les éléments CNS nécessaires à l'appui d'un système mondial ATM sans discontinuité. Le concept opérationnel d'ATM mondiale, formulé sous la gouverne de la Commission de navigation aérienne, avait été approuvé par la onzième Conférence de navigation aérienne (ANConf/11) en 2003. Des recommandations corrélatives soutenant le concept ont été approuvées ultérieurement par le Conseil. Le nouveau concept opérationnel prévoit une série de changements dans la conception du système ATM mondial. Ces changements conceptuels devraient évoluer sur une période de 25 ans et apporter une vision permettant aux États et aux régions d'harmoniser leurs processus de planification en vue d'un système ATM mondial fondé sur les performances et appuyé par des systèmes CNS/ATM fournissant une capacité accrue tout en améliorant la sécurité.

35. Les deux principaux objectifs du Plan d'action AVSEC de l'OACI sur le plan de la navigation aérienne sont d'assurer : 1) que les 16 Annexes relevant de la Direction de la navigation aérienne ainsi que les procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) et les éléments indicatifs connexes tiennent compte des facteurs de sûreté ; et 2) que les activités de l'Organisation en matière de sûreté et de sécurité sont dûment coordonnées de manière à optimiser la synergie entre ces deux domaines.

36. Le **Grand Programme III — Transport aérien** témoigne d'une évolution continue, qui est conforme au Plan d'action stratégique et qui répond aux préoccupations accrues soulevées par la sûreté de l'aviation (voir le paragraphe qui suit), les questions de facilitation (notamment le recours à la biométrie pour renforcer la sûreté des documents de voyage lisibles à la machine), les problèmes environnementaux liés à l'aviation (activités à réaliser en étroite coordination avec les tâches du Grand Programme II, notamment pour les questions techniques), la mondialisation et la transnationalisation croissantes des marchés, l'apparition de blocs régionaux et sous-régionaux de commerce et de réglementation, la libéralisation de la réglementation économique et les changements touchant la fourniture des services d'aéroport et de navigation aérienne. Le Conseil souhaite faire place à ces activités prioritaires tout en poursuivant les activités essentielles dans d'autres domaines importants du transport aérien, tels que les prévisions et la planification économique, les orientations de politique sur les redevances et la communication de statistiques par le recours maximal à la nouvelle base de données statistiques intégrée (ISDB).

37. Ce grand programme comporte aussi des initiatives à haute priorité liées à la sûreté de l'aviation, découlant du rôle important joué par la Direction du transport aérien dans l'exécution du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, qui a été adopté par le Conseil en 2002. Au titre du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) nouvellement établi, des audits de la sûreté de l'aviation seront effectués au rythme d'une quarantaine d'États contractants chaque année, de manière à ce qu'ils soient tous audités d'ici la fin du triennat 2005-2007. Le Plan d'action prévoit aussi l'aide à court terme et d'urgence pour la correction des carences détectées par les audits. Durant le présent triennat, une importante partie du travail de l'Organisation en matière de sûreté de l'aviation a été financée par des contributions volontaires des États, versées par l'intermédiaire du Mécanisme renforcé AVSEC, pratique qui se poursuivra durant le triennat 2005-2007.

38. Le **Grand Programme IV — Affaires juridiques**, que le Conseil considère comme ayant une priorité élevée, vise l'élaboration et la codification d'instruments de droit aérien international, notamment la modernisation de la Convention de Rome de 1952 ; l'examen, en ce qui concerne les systèmes CNS/ATM, incluant les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), de l'élaboration d'un cadre juridique ; ainsi que les actes ou délits qui inquiètent la communauté aéronautique internationale et qui ne sont pas prévus dans les instruments de droit aérien existants, conformément au programme général des travaux du Comité juridique.

39. En ce qui concerne le **Grand Programme V — Programmes régionaux et autres programmes**, les sept bureaux régionaux de l'OACI et le Bureau des affaires régionales (RAO) aideront activement les États à déterminer les installations et services qui sont nécessaires à l'appui de l'aviation civile internationale, ce qui permettra d'apprécier la véritable valeur des Annexes de l'OACI et de leurs normes et pratiques recommandées, grâce à leur application généralisée par les États. Les carences en matière de navigation aérienne qui ont un impact négatif sur les niveaux de sécurité seront systématiquement et activement recherchées et éliminées. Pour ce qui est de l'amélioration de la supervision de la sécurité, les bureaux régionaux, qui sont les organes d'intervention de l'OACI, sont bien

placés pour déterminer les causes profondes des difficultés éprouvées par les États auprès desquels ils sont accrédités et ils rempliront un rôle de premier plan dans l'établissement des solutions aux problèmes communs et aux problèmes particuliers.

40. Le Bureau des affaires régionales, les bureaux régionaux et les six groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) poursuivront l'élaboration des plans régionaux de navigation aérienne (ANP) de l'OACI et prendront une part active à leur mise en œuvre. Les PIRG collaboreront aussi avec les organisations sous-régionales chargées de la supervision de la sûreté. Il sera fait appel au mécanisme interrégional pour assurer que tous les problèmes d'interface sont résolus afin de progresser vers un système mondial ATM sans discontinuité.

41. Les travaux continus de renforcement de l'efficacité et de l'efficacité des bureaux régionaux et des PIRG devraient faciliter l'exécution de ces initiatives globales de façon rentable, compte tenu des ressources restreintes.

42. Dans le cas du **Grand Programme VI — Soutien administratif**, le Conseil réaffirme que la parité dans la qualité du service dans toutes les langues de travail de l'OACI demeure l'objectif constant de l'Organisation, conformément à la Résolution A/50/L adoptée par l'Assemblée des Nations Unies le 4 novembre 1995 au sujet des règles linguistiques des organisations des Nations Unies. Le Conseil recommande d'optimiser l'efficacité et l'efficacité des activités de l'Organisation par une meilleure utilisation de la technologie des communications avec les États contractants, les autres organisations intéressées, les fournisseurs de services et l'industrie, ainsi qu'à l'intérieur du Secrétariat. Des communications plus rapides par le Web ou l'Internet permettraient de réduire la diffusion de copies papier et il serait possible de réduire les coûts d'impression et d'expédition.

43. Le Conseil continue d'accorder une haute priorité au **Grand Programme VIII — Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)**. Durant la phase initiale, des audits concernant les Annexes 1, 6 et 8 ont été menés dans 181 États contractants et 164 missions de suivi d'audit seront réalisées d'ici la fin de 2004. Sur la base de cette expérience et afin de renforcer davantage ce programme de supervision, il est proposé d'appliquer à l'échelle du système une nouvelle approche globale couvrant les dispositions liées à la sécurité de toutes les Annexes pertinentes, à compter de 2005 (voir la note de travail A35-WP/7, EX/3 de l'Assemblée).

**BUDGET-PROGRAMME 2005-2006-2007**

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES**

(en milliers de dollars des États-Unis)

<b>Budget ordinaire</b>					<b>Ressources extra-budgétaires</b>
<b>Grands programmes</b>	<b>2005-2007</b>			<b>Total</b>	
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>		
	<b>Crédits</b>				
I. Politique générale et direction	1 082	1 114	1 708	3 904	
II. Navigation aérienne	9 024	9 227	9 413	27 664	722
III. Transport aérien	5 325	5 403	5 485	16 213	20 657
IV. Affaires juridiques	1 163	1 119	1 063	3 345	440
V. Programmes régionaux et autres programmes	16 966	16 355	16 240	49 561	
VI. Soutien administratif	25 262	25 731	26 029	77 022	
VII. Finances, Relations extérieures/Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 840	3 844	3 974	11 658	
VIII. Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	2 007	3 027	2 599	7 633	
<b>Total des crédits — Budget ordinaire</b>	<b>64 669</b>	<b>65 820</b>	<b>66 511</b>	<b>197 000</b>	
X. Coopération technique					18 343
<b>Total des crédits</b>	<b>64 669</b>	<b>65 820</b>	<b>66 511</b>	<b>197 000</b>	<b>40 162</b>
<b>Ressources extrabudgétaires</b>					
Coopération technique	6 299	6 051	5 993		18 343
Financement collectif	576	591	601		1 768
Plan d'action AVSEC	6 591	6 700	6 760		20 051
<b>Total des ressources extrabudgétaires</b>	<b>13 466</b>	<b>13 342</b>	<b>13 354</b>		<b>40 162</b>

**SOMMAIRE DES RESSOURCES**

(en milliers de dollars des États-Unis)

<b>Budget ordinaire</b>				
<b>Grands programmes</b>	<b>2005-2007</b>			<b>Total</b>
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	
Contributions des États	58 507	60 407	60 788	179 702
Recettes accessoires	5 162	5 413	5 723	16 298
Compte des mesures incitatives	1 000	—	—	1 000
<b>Total</b>	<b>64 669</b>	<b>65 820</b>	<b>66 511</b>	<b>197 000</b>

Note : Il est estimé que les ressources extrabudgétaires sont égales au budget ci-dessus.

## **PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE**

44. Pendant le triennat 2002-2004, les activités de coopération technique de l'OACI ont continué à être axées davantage sur la mise en œuvre mondiale des normes et pratiques recommandées et des plans de navigation aérienne et à refléter les grands changements intervenus dans les possibilités de financement des projets de coopération technique, allant du PNUD aux fonds en dépôt fournis par les pays eux-mêmes. Toutefois, étant donné que la coopération technique demeure une nécessité importante pour le développement de l'aviation civile dans le cadre du développement économique et social des pays, l'objectif lié au développement économique a été maintenu en tant qu'élément important de la mise en œuvre de la nouvelle politique de coopération technique. Des mesures supplémentaires ont été introduites en vue de rationaliser les activités compatibles de la Direction de la coopération technique avec celles du Programme ordinaire, et d'obtenir le soutien technique et administratif des autres programmes de l'Organisation.

45. Dans la note A33-WP/50, EX/12, le Conseil rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de coopération technique, notamment des éléments d'une nouvelle politique mise à jour. Il y est prévu un Programme minimum de coopération technique d'une valeur de 40 millions \$US par an, qui nécessiterait un effectif de base permanent de 50 personnes pour assurer sa mise en œuvre, au lieu des 25 millions \$US et 40 fonctionnaires mentionnés précédemment. Dans le cas d'un programme de plus grande ampleur, du personnel temporaire supplémentaire sera recruté, selon les besoins. La note décrit également la décision du Conseil de transférer progressivement au budget du Programme ordinaire les 15 fonctionnaires financés par le Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) qui sont actuellement affectés à la Sous-Direction des finances et à la Sous-Direction des services du personnel. Toutefois, en raison des contraintes budgétaires, il n'a pas été possible d'absorber l'un quelconque de ces fonctionnaires dans le budget du triennat 2002-2004, pas plus qu'il ne sera possible de le faire durant le triennat 2005-2007. Par ailleurs, la note souligne que l'OACI devrait accorder la priorité et les ressources appropriées aux mesures correctives liées à l'USOAP qui sera mis en œuvre par TCB comme étant l'un des instruments de l'OACI destinés à aider les États dans l'application de ces mesures correctives. Il serait prévu notamment un rôle supplémentaire pour les fonctions de contrôle de la qualité, relatives à la supervision des projets exécutés par les États dans les domaines qui font l'objet de mesures correctives de suivi de l'USOAP.

## **RENFORCEMENT DE L'EFFICIENCE ET DE L'EFFICACITÉ ET AUGMENTATION DES RECETTES**

46. D'un côté, la demande croissante de ressources découlant de l'addition ou de l'élargissement d'activités et les augmentations de coûts inévitables ont eu pour résultat des budgets d'une importance croissante avec le temps. D'un autre côté, le Conseil est fort conscient du fait que les moyens et la bonne volonté des États contractants de financer une telle croissance ne sont pas sans limites. Ce déséquilibre entre les besoins de l'Organisation et les ressources dont elle dispose continuera de poser des problèmes pendant des années encore. Il est donc impératif : 1) de continuer à surveiller et à contrôler les coûts de toutes les activités ; 2) de n'ajouter au Budget-Programme que de nouveaux programmes et activités qui seraient accompagnés de justifications appropriées compte tenu des principaux objectifs du Budget-Programme, qui auraient recueilli l'appui général des États et qui seraient assurés de leur financement ; et 3) de chercher et d'utiliser d'autres sources de financement sans dénaturer le caractère de l'Organisation.

47. Le renforcement de l'efficacité et de l'efficacit  des processus d' tablissement et de mise en  uvre des programmes et des activit s de l'Organisation est un objectif permanent. Le Conseil et le Secr tariat ont consacr  d' normes efforts pour tirer le meilleur parti des ressources limit es, en misant sur l' conomie et l'efficacit . La note A35-WP/35, EX/8 de l'Assembl e fait l'inventaire des mesures prises ou entreprises. Le Conseil continuera de suivre les initiatives mises en  uvre et  tudiera, s'il y a lieu, d'autres mesures.

48. Par ailleurs, le Secr tariat pr voit d' tablir des plans d'activit s complets et des syst mes de surveillance pour assurer que les programmes de travail re oivent l'attention, la priorit  et l'ex cution appropri es afin de r aliser leurs objectifs particuliers. L'on esp re ainsi mieux rationaliser, coordonner et renforcer la mise en  uvre des programmes, notamment pour les questions multidisciplinaires touchant   la fois le si ge et les bureaux r gionaux.

49. Le Conseil est conscient de l'importance croissante du r le de la technologie de l'information et des communications dans tous les domaines d'activit  de l'Organisation et du potentiel que cette technologie offre pour le renforcement de l'efficacit  et de l'efficience op rationnelles de celle-ci. Dans sa R solution A34-1, l'Assembl e autorise le Conseil   utiliser, afin de renforcer l'efficacit  de la mise en  uvre, le montant d'un million de dollars et les int r ts correspondants qui se trouvent dans le compte sp cial des mesures incitatives pour le r glement des arri r s de longue date. Le Conseil a donc consacr  la somme d'un million provenant de ce compte   am liorer et   renforcer l'infrastructure de la technologie de l'information et la formation.

50. Les recettes provenant de la vente des publications restent la principale source de recettes diverses. Pour augmenter les revenus et r duire la d pendance vis- -vis des contributions des  tats contractants, il est imp ratif que l'Organisation cherche d'autres sources de financement de ses programmes et activit s. Le Secr tariat a pris des mesures pour mettre   la disposition des  tats contractants un plus vaste  ventail de ses publications et autres produits d'information sous forme  lectronique et par la m me occasion d' largir son march  de clients payants. Des mesures sont  galement prises pour mettre sur le march  un plus grand nombre de produits et de services dans le cadre de partenariats avec d'autres organisations int ress es et avec le secteur priv , de mani re   assurer une plus grande diffusion des produits et   augmenter les revenus. Le Conseil et le Secr tariat continueront de rechercher d'autres moyens permettant de r aliser de tels objectifs, y compris le recouvrement des co ts.

## CONCLUSION

51. La mondialisation et la croissance du trafic posent des d fis croissants   l'aviation civile dans le monde. Le Conseil est d'avis que l'OACI doit jouer un r le cl  pour permettre aux  tats contractants de surmonter ces d fis. Les  tats contractants savent que, pour pouvoir relever les d fis et servir les int r ts de l'aviation internationale, l'OACI doit pouvoir compter sur leur appui pour l'approbation du Budget-Programme propos , et sur le paiement rapide de leurs contributions. Ils devraient donc   cet  gard verser leurs contributions au d but de l'exercice financier de l'OACI, qui est le 1<sup>er</sup> janvier.

-----



## Résolution A35-22

### Budgets 2005, 2006 et 2007

**A.** *L'Assemblée*, en ce qui a trait au **Budget-Programme 2005-2006-2007** :

1. *Note* que, conformément à l'article 61 de la Convention, le Conseil lui a soumis des prévisions budgétaires [indicatives dans le cas des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique] pour chacun des exercices financiers 2005, 2006 et 2007, et qu'elle a examiné ces prévisions ;

2. *Approuve* les budgets de l'Organisation aux termes des articles 49, alinéa e), et 61 de la Convention.

**B.** *L'Assemblée*, en ce qui a trait au **Programme de coopération technique** :

*Reconnaissant* que les dépenses AOSC sont financées principalement au moyen des recettes provenant de la mise en œuvre de projets dont l'exécution a été confiée à l'OACI par des sources extérieures de financement, notamment des gouvernements, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres sources,

*Reconnaissant* que le Programme de coopération technique ne peut être déterminé avec grande précision avant que les gouvernements des donateurs et pays bénéficiaires n'aient pris de décision sur les projets pertinents,

*Reconnaissant* qu'en raison des difficultés mentionnées ci-dessus, les montants budgétaires AOSC annuels nets indiqués ci-après pour les exercices 2005, 2006 et 2007 ne sont que des prévisions budgétaires indicatives :

<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
6 299 000	6 051 000	5 993 000

*Reconnaissant* que la coopération technique est un moyen indispensable pour renforcer le développement et la sécurité de l'aviation civile,

*Reconnaissant* les circonstances auxquelles fait face le Programme de coopération technique de l'Organisation et la nécessité de continuer à prendre des mesures,

*Reconnaissant* qu'advenant le cas où les activités AOSC pour un exercice financier donné entraîneraient un déficit financier, ce dernier devrait d'abord être comblé au moyen de l'excédent accumulé du Fonds AOSC et qu'une demande d'aide du budget du Programme ordinaire serait le dernier recours,

*Décide* que les prévisions budgétaires indicatives des dépenses des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique sont approuvées, étant entendu que des ajustements ultérieurs seront apportés aux prévisions budgétaires indicatives, dans le cadre des prévisions

budgétaires AOSC annuelles et conformément à l'article IX du Règlement financier, sous réserve que les besoins généraux n'excèdent à aucun moment les fonds mis à la disposition de l'Organisation à cette fin.

**C. L'Assemblée, en ce qui a trait au Programme ordinaire :**

*Reconnaissant* que, d'une part, la demande croissante de ressources due à l'addition ou à l'expansion d'activités et à des augmentations de coûts inévitables s'est traduite par des budgets croissants d'une année à l'autre et que, d'autre part, l'aptitude des États contractants à financer ces augmentations n'est pas illimitée,

*Reconnaissant* qu'il est impératif : 1) que le coût de toutes les activités continue d'être adéquatement révisé et contrôlé ; 2) que les nouveaux programmes ou activités ajoutés au budget-programme soient adéquatement justifiés à l'intérieur des niveaux budgétaires compte tenu du contexte des principaux objectifs de l'Organisation, qu'ils soient largement appuyés et que leur financement soit garanti par les États contractants ; 3) que des sources alternatives de financement n'affectant pas le caractère de l'Organisation soient déterminées et utilisées,

*Décide :*

1. que, pour les exercices financiers 2005, 2006 et 2007, les dépenses ci-après sont autorisées pour le Programme ordinaire, conformément aux dispositions du Règlement financier, et sous réserve des dispositions de la présente résolution, **séparément** pour les exercices indiqués :

	2005	2006	2007
I. Politique générale et direction	1 090 000	1 118 000	1 718 000
II. Navigation aérienne	9 138 000	9 314 000	9 521 000
III. Transport aérien	5 363 000	5 468 000	5 561 000
IV. Affaires juridiques	1 171 000	1 123 000	1 069 000
V. Programmes régionaux et autres programmes	17 120 000	16 493 000	16 392 000
VI. Soutien administratif	25 646 000	26 047 000	26 401 000
VII. Finances, Relations extérieures/Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 984 000	4 081 000	4 101 000
VIII. Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	2 007 000	3 027 000	2 599 000
Réduction (ne devant pas avoir d'incidences défavorables sur les activités intéressant la sécurité, la sûreté et l'environnement, aux niveaux du siège ou des régions)	(850 000)	(851 000)	(851 000)
<b>TOTAL DES CRÉDITS AUTORISÉS</b>	<b>64 669 000</b>	<b>65 820 000</b>	<b>66 511 000</b>

2. que les crédits totaux annuels distincts seront financés comme suit, conformément aux dispositions du Règlement financier :

	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
a) par les contributions des États contractants, conformément à la Résolution sur le barème des contributions	58 507 000	60 407 000	60 788 000
b) par les recettes accessoires	5 162 000	5 413 000	5 723 000
c) par virement de fonds provenant du compte des mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date	1 000 000		
<b>TOTAL</b>	<b>64 669 000</b>	<b>65 820 000</b>	<b>66 511 000</b>

3. que le Secrétaire général informera tous les États contractants des crédits révisés pour le budget du Programme ordinaire par grand programme, compte étant tenu de la réduction proposée de 2,55 millions \$, avant la fin de 2004.

-----

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE  
BUDGET-PROGRAMME POUR 2005, 2006 ET 2007**

**INTRODUCTION**

1. Le Budget-Programme de l'OACI comprend :
  - 1) le budget du Programme ordinaire pour la mise en œuvre des programmes et des activités de l'Organisation prescrits par la Convention relative à l'aviation civile internationale. Le budget est financé par des recettes accessoires, les contributions des États contractants et un virement du compte des mesures incitatives pour le règlement des arriérés de longue date approuvés par l'Assemblée ;
  - 2) le budget indicatif des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique (TCP). Le budget AOSC est essentiellement financé par des recettes tirées des frais généraux d'administration perçus sur les projets réalisés dans le cadre du TCP. Le TCP lui-même est financé entièrement par des fonds extrabudgétaires ;
  - 3) les prévisions budgétaires pour des activités extrabudgétaires dont la réalisation est proposée dans les domaines de la sûreté de l'aviation au moyen de contributions volontaires.
2. Le budget du Programme ordinaire établit le programme de travail proposé et les activités dont le Secrétariat de l'Organisation sera chargé, avec la participation de représentants et d'experts des États contractants, en 2005, 2006 et 2007, ainsi que le coût estimatif de ces programmes et activités.
3. Le Conseil établit le programme de travail, qui porte sur tous les domaines de l'aviation civile, entrepris par l'Organisation conformément au cadre établi dans le Plan d'action stratégique, compte dûment tenu de nombreux facteurs, dont :
  - 1) les responsabilités et obligations statutaires consacrées dans la Convention relative à l'aviation civile internationale ;
  - 2) les résolutions et décisions de l'Assemblée et du Conseil ;
  - 3) les recommandations des organes permanents et autres, tels que la Commission de navigation aérienne ;
  - 4) les priorités exprimées par les États contractants dans diverses enceintes ;
  - 5) les conclusions et recommandations des grandes conférences et réunions tenues par l'Organisation, par d'autres organisations des Nations Unies et par d'autres organismes internationaux qui s'occupent d'aviation civile et de domaines connexes.
4. Le Programme ordinaire comprend huit grands programmes, chacun étant subdivisé en programmes, sous-programmes et éléments de programme. Chaque programme comporte des objectifs

spécifiques vers la réalisation de certains résultats. Les groupes de sous-programmes, qui ont des objectifs concrets, contribuent à la réalisation des objectifs et des résultats au niveau des programmes. Les éléments de programme de chaque sous-programme comprennent des activités qui produiraient des extrants, lesquels contribuent à la réalisation des résultats et des objectifs. Alors que certains éléments de programme ont un caractère permanent, d'autres peuvent être assortis de dates de début et de fin précises.

5. Les dépenses sont généralement estimées au niveau des programmes. Certains coûts communs, tels que l'acquisition du matériel et les coûts de transport s'y rapportant, qui ne peuvent être affectés à des programmes spécifiques, sont inscrits dans le Programme gestion et coordination de chaque grand programme.

6. En plus des objectifs, les résultats attendus et les indicateurs de performance qui permettent de mesurer les résultats sont aussi indiqués pour chaque programme. La budgétisation axée sur les résultats et la mesure des performances, qui sont pratiquées dans d'autres organisations des Nations Unies, sont toujours dans leur enfance et continuent d'évoluer. Une grande partie des travaux entrepris par l'Organisation porte sur l'établissement de normes et d'éléments indicatifs dans les domaines techniques liés à la sécurité, à la sûreté, à l'économie, à l'environnement et à d'autres domaines de l'aviation civile. L'application de ces normes et éléments indicatifs incombe aux États contractants. Aussi, nombre de résultats de l'Organisation, dans la mesure où ils pourraient être mesurés valablement, exigeraient la collecte et l'analyse très coûteuses de données, que les priorités et les restrictions actuelles des ressources rendent impossibles.

7. Les principaux moyens utilisés par l'OACI pour réaliser les objectifs du Programme ordinaire sont les réunions — Assemblée, organes permanents, conférences, divisions, réunions régionales, groupes d'experts et groupes d'étude — et la production de documentation, dont les publications. Ces deux moyens principaux sont complémentaires, en ce sens que les travaux de presque toutes les réunions se fondent sur une documentation élaborée à l'avance par le Secrétariat (et par les États), et que, réciproquement, les résultats et les décisions des réunions sont communiqués aux États dans des publications. Les réunions qui se tiennent dans les régions (séminaires et ateliers, par exemple) et les publications (manuels techniques et circulaires, par exemple) visent à faciliter la mise en œuvre et à formuler des éléments d'orientation destinés à aider les États. De plus, la correspondance avec les États et les missions officielles auprès de ceux-ci sont aussi utilisées pour réaliser les objectifs établis dans les domaines de la navigation aérienne, du transport aérien et des affaires juridiques.

8. Le Budget-Programme pour le triennat 2005-2007 peut être lu en regard des Rapports annuels du Conseil pour les années qui précèdent immédiatement cette période. Les descriptions des réalisations concrètes qui figurent dans les rapports annuels fournissent des éléments de base dont découlent souvent les énoncés d'activités futures.

9. Le Règlement financier donne au Conseil une certaine latitude dans les modalités et la progression de la mise en œuvre. Au cours du triennat, le rythme des travaux et l'importance à donner à chacune des activités ou disciplines spécialisées de la navigation aérienne, du transport aérien et des affaires juridiques varieront en fonction des besoins formulés par les États, de la rapidité de l'évolution des techniques et d'autres facteurs. Le Conseil déterminera de temps à autre la priorité à accorder aux diverses activités, ainsi que la possibilité d'en entreprendre de nouvelles, en tenant compte des considérations budgétaires.

**BUDGET-PROGRAMME 2005-2006-2007**

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES**

(en milliers de dollars des États-Unis)

<b>Budget ordinaire</b>					<b>Ressources extra- budgétaires</b>
<b>Grands programmes</b>	<b>2005-2007</b>			<b>Total</b>	
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>		
	<b>Crédits</b>				
I. Politique générale et direction	1 082	1 114	1 708	3 904	
II. Navigation aérienne	9 024	9 227	9 413	27 664	722
III. Transport aérien	5 325	5 403	5 485	16 213	20 657
IV. Affaires juridiques	1 163	1 119	1 063	3 345	440
V. Programmes régionaux et autres programmes	16 966	16 355	16 240	49 561	
VI. Soutien administratif	25 262	25 731	26 029	77 022	
VII. Finances, Relations extérieures/Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 840	3 844	3 974	11 658	
VIII. Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	2 007	3 027	2 599	7 633	
<b>Total des crédits — Budget ordinaire</b>	<b>64 669</b>	<b>65 820</b>	<b>66 511</b>	<b>197 000</b>	
X. Coopération technique					18 343
<b>Total des crédits</b>	<b>64 669</b>	<b>65 820</b>	<b>66 511</b>	<b>197 000</b>	<b>40 162</b>

<b>Ressources extrabudgétaires</b>				
Coopération technique	6 299	6 051	5 993	18 343
Financement collectif	576	591	601	1 768
Plan d'action AVSEC	6 591	6 700	6 760	20 051
<b>Total des ressources extrabudgétaires</b>	<b>13 466</b>	<b>13 342</b>	<b>13 354</b>	<b>40 162</b>

<b>Budget ordinaire</b>				<b>Total</b>	<b>Ressources extra- budgétaires</b>
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>	<b>2005-2007</b>				
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>		
(années de travail)					
Personnel de la catégorie des administrateurs	274	270	268	812	85
Personnel de la catégorie des services généraux	352	347	344	1 043	39
(en milliers de \$US)					
Personnel de la catégorie des administrateurs	39 357	39 941	40 211	119 508	11 870
Personnel de la catégorie des services généraux	14 045	14 230	14 599	42 873	1 623

## GRAND PROGRAMME I : POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION

TABLEAU I — COÛT DU GRAND PROGRAMME — POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION

Budget ordinaire					Ressources extra- budgétaires
Programmes	2005-2007			Total	
	2005	2006	2007		
	(en milliers de \$US)				
1.1	Assemblée			579	579
1.2	Conseil et organes auxiliaires	533	548	555	1 636
1.3	Direction et gestion	549	566	574	1 689
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>		<b>1 082</b>	<b>1 114</b>	<b>1 708</b>	<b>3 904</b>

Budget ordinaire					Total	Ressources extra- budgétaires
TOTAL — GRAND PROGRAMME	2005-2007					
	2005	2006	2007			
(années de travail)						
	Personnel de la catégorie des administrateurs	3	3	3	9	
	Personnel de la catégorie des services généraux	2	2	2	6	
(en milliers de \$US)						
	Personnel de la catégorie des administrateurs	876	900	916	2 692	
	Personnel de la catégorie des services généraux	110	113	115	338	

## INTRODUCTION

Aux termes de l'article 44 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, l'Organisation de l'aviation civile internationale a pour buts et objectifs d'élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et de promouvoir la planification et le développement du transport aérien international, de manière, notamment, à assurer le développement ordonné et sûr de l'aviation civile internationale dans le monde entier.

L'Assemblée, organe souverain de l'OACI, se réunit tous les trois ans en session ordinaire notamment pour élire les États contractants qui seront représentés au Conseil, établir les politiques et les orientations relatives aux activités de l'Organisation, approuver le programme des travaux et le budget des trois années suivantes ainsi que les contributions des États contractants pour le financement du budget, examiner les rapports et recommandations du Conseil et leur donner la suite qui convient, examiner les dépenses et approuver les comptes apurés des trois années précédentes.

Le Conseil est un organe permanent responsable devant l'Assemblée; il se compose de 36 États contractants élus par l'Assemblée pour trois ans. Le Conseil exécute les fonctions et les obligations énoncées dans la Convention de Chicago et il est chargé d'appliquer les directives de l'Assemblée et de superviser le programme des travaux de l'Organisation. Il soumet des rapports et des recommandations à l'examen de l'Assemblée.

Dans l'exécution de ses fonctions, le Conseil est assisté par les principaux organes auxiliaires suivants : la Commission de navigation aérienne, le Comité du transport aérien, le Comité des finances, le Comité de l'aide collective, le Comité de la coopération technique et le Comité de l'intervention illicite.

Aux termes de l'article 51 de la Convention de Chicago, le Conseil élit un Président dont les fonctions sont de convoquer les séances du Conseil et de ses organes auxiliaires, d'agir comme représentant du Conseil et d'exercer au nom du Conseil les fonctions que celui-ci lui assigne.

Aux termes de l'article 54 de la Convention de Chicago, le Conseil nomme le Secrétaire général, qui est le principal administrateur de l'Organisation, responsable de la direction et de la gestion générales des programmes et des activités de l'Organisation et secrétaire du Conseil.

## SOMMAIRE — GRAND PROGRAMME I

### Budget ordinaire

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
1 838	888	1 437	4 163	1 012	1 428	1 082	1 114	1 708	3 904

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

Diriger la conception et l'exécution des activités clés



## 1.1 PROGRAMME : ASSEMBLÉE

**Objectifs**

Fournir à l'Assemblée l'appui et les services nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités statutaires et d'autres fonctions.
--

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
-	-	526	526	-	26	-	-	579	579

## 1.2 PROGRAMME : CONSEIL ET ORGANES AUXILIAIRES

**Objectifs**

Fournir au Conseil et à ses organes auxiliaires l'appui et les services nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités statutaires et d'autres fonctions.
--

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
429	438	449	1 316	414	423	533	548	555	1 636

## 1.3 PROGRAMME : DIRECTION ET GESTION

**Objectifs**

Donner des orientations stratégiques au Secrétariat et gérer la réalisation du mandat de l'Organisation par l'application des politiques, directives et programmes de travail approuvés par l'Assemblée et par le Conseil.
--

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
1 409	450	462	2 321	598	979	549	566	574	1 689

**GRAND PROGRAMME II : NAVIGATION AÉRIENNE****TABLEAU II — COÛT DU GRAND PROGRAMME — NAVIGATION AÉRIENNE**

<b>Budget ordinaire</b>					<b>Total</b>	<b>Ressources extra-budgétaires</b>
<b>Programmes</b>	<b>2005-2007</b>					
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>			
	<b>(en milliers de \$US)</b>					
2.1	Gestion, coordination et soutien	1 633	1 633	1 675	4 941	722
2.2	Aérodromes, routes aériennes et aides au sol (AGA)	602	615	631	1 848	
2.3	Enquêtes et prévention des accidents (AIG)	663	680	690	2 033	
2.4	Services d'information aéronautique et cartes aéronautiques (AIS/MAP)	1 061	1 091	1 119	3 271	
2.5	Direction de la navigation aérienne (ANB)	-	-	-	-	
2.6	Gestion du trafic aérien (ATM)	1 018	1 044	1 062	3 124	
2.7	Communications, navigation et surveillance (CNS)	991	1 044	1 062	3 097	
2.8	Médecine aéronautique (MED)	199	206	209	614	
2.9	Météorologie aéronautique (MET)	530	544	553	1 627	
2.10	Exploitation/Navigabilité (OPS/AIR)	1 258	1 275	1 307	3 840	
2.11	Licences du personnel, sécurité de vol et facteurs humains, formation, aspect navigation aérienne de la sûreté de l'aviation et aides audiovisuelles (PEL/TRG)	1 022	1 048	1 058	3 128	
2.12	Réunions de navigation aérienne multidisciplinaires ou non spécifiées	47	47	47	141	
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>		<b>9 024</b>	<b>9 227</b>	<b>9 413</b>	<b>27 664</b>	<b>722</b>

<b>Budget ordinaire</b>					<b>Total</b>	<b>Ressources extra-budgétaires</b>
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>	<b>2005-2007</b>					
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>			
	<b>(en milliers de \$US)</b>					
<b>(Années de travail)</b>						
Personnel de la catégorie des administrateurs	48	48	48	144	4,50	
Personnel de la catégorie des services généraux	43	42	42	127	-	
<b>(en milliers de \$US)</b>						
Personnel de la catégorie des administrateurs	6 846	7 042	7 147	21 035	645	
Personnel de la catégorie des services généraux	1 736	1 747	1 811	5 294	-	

## INTRODUCTION

1. Le niveau budgétaire demandé ne suffira pas pour financer toutes les activités de l'Organisation relatives à la sécurité de l'aviation définies par l'Assemblée à sa 33<sup>e</sup> session. Par conséquent, afin que les dépenses soient réalisées au mieux des intérêts de la sécurité, un processus d'établissement des priorités a été appliqué et le programme de travail qui en découle est présenté ci-dessous. Outre la réduction du personnel, les chiffres du programme comprennent également un budget de mission considérablement restreint qui appelle une plus grande intégration des travaux du siège et des bureaux régionaux.

2. Le grand programme découle des articles 37 et 44 de la Convention de Chicago. Il a pour objectifs d'élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne et de promouvoir la planification et la croissance du transport aérien international.

3. Dans l'exercice de ses fonctions, qui découlent des articles 37 et 44 de la Convention, la Direction de la navigation aérienne est chargée :

- a) de vérifier le degré de mise en œuvre des normes, pratiques recommandées, procédures et pratiques acceptées de l'aviation retenues par l'Assemblée et le Conseil ;
- b) de fournir les services de secrétariat spécialisés nécessaires à l'Assemblée, au Conseil, à la Commission de navigation aérienne et à ses groupes d'experts et groupes de travail, ainsi qu'aux réunions de navigation aérienne, régionales ou autres ;
- c) d'élaborer des études et de la documentation à soumettre à l'examen de la Commission de navigation aérienne ;
- d) de rédiger, à l'intention de la Commission de navigation aérienne, des commentaires sur les recommandations des réunions de navigation aérienne concernant les normes, pratiques recommandées et procédures internationales ;
- e) d'établir les textes des amendements approuvés ;
- f) de dresser la liste des différences entre les règlements et usages nationaux et les normes internationales ;
- g) de protéger l'aviation civile internationale contre les atteintes à la sécurité de la navigation aérienne ;
- h) d'organiser les réunions de navigation aérienne et d'élaborer leur documentation de base ;
- i) de coopérer avec d'autres organismes internationaux dans les domaines d'intérêt commun ;
- j) d'appuyer les travaux de la Direction de la coopération technique relatifs à la planification et à la mise en œuvre des installations et services de navigation aérienne ;
- k) de donner des conseils techniques et opérationnels sur les installations et services financés collectivement ;

- l) de contribuer à l'élaboration et à l'actualisation des plans régionaux et des procédures complémentaires régionales, et de coordonner cette activité avec l'élaboration des SARP et des PANS ;
- m) de faciliter dans le monde entier la planification et la mise en œuvre des systèmes et autres moyens de navigation aérienne, conformément aux SARP de l'OACI, en fournissant aux régions, aux groupements d'États et/ou aux États individuels des conseils spécialisés sur le choix et les compromis techniques ;
- n) d'encourager les États à fournir à l'OACI des renseignements à jour sur les progrès des projets de recherche et de mise au point qui présentent de l'intérêt pour l'Organisation ;
- o) de veiller à ce que les seize Annexes relevant de sa responsabilité ainsi que les Procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) et les éléments d'orientation connexes tiennent compte des aspects de sûreté, et que les activités de l'Organisation liées à la sûreté et à la sécurité soient coordonnées de manière appropriée afin de réaliser une synergie optimale entre les deux domaines.

Le Directeur de la navigation aérienne remplit les fonctions de secrétaire de la Commission de navigation aérienne. Le Directeur adjoint apporte son concours dans la coordination des travaux et la direction du personnel de la Direction.

4. Le programme des travaux de la Direction comprend des fonctions permanentes qui sont communes à l'ensemble de la Direction et des projets particuliers qui ne sont prévus que pour le prochain triennat. Pour accomplir les fonctions qui découlent des articles 37 et 44 de la Convention, tout en tenant compte de la croissance opérationnelle et de l'évolution des techniques de l'aviation civile internationale, la Direction doit exercer des activités de caractère permanent et des activités spéciales de courte durée, d'ordre technique et administratif. Étant donné la complexité et l'interdépendance croissante des activités techniques et des problèmes connexes, il faut assurer un suivi et effectuer fréquemment des études en profondeur.

5. Inévitablement, pendant chaque triennat, la Direction est aussi mise à contribution, lorsque se présentent des faits ou des problèmes techniques inattendus ou totalement imprévisibles au sujet desquels l'Organisation peut vouloir obtenir une analyse technique exhaustive ou envisager des mesures extraordinaires. D'habitude, ces faits nouveaux ont pour cause des phénomènes naturels, des situations sociales ou politiques malencontreuses, des interruptions des services de navigation aérienne pour diverses raisons, des accidents ou incidents d'aviation et d'autres éléments imprévisibles. Ces faits nouveaux sont officiellement pris en compte en révisant le SAP, en modifiant les objectifs de la Commission de navigation aérienne, en développant les éléments du GASP et en approuvant les recommandations de réunions (par exemple la onzième Conférence de navigation aérienne).

**SOMMAIRE – GRAND PROGRAMME II****Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
8 236	8 640	8 765	25 641	7 776	8 528	9 024	9 227	9 413	27 664

**Ressources extrabudgétaires**

<b>PLAN D'ACTION AVSEC (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
398	580	440	1 418	18	2	236	242	244	722

2.1 PROGRAMME : **GESTION, COORDINATION ET SOUTIEN****Questions et défis**

Promouvoir la sécurité de vol dans la navigation aérienne internationale. Développer les installations et services internationaux de façon à favoriser le développement ordonné et sûr de l'aviation civile internationale dans le monde entier. Suivre l'évolution rapide de la technologie et en guider l'application sûre à l'aviation civile. Actualiser les SARP ainsi que les procédures et les éléments indicatifs connexes en fonction des progrès technologiques en cours ou prévus des aéronefs et des systèmes aéronautiques. Axer les activités de l'OACI relatives à la sécurité sur les initiatives du GASP qui sont le plus susceptibles de réduire le nombre et le taux d'accidents dans le monde. Assurer les services de secrétariat que nécessitent l'Assemblée, le Conseil, la Commission de navigation aérienne et ses groupes d'experts et groupes de travail, les réunions régionales de navigation aérienne et les autres réunions de navigation aérienne.

**Objectifs**

Planifier, coordonner et superviser la mise en œuvre et l'administration du programme de navigation aérienne, y compris les services de secrétariat. Répondre aux besoins croissants de l'aviation civile internationale en matière de documents de réglementation et d'éléments complémentaires compte tenu des contraintes dues à la limitation des ressources.

<b><i>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</i></b>	A, B, C, D, E, G, H
---	---------------------

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |   |  |
|---|--|
| a) Nouveaux progrès de la planification, du développement et de la supervision des activités de navigation aérienne.  | Contrôle de la qualité, productivité accrue et respect des échéances.  |
| b) Appui continu à la Commission de navigation aérienne.  | Contrôle de la qualité, productivité accrue et respect des échéances.  |
| c) Appui continu et comptes rendus aux organes directeurs et aux autres organes délibérants.  | Satisfaction des membres des organes intéressés, contrôle de la qualité et respect des échéances.  |
| d) Intégration plus étroite des activités, lorsqu'il y a lieu, au sein de l'Organisation, notamment avec les bureaux régionaux et la Direction de la coopération technique. | Économies de la coopération ; nombres d'ateliers, présentations et missions réalisés avec ou sans le concours du siège. Cohérence des projets de coopération technique avec les prescriptions internationales. |
| e) Maintien de relations étroites avec les organisations importantes en aviation.   | Productivité accrue et moindre chevauchement des activités.  |
| f) Automatisation accrue.   | Productivité accrue.   |

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- g) Niveau et actualité de l'expertise améliorés. Participation aux carrefours de l'aviation civile internationale ; cours de formation suivis ; rapports d'appréciation du comportement professionnel.
- h) Motivation du personnel améliorée. Enquêtes sur la satisfaction au travail.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
1 436	1 497	1 526	4 459	1 010	1 338	1 633	1 633	1 675	4 941

**Ressources extrabudgétaires**

<b>PLAN D'ACTION AVSEC (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
398	580	440	1 418	18	2	236	242	244	722

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Bureautique	Réseau local/applications	Continu	A

2.2 PROGRAMME : **AÉRODROMES, ROUTES AÉRIENNES ET AIDES AU SOL (AGA)****Questions et défis**

Favoriser un développement harmonisé et uniforme des installations et services d'aérodrome dans le monde pour garantir la sécurité, la régularité et l'efficacité de l'exploitation des aéronefs compte tenu des objectifs énoncés aux articles 28 et 37 de la Convention de Chicago et aux Appendices A, E et Q de la Résolution A33-14 de l'Assemblée.

**Objectifs**

Tenir à jour l'Annexe 14, Volumes I et II, et les documents connexes. Faire des études et fournir des éléments d'orientation sur l'implantation, la conception et l'exploitation des aéroports. Élaborer, suivre et amender selon les besoins la partie des plans de navigation aérienne relative à la planification opérationnelle d'aérodrome (AOP). Prêter assistance aux États selon les besoins.

Tenir un fichier informatique, le système OACI d'information sur les impacts d'oiseaux (IBIS), qui comprend maintenant plus de 100 000 entrées.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

A.1, A.4, A.5, B.1, B.2,  
D.1, D.3, E.1, E.6

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |  |   |
|--|---|
| a) Mise à jour des dispositions de l'Annexe 14, Volumes I et II, pour qu'elles demeurent d'actualité.  | Réponses et conformité des États aux dispositions de l'Annexe 14.   |
| b) Amélioration des manuels se rapportant à l'Annexe 14 pour suivre le rythme de l'évolution de l'aviation.                                    | Mise à la disposition des États d'éléments indicatifs améliorés et à jour pour les aider à appliquer les SARP.                    |
| c) Adoption de nouvelles spécifications pour continuer d'améliorer la sécurité de l'exploitation aux aérodromes.                               | Amélioration globale de la sécurité aux aérodromes.   |
| d) Réexamen des spécifications en vigueur en vue d'améliorer la capacité des aéroports sans porter atteinte à la sécurité.                     | Amélioration de la capacité des aéroports sans atteinte à la sécurité.  |
| e) Surveillance des tendances à la privatisation des aéroports pour guider les États de manière qu'ils assurent la sécurité de l'exploitation. | Aptitude des États à assurer la sécurité à leurs aéroports et à s'acquitter ainsi des obligations que la Convention leur confère. |



**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
484	498	512	1 494	371	397	602	615	631	1 848

**2.2.1 Gestion du programme**

**Objectifs** : Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions relatives au personnel ; se tenir au courant des tendances et de l'évolution de la technique.

**2.2.2 Tenue à jour d'Annexes et de documents connexes**

**Objectifs** : Analyser les dispositions de l'Annexe 14 et des documents connexes pour déterminer leur bien-fondé ; prendre l'initiative de leur amendement, le cas échéant ; assurer la compatibilité avec les autres Annexes et analyser les différences reçues au sujet de la mise en œuvre des SARP.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour de l'Annexe 14	Amendements de l'Annexe 14, Volumes I et II	1 <sup>er</sup> TR.07	A
2. Analyse des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales	Suppléments à l'Annexe 14, Volumes I et II	4 <sup>e</sup> TR.07	A
3. Mise à jour des documents connexes à l'Annexe	Amendements des documents connexes à l'Annexe	3 <sup>e</sup> TR.08	A

**2.2.3 Conception des aéroports**

**Objectifs** : Coordonner les activités de la Direction de la navigation aérienne liées à l'encombrement des aéroports et de l'espace aérien. Poursuivre l'étude des spécifications relatives à la conception des aéroports en vue d'améliorer la sécurité et la capacité de ces derniers, en mettant surtout l'accent sur les besoins des nouveaux avions plus grands.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Conception des aéroports	Suivi ; Annexe 14, Volume I	Continu	A
2. Incidences sur l'Annexe 14, Volume I, et les PANS-OPS de la mise en service de nouveaux avions de plus grandes dimensions (Tâche ANC n° AGA-8603)	Amendements de l'Annexe 14, Volume I, et des PANS-OPS (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.07	A
3. Décollage à partir de l'intersection d'une piste et d'une voie de circulation (Tâche ANC n° AGA-9204)	Amendements de l'Annexe 4 et de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.04	A
4. Licences et certification des aérodromes (Tâche ANC n° AGA-9801)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I, et élaboration d'un nouveau document connexe	4 <sup>e</sup> TR.07	A

#### 2.2.4 Aides visuelles

**Objectifs** : Examiner et actualiser les spécifications de l'Annexe 14, Volume I, sur les aides visuelles à la navigation, compte tenu des progrès récents dans ce domaine.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Aides visuelles pour la navigation aérienne	Suivi ; Annexe 14, Volume I	Continu	A
2. Aides visuelles pour les atterrissages avec arrêt (Tâche ANC n° AGA-9802)	Amendements de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	B
3. Spécifications relatives aux balisages lumineux des aérodromes (Tâche ANC n° AGA-9803)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	B
4. Conception et contrôle des circuits électriques/fiabilité des dispositifs lumineux d'aérodrome (Tâche ANC n° AGA-9804)	Amendements de l'Annexe 14, Volume I, et révision du Manuel de conception des aérodromes, 5 <sup>e</sup> Partie	4 <sup>e</sup> TR.07	A
5. Marques/balisés rétro réfléchissantes d'aire de trafic (Tâche ANC n° AGA-9805)	Amendements de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	B
6. Modification des configurations de balisage lumineux d'approche (Tâche ANC n° AGA-9806)	Amendements de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	A
7. Marquage et balisage lumineux des obstacles (Tâche ANC n° AGA-0302)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
8. Utilisation de la technologie des diodes électroluminescentes (Tâche ANC n° AGA-0303)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I, et mise à jour du Manuel de conception des aérodromes, 4 <sup>e</sup> Partie	4 <sup>e</sup> TR.07	B
9. Balisage lumineux des seuils décalés (Tâche ANC n° AGA-0304)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	A

### 2.2.5 Systèmes de guidage et de contrôle des mouvements à la surface (SMGCS)

**Objectifs :** Poursuivre l'étude de l'amélioration des spécifications et éléments indicatifs concernant les systèmes de guidage et de contrôle des mouvements à la surface, en mettant plus particulièrement l'accent sur la composante aides visuelles des SMGC.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Guidage et contrôle des mouvements à la surface	Suivi ; Annexe 14, Volume I	Continu	A
2. Systèmes perfectionnés de guidage et de contrôle des mouvements à la surface (Tâche ANC n° AGA-9202)	Amendements de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	A

### 2.2.6 Hélistations et adacports

**Objectifs :** Élaborer des spécifications sur l'emplacement, la conception, les aides visuelles et les autres installations des hélistations, des adacports et des altiports.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Caractéristiques physiques des hélistations	Suivi ; Annexe 14, Volume II	Continu	B
2. Caractéristiques physiques et aides visuelles — Adacports	Suivi ; Annexe 14, Volume I	Continu	B
3. Aides visuelles pour les décollages et atterrissages verticaux (VTOL) (Tâche ANC n° AGA-9807)	Amendements de l'Annexe 14, Volume II	4 <sup>e</sup> TR.07	A
4. Examen et mise à jour de l'Annexe 14, Volume II (Tâche ANC n° AGA-0301)	Amendement de l'Annexe 14, Volume II	4 <sup>e</sup> TR.07	A

2.2.7 **Risques aviaire et faunique**

**Objectifs** : Élaborer des propositions sur les moyens de réduire le risque aviaire et le risque faunique et d'améliorer les comptes rendus d'impacts d'oiseaux et d'autres animaux sauvages.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Réduction du risque aviaire	Suivi ; Annexe 14, Volume I	Continu	A
2. Système OACI d'information sur les impacts d'oiseaux (IBIS)	Analyse annuelle des impacts d'oiseaux IBIS	Continu	B
3. Réduction du risque aviaire et du risque faunique aux aéroports (Tâche ANC n° AGA-0101)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	A

2.2.8 **Renseignements opérationnels**

**Objectifs** : Élaborer des procédures et techniques pour la communication des données d'aérodrome. Accorder une attention particulière à la communication de la résistance des chaussées et des caractéristiques de frottement des pistes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Caractéristiques de frottement des pistes	Suivi ; Annexe 14, Volume I	Continu	A
2. Dispositifs de mesure du frottement	Suivi ; Annexe 14, Volume I	Continu	B
3. Communication de la résistance des chaussées (Tâche ANC n° AGA-9301)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	B
4. Irrégularités des surfaces de piste (Tâche ANC n° AGA-9501)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	B

2.2.9 **Sauvetage et lutte contre l'incendie**

**Objectifs** : Élaborer des spécifications relatives à des procédures et équipements plus efficaces pour le sauvetage et la lutte contre l'incendie.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Sauvetage et lutte contre l'incendie	Suivi ; Annexe 14, Volume I	Continu	A
2. Quantités d'agents extincteurs principaux (Tâche ANC n° AGA-8902)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Catégorie d'aérodrome pour le sauvetage et la lutte contre l'incendie (Tâche ANC n° AGA-8903)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	A
4. Spécifications relatives aux véhicules de sauvetage et d'incendie (Tâche ANC n° AGA-9401)	Amendement de l'Annexe 14, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.07	B

### 2.2.10 Plans régionaux de navigation aérienne

**Objectifs :** Fournir une assistance pour l'élaboration et l'amendement des plans régionaux de navigation aérienne (ANP).

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planification régionale	Amendements des ANP ; réunions	Continu	A
2. Suivi de l'évolution régionale	Suivi ; ANP	Continu	B
3. Soutien de la mise en œuvre	Assistance aux États ; ANP	Continu	B

### 2.2.11 Soutien technique

**Objectifs :** Assurer le soutien technique des États, des organisations internationales et des autres secteurs de l'Organisation et maintenir la liaison avec ceux-ci.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien technique des États	Conseils et assistance	Continu	A
2. Soutien technique des autres sections de la Direction	Conseils et assistance	Continu	A
3. Soutien technique de la Direction de la coopération technique et des autres directions de l'OACI	Conseils et assistance	Continu	B
4. Soutien technique du Bureau des affaires régionales et des bureaux régionaux	Conseils et assistance	Continu	B
5. Liaison avec les organisations internationales et d'autres organismes	Coordination	Continu	A
6. Planification et tenue de séminaires/ateliers	Assistance à la mise en œuvre	Continu	B

## 2.3 PROGRAMME : ENQUÊTES ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS (AIG)

**Questions et défis**

Le but ultime du programme est la prévention des accidents d'aviation. Ce but cadre avec les objectifs du GASP, qui sont de réduire le nombre d'accidents et de morts dans le monde quel que soit le volume du trafic aérien, mais particulièrement dans les régions où ce taux reste élevé. De plus, l'élargissement du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité au domaine des enquêtes sur les accidents (Annexe 13) exige un soutien de la part de la Section AIG.

Prévoir des mécanismes et des éléments d'orientation pour faciliter la coopération internationale dans les enquêtes sur les accidents et incidents, dans la détermination des causes ainsi que dans l'élaboration de recommandations de sécurité et dans leur diffusion effective.

Promouvoir une prise de conscience en faveur de la sécurité dans le monde en facilitant le partage et l'utilisation effective d'informations sur la sécurité de l'aviation provenant d'autres sources que les enquêtes sur les accidents, tout en protégeant les sources de ces informations.

Mettre en évidence les éléments du système aéronautique qui peuvent compromettre la sécurité, et recommander des mesures correctives.

Renforcer le système de comptes rendus d'accident/indigent (ADREP) pour répondre à la nécessité d'une information plus complète et plus rapide et pour faire face au volume croissant de comptes rendus.

**Objectifs**

Tenir à jour l'Annexe 13 et le *Manuel d'investigations techniques sur les accidents et incidents d'aviation*.

Aider les États à appliquer les SARP de l'Annexe 13.

Surveiller l'évolution des principes et des techniques d'enquête. Recueillir les meilleures façons de procéder et les diffuser auprès des États.

Tenir des séminaires de formation relatifs aux enquêtes sur les accidents et fournir aux États des éléments d'orientation sur la réalisation des enquêtes.

Contribuer à élaborer les éléments de l'élargissement du programme d'audits relatifs à l'Annexe 13 ainsi que des ensembles de formation dans le domaine des enquêtes sur les accidents.

Élaborer des éléments d'orientation et de formation sur les dangers des sites d'accidents d'aéronef.

Étudier des solutions possibles au financement des enquêtes accidents lourdes.

Renforcer les exigences relatives aux enregistreurs de bord aux fins des enquêtes.

Mettre au point des indicateurs de sécurité pour dégager les secteurs critiques et établir des tendances de la sécurité.

Sur la base des indicateurs de sécurité, élaborer des programmes de prévention des accidents en coopération avec les États et avec l'industrie, en visant des types d'accident précis.

Suivre les progrès des concepts et des usages en matière de sécurité des systèmes de façon à tenir le programme de prévention à jour.

Faire progresser les aspects AIG du Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP).

Faciliter la circulation des informations sur la sécurité au moyen d'actions visant à protéger les sources de ces informations.

**Objectifs**

Faire des études et fournir des éléments d'orientation sur les questions de prévention des accidents.

Contribuer aux autres projets de l'OACI sur la sécurité, et notamment aux projets CFIT/ALAR et à l'intégration des considérations relatives aux facteurs humains dans les dispositions OACI.

Tenir des séminaires sur la prévention des accidents.

Actualiser le *Manuel de prévention des accidents*.

Exploiter et gérer le système de comptes rendus d'accident/incident (ADREP), qui contient actuellement environ 31 500 dossiers.

Traiter annuellement quelque 1 000 comptes rendus d'accident/incident reçus des États, 100 demandes de renseignements de la base de données ADREP et plus d'une centaine de demandes de renseignements du public.

Mettre au point un système de données fondé sur le Web qui permette aux États de faire leurs comptes rendus par voie électronique et qui permette de leur communiquer les données d'ADREP de la même façon.

Publier les résumés ADREP des comptes rendus reçus.

Produire les statistiques annuelles d'ADREP.

Actualiser le *Manuel de compte rendu d'accident/incident (ADREP)*.

Mettre au point et exploiter une bibliothèque électronique des rapports finals d'accident.

Mettre au point et tenir une page Web AIG.

Mettre au point une taxinomie mondiale pour une base de données aéronautique.

<b>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</b>	A.3, A.4, B.1, B.2, E.1
--	-------------------------

<b>Résultats escomptés pour fin 2007</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
a) Annexe 13 à jour.	Traitement des amendements en temps utile. Fourniture des notes de travail connexes en ligne.
b) Tenue de séminaires d'enquêtes sur les accidents.	Satisfaction des États quant à la qualité des séminaires.
c) <i>Manuel d'investigations techniques sur les accidents et incidents d'aviation</i> à jour.	Satisfaction des États quant aux éléments indicatifs fournis. Niveau de demande du Manuel.
d) <i>Manuel de prévention des accidents</i> à jour.	Satisfaction des États quant aux éléments indicatifs fournis. Niveau de demande du Manuel.
e) <i>Manuel de compte rendu d'accident/incident (ADREP)</i> à jour.	Manuel prenant en compte l'évolution technique du système ADREP.
f) Système ADREP actualisé.	Système ADREP prenant en compte l'évolution de la technologie. Accès maîtrisé aux données d'ADREP par le Web. Bibliothèque électronique opérationnelle et utilisée.
g) Tenue de séminaires de prévention des accidents.	Satisfaction des États quant à la qualité des séminaires.

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |    |   |   |
|----|---|---|
| h) | Tenue d'ateliers ADREP.   | Satisfaction des États quant à la qualité des ateliers.   |
| i) | Tenue de séances d'information annuelles sur la sécurité.                                       | Satisfaction des organes de l'OACI quant à la qualité et à l'utilité des renseignements donnés. |
| j) | Publication d'indicateurs de sécurité.  | Utilisation des indicateurs de sécurité dans les travaux de l'OACI.                             |
| k) | Briefings et éléments indicatifs sur les tendances en matière d'accidents et d'incidents.       | Satisfaction des États quant à l'opportunité et à l'utilité des briefings de sécurité.          |
| l) | Conseils et appui aux États, aux organisations internationales et aux autres organes de l'OACI. | Satisfaction des États quant à la fréquence, à l'opportunité et à la justesse des avis donnés.  |

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
532	546	561	1 639	616	634	663	680	690	2 033

**2.3.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions relatives au personnel ; se tenir au courant des tendances et de l'évolution de la technique.

**2.3.2 Tenue à jour d'Annexes et de documents connexes**

**Objectifs :** Analyser les dispositions de l'Annexe 13 et des documents connexes pour déterminer leur bien-fondé ; prendre l'initiative de leur amendement, le cas échéant ; assurer la compatibilité avec les autres Annexes et analyser les différences reçues au sujet de la mise en œuvre des SARP.



<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Tenue à jour de l'Annexe 13 (Tâche ANC n° AIG-9202)	Amendements de l'Annexe 13	Continu	A
2. Analyse des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales	Suppléments à l'Annexe 13	Continu	A
3. Mise à jour des documents connexes à l'Annexe	Amendements des documents connexes à l'Annexe	Continu	A
4. Étude sur le caractère confidentiel des dossiers d'accidents (Tâche ANC n° AIG-9902)	Propositions d'amendement de l'Annexe 13	4 <sup>e</sup> TR.07	A
5. Aider les États à mettre en œuvre et à appliquer les SARP de l'Annexe 13, suivre l'application des principes et techniques d'enquête et aider les États en fournissant des éléments indicatifs sur la conduite des enquêtes	Assistance aux États	Continu	A

### 2.3.3 Enquêtes sur les accidents

**Objectifs :** Aider les États à appliquer les SARP de l'Annexe 13, suivre l'application des principes et techniques d'enquête et aider les États en tenant à jour l'Annexe 13 et les éléments indicatifs correspondants. Informer les États des comptes rendus d'accidents disponibles dans d'autres États, aux fins d'enquêtes et de prévention. Examiner l'état actuel de la technologie des enregistreurs de bord en vue d'élaborer des amendements des dispositions pertinentes de l'OACI, en tenant compte des objectifs liés aux enquêtes sur les accidents, des considérations opérationnelles, des systèmes futurs de navigation aérienne et des objectifs liés à la prévention des accidents. Examiner et amender le modèle de présentation du rapport final qui figure dans l'Appendice à l'Annexe 13 et réviser et actualiser le *Manuel d'investigations techniques sur les accidents d'aviation* (Doc 6920). Étudier les questions relatives aux matières dangereuses sur les lieux des accidents d'aviation.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Suivi de l'évolution des techniques et des méthodes d'enquête sur les accidents et fournir des éléments d'orientation sur la conduite des enquêtes	Assistance aux États	Continu	A
2. Faits nouveaux concernant les enregistreurs de bord (Tâche ANC n° AIG-9201)	Amendements de l'Annexe 6, actualisation des éléments indicatifs de l'Annexe	4 <sup>e</sup> TR.06	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Actualisation du Manuel d'investigations techniques sur les accidents d'aviation (Tâche ANC n° AIG-9202)	Amendements du Doc 6920	1 <sup>er</sup> TR.07	A
4. Production du Recueil d'accidents d'aviation	Recueils annuels de comptes rendus sélectionnés d'accidents d'aviation reçus des États (C-DEC 86/20)	Continu	A
5. Ateliers régionaux sur les enquêtes accidents	Facilitation de la coopération dans les enquêtes, éléments sur les enquêtes, contacts entre experts, résolution de difficultés relatives aux enquêtes (A21-20, AIG/92, AIG/99)	Continu	A
6. Étude sur les matières dangereuses sur les lieux d'accidents d'aviation (Tâche ANC n° AIG-0003)	Éléments indicatifs sur les matières dangereuses sur les lieux d'accidents d'aviation	4 <sup>e</sup> TR.06	A
7. Étude des solutions possibles au financement des enquêtes accidents de grande ampleur	Éléments indicatifs sur le financement des enquêtes accidents de grande ampleur	4 <sup>e</sup> TR.07	C
8. Étude relative à la participation des États des partenaires de partages de codes ou d'alliances aux enquêtes sur les accidents et les incidents	Éléments indicatifs sur la participation des États des partenaires de partages de codes ou d'alliances aux enquêtes sur les accidents et les incidents	4 <sup>e</sup> TR.07	C

#### 2.3.4 Prévention des accidents

**Objectifs :** Coordonner l'application du concept, des principes et des techniques de prévention des accidents dans les travaux techniques de la Direction de la navigation aérienne et aider les États à mettre en œuvre des programmes de prévention dans leurs administrations et dans l'industrie aéronautique. Publier des éléments appropriés sur la prévention dans les documents de l'OACI. Planifier et organiser des séminaires sur la prévention des accidents, y compris les facteurs humains.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Sécurité des vols et prévention des accidents (Tâche ANC n° AIG-9002)	Amélioration du programme OACI de sécurité des vols et de prévention des accidents (ANC [128-1 et 12])	Continu	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
2. Séminaires régionaux de prévention des accidents	Éléments sur la prévention des accidents, textes techniques, diapositives, vidéos, affiches.	Continu	A
3. Aspects du GASP relatifs à la prévention des accidents (Tâche ANC n° AIG-9002)	Poursuivre les objectifs du GASP	Continu	A
4. Actualisation des indicateurs de sécurité en aviation (Tâche ANC n° AIG-9803)	Indicateurs convenus de sécurité en aviation actualisés	Continu	A
5. Faciliter et améliorer la circulation des informations de sécurité dans l'industrie	Taxinomies normalisées pour l'échange des données sur la sécurité	4 <sup>e</sup> TR.07	B
6. Élaborer, en coopération avec les États et l'industrie, des programmes de prévention des accidents visant des types d'accident précis	Contributions aux programmes de prévention des accidents des États et de l'industrie	Continu	B
7. Élaborer des politiques et éléments indicatifs appropriés pour encourager les comptes rendus volontaires d'événements, notamment sur les moyens de protéger adéquatement les renseignements et les sources de données	Contributions aux activités de la Flight Safety Foundation (FSF) et du Réseau mondial d'information aéronautique (GAIN) dans ce domaine	Continu	A

### 2.3.5 Système de comptes rendus d'accident/incident (ADREP)

**Objectifs :** Élaborer un système en ligne d'information sur la sécurité aéronautique fondé sur le système ADREP existant et sur les dernières réalisations des États et d'autres organisations en matière de bases de données sur les incidents et accidents d'aviation. Assurer le fonctionnement, la tenue et l'amélioration du système ADREP afin de fournir des données exactes et complètes à l'appui des activités de prévention et d'enquête dans les États, et à l'appui des programmes de travail techniques de la Direction de la navigation aérienne. Créer une interface avec le Web pour ADREP. Mettre au point une bibliothèque électronique en ligne. Mettre au point une base de données sur les recommandations concernant la sécurité. Prêter assistance aux États le cas échéant, participer aux efforts internationaux pour la mise au point d'un format standard d'échange de données et examiner la situation mondiale en matière d'accidents sur la base des données ADREP.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. ADREP 2000 (Tâches ANC n <sup>os</sup> AIG-9804, AIG 9802)	Mise à jour d'éléments indicatifs connexes Incorporation de nouvelles taxinomies	Continu	A
2. Utilisation et tenue du système ADREP (Tâche ANC n <sup>o</sup> AIG-9804)	Amélioration du fonctionnement global du système suivant les progrès technologiques ANC (70-11)	Continu	A
3. Amélioration de la saisie en ligne des données ADREP (Tâche ANC n <sup>o</sup> AIG-9804)	Saisie en ligne des données ADREP (AIG/99)	Continu	A
4. Diffusion des données ADREP (Tâche ANC n <sup>o</sup> AIG-9804)	Comptes rendus ADREP — Résumés bimensuels	Continu	A
5. Contrôle de qualité des données ADREP (Tâche ANC n <sup>o</sup> AIG-9804)	Exactitude des produits ADREP	Continu	A
6. Demandes expresses par les États de données ADREP (Tâche ANC n <sup>o</sup> AIG-9804)	Imprimés de comptes rendus, statistiques et études	Continu	A
7. Maintien de l'accès en ligne aux données ADREP (Tâche ANC n <sup>o</sup> AIG-9804)	Accès aux données ADREP en ligne	Continu	A
8. Tenue à jour d'une bibliothèque électronique des rapports finals sur les grands accidents (Tâche ANC n <sup>o</sup> AIG-0005)	Bibliothèque électronique à jour des rapports finals sur les grands accidents (AIG/99)	Continu	A

### 2.3.6 Soutien technique

<i>Objectifs</i> : Assurer le soutien technique des États, des organisations internationales et des autres secteurs de l'Organisation et maintenir la liaison avec ceux-ci.
---

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien technique des États	Conseils et assistance	Continu	A
2. Soutien technique des autres sections de la Direction	Conseils et assistance	Continu	A
3. Soutien technique de la Direction de la coopération technique et des autres directions	Conseils et assistance	Continu	A
4. Soutien technique du Bureau des affaires régionales et des bureaux régionaux	Conseils et assistance	Continu	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
5. Liaison avec les organisations internationales et d'autres organismes	Coordination des études et des initiatives de sécurité	Continu	A
6. Planification et tenue de séminaires et ateliers	Assistance à la mise en œuvre des dispositions connexes de l'Annexe 13	Continu	A
7. Équipe spéciale sur les impacts sans perte de contrôle (CFIT) (Tâche ANC n° OPS-9103)	Fourniture d'imprimés de comptes rendus ADREP ainsi que de statistiques et d'études	Continu	A
8. Soutien des opérations aériennes des Nations Unies	Assistance et conseils spécialisés	Continu	A

## 2.4 PROGRAMME : SERVICES D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE ET CARTES AÉRONAUTIQUES (AIS/MAP)

### Questions et défis

Il est nécessaire d'actualiser les SARP des Annexes 4 et 15 et les éléments indicatifs correspondants en fonction des progrès technologiques actuels ou prévus et de l'évolution de la demande d'information aéronautique de qualité à l'appui du système mondial de gestion du trafic aérien. L'échange mondial d'information aéronautique, notamment de cartes et de données électroniques de terrain au moyen d'un système de services d'information aéronautique informatisés, faciliterait la gestion et la fourniture d'une information aéronautique de haute qualité à tout utilisateur, à tout moment et partout, et permettrait aux États et aux autres utilisateurs d'avoir accès à l'information aéronautique sous forme de texte ou sous forme graphique en temps réel. Le principal défi sera d'activer la mise sur pied d'un tel système mondial sur la base de nouvelles SARP appropriées de façon à préparer la mise en œuvre du système dans le monde entier.

La planification et la mise en œuvre de l'infrastructure mondiale des installations et services devraient être guidées par un concept opérationnel et des spécifications concernant un système mondial intégré de gestion du trafic aérien, lesquels devraient se traduire par des besoins en systèmes, installations et services devant être fournis par les États selon les indications du plan de navigation aérienne, formé de la somme de tous les plans régionaux de navigation aérienne.

### Objectifs

Continuer de tenir à jour les Annexes 4 et 15, les *Procédures pour les services de navigation aérienne — Abréviations et codes de l'OACI (PANS-ABC)* et la documentation connexe en élaborant des amendements. Faire des études et fournir des éléments d'orientation sur les services d'information et les cartes aéronautiques, les bases de données aéronautiques et les bases de données de terrain, le WGS-84, les systèmes qualité, la formation AIS/MAP et d'autres questions AIS et MAP. Assurer à l'Assemblée, au Conseil et à la Commission de navigation aérienne une expertise technique sur l'information et les cartes aéronautiques.

Favoriser l'établissement et l'échange d'une information aéronautique électronique de qualité, particulièrement des cartes et des données électroniques de terrain, en constituant et en mettant en œuvre un réseau mondial constitué d'un système de services d'information aéronautique informatisés.

Améliorer la tenue et l'actualisation des éléments de planification de la navigation aérienne, en particulier les cartes et les procédures complémentaires régionales (SUPP). Assurer en temps utile la prestation de services de planification de la navigation aérienne et de services cartographiques aux bureaux régionaux, aux réunions, aux États et aux autres intéressés en mettant à leur disposition, en ligne, des données de planification de la navigation aérienne et des cartes de qualité. Continuer de fournir des cartes adaptées aux mesures d'exception prises par l'OACI et/ou à la planification régionale particulière dans certaines situations politiques complexes et d'autres situations touchant la sécurité de l'aviation. Continuer de tenir la banque de données sur les caractéristiques des aéroports (ACDB) et à affecter et tenir à jour les indicatifs de types d'aéronef, les indicatifs à trois lettres et les indicatifs

**Objectifs**

téléphoniques, les indicateurs d'emplacement, les services d'information aéronautique fournis par les États et le catalogue des cartes aéronautiques. Continuer d'appuyer les séminaires régionaux et la formation, de fournir un service de références techniques et une bibliothèque de recherche à partir des publications d'information aéronautique (AIP) et des cartes des États, et d'analyser les AIP des États et les différences qu'ils notifient par rapport aux normes des Annexes 4 et 15.

Continuer de développer et de tenir à jour la base de données AIS/MAP utilisée pour établir les documents de planification et de services énumérés ci-dessus. Assurer un service Web pour les applications suivantes sur Intranet/Internet : WGS-84, banque de données sur les caractéristiques des aéroports (ACDB), indicatifs de types d'aéronef, indicatifs des exploitants d'aéronefs et des administrations et services aéronautiques, indicateurs d'emplacement, noms de code à cinq lettres, plans de navigation aérienne (ANP) et documents de mise en œuvre des installations et services (FASID), avec les cartes connexes.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

A.3, A.4, A.5, B.1, B.2, D.1,  
D.3, E.1, E.6, E.7, E.9, G.5,  
H.3, H.4, H.5, H.7, H.8

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Production en temps utile de notes de travail de haute qualité pour la tenue à jour des Annexes 4 et 15 et des PANS-ABC.
- b) Accord sur un système de services d'information aéronautique informatisés formant un réseau mondial et sur le format d'échange des données aéronautiques.
- c) Amélioration qualitative et quantitative des éléments indicatifs AIS/MAP et des conseils techniques fournis aux États.
- d) Base de données AIS/MAP fondée sur le Web mise en place pour la préparation, la tenue et la mise à disposition de données de planification de la navigation aérienne, y compris de cartes, pour tous les utilisateurs intéressés.
- e) Amélioration de la ponctualité, de la qualité et de la disponibilité des documents sur la planification régionale et les services produits par AIS/MAP.

**Indicateurs de performance**

- Pourcentage des notes de travail présentées à la date prévue. Satisfaction des membres du Conseil et de la Commission de navigation aérienne, d'après leurs interventions.
- Satisfaction de la communauté aéronautique quant à l'accord établi. Meilleurs services d'information aéronautique pour les utilisateurs.
- Accroissement de la production d'éléments indicatifs et d'aides de formation de haute qualité.
- Pourcentage d'éléments de planification de la navigation aérienne soumis à la date de réunion prévue. Satisfaction des utilisateurs d'après leurs observations.
- Pourcentage des documents remis au Contrôle de la documentation à la date prévue. Nombre de documents publiés sur le Web et disponibles sur CD-ROM.

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- f) Augmentation de la quantité, de la fonctionnalité et de la disponibilité des services cartographiques. Augmentation de la quantité et de la variété de la production cartographique (p. ex. cartes murales, CD-ROM et Web).

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
783	874	900	2 557	733	802	1 061	1 091	1 119	3 271

**2.4.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions relatives au personnel ; se tenir au courant des tendances et de l'évolution de la technique.

**2.4.2 Tenue à jour de l'Annexe 4 et des documents connexes**

**Objectifs :** Analyser les dispositions de l'Annexe 4 et des documents connexes pour déterminer leur bien-fondé ; prendre l'initiative de leur amendement, le cas échéant ; assurer la compatibilité avec les autres Annexes et analyser les différences reçues au sujet de la mise en œuvre des SARP.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour de l'Annexe 4	Amendements de l'Annexe 4	Continu	A
2. Analyse des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales	Suppléments à l'Annexe 4	Continu	A
3. Mise à jour des documents connexes à l'Annexe	Amendements des documents connexes à l'Annexe	Continu	A
4. Affichage de cartes aéronautiques électroniques dans le poste de pilotage (Tâche ANC n° AIS-9801)	Amendements de l'Annexe 4	4° TR.07	A
5. Cartographie des procédures basées sur la navigation de surface et la qualité de navigation requise (Tâche ANC n° AIS-9804)	Amendements de l'Annexe 4	4° TR.07	A
6. Cartes d'obstacles d'aérodrome (Tâche ANC n° AIS-9805)	Amendements de l'Annexe 4	4° TR.07	A



## 2.4.3 Services en matière de cartes aéronautiques

**Objectifs :** Fournir des avis aux États sur les questions de cartographie ; publier un manuel contenant des éléments indicatifs sur l'Annexe 4 ; aider les États au moyen d'analyses critiques visant à améliorer leurs programmes de cartographie ; présenter des avis sur les questions de cartographie et sur les cartes aéronautiques des États au moyen d'une cartothèque et d'aides audiovisuelles ; assurer un service de cartographie, en produisant notamment des cartes adaptées pour la planification d'urgence.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Avis et assistance aux États	Assistance	Continu	A
2. Mise à jour du Manuel des cartes aéronautiques (Doc 8697)	Amendements du Doc 8697	Continu	A
3. Analyses critiques des cartes aéronautiques des États	Critique	Continu	A
4. Tenue de la cartothèque	Cartothèque actualisée	Continu	A
5. Mise à jour du Catalogue des cartes aéronautiques (Doc 7101)	Doc 7101	Actuellement suspendu	C
6. Service de cartographie, y compris des applications cartographiques sur le Web, à l'intention des bureaux et des sections du siège, des bureaux régionaux, des réunions régionales de navigation aérienne et d'autres réunions	Cartes	Continu	A

## 2.4.4 Tenue à jour de l'Annexe 15 et des documents connexes

**Objectifs :** Analyser les dispositions de l'Annexe 15 et des documents connexes pour déterminer leur bien-fondé et prendre l'initiative de leur amendement s'il y a lieu ; assurer la compatibilité avec les autres Annexes et analyser les différences reçues au sujet de la mise en œuvre des SARP.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour de l'Annexe 15	Amendements de l'Annexe 15	Continu	A
2. Publication des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales figurant dans l'Annexe 15	Supplément à l'Annexe 15	Continu	A
3. Mise à jour des documents connexes à l'Annexe	Amendements des documents connexes à l'Annexe	Continu	A
4. Bases de données aéronautiques (Tâche ANC n° AIS-9401)	Amendements de l'Annexe 15	4 <sup>e</sup> TR.06	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
5. Données électroniques de terrain (Tâche ANC n° AIS-9802)	Amendements de l'Annexe 15	4 <sup>e</sup> TR.06	A
6. Échange électronique d'informations aéronautiques (Tâche ANC n° AIS-9806)	Amendement de l'Annexe 15	4 <sup>e</sup> TR.06	A
7. Systèmes automatisés d'information aéronautique (Tâche ANC n° AIS-0001)	Amendement de l'Annexe 15	4 <sup>e</sup> TR.06	A

#### 2.4.5 Services d'information aéronautique (AIS)

**Objectifs :** Aider les États à fournir des services d'information aéronautique (AIS). Fournir, à l'Organisation et aux utilisateurs de l'extérieur, un service de recherche et d'information sur les questions AIS, grâce à une bibliothèque des publications d'information aéronautique, des NOTAM et des circulaires des États.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Avis techniques aux États	Avis techniques sur l'Annexe 15	Continu	A
2. Mise à jour du Manuel AIS (Doc 8126)	Amendements du Doc 8126	Continu	A
3. Analyses critiques des publications d'information aéronautique des États	Critique AIP des États	Continu	A
4. Mise à jour des services d'information aéronautique assurés par les États (Doc 7383)	Nouvelle édition Doc 7383	Continu	C
6. Mise à jour du Manuel sur le WGS-84 (Doc 9674)	Amendements du Doc 9674	Continu	A
7. Élaboration d'un cours de formation pour le personnel AIS/MAP	Nouveau document	Continu	A
8. Tenue de la bibliothèque AIS	Bibliothèque actualisée	Continu	A

#### 2.4.6 Abréviations, codes, indicatifs et indicateurs de l'OACI

**Objectifs :** Analyser, créer, actualiser, traiter et publier, notamment sur le Web, les abréviations, codes, indicatifs et indicateurs normalisés à utiliser dans la documentation de l'OACI et pour l'exploitation internationale par les États.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour des Procédures pour les services de navigation aérienne — Abréviations et codes (PANS-ABC) (Doc 8400)	Amendements du Doc 8400	Continu	A
2. Mise à jour des Indicateurs d'emplacement (Doc 7910)	Nouvelle édition Doc 7910 et disponibilité sur le Web	Continu	A
3. Mise à jour des Indicatifs des exploitants d'aéronefs et des administrations et services aéronautiques (Doc 8585)	Nouvelle édition Doc 8585 et disponibilité sur le Web	Continu	A
4. Mise à jour des Indicatifs de types d'aéronef (Doc 8643)	Nouvelle édition Doc 8643 et disponibilité sur le Web	Continu	A
5. Mise à jour de la base de données des noms-indicateurs codés des points de navigation significatifs	Service en ligne et disponibilité sur le Web	Continu	A

#### 2.4.7 **Plans régionaux de navigation aérienne, procédures complémentaires régionales et planification CNS/ATM**

**Objectifs** : Fournir une assistance pour l'élaboration, y compris la disponibilité sur le Web, et l'amendement des plans régionaux de navigation aérienne (ANP) et des procédures complémentaires régionales (SUPP).

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planification régionale	Amendements des ANP et du Doc 7030 ; réunions	Continu	A
2. Suivi de l'évolution régionale	Suivi des ANP	Continu	A
3. Soutien de la mise en œuvre	Assistance aux États ; ANP	Continu	A
4. Tenue et mise à jour des plans de navigation aérienne (ANP) et des documents de mise en œuvre des installations et services (FASID)	Amendements des ANP Doc 7474, Doc 8733, Doc 7754, Doc 8755, Doc 9634, Doc 9635, Doc 9673, et disponibilité sur le Web	Continu	A
5. Mise à jour des Procédures complémentaires régionales (SUPP) (Doc 7030)	Amendements des SUPP Doc 7030	Continu	A
6. Mise à jour du Plan mondial CNS/ATM	Amendements du Plan mondial	Continu	A

2.4.8 **Banque de données sur les caractéristiques des aéroports (ACDB)**

**Objectifs :** En plus des activités courantes, mettre au point des programmes informatiques et des bases de données qui permettront de suivre plus aisément la planification pour de nouveaux types d'aéronef et la mise en œuvre des plans régionaux de navigation aérienne.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Collecte, analyse, mise à jour et publication de données sur les caractéristiques des aéroports	Documents imprimés ACDB Service en ligne ACDB/ disponibilité sur le Web	Continu	B
2. Suivi de l'évolution future	Suivi	Continu	B
3. Développement de la banque de données ACDB et intégration dans la base de données aéronautiques pour la production de ANP	Amélioration de la banque de données ACDB	Continu	B

2.4.9 **Soutien technique**

**Objectifs :** Assurer le soutien technique des États, des organisations internationales et des autres secteurs de l'Organisation et maintenir la liaison avec ceux-ci.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien technique des États	Conseils et assistance	Continu	A
2. Soutien technique des autres sections de la Direction	Conseils et assistance	Continu	A
3. Soutien technique de la Direction de la coopération technique et des autres directions de l'OACI	Conseils et assistance	Continu	A
4. Soutien technique du Bureau des affaires régionales et des bureaux régionaux	Conseils et assistance	Continu	A
5. Liaison avec les organisations internationales et d'autres organismes	Coordination	Continu	A
6. Planification et tenue de séminaires/ateliers	Assistance à la mise en œuvre	Continu	A

2.5 PROGRAMME : **DIRECTION DE LA NAVIGATION AÉRIENNE (ANB)**

Les éléments relatifs aux questions administratives sont intégrés dans le Programme 2.1 :  
Gestion, coordination et soutien

2.6 PROGRAMME : **GESTION DU TRAFIC AÉRIEN (ATM)****Questions et défis**

Pour préserver la vitalité de l'aviation civile, il est essentiel que l'on dispose aux niveaux mondial, régional et national d'un système de navigation aérienne sûr, efficace et viable du point de vue de l'environnement. La Section ATM est résolument engagée dans des stratégies visant à s'attaquer efficacement à ces questions et à faire face à la poursuite de la croissance de l'aviation civile. L'effort principal et la stratégie à long terme consistent à assurer la mise en œuvre d'un système de gestion du trafic aérien qui permette de tirer le parti maximal des plus grandes possibilités qu'offrent les progrès techniques tant dans les airs qu'au sol. Par voie de conséquence, cela aidera la communauté de l'aviation civile internationale à passer de l'environnement du contrôle de la circulation aérienne du XX<sup>e</sup> siècle au système de gestion du trafic aérien intégré et coopératif qui est nécessaire pour répondre aux besoins de l'aviation du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Objectifs**

Ces défis et ces questions imposent d'atteindre plusieurs objectifs. Ces objectifs sont notamment de produire une description de la façon dont le système ATM émergent et futur devra fonctionner et d'élaborer les normes, procédures et besoins ATM nécessaires pour orienter la mise en œuvre de la technologie CNS/ATM de manière qu'elle se traduise par un système ATM interopérable et sans discontinuités. Plusieurs questions relatives aux performances et à la sécurité seront traitées dans le cadre de l'effort global d'amélioration de l'ATM dans l'ensemble du monde, notamment par l'élaboration d'éléments indicatifs sur les spécifications relatives aux connaissances linguistiques et à la gestion de la sécurité, par la poursuite du développement du concept de performances requises de l'ensemble du système (RTSP) et par une campagne de sensibilisation à la sécurité sur les pistes. Les autres objectifs sont l'actualisation des Annexes 2, 11 et 12 et des documents connexes, particulièrement les PANS-ATM, la réalisation d'études et la fourniture d'éléments d'orientation sur des questions concernant les règles de l'air ainsi que l'organisation, les usages, les procédures et la mise en œuvre des services de la circulation aérienne (ATS) et des services de recherches et de sauvetage (SAR), l'examen et la coordination de propositions d'amendement des plans régionaux de navigation aérienne et des procédures complémentaires régionales, la planification des mesures d'exception et la gestion de crise ATS, et la liaison avec d'autres organisations internationales.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

B.1, D.3, D.5, D.7, E.6

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Amendements des Annexes 2 et 11 et des PANS-ATM en fonction de l'évolution de la technologie, des nouvelles procédures et d'un ensemble de besoins ATM émergents.

**Indicateurs de performance**

Succès de la onzième Conférence de navigation aérienne de 2003, avec l'acceptation du concept opérationnel d'ATM. Dispositions sur les applications de la liaison de données ATS terminées. Actualisation du Manuel ATSP, du Manuel SOIR et du Manuel sur l'A-SMGCS.

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- b) Élaboration des besoins ATM, notamment en matière de communications, navigation et surveillance.
- c) Élaboration des dispositions nécessaires pour la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité ATM et pour une approche systémique de la sécurité dans la mise en œuvre des systèmes ATM. Aide aux États pour la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité au moyen de séminaires et d'ateliers.
- d) Progrès des travaux sur les performances requises de l'ensemble du système (RTSP) par l'établissement de performances cibles pour le futur système ATM, y compris en matière de sécurité.
- e) Réalisation d'une campagne d'éducation et de sensibilisation pour la sécurité sur les pistes.
- f) Harmonisation des dispositions sur les recherches et le sauvetage à l'échelle internationale.
- g) Gestion de la planification ATC d'exception en temps réel et mise en œuvre de plans d'exception.
- h) Conseils aux États sur les dispositions de l'OACI.

**Indicateurs de performance**

Succès de la onzième Conférence de navigation aérienne de 2003, avec une acceptation ou adoption du concept opérationnel d'ATM et un accord sur la nécessité d'élaborer les besoins ATM. Ensemble des besoins ATM achevé. Concepts de RCP, RNP et RSP plus élaborés.

Mise en place de systèmes de gestion de la sécurité et d'une approche systémique par les États.

Succès de la onzième Conférence de navigation aérienne de 2003, avec une acceptation de la nécessité de définir les performances requises du futur système ATM et de faire avancer le concept de RTSP. Élaboration de moyens et de paramètres concernant la mesure et le respect des performances cibles.

Tenue d'une série de séminaires de sécurité sur les pistes et établissement d'un ensemble d'outils sur la sécurité des pistes.

Amendements de l'Annexe 12 et amendement du Manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes.

Plans d'exception approuvés et, s'il y a lieu, appliqués avec succès.

Satisfaction des États quant aux réponses à leurs demandes d'information.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Prévisions budgétaires</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
933	955	982	2 870	1 005	1 027	1 018	1 044	1 062	3 124

### 2.6.1 Gestion du programme

**Objectifs** : Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions relatives au personnel ; se tenir au courant des tendances et de l'évolution de la technique.

### 2.6.2 Tenue à jour d'Annexes et de documents connexes

**Objectifs** : Analyser les dispositions des Annexes 2, 11 et 12 et des documents connexes, dont les PANS-ATM, pour déterminer si elles sont satisfaisantes et prendre l'initiative de leur amendement, le cas échéant ; assurer la compatibilité avec les autres Annexes et analyser les différences reçues au sujet de la mise en œuvre des SARP et en tenant compte des données reçues comme suite aux audits de supervision de la sécurité portant sur l'Annexe 11 et les PANS-ATM.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour des Annexes 2, 11 et 12 et du Doc 4444	Amendements des Annexes 2, 11 et 12 et du Doc 4444	Continu	A
2. Analyse des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales	Suppléments aux Annexes 2, 11 et 12 et du Doc 4444	Continu	A
3. Mise à jour des documents connexes aux Annexes	Amendements des documents connexes aux Annexes	Continu	A

### 2.6.3 Besoins ATM en communications, navigation et surveillance (CNS)

**Objectifs** : Appuyer la conception et l'élaboration progressives d'un système ATM mondial, interopérable et sans discontinuités, dans le but de concrétiser les avantages escomptés de la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM fondée sur un concept d'ATM commun. Comme suite à la onzième Conférence de navigation aérienne, déterminer les besoins fonctionnels et opérationnels pour le système ATM mondial à partir du concept opérationnel d'ATM. Sur la base de ces besoins, élaborer les SARP, procédures et éléments indicatifs nécessaires à la mise au point et à la mise en œuvre du système ATM naissant et futur. Développer le concept de performances requises de l'ensemble du système (RTSP) pour qu'il serve de moyen de garantir que le système ATM naissant et futur remplit les objectifs de performance fixés à partir des attentes de la communauté aéronautique.



<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Gestion mondiale du trafic aérien (Tâche ANC n° ATM-9202)	Amendements des Annexes 2 et 11, du Doc 4444 et du Doc 9750 Déterminer les besoins des systèmes ATM découlant du concept opérationnel d'ATM mondiale	4° TR.07 4° TR.06	A
2. Interopérabilité et intégration fonctionnelle de l'exploitation technique, de l'ATS, de l'ATFM et de l'ASM tactique (Tâche ANC n° ATM-9510)	Amendements des Annexes 2 et 11 et du Doc 4444	4° TR.07	A
3. Performances requises de l'ensemble du système (Tâche ANC n° ATM-9501)	Projet d'énoncé de politique Déterminer les paramètres et les mesures nécessaires pour évaluer les performances	3° TR.05 Continu	A
4. Besoins de l'ATM dans le domaine des communications (Tâche ANC n° ATM-9502)	Amendements des Annexes 2, 6 et 11 et du Doc 4444 Définir un ensemble de besoins ATM	4° TR.06 Continu	A
5. Applications de la liaison de données air-sol à l'ATS (Tâche ANC n° ATM-9102)	Amendements de l'Annexe 11, du Doc 4444 et du Doc 9694	3° TR.05	A
6. Échange de données entre systèmes ATS automatisés (Tâche ANC n° ATM-9103)	Amendements de l'Annexe 11 et du Doc 4444	3° TR.05	A
7. Besoins de l'ATM dans le domaine de la navigation (Tâche ANC n° ATM-9503)	Amendements des Annexes 2, 6 et 11 et du Doc 4444 Définir un ensemble de besoins ATM	4° TR.06 Continu	A
8. Besoins de l'ATM dans le domaine de la surveillance (Tâche ANC n° ATM-9504)	Amendements des Annexes 2, 6 et 11 et du Doc 4444 Définir un ensemble de besoins ATM	4° TR.06 Continu	A
9. Conscience de la situation du trafic au moyen de l'ADS-B et assurance de la séparation à bord (Tâche ANC n° ATM-0002)	Amendements de l'Annexe 11 et du Doc 4444	3° TR.05	A
10. Examen des spécifications relatives à l'emport du transpondeur de radar secondaire de surveillance (SSR) et du système anticollision	Amendements de l'Annexe 11 et du Doc 4444	Continu	B

2.6.4 **Gestion de l'espace aérien (ASM)**

**Objectif :** Faciliter une utilisation optimale de l'espace aérien, en l'organisant de façon à permettre l'efficacité du service tout en améliorant les niveaux actuels de sécurité. Élaborer les SARP, procédures et éléments indicatifs nécessaires pour que l'espace aérien soit conçu de façon à assurer la sécurité des opérations aériennes dans les phases de vol prévues ; il doit, entre autres, permettre d'assurer la navigation le long de la trajectoire prévue, d'éviter les obstacles et d'appliquer des normes de séparation qui répondent à la capacité et à la sécurité exigées.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planification de l'infrastructure de l'espace aérien (Tâche ANC n° ATM-9505)	Éléments indicatifs	3 <sup>e</sup> TR.06	A
2. Séparation entre aéronefs (Tâche ANC n° ATM-6301)	Amendements des Annexes 2, 6 et 11 et des Doc 4444, 7030, 9574, 9613 et 9689	Continu	A
3. Actualisation et harmonisation des minimums de séparation figurant dans les Procédures complémentaires régionales et regroupement de ces minimums en vue de les inclure dans les PANS-ATM	Amendements des Doc 4444 et 7030	2 <sup>e</sup> TR.04	A
4. Distance minimale entre pistes aux instruments parallèles (Tâche ANC n° ATM-9001)	Amendements de l'Annexe 14, des Doc 4444 et 8168 et de la Circulaire 207	Continu	C

2.6.5 **Services de la circulation aérienne (ATS)**

**Objectifs :** Élaborer les SARP, procédures et éléments indicatifs nécessaires pour faciliter l'harmonisation mondiale et l'efficacité des services ATS. Élaborer les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des applications de liaison de données ATS, notamment la surveillance dépendante automatique (ADS), l'ADS en mode diffusion et les communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC). Élaborer des éléments indicatifs pour aider les États à mettre en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité afin de faciliter la mise en place de programmes systématiques de gestion de la sécurité pour veiller à ce que les niveaux de sécurité appropriés soient respectés à l'échelle mondiale. Mener une campagne de sensibilisation à la sécurité sur les pistes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Révision des dispositions applicables aux services de la circulation aérienne (Tâche ANC n° ATM-6901)	Amendements des Annexes 2 et 11 et du Doc 4444	Continu	A
2. Opérations simultanées sur pistes sécantes ou sur une même piste (Tâche ANC n° ATM-9203)	Nouveau manuel et amendements du Doc 4444	3° TR.04	A
3. Procédures et systèmes ADS (Tâche ANC n° ATM-9506)	Amendements des Annexes 1 et 11 et du Doc 4444	4° TR.04	B
4. A-SMGCS (Tâche ANC n° ATM-9703)	Nouveau manuel et amendements des Annexes et des PANS	3° TR.04	A
5. Examen et suivi des procédures ATS nationales et fourniture d'avis, selon les besoins	Correspondance	Continu	A
6. Incursions sur piste (Tâche ANC n° ATM-0101)	Amendements des Annexes 2 et 11 et du Doc 4444	2° TR.04	A
7. Élaboration d'un manuel sur les applications ATS	Campagne de sensibilisation Nouveau manuel	4° TR.04	A
8. Mise à jour du modèle de formule de plan de vol OACI (Tâche ANC n° ATM-0301)	Amendements du Doc 4444	4° TR.06	A
9. Certification de la sécurité des systèmes ATM (Tâche ANC n° ATM-0402)	Annexe 11	2° TR.06	A
10. Gestion de la sécurité ATM (Tâche ANC n° ATM-0403)	Annexe 11 Doc 4444 Nouveau manuel	4° TR.07	A

#### 2.6.6 Gestion des courants de trafic aérien (ATFM)

**Objectifs :** Élaborer les SARP, procédures et éléments indicatifs nécessaires pour faciliter l'application de mesures de mise en équilibre de la demande et de la capacité afin d'assurer un flux optimal du trafic aérien, compte dûment tenu de la capacité disponible du système mondial de contrôle de la circulation aérienne.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Systèmes et procédures ATFM (Tâche ANC n° ATM-9509)	Amendements des Annexes 2 et 11 et du Doc 4444	4° TR.07	C

2.6.7 **Planification d'urgence et gestion des crises**

**Objectifs** : Fournir un soutien technique au sujet des plans d'urgence des services ATC et de la gestion des crises en temps réel pour assurer la sécurité de l'exploitation internationale pendant les crises ; coordonner la mise en application des procédures d'urgence.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Procédures à suivre par les contrôleurs de la circulation aérienne en cas d'urgence en vol (Tâche ANC n° ATM-0401)	Amendements de l'Annexe 11 et du Doc 9426	4 <sup>e</sup> TR.06	A
2. Soutien technique pendant les situations d'urgence ATC en temps réel	Conseils et assistance (Amendement de l'Annexe 11 et du Doc 9426)	Continu	A
3. Mise en application des procédures d'exception	Coordination Annexe 11 et Doc 9426	Continu	A

2.6.8 **Recherches et sauvetage**

**Objectifs** : Élaborer un amendement de l'Annexe 12. Apporter les amendements corrélatifs aux plans régionaux de navigation aérienne et aux procédures complémentaires régionales, en révisant les concepts de données à documenter. Réviser la Circulaire OACI sur le système Cospas-Sarsat pour y ajouter des renseignements sur le matériel contemporain du secteur spatial et du secteur sol et sur les procédures appropriées. Élaborer un amendement complet du *Manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes* (IAMSAR). Poursuivre la campagne de sensibilisation visant à améliorer l'application des spécifications relatives à l'emport et à l'enregistrement des émetteurs de localisation d'urgence (ELT). Aider la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) dans ses efforts pour mener à bien un projet à long terme de modernisation des SAR sur le continent africain.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Besoins en matière d'ELT et de communications pour les recherches et le sauvetage (Tâche ANC n° ATM-9402)	Amendements des Annexes 10 et 12, du Doc 9731 et de la Circulaire 185	3 <sup>e</sup> TR.04	C
2. Harmonisation des procédures SAR de l'OACI et de l'OMI (Tâche ANC n° ATM-0202)	Amendements du Doc 9731	3 <sup>e</sup> TR.04	A

2.6.9 **Plans régionaux de navigation aérienne et procédures complémentaires régionales**

**Objectifs** : Fournir une assistance pour l'élaboration et l'amendement des plans régionaux de navigation aérienne (ANP) et des procédures complémentaires régionales (SUPP). Simplifier la présentation des SUPP. Rationaliser les SUPP en plaçant dans les PANS-ATM toutes les dispositions des SUPP applicables à l'échelle mondiale et en les supprimant des SUPP.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planification régionale	Amendements des ANP et du Doc 7030 ; réunions	Continu	A
2. Suivi de l'évolution régionale	Suivi ; ANP	Continu	A
3. Soutien de la mise en œuvre	Assistance aux États ; ANP	Continu	A

2.6.10 **Soutien technique**

**Objectifs** : Assurer le soutien technique des États, des organisations internationales et des autres secteurs de l'Organisation et maintenir la liaison avec ceux-ci.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien technique des États	Conseils et assistance	Continu	A
2. Soutien technique des autres sections de la Direction	Conseils et assistance	Continu	A
3. Soutien technique de la Direction de la coopération technique et des autres directions de l'OACI, notamment en ce qui concerne l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Conseils et assistance	Continu	A
4. Soutien technique du Bureau des affaires régionales et des bureaux régionaux	Conseils et assistance	Continu	A
5. Liaison avec les organisations internationales et d'autres organismes	Coordination	Continu	A
6. Planification et tenue de séminaires/ateliers	Conseils et assistance	Continu	A

## 2.7 PROGRAMME : COMMUNICATIONS, NAVIGATION ET SURVEILLANCE (CNS)

**Questions et défis**

Le rythme du progrès technologique, avec son incidence possible sur les systèmes aéronautiques, augmente de façon continue, toutes sortes de systèmes étant commercialisées sur la base de la libre concurrence et de la viabilité économique autant que sur celle de la nécessité d'une diversité pour garantir les performances et la disponibilité du service. La diversité et la redondance des systèmes pourraient apporter robustesse et continuité du service, mais il faut assurer une prestation des services homogène entre les différentes régions géographiques. Il faut déterminer lesquels des nouveaux systèmes justifient une normalisation à l'OACI et le moment où cette normalisation est nécessaire. Les spécifications techniques détaillées de ces systèmes ne doivent pas nécessairement être reprises dans les SARP, lorsque la normalisation par l'industrie est suffisante.

En raison de la demande croissante de fréquences radio et de la vive concurrence de la part des services non aéronautiques, il est nécessaire de s'assurer et de protéger la disponibilité à long terme du spectre de fréquences électromagnétiques attribué aux services de communications, de navigation et de surveillance aéronautiques. Cela exige que les États appuient la position de l'OACI aux conférences mondiales des radiocommunications (CMR) de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

**Objectifs**

Tenir à jour l'Annexe 10 et les documents connexes. Faire des études et élaborer des propositions relatives aux nouveaux concepts, systèmes et fonctions de communications, de navigation et de surveillance. Tenir à jour les parties des plans de navigation aérienne, des procédures complémentaires régionales (SUPP) et des divers manuels et circulaires qui concernent les communications, la navigation et la surveillance. Assurer la coordination avec l'Union internationale des télécommunications et les organisations régionales de télécommunications pour toutes les questions relatives aux fréquences du spectre électromagnétique attribuées aux services de communications, de navigation et de surveillance aéronautiques et administrer l'utilisation de ces fréquences. Assurer la coordination avec les autres organisations des Nations Unies et les organismes de l'industrie sur les questions d'intérêt mutuel pour faire en sorte que les besoins de l'aviation civile internationale en matière de communications, de navigation et de surveillance soient satisfaits en temps utile et de façon économiquement rationnelle. Faire des études sur le besoin toujours croissant de normes de compatibilité électromagnétique (CEM) pour la conception, la construction et l'exploitation de systèmes aéronautiques.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

B.1, B.2, D.1, D.4, D.5,  
E.4, E.6

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Formulation de SARP et de spécifications techniques pour la mise en œuvre mondiale des moyens de communications, de navigation et de surveillance.
- b) Formulation d'éléments indicatifs sur l'application des SARP.

**Indicateurs de performance**

Annexe 10 et documents connexes à jour.

Meilleure application des SARP.

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- c) Formulation de critères sur l'attribution, la protection et la conservation du spectre électromagnétique de l'aviation civile dans le monde entier.
- d) Examen des spécifications réglementaires et techniques internationales sur la CEM qui concernent les systèmes de communications, de navigation et de surveillance des aéronefs.
- e) Assistance à la formulation et à l'amendement des plans régionaux de navigation aérienne (ANP) et des procédures complémentaires régionales.
- f) Appui technique aux États et aux organisations internationales pour la mise en œuvre des communications, de la navigation et de la surveillance.
- g) Élaboration de lignes directrices pour la protection des installations et des services aéronautiques contre le brouillage électromagnétique nuisible.

**Indicateurs de performance**

- Acceptation de la position de l'OACI à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2007) de l'UIT.
- Maintien de la CEM dans les systèmes aéronautiques.
- ANP et SUPP à jour.
- Satisfaction des États quant aux réponses faites à leurs demandes.
- Disponibilité accrue de systèmes et de services aéronautiques

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Prévisions budgétaires			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
924	947	975	2 846	967	1 043	991	1 044	1 062	3 097

**2.7.1 Gestion du programme**

**Objectifs** : Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects multidisciplinaires du programme avec d'autres sections ou directions ; gérer les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions relatives au personnel ; se tenir au courant des tendances et de l'évolution de la technique ; assurer la liaison avec les organisations internationales pertinentes.

## 2.7.2 Tenue à jour d'Annexes et de documents connexes

**Objectifs :** Analyser les dispositions de l'Annexe 10 et des documents connexes pour en déterminer l'actualité et le bien-fondé ; prendre l'initiative de leur amendement, le cas échéant ; assurer la compatibilité avec les autres Annexes et analyser les différences reçues au sujet de la mise en œuvre des SARP ; revoir la structure et la présentation de l'Annexe 10 et élaborer un plan de mesures destiné à rationaliser et à simplifier le document tout en assurant que les SARP, les spécifications techniques et les éléments indicatifs soient satisfaisants et disponibles en temps utile.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Analyse des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales	Suppléments à l'Annexe 10	Continu	A
2. Mise à jour de l'Annexe 10	Amendements de l'Annexe 10	4 <sup>e</sup> TR.07	A
3. Tenue à jour des documents connexes (manuels, etc.)	Amendements des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	C

## 2.7.3 Communications

**Objectifs :** Élaborer des plans, les suivre et les appuyer pour faire en sorte que les systèmes de communication aéronautiques actuels et futurs soient mis en œuvre de façon coordonnée, harmonieuse, économique et efficace à l'échelle mondiale ; élaborer des SARP, des spécifications techniques et des éléments indicatifs sur les systèmes de communication aéronautiques voix et données air-sol et sol-sol ainsi que sur les protocoles interréseau et les protocoles d'application pour le réseau de télécommunications aéronautiques (ATN). Veiller à ce que l'aviation civile dispose des fréquences nécessaires pour répondre à ses besoins et à ce que le spectre des fréquences aéronautiques soit utilisé efficacement ; examiner les prescriptions réglementaires et techniques internationales sur la CEM concernant les systèmes embarqués de navigation, de communication et de surveillance ; élaborer, coordonner et définir la position de l'OACI sur les points de l'ordre du jour des Conférences mondiales des radiocommunications (CMR) de l'UIT qui intéressent les communications, la navigation et la surveillance aéronautiques.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Activités relatives aux Conférences mondiales des radiocommunications (CMR)	Documents et participation de l'OACI	Continu	A
2. Tenue à jour du manuel des radiofréquences de l'OACI	Amendements de la politique de l'OACI sur les besoins en spectre RF	Continu	A



<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Utilisation de l'Internet public par l'aviation (Tâche ANC n° CNS-0301)	Nouveaux éléments indicatifs	2 <sup>e</sup> TR.05	A
4. Liaison numérique air-sol VHF (VDL) (Tâche ANC n° CNS-9102)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
5. Liaison de données haute fréquence (HF DL) (Tâche ANC n° CNS-9602)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
6. Procédures SFA (Tâche ANC n° CNS-8101)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
7. Procédures du service mobile aéronautique (SMA) (Tâche ANC n° CNS-7402)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
8. Vérification des moyens de communications (Tâche ANC n° CNS-9402)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
9. Spectre électromagnétique aéronautique (Tâche ANC n° CNS-7002)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
10. Réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) (Tâche ANC n° CNS-9403)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
11. Systèmes à satellites de la prochaine génération pour le SMAS (Tâche ANC n° CNS-9902)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
12. Liaison de données air-sol du service mobile aéronautique par satellite (sous-réseau SMAS) (Tâche ANC n° CNS-8702)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
13. Études sur la planification des moyens SFA (Tâche ANC n° CNS-7001)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
14. Liaison de données air-sol destinée à des applications en navigation et en surveillance (Tâche ANC n° CNS-9603)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
15. Compatibilité électromagnétique des systèmes de communication (Tâche ANC n° CNS-0001)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
16. Protection contre le brouillage électromagnétique (Tâche ANC n° CNS-0401)	Nouveaux éléments indicatifs	4 <sup>e</sup> TR.07	A

## 2.7.4 Navigation

**Objectifs :** Élaborer des plans, les suivre et les appuyer pour faire en sorte que la transition de la navigation traditionnelle à la navigation par satellite se déroule de façon coordonnée, harmonieuse, économique et efficace à l'échelle mondiale ; élaborer des SARP, des spécifications techniques et des éléments indicatifs sur l'amélioration des systèmes de navigation traditionnels et du système mondial de navigation par satellite (GNSS), selon ce qui est nécessaire pour faciliter la navigation au cours de toutes les phases de vol, notamment les approches de précision, l'atterrissage et le départ ainsi que le guidage et le contrôle des mouvements à la surface ; faire en sorte que l'aviation civile dispose des fréquences nécessaires pour répondre aux besoins de la navigation aérienne et que le spectre aéronautique soit utilisé de manière efficace ; élaborer des éléments pertinents pour définir la position de l'OACI sur les points de l'ordre du jour des CMR de l'UIT qui intéressent la navigation aérienne.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Activités relatives aux Conférences mondiales des radiocommunications (CMR)	Documents et participation de l'OACI	Continu	A
2. Intégration des aides de navigation traditionnelles au GNSS en évolution (Tâche ANC n° CNS-0402)	Nouveaux éléments indicatifs	4 <sup>e</sup> TR.06	A
3. Système mondial de navigation par satellite (Tâche ANC n° CNS-9401)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
4. Vérification des moyens de navigation (Tâche ANC n° CNS-9402)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
5. Spectre électromagnétique aéronautique (Tâche ANC n° CNS-7002)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
6. Compatibilité électromagnétique des systèmes de navigation (Tâche ANC n° CNS-0001)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
7. Amélioration des systèmes de navigation traditionnels	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
8. Protection des systèmes de navigation contre le brouillage électromagnétique (Tâche ANC n° CNS-0401)	Nouveaux éléments indicatifs	4 <sup>e</sup> TR.07	A

2.7.5 **Surveillance**

**Objectifs :** Élaborer des plans, les suivre et les appuyer pour faire en sorte que les systèmes de surveillance traditionnels et les systèmes de type ADS soient mis en œuvre de façon coordonnée, harmonieuse, économique et efficace à l'échelle mondiale ; élaborer des SARP, des spécifications techniques et des éléments indicatifs sur les systèmes de surveillance et les systèmes anticollision qui sont nécessaires pour l'ATM, notamment le service ADS et l'ADS-diffusion, ainsi que le guidage et le contrôle des mouvements à la surface ; faire en sorte que l'aviation civile dispose des fréquences nécessaires pour répondre aux besoins des services de surveillance et que le spectre aéronautique soit utilisé de façon efficace ; élaborer des éléments pertinents pour définir la position de l'OACI sur les points de l'ordre du jour des CMR de l'UIT qui intéressent les services de surveillance.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Activités relatives aux Conférences mondiales des radiocommunications (CMR)	Documents et participation de l'OACI	Continu	A
2. Améliorations du SSR mode S (Tâche ANC n° CNS-9601)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
3. ADS-diffusion (Tâche ANC n° CNS-9601)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
4. Système embarqué d'assurance de la séparation (ASAS) (Tâche ANC n° CNS-9701)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
5. Attribution d'adresses d'aéronef à 24 bits	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
6. Spectre électromagnétique aéronautique (Tâche ANC n° CNS-7002)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
7. Compatibilité électromagnétique des systèmes de surveillance (Tâche ANC n° CNS-0001)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
8. Vérification des moyens de surveillance (Tâche ANC n° CNS-9402)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
9. Systèmes anticollision (Tâche ANC n° CNS-7901)	Amendements de l'Annexe 10 et des documents connexes	4 <sup>e</sup> TR.07	A
10. Protection des systèmes de surveillance contre le brouillage électromagnétique (Tâche ANC n° CNS-0401)	Nouveaux éléments indicatifs	4 <sup>e</sup> TR.07	A

2.7.6 **Plans régionaux de navigation aérienne et procédures complémentaires régionales**

**Objectifs :** Fournir une assistance pour l'élaboration et l'amendement des plans régionaux de navigation aérienne (ANP) et des procédures complémentaires régionales (SUPP).

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planification régionale	Amendements des ANP et des SUPP	Continu	A
2. Suivi de l'évolution régionale	Rapport annuel — Modernisation des systèmes de navigation aérienne	Continu	A
3. Soutien de la mise en œuvre	Assistance aux États ou aux régions	Continu	A

2.7.7 **Soutien technique**

**Objectifs :** Assurer le soutien technique des États, des régions, des organisations internationales et des autres secteurs de l'Organisation et maintenir la liaison avec ceux-ci.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien technique des États	Conseils et assistance	Continu	A
2. Soutien technique des autres sections de la Direction	Conseils et assistance	Continu	A
3. Soutien technique de la Direction de la coopération technique et des autres directions de l'OACI	Conseils et assistance	Continu	A
4. Soutien technique du Bureau des affaires régionales et des bureaux régionaux	Conseils et assistance	Continu	A
5. Liaison technique avec les organisations internationales et d'autres organismes	Coordination	Continu	C
6. Planification et tenue de séminaires/ateliers	Assistance à la mise en œuvre	Continu	C
7. Appui des assignations de fréquences aux systèmes CNS	Assistance à la mise en œuvre	Continu	B

## 2.8 PROGRAMME : MÉDECINE AÉRONAUTIQUE (MED)

**Questions et défis**

La dissémination internationale de maladies transmissibles par les voyages aériens constitue une menace réelle pour la santé publique et peut avoir des conséquences graves pour les compagnies aériennes et les aéroports internationaux ainsi que pour l'économie nationale des régions touchées. Des mesures adéquates de protection pour contrer la dissémination du SRAS ont été appliquées à certains aéroports internationaux, mais il faudrait les développer davantage pour permettre une réaction graduelle proportionnée à la menace de récurrence du SRAS et à toute menace créée par l'apparition d'une nouvelle maladie transmissible. Dans les années à venir, la croissance de l'aviation civile et la mise en service d'avions plus gros transportant plus de passagers sur de plus longues distances devraient augmenter les contraintes physiologiques du vol tant pour les équipages que pour les passagers. Les cas d'urgence médicale en vol seront sans doute aussi plus nombreux, à moins que l'on ne mette davantage l'accent sur la santé et le bien-être des passagers. L'âge limite pour les pilotes de profession sera sans doute porté de 60 à 65 ans, ce qui exigera un examen critique des conditions médicales applicables aux pilotes en fonction des progrès technologiques.

**Objectifs**

Continuer d'évaluer tous les aspects médicaux biologiques de la sécurité de vol. Évaluer l'environnement de travail des équipages de conduite et des autres personnels de l'aviation, de même que les questions biologiques et psychologiques relatives à la santé et au bien-être des passagers et des équipages. Tenir à jour les dispositions de l'Annexe 1 — *Licences du personnel* et des documents connexes qui concernent la médecine aéronautique.

**Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :**

B.1

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Troisième édition révisée du *Manuel de médecine aéronautique* (Doc 8984) dans toutes les versions linguistiques.
- b) Politique et déclaration concernant la santé et le bien-être des passagers.
- c) SARP sur des mesures de protection à appliquer dans les aéroports internationaux pour prévenir la dissémination des maladies transmissibles.

**Indicateurs de performance**

Application uniforme des SARP de l'OACI à l'échelle mondiale.

Satisfaction des passagers indiquée par la réduction du nombre de plaintes ; moins d'urgences médicales en vol ; moins de déroutements pour des raisons médicales.

Bon état de préparation des aéroports ; aucune indication, selon l'OMS, que des maladies transmissibles considérées comme des urgences de santé publique d'ampleur internationale sont disséminées par les voyages aériens.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
157	163	167	487	178	194	199	206	209	614

**2.8.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions relatives au personnel ; se tenir au courant des tendances et de l'évolution de la technique.

**2.8.2 Études techniques sur des problèmes médicaux liés à l'aviation civile**

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Analyse des informations pertinentes afin de tenir à jour les éléments normatifs et indicatifs applicables aux équipages de conduite et aux contrôleurs de la circulation aérienne	Amendements des Chapitres 1 <sup>er</sup> et 6 de l'Annexe 1	4 <sup>e</sup> TR.04	A
2. Analyse des informations pertinentes afin de tenir à jour les éléments normatifs et indicatifs applicables aux passagers et aux équipages de cabine	Amendements des Annexes 6 et 9	4 <sup>e</sup> TR.07	B
3. Premiers soins et survie	Amendements de l'Annexe 6	4 <sup>e</sup> TR.07	B

**2.8.3 Prévention de l'usage abusif de substances sur les lieux de travail**

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Analyse des informations pertinentes afin de tenir à jour les éléments normatifs et indicatifs	Amendements des Annexes 1, 2 et 6 et des Doc 8984 et 9654	4 <sup>e</sup> TR.07	B

2.8.4 **Aspects médicaux de la fatigue des équipages de conduite**

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Analyse des informations pertinentes afin de tenir les éléments normatifs et indicatifs à jour	Amendements de l'Annexe 6 et du Doc 8984	4 <sup>e</sup> TR.07	B

2.8.5 **Limites d'âge supérieures des membres d'équipage de conduite**

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Compilation et analyse des expériences actuelles des États, évaluation de la validité des dispositions actuelles et élaboration de nouvelles dispositions s'il y a lieu	Amendements de l'Annexe 1 et du Doc 8984	4 <sup>e</sup> TR.07	B

2.8.6 **Examen des dispositions médicales**

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour des dispositions médicales actuelles de l'Annexe 1	Amendements de l'Annexe 1	4 <sup>e</sup> TR.05	A

2.8.7 **Soutien technique**

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Assurer le soutien technique des États, des organisations internationales et d'autres sections de l'OACI pour les questions de médecine aéronautique	Conseils et assistance	Continu	A

2.9 PROGRAMME : **MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE (MET)****Questions et défis**

La traversée de zones de forte turbulence en air clair ou de givrage intense a entraîné un certain nombre d'incidents graves. Il importe donc de perfectionner les algorithmes de détection et de prévision de la turbulence et du givrage pour améliorer les produits du système mondial de prévisions de zone (SMPZ) de façon à répondre aux besoins opérationnels en environnement CNS/ATM. La traversée de cendres volcaniques par inadvertance a aussi provoqué de graves incidents. Il est donc essentiel d'améliorer la détection précoce des cendres volcaniques pour diffuser rapidement des avertissements et des avis.

**Objectifs**

Tenir à jour l'Annexe 3 et les documents connexes. Faire des études et fournir des éléments d'orientation sur la météorologie aéronautique. Assurer le suivi et la mise à jour de la partie météorologie des plans régionaux de navigation aérienne et des procédures complémentaires régionales, et rédiger et mettre à jour les manuels de météorologie. Élaborer des dispositions sur la composante MET des systèmes CNS/ATM, en particulier pour le développement, la gestion et la coordination du SMPZ et de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW) ainsi que pour les renseignements météorologiques d'exploitation échangés en liaison montante ou descendante avec les aéronefs en vol par liaison de données air-sol. Élaborer des dispositions sur l'observation, le compte rendu et la prévision des conditions météorologiques et du cisaillement du vent en région terminale et aux aérodromes, notamment sur l'évaluation des systèmes d'observation météorologique automatisés aux aérodromes. Coordonner et développer les arrangements internationaux relatifs à la fourniture aux aéronefs d'avis concernant la présence de matières radioactives ou toxiques dégagées dans l'atmosphère par suite d'accidents industriels. Élaborer des dispositions sur les renseignements SIGMET et sur les SIGMET sous forme graphique. Élaborer des éléments indicatifs sur la gestion de la qualité des renseignements météorologiques aéronautiques. Se tenir en liaison avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) au sujet de la prestation des services météorologiques à l'aviation civile internationale en fonction des besoins opérationnels énoncés par l'OACI.

<i>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</i>	A, B, D.1, D.3, D.5, D.7, E.1, E.6
--	------------------------------------

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Poursuite de l'amélioration de la ponctualité et de la qualité des notes de travail et rapports MET.

**Indicateurs de performance**

Pourcentage des notes de travail et des rapports MET présentés à la date demandée. Satisfaction, d'après leurs observations, des membres du Conseil et de la Commission de navigation aérienne ainsi que des membres des groupes d'étude et des groupes d'exploitation MET provenant des États.



**Résultats escomptés pour fin 2007**

- b) Maintien et amélioration d'une coordination effective avec les bureaux régionaux de l'OACI, pour que les régions connaissent pleinement les aspects mondiaux des questions de météorologie aéronautique dont l'OACI s'occupe et que le programme de météorologie aéronautique de l'OACI bénéficie grandement de l'expérience et des compétences des experts MET des bureaux régionaux.
- c) Maintien et, si possible, amélioration de la coordination avec l'OMM conformément aux arrangements de travail entre les deux organisations (Doc 7475), de façon à donner aux États la garantie que les propositions d'amendement de l'Annexe 3, des procédures complémentaires régionales et des plans régionaux répondent aux besoins opérationnels spécifiés par l'OACI, et que les moyens météorologiques nécessaires pour répondre à ces besoins sont spécifiés par l'OMM.
- d) Achèvement des mesures de suivi nécessitées par les recommandations formulées à la Réunion MET à l'échelon division de l'OACI (2002).

**Indicateurs de performance**

Satisfaction des directeurs régionaux et des experts MET des bureaux régionaux, d'après leurs observations.

Satisfaction des États quant à la coordination effective entre l'OACI et l'OMM.

Satisfaction du Conseil, de la Commission de navigation aérienne et des États quant à la mise en œuvre des mesures nécessitées par les recommandations de cette réunion mondiale.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
485	459	476	1 420	395	468	530	544	553	1 627

2.9.1 **Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions relatives au personnel ; se tenir au courant des tendances et de l'évolution de la technique.

2.9.2 **Tenue à jour d'Annexes et de documents connexes**

**Objectifs :** Analyser les dispositions de l'Annexe 3 et des documents connexes pour déterminer leur bien-fondé ; prendre l'initiative de leur amendement, le cas échéant ; assurer la compatibilité avec les autres Annexes et analyser les différences reçues au sujet de la mise en œuvre des SARP.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour de l'Annexe 3	Amendement de l'Annexe 3	Indiquée dans les sous-programmes pertinents	A
2. Analyse des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales	Supplément à l'Annexe 3	4 <sup>e</sup> TR.05	A
3. Mise à jour des documents connexes à l'Annexe	Amendements des documents connexes à l'Annexe	Indiquée dans les sous-programmes pertinents	A
	Amendements du Doc 8896, <i>Manuel des pratiques de météorologie aéronautique</i> et du Doc 9377, <i>Manuel de coordination entre services de la circulation aérienne, services d'information aéronautique et services météorologiques aéronautiques</i>	1 <sup>er</sup> TR.05, 3 <sup>e</sup> TR.07	B
	Amendement du Doc 7488, <i>Manuel de l'atmosphère type OACI (élargie jusqu'à 80 kilomètres [262 500 pieds])</i>	3 <sup>e</sup> TR.07	C

## 2.9.3 Composante «météorologie» des systèmes CNS/ATM

**Objectifs :** Planifier l'assistance météorologique nécessaire aux systèmes CNS/ATM, le but étant d'assurer la mise en place d'un service mondial transparent et sans discontinuités pour la navigation aérienne internationale. Élaborer, planifier et suivre l'évolution de la mise en œuvre et de l'exploitation du système mondial de prévisions de zone (SMPZ), notamment des trois diffusions directes par satellite ; élaborer des dispositions pour la communication par liaison de données montante de renseignements OPMET aux aéronefs en route et en région terminale, y compris l'affichage de renseignements sous forme graphique dans le poste de pilotage ; élaborer des dispositions pour la transmission efficace et en temps utile par liaison de données des comptes rendus en vol contenant des renseignements sur le vent, la température, la turbulence et l'humidité ainsi que des avertissements spécifiques émis en temps utile sur la turbulence en air clair pour assister l'acheminement souple des aéronefs.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planification et mise en œuvre du SMPZ (Tâche ANC n° MET-8202)	Amendement de l'Annexe 3 et des éléments indicatifs C-WP SADISOPSG/10, 11 et 12  Amendements du Guide de l'utilisateur du SADIS  WAFSOPSG/2 et 3	1 <sup>er</sup> TR.07 2 <sup>e</sup> TR.05, 2 <sup>e</sup> TR.06, 2 <sup>e</sup> TR.07 3 <sup>e</sup> TR.05, 3 <sup>e</sup> TR.06, 3 <sup>e</sup> TR.07 1 <sup>er</sup> TR.05, 3 <sup>e</sup> TR.06	A
2. Suivi et coordination du fonctionnement du SMPZ	Bon fonctionnement du SMPZ	Continu	A
3. Tenue à jour des sites Web du SADISOPSG et du WAFSOPSG		Continu	A
4. Transmission montante de renseignements OPMET aux aéronefs en vol (Tâche ANC n° MET-9301)	Amendement de l'Annexe 3 C-WP  METLINKSG/8 et 9  Amendement du Doc 9694, <i>Manuel des applications de la liaison de données aux services de la circulation aérienne</i>	1 <sup>er</sup> TR.07  1 <sup>er</sup> TR.05, 3 <sup>e</sup> TR.06 1 <sup>er</sup> TR.07	A
5. Comptes rendus en vol automatiques (Tâche ANC n° MET-9101)	Amendement de l'Annexe 3 C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
6. Avertissements de turbulence en air clair (Tâche ANC n° MET-9801)	METLINKSG/8 et 9	1 <sup>er</sup> TR.05, 3 <sup>e</sup> TR.06 3 <sup>e</sup> TR.07	A
	Amendement du Doc 8896, <i>Manuel des pratiques de météorologie aéronautique</i> Amendement de l'Annexe 3 C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	
7. Tenue à jour du site Web du METLINKSG	METLINKSG/8 et 9	1 <sup>er</sup> TR.05, 3 <sup>e</sup> TR.06 3 <sup>e</sup> TR.07	A
	Amendement du Doc 8896, <i>Manuel des pratiques de météorologie aéronautique</i>	Continu	

#### 2.9.4 Cendres volcaniques, produits radioactifs et substances chimiques toxiques dans l'atmosphère

**Objectifs :** Élaborer, planifier et suivre l'évolution de la mise en œuvre et du fonctionnement de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW) de l'OACI, dans le but de fournir aux aéronefs des avertissements concernant la présence de cendres volcaniques, de débris radioactifs ou de produits chimiques toxiques.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Avertissements relatifs aux nuages de cendres volcaniques dans le cadre de l'IAVW (Tâche ANC n° MET-8201)	Amendement de l'Annexe 3 C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	A
	IAVWOPSG/2 et 3	3 <sup>e</sup> TR.05, 1 <sup>er</sup> TR.07 2 <sup>e</sup> TR.07	
2. Surveillance et coordination du fonctionnement de l'IAVW de l'OACI	Amendement du Doc 9691, <i>Manuel sur les nuages de cendres volcaniques, de matières radioactives et de produits chimiques toxiques</i> Bon fonctionnement de l'IAVW	Continu	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
	Amendement du Doc 9766, <i>Manuel de la veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW) — Procédures opérationnelles et liste des points de contact</i>	2 <sup>e</sup> TR.05, 2 <sup>e</sup> TR.06, 2 <sup>e</sup> TR.07	
3. Surveillance des «nuages» de débris radioactifs et de produits chimiques toxiques et communication d'avertissements aux aéronefs (Tâche ANC n° MET-8801)	Amendement de l'Annexe 3 C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	A
	Procédures internationales et arrangements avec l'OMM et l'AIEA ; Amendement du Doc 9691, <i>Manuel sur les nuages de cendres volcaniques, de matières radioactives et de produits chimiques toxiques</i>	2 <sup>e</sup> TR.07	
4. Tenue à jour du site Web de l'IAVWOPSG		Continu	A

### 2.9.5 Appui MET aux opérations d'aérodrome et de région terminale

**Objectifs :** Examiner et amender les spécifications de l'Annexe 3 sur les observations et les messages d'observations d'aérodrome automatisés, y compris les techniques de téléobservation, ainsi que sur la teneur des prévisions d'aérodrome. Suivre les études des États sur la prévision de la portée visuelle de piste (RVR). Insérer les nouveaux éléments concernant les besoins opérationnels résultant des travaux du GEPNA.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Observations et messages d'observations et prévisions sur les conditions météorologiques à l'aérodrome et dans la région terminale (Tâche ANC n° MET-9206)	Amendement de l'Annexe 3 C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	A
	AMOSSG/5 et 6	2 <sup>e</sup> TR.05, 4 <sup>e</sup> TR.06	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
	Amendement du Manuel des systèmes d'observation météorologique automatiques aux aérodromes (en préparation)	2 <sup>e</sup> TR.07	
	Amendement du Doc 9328, <i>Manuel des méthodes d'observation et de compte rendu de la portée visuelle de piste</i>	2 <sup>e</sup> TR.07	
2. Gestion de la qualité de l'information météorologique (Tâche ANC n° MET-0102)	Amendement de l'Annexe 3 C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	A
3. Observations et communication de la portée visuelle oblique (Tâche ANC n° MET-8601)	Amendement de l'Annexe 3 et des PANS-ATM (Doc 4444), C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	C
4. Tenue à jour du site Web de l'AMOSSG		Continu	A

#### 2.9.6 Cisaillement du vent et autres phénomènes dangereux en région terminale

**Objectifs :** Suivre les progrès techniques accomplis dans l'observation et la prévision du cisaillement du vent et des autres phénomènes dangereux (notamment dans les couches sous-ondulatoires) en région terminale, dans la communication de données concernant ces phénomènes, et amender les dispositions en fonction de ces progrès.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Cisaillement du vent en région terminale (Tâche ANC n° MET-6201)	Amendement de l'Annexe 3 C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	A
	Amendement du Doc 9817, <i>Manuel sur le cisaillement du vent</i>	3 <sup>e</sup> TR.07	
2. Tenue à jour du site Web du WISTSG		Continu	A

#### 2.9.7 Amélioration des procédures SIGMET

**Objectifs :** Établir des critères quantitatifs pour les phénomènes météorologiques dangereux afin de faciliter l'emploi de prévisions météorologiques numériques dans les messages SIGMET. Élaborer un format et des procédures pour l'introduction de renseignements SIGMET sous forme graphique à transmettre aux aéronefs par liaison de données.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Établissement des renseignements SIGMET (Tâche ANC n° MET-9601)	Amendement de l'Annexe 3 C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	C

### 2.9.8 Représentation et codes des données météorologiques aéronautiques

**Objectifs :** Amender l'Annexe 3 de façon à permettre l'emploi d'un code numérique (code BUFR de l'OMM) pour transmettre les messages d'observation et les prévisions d'aérodrome et à spécifier la manière dont les renseignements doivent être présentés aux usagers aéronautiques.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Représentation et codes des données météorologiques aéronautiques (Tâche ANC n° MET-0101)	Amendement de l'Annexe 3 C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	A
	Amendements des PANS ATM (Doc 4444), <i>Procédures pour les services de navigation aérienne — Gestion du trafic aérien</i>	1 <sup>er</sup> TR.07	

### 2.9.9 Faits nouveaux institutionnels et techniques intéressant l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale

**Objectifs :** Analyser les spécifications de l'Annexe 3 relatives à l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale à la lumière des faits nouveaux institutionnels et techniques, qui ont soulevé des questions d'interprétation de la part d'États et d'organisations internationales, y compris les droits d'accès au recouvrement des coûts et aux émissions satellitaires de l'OACI, assurance et contrôle de la qualité des installations et services MET à l'usage de la navigation aérienne internationale, particulièrement lorsque ces services ont été délégués à des entreprises privées tierces.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Incidence des faits nouveaux, du point de vue institutionnel, dans la fourniture de services météorologiques à la navigation aérienne internationale (Tâche ANC n° MET-9205)	Amendement de l'Annexe 3 C-WP	1 <sup>er</sup> TR.07	B
	Amendement du Doc 8896, <i>Manuel des pratiques de météorologie aéronautique</i>	3 <sup>e</sup> TR.07	

2.9.10 **Plans régionaux de navigation aérienne et procédures complémentaires régionales**

**Objectifs :** Fournir une assistance pour l'élaboration et l'amendement des plans régionaux de navigation aérienne (ANP) et des procédures complémentaires régionales (SUPP).

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planification régionale	Amendements des ANP et du Doc 7030, <i>Procédures complémentaires régionales</i> Soutien technique aux réunions régionales		A
2. Suivi de l'évolution régionale	Amendements des ANP		A
3. Soutien de la mise en œuvre	Assistance aux États ; amendements des ANP		A

2.9.11 **Coordination avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM)**

**Objectifs :** Assurer la liaison avec l'OMM au sujet des services météorologiques fournis à l'aviation civile internationale conformément aux besoins opérationnels énoncés par l'OACI. Coordonner l'élaboration et l'amendement des éléments indicatifs conjoints.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coordination avec l'OMM sur la base du Doc 7475, <i>Arrangements de travail entre l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation météorologique mondiale</i>	Notes de travail pour les réunions de l'OMM et participation à ces réunions		A
	Commission de météorologie aéronautique (CMAé)	4 <sup>e</sup> TR.05, 3 <sup>e</sup> TR.06	
	Groupe TREND de la CMAé	2 <sup>e</sup> TR.07	
	Groupe AMDAR de la CMAé	3 <sup>e</sup> TR.05, 3 <sup>e</sup> TR.06, 3 <sup>e</sup> TR.07	
	Groupe PROMET de la CMAé	2 <sup>e</sup> TR.05	
	Commission des systèmes de base (CBS)	4 <sup>e</sup> TR 06	
	Coordination de l'élaboration du nouveau manuel sur les systèmes de gestion de la qualité	1 <sup>er</sup> TR.05	A



<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
	Coordination des amendements du Doc 9680, <i>Manuel de l'assistance météorologique aux vols internationaux d'hélicoptères</i>	3 <sup>e</sup> TR.07	C

### 2.9.12 Soutien technique

**Objectifs :** Assurer le soutien technique des États, des organisations internationales et des autres secteurs de l'Organisation en ce qui concerne la météorologie aéronautique, y compris les séminaires, ateliers et symposiums.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien technique des États	Conseils et assistance	Continu	A
2. Soutien technique des autres sections de la Direction	Conseils et assistance	Continu	A
3. Soutien technique des autres directions de l'OACI	Conseils et assistance	Continu	A
4. Soutien technique du Bureau des affaires régionales et des bureaux régionaux	Conseils et assistance	Continu	A
5. Liaison avec les organisations internationales et d'autres organismes	Coordination	Continu	A
6. Planification et tenue de séminaires/ateliers	Assistance à la mise en œuvre, y compris l'établissement de notes de travail et de rapports	Continu	A

2.10 PROGRAMME : **EXPLOITATION/NAVIGABILITÉ (OPS/AIR)****Questions  
et défis**

Les progrès technologiques ont rendu possible et nécessaire de renforcer les exigences de navigabilité pour répondre à l'impératif de l'accroissement de la sécurité et de la sûreté des vols. Il faut maintenir un équilibre délicat entre le possible et le nécessaire, en fonction de la viabilité économique des solutions techniques et des besoins de l'exploitation.

La sécurité aérienne a atteint des niveaux sans précédent, mais il faut encore l'améliorer pour réduire le nombre d'accidents et de victimes même si le volume du trafic augmente. Les efforts doivent porter en particulier sur la prévention des impacts contre le relief sans perte de contrôle (CFIT) et sur la réduction des accidents à l'approche et à l'atterrissage (ALAR), qui exigent une prise en compte attentive non seulement du fonctionnement des aéronefs, mais aussi de questions telles que la conception et l'existence des procédures aux instruments, les facteurs humains et les installations et services de soutien.

Des procédures de vol aux instruments sont en cours d'élaboration pour un nombre croissant d'applications RNAV. Les applications les plus récentes dans ce domaine sont la navigation SBAS/APV et la navigation fondée sur les performances. Ces types d'application exigent de moins en moins une intervention humaine et il est donc d'une importance croissante d'assurer l'intégrité du processus de conception des procédures afin de maintenir un degré élevé de sécurité.

Compte tenu de la Résolution A33-9 — Correction des carences détectées par le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), il est de la plus haute importance de fournir aux États une information technique, une expertise et une assistance supplémentaires englobant les éléments du concept de groupes régionaux de la sécurité des vols dont est convenu le Conseil (161/13) et dans la logique des objectifs du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP). Cela sera réalisé dans le cadre du Programme d'amélioration de la sécurité des vols (FSEP).

Les questions environnementales imposent de plus en plus de contraintes à l'exploitation des aéronefs, en particulier au voisinage des aéroports. Les procédures d'approche et d'atterrissage aux instruments, l'utilisation préférentielle de certaines pistes de même que les procédures de départ devraient toujours avoir la sécurité comme priorité absolue que ne peuvent remettre en cause des mesures prises en fonction de préoccupations environnementales.

La sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses exige une vigilance constante et une actualisation des spécifications, de concert avec les autres modes de transport.

**Objectifs**

Élaborer des modèles de réglementation à utiliser dans la législation nationale des États concernant l'exploitation technique et la navigabilité des aéronefs.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, les activités relatives au bruit des aéronefs et aux émissions des moteurs d'aviation sont une priorité dont l'exécution, demandée par le Conseil, consiste à étudier les options techniques et économiques envisagées dans la Résolution A33-7 de l'Assemblée.

Élaborer de nouvelles spécifications sur les procédures d'approche et d'atterrissage aux instruments et sur les procédures de départ qui prennent dûment en compte les possibilités de navigation des aéronefs actuels et futurs sur la base du guidage à partir de systèmes satellitaires et terrestres.

Corriger, dans le cadre du FSEP, les carences détectées par l'USOAP.

Tenir à jour les Annexes 5, 6, 7, 8, 16 et 18, les PANS-OPS et les documents connexes.

***Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :***

A.3, A.4, B.1, B.2, E.1,  
E.5, G.5, H.7, H.8

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Éléments indicatifs du *Manuel de textes réglementaires pour le contrôle national de l'exploitation et de la navigabilité des aéronefs* (Doc 9388) mis à jour.
- b) Spécifications de l'Annexe 16, Volumes I et II, actualisées et à jour.
- c) Éléments indicatifs sur les mesures de protection de l'environnement en aviation.
- d) PANS-OPS, Volumes I et II, actualisées au rythme de l'évolution du secteur.
- e) Mise sur pied du Programme d'amélioration de la sécurité des vols pour fournir des éléments d'orientation aux États qui ont besoin d'assistance pour régler les problèmes de sécurité détectés.
- f) Spécifications des Annexes 5, 6, 7, 8, 16 et 18, des documents connexes et des PANS-OPS à jour et actualisées.

**Indicateurs de performance**

- Disponibilité des éléments indicatifs actualisés pour les États.
- Réactions des États et conformité aux dispositions des Volumes I et II de l'Annexe 16.
- Disponibilité des éléments indicatifs destinés aux États.
- Disponibilité des éléments indicatifs actualisés destinés aux États.
- Correction des carences détectées par l'USOAP.
- Réactions des États et conformité aux dispositions des Annexes et des PANS-OPS.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
1 270	1 303	1 339	3 912	1 256	1 273	1 258	1 275	1 307	3 840

**2.10.1 Gestion du programme**

**Objectifs** : Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions relatives au personnel ; se tenir au courant des tendances et de l'évolution de la technique.

**2.10.2 Exploitation des aéronefs**

**Objectifs** : Analyser les dispositions de l'Annexe 6 et des documents connexes pour déterminer si elles sont satisfaisantes ; prendre l'initiative de leur amendement, le cas échéant ; assurer la compatibilité avec les autres Annexes et analyser les différences reçues au sujet de la mise en œuvre des SARP.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Examen des SARP pour les vols à grande distance (Tâche ANC n° OPS-0006)	Amendements de l'Annexe 6, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> Parties	4 <sup>e</sup> TR.08	A
2. Accroissement de la capacité des aérodromes (Tâche ANC n° OPS-0007)	Amendements des PANS-ATM (Doc 4444) et des PANS-OPS (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.07	A
3. Procédures pour l'exploitation tous temps (Tâche ANC n° OPS-0008)	Amendements de l'Annexe 6, 1 <sup>re</sup> Partie	4 <sup>e</sup> TR.05	A
4. Atténuation du bruit (Tâche ANC n° OPS-0009)	Amendements des PANS-OPS, Volume I, (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.05	A
5. Limites du temps de vol, des périodes de services de vol et des périodes de repos (Tâche ANC n° OPS-0010)	Amendements de l'Annexe 6, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> Parties	4 <sup>e</sup> TR.08	A
6. Exploitation commerciale en IFR des monomoteurs (Tâche ANC n° OPS-0011)	Amendements de l'Annexe 6, 1 <sup>re</sup> et 3 <sup>e</sup> Parties	4 <sup>e</sup> TR.05	A
7. Vols avec un seul pilote (Tâche ANC n° OPS-0012)	Amendements de l'Annexe 6, 1 <sup>re</sup> et 3 <sup>e</sup> Parties	4 <sup>e</sup> TR.05	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
8. Hélicoptères — questions opérationnelles (Tâche ANC n° OPS-0003)	Amendements de l'Annexe 6, 3 <sup>e</sup> Partie	4 <sup>e</sup> TR.05	A
9. Exploitation des aéronefs à rotors basculants (Tâche ANC n° OPS-0004)	Amendements des Annexes 6 et 8	2009	A
10. Mise à jour des <i>Conseils de rédaction d'un guide de pilotage des avions légers</i> (Doc 9516)	Révision du Doc 9516 en vue de son amendement	4 <sup>e</sup> TR.06	B
11. Mise à jour du <i>Manuel sur le travail aérien</i> (Doc 9408)	Révision du Doc 9408 en vue de son amendement	4 <sup>e</sup> TR.07	C
12. Mise à jour des <i>Éléments indicatifs sur l'exploitation des avions SST</i> (Circulaire 126)	Révision de la Circulaire 126 en vue de son amendement	4 <sup>e</sup> TR.07	C
13. Préparation et tenue de séminaires et d'ateliers		Continu	A

### 2.10.3 Prévention des impacts sans perte de contrôle (CFIT)

<i>Objectifs</i> : Gérer le programme de prévention des CFIT.
---

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Suivi de la situation mondiale concernant les cas de CFIT et formulation de recommandations appropriées	Évaluation du progrès et de l'efficacité du programme de prévention des CFIT Recommandations de suite à donner	Continu	A
2. Coordination de la mise en œuvre internationale des recommandations formulées par l'équipe spéciale de l'industrie sur les CFIT et réduction des accidents à l'approche et à l'atterrissage (ALAR)	Amendements des Annexes 2, 3, 4 et 6 (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> Parties), de l'Annexe 10, de l'Annexe 15, des PANS-OPS (Volumes I et II), des PANS-ATM et des manuels OACI appropriés	Continu	A
3. Poursuite de la formulation de SARP et d'éléments indicatifs sur la prévention des CFIT et la réduction des accidents à l'approche et à l'atterrissage	Amendements des Annexes, des procédures et des manuels appropriés	Continu	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
4. Formulation de SARP relatives à l'utilisation du dispositif de visualisation tête haute (HUD)	Amendement de l'Annexe 6, des PANS-OPS, Volume I, et des manuels OACI connexes	4 <sup>e</sup> TR.08	A
5. Formulation de SARP relatives à l'utilisation de la visionique tout temps (EVS)	Amendement de l'Annexe 6, des PANS-OPS, Volume I, et des manuels connexes	4 <sup>e</sup> TR.08	A
6. Fourniture aux États de l'assistance nécessaire pour réduire le nombre de CFIT et d'accidents à l'approche et à l'atterrissage	Conseils et assistance	Continu	A
7. Planification et coordination d'ateliers/séminaires CFIT	Participation à des ateliers/séminaires sur la sécurité aérienne	Continu	A

#### 2.10.4 Vol aux instruments

**Objectifs :** Élaborer des procédures d'exploitation et spécifier les instruments de bord à utiliser avec les futurs systèmes de navigation et de télécommunications. Établir et tenir à jour des critères pour les procédures de vol. Renforcer l'intégrité des critères et du processus de conception. Améliorer la sensibilisation des États aux critères PANS-OPS les plus récents et aux incidences des nouveaux systèmes de navigation sur le processus de conception de procédures. Établir des outils de base pour assister les concepteurs de procédures.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Élaboration de procédures pour la RNAV, le GNSS et la RNP (Tâche ANC n° OPS-8502)	Amendements des PANS-OPS, Volumes I et II (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.06	A
2. Élaboration de critères de franchissement des obstacles pour la navigation verticale dans toutes les phases de vol (Tâche ANC n° OPS-9803)	Amendements des PANS-OPS, Volumes I et II (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.06	A
3. Critères de franchissement d'obstacles et procédures d'approche aux instruments adaptés au MLS (Tâche ANC n° OPS-8106)	Amendements des PANS-OPS, Volumes I et II (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.08	A
4. Mise sur pied de bases de données pour les procédures aux instruments et exigences d'intégrité (Tâche ANC n° OPS-9802)	Amendements des PANS-OPS, Volumes I et II (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.06	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
5. Résolution des problèmes de mise en œuvre des PANS-OPS (Tâche ANC n° OPS-8210)	Amendements des PANS-OPS, Volumes I et II (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.06	A
6. Examen des <i>Procédures pour les services de navigation aérienne — Exploitation technique des aéronefs</i> (PANS-OPS) (Doc 8168) (Tâche ANC n° OPS-9804)	Amendements des PANS-OPS, Volumes I et II (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.06	A
7. Mise à jour du <i>Manuel de construction des procédures de vol aux instruments</i> (Doc 9368)	Amendement du manuel (Doc 9368)	4 <sup>e</sup> TR.07	A
8. Préparation et tenue d'ateliers et de séminaires sur les PANS-OPS	Ateliers de conception de procédures RNAV	Continu	A
9. Adéquation de la zone dégagée d'obstacles (OFZ) pour les nouveaux avions de plus grandes dimensions (Tâche ANC n° OPS-9801)	Amendements des PANS-OPS, Volumes I et II (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.06	A
10. Problèmes de mise en œuvre des PANS-OPS — Problèmes de cartographie (Tâche ANC n° OPS-8210)	Amendement de l'Annexe 4 et du manuel de cartographie	4 <sup>e</sup> TR.06	A
11. Restructuration des PANS-OPS (Tâche ANC n° OPS-9804)	Amendements des PANS-OPS, Volumes I et II (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.06	A
12. Actualisation du modèle de risque de collision utilisé dans l'évaluation des obstacles pour les approches de précision (Tâche ANC n° OPS-0301)	Amendement du modèle	2008	A
13. Aspects relatifs à l'atténuation du bruit dans la conception des procédures de vol aux instruments (Tâche ANC n° OPS-0302)	Amendement des PANS-OPS (Doc 8168)	2008	A
14. Validation du logiciel de conception des procédures (Tâche ANC n° OPS-0303)	Manuel de la validation de la conception des procédures	4 <sup>e</sup> TR.06	A
15. Lignes directrices pour la formation des concepteurs de procédures (Tâche ANC n° OPS-0304)	Manuel des lignes directrices pour la formation	4 <sup>e</sup> TR.06	A
16. Prévention des impacts sans perte de contrôle (Tâche ANC n° OPS-9103)	Amendement des PANS-OPS (Doc 8168)	4 <sup>e</sup> TR.06	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
17. Procédures aux instruments pour hélicoptères aux hélistations (Tâche ANC n° OPS-0201)	Élaboration de critères pour l'Annexe 14, Volume II Élaboration de critères pour les procédures de départ ; critères APV et critères d'attente pour capteurs autres que le GNSS	4 <sup>e</sup> TR.06	A
18. Mise à jour du <i>Manuel des gabarits pour les procédures d'attente, d'inversion et en hippodrome</i> (Doc 9371)	Révision du Doc 9371 en vue de son amendement	4 <sup>e</sup> TR.07	C

### 2.10.5 Navigabilité

**Objectifs :** Améliorer et développer les spécifications relatives au maintien de la navigabilité qui figurent dans l'Annexe 6, l'Annexe 8 et le Manuel de navigabilité (Doc 9760). Continuer de suivre les questions de certification de la navigabilité, y compris la certification des systèmes automatiques, analyser les avis de différences reçus concernant la mise en œuvre des SARP et élaborer, le cas échéant, des amendements des documents OACI.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Maintien de la navigabilité (Tâche ANC n° OPS-7801)	Amendements des Annexes 6 et 8	4 <sup>e</sup> TR.07	A
2. Examen de l'Annexe 8 — Certificats de navigabilité d'aéronefs (Tâche ANC n° OPS-9805)	Amendements de l'Annexe 8	4 <sup>e</sup> TR.05	A
3. <i>Manuel de navigabilité</i> (Doc 9760)	Restructuration et amendement du <i>Manuel de navigabilité</i>	4 <sup>e</sup> TR.06	A
4. Publication des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales de l'Annexe 8	Suppléments à l'Annexe 8	Continu	A
5. Intégration de la sûreté dans la conception des aéronefs (Tâche ANC n° OPS-8904)	Amendements de l'Annexe 8 et des manuels (Doc 9760)	4 <sup>e</sup> TR.07	A



2.10.6 **Marques d'immatriculation**

**Objectifs** : Analyser les dispositions de l'Annexe 7 pour déterminer leur bien-fondé ; prendre l'initiative de leur amendement, le cas échéant, pour assurer la compatibilité avec les autres Annexes ; publier les différences reçues au sujet de la mise en application des Annexes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour de l'Annexe 7	Amendements de l'Annexe 7	4 <sup>e</sup> TR.06	A
2. Publication des marques de nationalité, emblèmes nationaux et marques communes d'aéronefs	Supplément à l'Annexe 7, Partie B — Marques de nationalité, emblèmes et marques communes d'aéronefs	Continu	A
3. Publication des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales de l'Annexe 7	Supplément à l'Annexe 7, Partie A — Différences	Continu	A

2.10.7 **Unités de mesures à utiliser en vol et au sol**

**Objectifs** : Analyser les dispositions de l'Annexe 5 pour déterminer leur bien-fondé ; prendre l'initiative de leur amendement, le cas échéant, pour assurer la compatibilité avec les autres Annexes ; publier les différences reçues au sujet de la mise en application des SARP.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour de l'Annexe 5	Amendements de l'Annexe 5	4 <sup>e</sup> TR.06	A
2. Publication des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales de l'Annexe 5	Supplément à l'Annexe 5	Continu	A

2.10.8 **Programme d'amélioration de la sécurité aérienne**

**Objectifs** : Fournir des exemples généraux d'éléments de procédures techniques et des avis d'experts concernant la certification et la surveillance des exploitants aériens et des organisations de maintenance.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Fourniture d'exemples de procédures générales pour aider les États à remédier aux carences de sécurité dans la certification et la surveillance des exploitants aériens et des organisations de maintenance	Conformité avec les SARP Résolution A33-9	Continu	A
2. Participation à des ateliers régionaux/ sous-régionaux pour aider les États dans l'utilisation des exemples de procédures générales	Conseils et assistance	Continu	A
3. Assistance périodique d'experts aux États pour faciliter l'application des plans d'action correctrice à la suite des audits de supervision de la sécurité	Assistance pour assurer la conformité avec les SARP	Continu	A

#### 2.10.9 Marchandises dangereuses

**Objectifs :** Aider aux travaux du Groupe d'experts sur les marchandises dangereuses (DGP), devenu permanent. Élaborer des procédures pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses et veiller à ce que toutes ces procédures soient en harmonie avec les dispositions des autres organismes internationaux et modes de transport ainsi qu'avec les pratiques courantes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Contribution aux travaux du Groupe DGP	Recommandations du Groupe DGP Amendement de l'Annexe 18	Continu	A
2. Mise à jour de l'Annexe 18	Amendement de l'Annexe 18	4 <sup>e</sup> TR.06	A
3. Mise à jour des <i>Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses</i> (Doc 9284) et des <i>Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses</i> (Doc 9481)	Amendements du Doc 9284 et du Doc 9481	Continu	A
4. Liaison avec l'ONU, l'AIEA, l'UPU et l'IATA	Coordination Annexe 18, Doc 9284	Continu	A
5. Mise à jour du <i>Programme de formation pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses</i> (Doc 9375)	Amendements du Doc 9375	4 <sup>e</sup> TR.04	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
6. Préparation et tenue d'ateliers/séminaires	Formation à l'utilisation des critères de l'Annexe 18, du Doc 9284 et de son SUPP	Continu	A
7. Poursuite de l'élaboration d'une base de données sur les marchandises dangereuses, à placer sur le site Web de l'OACI	Coordination	2 <sup>e</sup> TR.06	A
8. Élaboration d'éléments indicatifs sur la sûreté pour le transport des marchandises dangereuses	Amendements des Doc 9284 et Doc 8973	2 <sup>e</sup> TR.04	A

#### 2.10.10 Protection de l'environnement en aviation

**Objectifs :** Traiter les propositions d'amendement de l'Annexe 16 et des documents connexes, formulées par le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP), et d'autres dispositions et éléments indicatifs connexes concernant la protection de l'environnement en aviation. Continuer de suivre les questions de certification de la navigabilité et élaborer, s'il y a lieu, des amendements des documents OACI dans ce domaine.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Certification acoustique des aéronefs (Tâche ANC n° OPS-6801)	Amendements de l'Annexe 16, Volume I	4 <sup>e</sup> TR.05	A
2. Émissions des moteurs d'aviation (Tâche ANC n° OPS-7701)	Amendements de l'Annexe 16, Volume II, et des éléments indicatifs connexes	4 <sup>e</sup> TR.05	A
3. Mise à jour du <i>Manuel de planification d'aéroport</i> , 2 <sup>e</sup> Partie — <i>Utilisation des terrains et réglementation de l'environnement</i> (Doc 9184). Mise à jour de la circulaire <i>Évaluation des progrès techniques accomplis dans l'atténuation du bruit des avions à réaction subsoniques et supersoniques</i> (Circulaire 157). Tenue à jour de la Circulaire 303 sur les possibilités opérationnelles de réduire les émissions des moteurs d'aviation. Tenue à jour de la nouvelle circulaire sur l'utilisation des données de certification LTO aux	Tenue à jour de manuels et de circulaires Doc 9501 Doc 9184 Circulaire 157	2 <sup>e</sup> TR.04	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
fins d'évaluation des incidences opérationnelles. Tenue à jour du nouveau document — éléments indicatifs sur l'évaluation des avantages découlant des procédures opérationnelles de réduction du bruit			
4. Mise à jour du <i>Manuel technique des procédures de certification acoustique des aéronefs</i> (Doc 9501)	Amendements du Doc 9501	2 <sup>e</sup> TR.04	B
5. Mise à jour du document <i>Banque de données de l'OACI sur les émissions des moteurs</i> (Doc 9646)	Amendements du Doc 9646	Continu	C
6. Mise à jour de la circulaire <i>Méthode recommandée pour le calcul des courbes de niveau de bruit au voisinage des aéroports</i> (Circ. 205)	Amendements de la Circulaire 205	2 <sup>e</sup> TR.04	C
7. Mise à jour des renseignements sur les questions environnementales figurant dans le Plan mondial de navigation aérienne pour les systèmes CNS/ATM	Coordination	Continu	C

#### 2.10.11 Éléments indicatifs visant à corriger les carences en matière de sécurité

**Objectifs :** Mise à jour du *Manuel de textes réglementaires pour le contrôle national de l'exploitation aérienne et de la navigabilité des aéronefs* (Doc 9388).

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Appuyer les travaux du Groupe d'étude des textes réglementaires sur l'exploitation aérienne et la navigabilité (FOAMRSG)	Avis et assistance pour la mise à jour du Doc 9388	Continu	A
2. Amendement du Doc 9388	Examen initial de l'édition révisée du Doc 9388	4 <sup>e</sup> TR.05	A

2.10.12 **Soutien technique**

**Objectifs :** Assurer le soutien technique des États, des organisations internationales et des autres secteurs de l'Organisation en ce qui concerne l'exploitation des aéronefs, la navigabilité, les émissions des moteurs d'aviation, la sécurité du transport des marchandises dangereuses, la prévention des impacts sans perte de contrôle et des accidents à l'approche et à l'atterrissage, les unités de mesure, les marques de nationalité des aéronefs et l'amélioration de la supervision de la sécurité.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien technique des États	Conseils et assistance	Continu	A
2. Soutien technique de l'ensemble du Secrétariat de l'OACI	Conseils et assistance	Continu	A
3. Liaison avec les organisations internationales et d'autres organismes	Coordination	Continu	A
4. Planification et tenue de séminaires/ateliers	Assistance à la mise en œuvre	Continu	A

2.11 PROGRAMME : **LICENCES DU PERSONNEL, SÉCURITÉ DE VOL ET FACTEURS HUMAINS, FORMATION, ASPECT NAVIGATION AÉRIENNE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET AIDES AUDIOVISUELLES (PEL/TRG)**

**Questions et défis**

La sécurité et l'efficacité de l'aviation dépendent fortement de la performance des professionnels de l'aviation. Il faut donc faire en sorte que les exigences relatives aux licences et à la formation des pilotes, des contrôleurs de la circulation aérienne et des autres professionnels de l'aviation correspondent à l'état d'avancement de l'exploitation technique et de la maintenance des aéronefs, de la gestion du trafic aérien et des méthodes et techniques de formation.

Il faut comprendre les mécanismes sur lesquels repose une bonne performance humaine pour pouvoir définir des mesures permettant de contrer les erreurs opérationnelles dans le cadre d'une approche fondée sur les systèmes de gestion de la sécurité (SMS). Le rôle de l'OACI est d'encourager la recherche et de favoriser la mise en application de mesures pratiques concernant les facteurs humains au moyen de séminaires, d'éléments indicatifs et, lorsque c'est nécessaire, de SARP.

Les mesures qu'appelle la sûreté de l'aviation peuvent parfois entrer en conflit avec celles qu'appelle la sécurité aérienne et vice-versa. Il faut donc coordonner l'élaboration des dispositions sur la sécurité et celle des dispositions sur la sûreté pour parvenir à la plus grande synergie possible entre les deux.

**Objectifs**

Les objectifs de la Section PEL/TRG sont établis de façon que les produits du programme des travaux soient concrétisés à temps et avec efficacité et que la section suive le rythme de l'évolution dans son domaine de responsabilité pour conseiller la haute direction et les organes directeurs de l'Organisation selon les besoins. Ses objectifs sont notamment les suivants : tenue à jour de l'Annexe 1 et des documents connexes, en particulier du Manuel d'instruction de l'OACI ; coordination du programme OACI de la sécurité des vols et des facteurs humains ; gestion du programme TRAINAIR et des programmes de formation d'inspecteurs nationaux de la sécurité approuvés par l'OACI ; conception et production d'aides audiovisuelles de formation pour faciliter la mise en application des SARP, politiques et procédures de l'OACI ; coordination des activités de sûreté de l'aviation dans le domaine de la navigation aérienne et, en particulier, de la partie navigation aérienne du Programme OACI de sûreté de l'aviation ; avis aux États et aux organes directeurs, à la haute direction et aux autres sections et directions de l'OACI concernant les licences et la formation du personnel, la sécurité des vols et les facteurs humains, la sûreté de l'aviation dans le domaine de la navigation aérienne et la planification des ressources humaines ; appui aux activités du programme d'audits de supervision de la sécurité relatives à la délivrance et à la formation du personnel ; publication du Répertoire OACI des cours de formation en aviation.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

A.3, B.1, B.2, D.1, D.2, D.5, E.1, E.2, G.3, G.4, G.5, H.8

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |   |   |
|---|---|
| a) SARP et éléments indicatifs connexes qui relèvent de la section techniquement justes et à jour.                  | Satisfaction des membres de la Commission de navigation aérienne, des États contractants et de l'industrie.                               |
| b) Connaissance à jour de l'évolution technique par les membres du personnel.                                       | Nombre des possibilités de formation exploitées, satisfaction des membres de la Commission, des groupes d'experts et des groupes d'étude. |
| c) Contact étroit avec les principaux acteurs des administrations de l'aviation civile et du secteur de l'aviation. | Nombre de contacts avec les administrations de l'aviation civile et avec le secteur de l'aviation.  |
| d) Ponctualité des produits du programme de travail de la section.  | Réduction des retards dus à des causes dont la section a la maîtrise.   |
| e) Détection rapide des goulots d'étranglement possibles ou réels de la production, afin de les corriger.           | Réduction des retards dus à des causes dont la section a la maîtrise.   |
| f) Amélioration de la sécurité par l'application des SARP.  | Nombre des États qui appliquent les SARP.   |

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
1 197	1 266	1 275	3 738	1 174	1 237	1 022	1 048	1 058	3 128

**2.11.1 Gestion du programme**

**Objectifs** : Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions relatives au personnel ; se tenir au courant des tendances et de l'évolution de la technique.

**2.11.2 Tenue à jour d'Annexes et de documents connexes**

**Objectifs** : Analyser les dispositions de l'Annexe 1 et des documents connexes pour déterminer leur bien-fondé ; prendre l'initiative de leur amendement, le cas échéant ; assurer la compatibilité avec les autres Annexes et analyser les différences reçues au sujet de la mise en œuvre des SARP.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour de l'Annexe 1	Nouvelles normes sur les licences des équipages de conduite (Amendement n° 166 de l'Annexe 1)	1 <sup>er</sup> TR.06	A
	Examen des normes sur les licences de contrôleur de la circulation aérienne (Amendement n° 167 de l'Annexe 1)	4 <sup>e</sup> TR.07	A
2. Analyse des différences entre les règlements nationaux et les normes internationales	Suppléments à l'Annexe 1	1 <sup>er</sup> TR.05 1 <sup>er</sup> TR.07	A

### 2.11.3 Sécurité des vols et facteurs humains

**Objectifs :** Améliorer la sécurité en faisant en sorte que les États soient plus conscients de l'importance des facteurs humains dans l'aviation civile et qu'ils en tiennent mieux compte.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Élaboration et examen des SARP et des PANS	Examen et élaboration, s'il y a lieu, de SARP et de PANS sur les facteurs humains, selon le Plan d'action sur la sécurité des vols et les facteurs humains pour 2005-2009	1 <sup>er</sup> TR.06	A
	Suivi de la compatibilité des nouvelles SARP dans tous les domaines de la navigation aérienne avec les principes de facteurs humains	Continu	A
2. Élaboration d'éléments indicatifs	Élaboration des éléments indicatifs indiqués dans le Plan d'action sur la sécurité des vols et les facteurs humains pour 2005-2009	3 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	B
	Élaboration de stratégies de gestion des erreurs pour les équipages de conduite, les équipages de cabine, les contrôleurs de la circulation aérienne, les mécaniciens d'entretien d'aéronefs et les agents techniques d'exploitation	3 <sup>e</sup> TR.05	A



<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Amélioration de la sécurité en faisant en sorte que les États soient plus conscients de l'importance des facteurs humains dans l'aviation civile et qu'ils en tiennent mieux compte	Organisation du cinquième Symposium sur la sécurité des vols et les facteurs humains	3 <sup>e</sup> TR.05	B
	Organisation d'au moins un séminaire sur la sécurité des vols et les facteurs humains	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A

#### 2.11.4 Licences du personnel

**Objectifs :** Tenir à jour et élaborer des éléments indicatifs associés à l'Annexe 1.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Élaboration d'éléments indicatifs sur les licences du personnel	Élaboration de nouvelles PANS/FORMATION	1 <sup>er</sup> TR.06	A
	Amendement du <i>Manuel de procédures pour l'instauration et la gestion d'un système national de délivrance des licences du personnel</i> (Doc 9379)	1 <sup>er</sup> TR.06	A
	Élaboration des éléments indicatifs nécessaires pour étayer les nouvelles normes sur les licences des équipages de conduite	1 <sup>er</sup> TR.06	A
	Élaboration des éléments indicatifs nécessaires pour étayer les nouvelles normes sur les licences de contrôleur de la circulation aérienne	4 <sup>e</sup> TR.07	A
2. Suivi de la mise en application des normes sur les licences du personnel	Normes sur les compétences linguistiques	1 <sup>er</sup> TR.06	A

## 2.11.5 Formation du personnel

**Objectifs :** Améliorer et normaliser la qualité de la formation aéronautique dans le monde en coordonnant et développant le réseau TRAINAIR, y compris le contrôle de la qualité ; fournir des avis techniques et des indications sur la mise en œuvre de pratiques et de techniques modernes de formation, et rédiger des éléments indicatifs sur la formation et la planification des ressources humaines.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Programme TRAINAIR	Suivi et gestion de l'élaboration du programme	Continu	A
	3 <sup>e</sup> édition des guides de conception des cours	4 <sup>e</sup> TR.05	A
	Mise sur pied d'un cours sur le système d'assurance de la qualité dans le domaine de la formation	4 <sup>e</sup> TR.05	B
	Organisation d'un symposium mondial triennal OACI sur la formation	3 <sup>e</sup> TR.06	A
	Six missions de certification de centres TRAINAIR par an	Continu	A
	Mise à jour de la Partie B-5 (Cours intégré de formation du pilote professionnel) du <i>Manuel d'instruction</i> (Doc 7192)	4 <sup>e</sup> TR.06	A
2. Soutien de la formation	Élaboration d'une nouvelle partie du <i>Manuel d'instruction</i> (Doc 7192) portant sur les contrôleurs de la circulation aérienne	4 <sup>e</sup> TR.07	A
	Publication du Répertoire des centres de formation aéronautique de l'OACI	4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	B
	Administration du système de partage des cours non fondés sur les STP	Continu	A
3. Programme d'instruction des inspecteurs de la sécurité agréés par les gouvernements approuvés par l'OACI	Soutien technique des centres régionaux et sous-régionaux agréés par l'OACI pour l'instruction des inspecteurs de la sécurité agréés par les gouvernements	Continu	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
	Soutien technique pour l'élaboration de nouvelles mallettes pédagogiques normalisées sur la formation des inspecteurs de la sécurité agréés par les gouvernements, et actualisation des mallettes actuelles	4 <sup>e</sup> TR.05 (Aéroport) – 4 <sup>e</sup> TR.06 (ATC)	A
4. Planification des ressources humaines (Tâche ANC n° PEL-9601)	Soutien technique des bureaux régionaux et des PIRG de l'OACI pour la planification de la formation dans les régions	Continu	A
	Séminaires périodiques sur la planification des ressources humaines	4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	B

#### 2.11.6 Aides audiovisuelles

**Objectifs :** Aider les États à mettre en application les normes et pratiques recommandées de l'OACI et, pour cela, mettre au point et produire des aides audiovisuelles à la formation et préparer un soutien audiovisuel pour le personnel de l'OACI qui participe à des conférences, réunions, séminaires ou ateliers.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Préparer de nouvelles aides audiovisuelles à la formation et améliorer et actualiser les aides audiovisuelles existantes	Produire les vidéos didactiques demandés par les spécialistes en la matière	Continu	C
	Préparer les affiches didactiques demandées par les spécialistes en la matière	Continu	A
	Produire les CD/DVD interactifs demandés par les spécialistes en la matière	Continu	A
2. Produire des aides audiovisuelles, y compris des présentations multimédia pour des conférences et réunions internationales, pour l'Assemblée et pour des séminaires et ateliers techniques	Produire les présentations multimédia demandées	Continu	C
	Produire les courts-métrages vidéos et les présentations demandés	Continu	C

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Fournir assistance et appui pour les questions audiovisuelles aux cabinets du Président et du Secrétaire général ainsi qu'aux directions	Produire les communications et les présentations vidéo demandées	Continu	C

#### 2.11.7 Soutien technique

**Objectifs :** Assurer le soutien technique des États, des organisations internationales et des autres secteurs de l'Organisation et maintenir la liaison avec ceux-ci.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien technique des États	Conseils et assistance	Continu	A
2. Soutien technique du Secrétariat de l'OACI	Conseils et assistance	Continu	A
3. Liaison avec les organisations internationales et d'autres organismes	Coordination et conseils	Continu	A
4. Planification et tenue de séminaires/ateliers	Assistance à la tenue de deux séminaires/ateliers par an	Continu	B

#### 2.11.8 Coordination des activités de sûreté de l'aviation dans le domaine de la navigation aérienne

**Objectifs :** Coordination des activités de sûreté de l'aviation dans le domaine de la navigation aérienne et en particulier de la partie navigation aérienne du Programme de sûreté de l'aviation de l'OACI.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Partie navigation aérienne du plan d'action OACI pour la sûreté de l'aviation	Tenir le plan à jour	4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A
	Donner suite aux décisions de la Commission de navigation aérienne et du Conseil dans le domaine de la sûreté de l'aviation	Continu	A
	Coordonner les activités de la Direction dans le domaine de la sûreté de l'aviation	Continu	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
2. Groupe d'experts AVSEC	Participer aux activités du Groupe d'experts	Continu	A
	Préparer des documents en vue de l'examen des rapports du Groupe AVSEC par la Commission	Continu	A

2.12 PROGRAMME : **RÉUNIONS DE NAVIGATION AÉRIENNE MULTIDISCIPLINAIRES  
OU NON SPÉCIFIÉES**

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
35	132	52	219	71	115	47	47	47	141

## GRAND PROGRAMME III : TRANSPORT AÉRIEN

TABLEAU III — COÛT DU GRAND PROGRAMME — TRANSPORT AÉRIEN

Budget ordinaire					Total	Ressources extra- budgétaires
Programmes	2005-2007					
	2005	2006	2007			
	(en milliers de \$US)					
3.1	Gestion, coordination et soutien	1 205	1 224	1 267	3 696	770
3.2	Politiques économiques (ECP)	607	615	625	1 847	
3.3	Prévisions et planification économique (FEP)	724	747	760	2 231	
3.4	Gestion des aéroports et des installations et services de route (ARFM)	484	497	504	1 485	
3.5	Financement collectif (JF)	-	-	-	-	1 768
3.6	Protection de l'environnement (ENV)	373	381	387	1 141	
3.7	Statistique (STA)	839	818	833	2 490	
3.8	Facilitation (FAL)	364	374	379	1 117	962
3.9	Sûreté de l'aviation (AVSEC)	729	747	730	2 206	8 620
3.10	Programme universel d'audits de sûreté (USAP)	-	-	-	-	8 537
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>		<b>5 325</b>	<b>5 403</b>	<b>5 485</b>	<b>16 213</b>	<b>20 657</b>

Budget ordinaire				Total	Ressources extra- budgétaires
TOTAL — GRAND PROGRAMME	2005-2007				
	2005	2006	2007		
(années de travail)					
Personnel de la catégorie des administrateurs	27	27	27	81	78
Personnel de la catégorie des services généraux	25	24	24	73	36
(en milliers de \$US)					
Personnel de la catégorie des administrateurs	3 924	4 038	4 101	12 063	10 902
Personnel de la catégorie des services généraux	1 104	1 069	1 098	3 271	1 505

## INTRODUCTION

1. Les activités de l'Organisation dans le domaine du transport aérien découlent de l'article 44 de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, qui définit les buts et les objectifs de l'Organisation, des articles 54 et 55, qui énoncent les fonctions obligatoires et les fonctions facultatives du Conseil, de l'article 15, qui définit la politique relative aux redevances d'aéroport et de navigation aérienne, des articles 10, 13, 14 et 22 à 24, qui confèrent à l'Organisation le mandat d'œuvrer à la facilitation du transport aérien international, des articles 37, 38 et 90, qui définissent les bases du développement et de la notification des normes et des procédures dans les domaines de la facilitation et de la sûreté de l'aviation, de l'article 67, relatif à la communication de statistiques et autres rapports, et des articles 68 à 76 (Chapitre XV), relatifs à la fourniture et au financement des installations et des services de navigation aérienne.

2. La Direction du transport aérien (ATB) est chargée de ce qui suit :

- a) fournir l'aide spécialisée nécessaire à l'Assemblée, au Conseil, au Comité du transport aérien (ATC), au Comité de l'intervention illicite (UIC), au Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne (JSC), ainsi qu'aux conférences spéciales, réunions à l'échelon division, groupes d'experts et groupes de travail susceptibles de se tenir dans le domaine du transport aérien ;
- b) fournir des conseils économiques et de planification aux autres organes et bureaux de l'Organisation, et notamment au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP), à la Direction de la navigation aérienne (ANB), à la Direction de la coopération technique (TCB), aux groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et aux bureaux régionaux ;
- c) mettre en œuvre un grand nombre des projets du Plan d'action de l'OACI pour la sûreté de l'aviation que le Conseil a adopté en juin 2002 ;
- d) rédiger des études et élaborer des recommandations pour des orientations de politique dans les domaines concernés ;
- e) préparer la documentation en rapport avec la procédure d'amendement des Annexes 9 (Facilitation) et 17 (Sûreté) à la *Convention*, et compiler les listes des différences que les États contractants auront déposées par rapport à ces Annexes ;
- f) rédiger et réviser des manuels sur l'économie des aéroports, l'économie des services de navigation aérienne, la réglementation économique du transport aérien international, les prévisions de trafic aérien, la facilitation, le programme statistique de l'OACI et la sûreté de l'aviation ainsi que plusieurs mallettes pédagogiques de sûreté de l'aviation (MPSA) ;
- g) promouvoir la mise en application des Annexes de l'OACI, de sa politique et des éléments indicatifs élaborés dans le cadre du programme de transport aérien au travers des missions, réunions régionales informelles et stages de formation ;
- h) administrer les Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande en vue de la fourniture de certains services de navigation aérienne nord-atlantiques ainsi que l'arrangement de financement collectif pour le système de contrôle des performances de maintien d'altitude dans la Région NAT ; fournir des services de soutien dans le cadre de l'Accord sur le partage du coût du Système de



diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne (SADIS), et dans le cadre de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS) ; et fournir un appui technique pour des questions relatives au financement collectif des services de navigation aérienne ;

- i) tenir des bases de données informatives, notamment sur les statistiques de l'aviation civile, sur les accords bilatéraux de transport aérien, sur les règlements économiques ainsi que sur les actes d'intervention illicite et assurer l'accès à ces bases de données ;
- j) produire des publications sur les tarifs des aéroports et des services de navigation aérienne, des statistiques et des prévisions ;
- k) produire le Chapitre I<sup>er</sup> du *Rapport annuel du Conseil* et la circulaire annuelle *Le monde de l'aviation civile*, qui présentent des études mondiales sur l'évolution de l'aviation civile internationale ;
- l) assurer la coordination entre les programmes de transport aérien de l'OACI et les travaux de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC, à laquelle la Direction du transport aérien fournit des services de soutien), de la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) et de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC) ;
- m) assurer la liaison avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales au sujet des programmes de transport aérien et leur fournir des contributions (notamment sur les questions de sûreté de l'aviation, de protection de l'environnement, de commerce des services et de facilitation) et le soutien aux projets de coopération internationale.

3. Le Grand Programme Transport aérien pour le triennat 2005-2007 témoigne d'une évolution continue, qui est conforme au Plan d'action stratégique et répond aux préoccupations accrues concernant la sûreté de l'aviation, à une tendance de plus en plus affirmée à la mondialisation et à la transnationalisation des marchés, à l'apparition de blocs régionaux et sous-régionaux de commerce et de réglementation, à la libéralisation de la réglementation économique, et à la reconnaissance et à la solution des problèmes environnementaux.

4. En général, il existe une demande beaucoup plus forte dans les domaines ci-après, pour lesquels l'intérêt reste constant, voire s'accroît :

- a) aspects économiques et organisationnels des initiatives en matière de sécurité et de sûreté (supervision de la sécurité et audits de sûreté, lacunes en matière de sécurité et de sûreté, y compris application des dispositions du Chapitre XV de la *Convention*) ;
- b) mesures propres à améliorer le niveau général de sûreté et la conformité aux normes de facilitation et à faire en sorte que tout problème qui se pose soit réglé correctement et efficacement ;
- c) soutien économique à la planification et à la mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne (principalement en fournissant des statistiques, prévisions et orientations pertinentes) ;
- d) évaluation économique des besoins et des choix techniques pour la certification et l'exploitation des aéronefs, des aéroports et des services de navigation aérienne

(grâce principalement à l'analyse de coûts-avantages ou de rationalité économique et à l'élaboration de bilans de rentabilité, notamment pour la transition vers les systèmes de communications, de navigation et de surveillance/gestion du trafic aérien [CNS/ATM]) ;

- e) évaluation économique et organisationnelle et avis en matière de fourniture des services d'aéroport et de navigation aérienne, y compris les aspects relatifs à leur commercialisation/privatisation et à la mise en œuvre d'un système mondial de navigation aérienne (en particulier pour s'assurer que l'article 15 de la *Convention* est pleinement respecté et qu'il y a un recouvrement des coûts équitable) ;
- f) élaboration et mise en œuvre d'orientations de politique sur la libéralisation de la réglementation économique ;
- g) appui au Comité de la protection de l'environnement en aviation ;
- h) emploi des technologies de l'information (TI) pour diffuser et rendre plus accessibles aux États des statistiques, des politiques et des éléments d'orientation produits par l'Organisation dans le domaine du transport aérien.

5. La plupart des programmes énoncés ci-dessous incombent aux sections du même nom de la Direction du transport aérien. Néanmoins, il y a un degré élevé d'interaction et de souplesse, et les ressources nécessaires à une partie du programme qui relève d'une section sont souvent fournies par une autre section (par exemple, la publication intitulée *Le monde de l'aviation civile*, classée dans le Sous-Programme 3.3.3, fait intervenir plusieurs sections, avec la coordination appropriée, et la Section des statistiques, notamment, contribue de façon importante à la réalisation de nombreuses tâches figurant sous d'autres titres). Les ressources nécessaires aux travaux sur la protection de l'environnement, définis dans le Programme 3.6 ci-dessous, sont fournies par divers bureaux et sections de la Direction du transport aérien, y compris le bureau du Directeur, la Section des prévisions et de la planification économique et la Section de la gestion des aéroports et des installations et services de route. Ainsi, suivant le résultat net de ces transferts de ressources, il est fréquent que les besoins d'un programme ne correspondent pas à ceux d'une section.

6. En raison du rôle de la Direction dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OACI pour la sûreté de l'aviation, certains ajustements ont été apportés au Programme 3.9 — Sûreté de l'aviation (AVSEC) et un nouveau Programme 3.10 — Programme universel d'audits de sûreté (USAP) a été ajouté. Depuis ses débuts en juin 2002, le Plan d'action est financé par des contributions volontaires des États dans le cadre du Mécanisme AVSEC renforcé comme ce sera le cas encore durant le triennat 2005-2007. Cela touche non seulement les Programmes 3.9 et 3.10, mais aussi les activités liées à la sûreté concernant le Programme 3.8 — Facilitation, comme la poursuite de l'élaboration des documents de voyage lisibles à la machine.

7. En janvier 2004, un Groupe de l'environnement a été créé au sein de la Direction du transport aérien afin de réaliser un certain niveau de regroupement des ressources dans ce domaine avec des ressources transférées du Programme II — Navigation aérienne au Programme III — Transport aérien. Conséquemment, le Programme 3.6 — Protection de l'environnement a été restructuré.

8. Le Budget-Programme présenté pour 2005-2007 traduit également des modifications supplémentaires apportées au Grand Programme III pour réaliser des économies qui seront effectuées essentiellement par des réductions d'effectifs fondées sur l'attrition. Toutefois, bien qu'il existe une certaine possibilité de muter le personnel entre sections, les réductions d'effectifs par attrition affecteront certains programmes plus que d'autres. Ainsi, ce sont le Programme 3.1 — Gestion, coordination et

### III - 5

soutien, le Programme 3.4 — Gestion des aéroports et des installations et services de route, le Programme 3.7 — Statistique et, dans une moindre mesure, le Programme 3.2 — Politiques économiques, qui font surtout les frais des compressions. Ceux qui sont étroitement associés au Plan d'action pour la sûreté de l'aviation n'ont subi aucune réduction.

9. Un secteur régional Amériques a été créé au siège, avec la mutation de l'expert régional Transport aérien (RO/AT) du Bureau de Mexico. L'Organisation étudie aussi les avantages de mettre en place des responsables de secteur régional supplémentaires à Montréal à la place des RO/AT de certains des autres bureaux régionaux de l'OACI, ainsi qu'une coordination plus étroite avec les organismes régionaux de l'aviation civile.

10. Suivant le mécanisme normalisé de présentation et de gestion des grands programmes qui a été établi pendant les triennats précédents, la Direction du transport aérien produira lors du triennat 2005-2007 des rapports périodiques au Secrétaire général et aux organes directeurs sur la mise en œuvre du programme de travail de l'Organisation dans le domaine du transport aérien. Les procédures connexes internes existantes en matière de contrôle et de responsabilité seront également suivies ou renforcées.

11. Étant donné les changements rapides que connaît le transport aérien dans l'ensemble du monde, il est inévitable que, à chaque triennat, il faille s'atteler à de nouvelles tâches urgentes. Compte tenu des contraintes de plus en plus fortes sur les ressources, rien, en termes de moyens, n'a été inclus dans les programmes du triennat 2005-2007 pour de telles tâches ; le cas échéant, il sera procédé à des ajustements des programmes de travail ou des priorités prévues dans le domaine du transport aérien.

### SOMMAIRE — GRAND PROGRAMME III

#### Budget ordinaire

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
4 491	4 622	4 750	13 863	4 445	4 525	5 325	5 403	5 485	16 213

#### Ressources extrabudgétaires

<b>PLAN D'ACTION AVSEC (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
4 541	4 854	6 055	15 450	1 031	2 498	6 207	6 314	6 368	18 889

<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT COLLECTIF (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
368	379	390	1 137	422	481	576	591	601	1 768

3.1 PROGRAMME : **GESTION, COORDINATION ET SOUTIEN**

**Questions et défis**

Planification, développement et supervision attentifs pour assurer la réorientation des questions de transport aérien qui relèvent du Grand Programme Transport aérien. La nécessité d'une coopération plus étroite avec les organes régionaux de l'aviation civile pour assurer une approche globale cohérente dans l'ensemble du monde et pour éviter les doubles emplois. Les possibilités d'améliorer l'efficacité par un recours accru à l'automatisation et aux nouvelles technologies, et la nécessité concomitante d'une coordination. L'accroissement du soutien demandé par les États et au sein de l'Organisation en matière d'études et d'autres apports.

**Objectifs**

Planifier, élaborer, superviser et coordonner l'exécution du programme de transport aérien, et coordonner ces activités avec celles d'autres grands programmes.

***Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*** H.1, H.2, H.6, H.7, H.8

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Nouveaux progrès de la planification, de l'élaboration et de la supervision des activités de transport aérien par l'optimisation des ressources humaines et une coopération accrue avec d'autres bureaux de l'OACI.
- b) Maintien de l'appui aux organes directeurs et aux organes délibérants et de la communication de rapports à leur intention.
- c) Accroissement de l'automatisation et amélioration des systèmes d'information.
- d) Intégration plus poussée des activités, s'il y a lieu, avec d'autres services et notamment avec les bureaux régionaux.
- e) Maintien de relations étroites et intensification de la coopération avec les organes régionaux d'aviation civile et les organisations internationales.

**Indicateurs de performance**

- Accroissement de la productivité, respect des échéances, contrôle de la qualité et gestion des performances.
- Exécution en temps voulu de travaux de qualité à la mesure des attentes des membres des organes intéressés.
- Accroissement de la productivité et des communications.
- Économies de coopération ; nombre d'ateliers régionaux, d'exposés et de missions réalisés avec et sans l'appui du siège ; évitement des doublons d'efforts et optimisation des ressources humaines.
- Mesure dans laquelle les chevauchements d'activités sont évités et les fonctions régionales partagées, ainsi qu'évaluation de l'assistance fournie et de la coopération.

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- f) Amélioration du niveau et de l'actualité de l'expertise et de l'efficacité. Achèvement des cours de formation ; rapports d'appréciation des performances, gestion des performances.
- g) Amélioration de la motivation et du moral du personnel. Optimisation des ressources humaines, enquêtes sur la satisfaction au travail et affectation appropriée du personnel.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
695	713	730	2 138	1 118	1 173	1 205	1 224	1 267	3 696

**Ressources extrabudgétaires**

<b>PLAN D'ACTION AVSEC (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
588	287	278	1 153	2	156	256	257	257	770

**Note :** Les ressources extrabudgétaires indiquées au titre de ce programme comprennent le soutien administratif apporté par la Sous-Direction des finances et la Direction de l'administration et des services au Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, notamment en rapport avec les Programmes 3.9 et 3.10.

**3.1.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du grand programme, y compris l'assistance aux États sur une base régionale en matière de transport aérien ; fournir un soutien technique et administratif aux délibérations des organes directeurs de l'Organisation, de leurs comités et groupes d'experts, groupes de travail et autres réunions de transport aérien ; planifier, convoquer et mener les réunions de transport aérien et de sûreté de l'aviation et préparer la documentation à l'appui ; coopérer en termes généraux avec les autres grands programmes ; fournir des services de secrétariat.

3.1.2 **Coordination du programme**

**Objectifs :** Coordonner dans la mesure nécessaire les travaux de nature multidisciplinaire et intra-organisation dans des domaines d'intérêt commun ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du grand programme, y compris le Plan d'action de sûreté de l'aviation ; assurer la coordination et la coopération avec les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies dans les domaines d'intérêt commun ; coordonner les arrangements de travail avec les organismes régionaux d'aviation civile et leur fournir de l'assistance au besoin, en particulier en ce qui a trait à la fourniture de certains services de soutien à la CAFAC ; coordonner et fournir de l'appui dans le domaine du transport aérien à certains bureaux régionaux ; maintenir un niveau élevé de professionnalisme et d'une connaissance de développement technique et des tendances de l'industrie.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Activités générales de coordination	Coordination		A
2. Coordination des arrangements de travail avec les organismes régionaux d'aviation civile et fourniture de services de soutien à la Commission africaine de l'aviation civile	Coordination, conseils et soutien professionnel		A
3. Soutien à certains bureaux régionaux dans le domaine du transport aérien	Soutien professionnel, y compris missions de transport aérien		A

3.1.3 **Bureautique du transport aérien**

**Objectifs :** Analyser les besoins de la Direction en technologie de l'information et en télécommunications (ITT) ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre des plans à court et à long terme pour répondre à ces besoins ; formuler et présenter des propositions de budget ITT et des justifications fondées sur les plans existants ; analyser les besoins en projets ITT concernant l'établissement de sites Web ainsi que de systèmes et de bases de données exploitables sur le Web et gérer l'exécution de tous ces projets réalisés par le personnel de la Direction ou par des consultants externes ; organiser et gérer la formation en bureautique en fonction des priorités établies et des fonds disponibles ; dans la mesure du possible, assurer l'intégration des systèmes existants et des nouveaux systèmes afin de tirer le meilleur parti des ressources et de réduire les doubles emplois au minimum ; administrer toutes les bases de données de la Direction, leur environnement et leur accessibilité pour les utilisateurs, en surveiller l'usage et le fonctionnement et fournir un appui de premier niveau aux utilisateurs en cas de problèmes de logiciel ou de matériel.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Bureautique	Développement de système, applications, sites Web, soutien des utilisateurs		A

## 3.2 PROGRAMME : POLITIQUES ÉCONOMIQUES (ECP)

**Questions et défis**

Création et évolution d'un environnement réglementaire libéralisé comportant des sauvegardes. Participation effective, durable et profitable de tous les États au transport aérien international. Libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien international de manière souple, respectant la souveraineté nationale et l'égalité des chances. Mise en place de sauvegardes adéquates et effectives pour maintenir une concurrence loyale. Conditions d'application des concepts et principes du commerce des services au transport aérien international. Charges injustifiées imposées à l'aviation civile par le biais de prélèvements financiers, notamment ceux qui ne servent pas uniquement à couvrir les coûts de la fourniture d'installations et services à l'aviation civile.

**Objectifs**

Faciliter et promouvoir le processus de libéralisation et aider les États dans ce processus. Faire valoir les résultats de la cinquième Conférence mondiale de transport aérien (2003). Renforcer le suivi et l'analyse des tendances et des faits nouveaux en matière de politiques et de réglementation du transport aérien. Fournir des orientations de politique et faire fonction de principale source d'information sur la libéralisation économique. Fournir un appui technique à l'intérieur et à l'extérieur de l'OACI sur les questions de politique économique.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

F.1

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Renforcement de l'appui et de l'assistance aux États y compris orientations de politique concernant la libéralisation économique.
- b) Mise en œuvre et utilisation accrues des politiques et éléments indicatifs de l'OACI.
- c) Amélioration de la couverture et des rapports sur les tendances et faits nouveaux en matière de réglementation.
- d) Amélioration de l'utilité et de l'accessibilité des bases de données (accords bilatéraux et autres bases de données sur la réglementation).
- e) Transparence accrue en matière de mise en œuvre des politiques de l'OACI sur l'imposition du transport aérien international.

**Indicateurs de performance**

- Demande de soutien et d'assistance ; satisfaction des États, du Conseil et du Comité du transport aérien.
- Accroissement quantitatif et qualitatif de l'utilisation par les États des politiques et des éléments d'orientation de l'OACI.
- Couverture plus étendue des grands développements et diffusion de renseignements en temps utile.
- Dépôt accru des accords sur les services aériens par les États, satisfaction des utilisateurs de CD-ROM et degré d'utilisation des autres bases de données sur la réglementation, fondées sur le Web.
- Augmentation du nombre des États qui communiquent leurs politiques en matière d'imposition.



**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
574	615	604	1 793	491	542	607	615	625	1 847

**3.2.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme et aux questions de personnel ; continuer à faire preuve d'un grand professionnalisme et d'une connaissance des développements de l'industrie ; fournir des services de secrétariat.

**3.2.2 Analyse et élaboration des orientations de politique**

**Objectifs :** Accroître l'appui et l'assistance aux États désireux d'adapter leur réglementation du transport aérien pour répondre aux grands défis ; étudier et élaborer en temps utile des recommandations sur les grandes questions de réglementation et de politique économique pour guider les États, notamment en ce qui concerne l'application au transport aérien international des règles et des principes de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), la libéralisation de la réglementation économique et le commerce électronique en transport aérien.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Produire des analyses et des orientations de politique sur les questions de commerce des services	Lettres aux États, recommandations, éléments indicatifs	3 <sup>e</sup> TR.06	A
2. Produire de nouvelles orientations sur les questions clés de réglementation concernant la libéralisation, dont la propriété et le contrôle, la viabilité, la concurrence loyale et les sauvegardes, les négociations interrégionales	Notes de travail, rapports	1 <sup>er</sup> TR.05 3 <sup>e</sup> TR.06 1 <sup>er</sup> TR.07	A A A
3. Développer et mettre au point les orientations contenues dans les modèles d'accord sur les services aériens (TASA)	Lettres aux États, éléments d'orientation	3 <sup>e</sup> TR.07	A
4. Examiner les incidences de la libéralisation sur la sécurité et la sûreté	Notes de travail, rapports	2 <sup>e</sup> TR.05	A
5. Réexaminer le code de conduite de l'OACI sur les systèmes informatisés de réservation (SIR)	Notes de travail, rapports	4 <sup>e</sup> TR.05	B

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
6. Étudier la faisabilité de faire de l'OACI un centre mondial pour l'échange des droits d'accès aux marchés	Notes de travail, rapports	2 <sup>e</sup> TR.07	B
7. Préparer d'autres études sur la libéralisation économique, les intérêts des consommateurs	Notes de travail, rapports		C

### 3.2.3 Mise en œuvre et suivi des politiques

**Objectifs :** Promouvoir et faciliter la mise en œuvre des orientations de politique économique ; renforcer le suivi et l'analyse, la documentation et les rapports concernant l'évolution de la réglementation du transport aérien international au sein de l'industrie et des autres organisations internationales.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Promouvoir et faciliter la mise en œuvre des orientations de politique sur la libéralisation, dont les TASA, et apporter une assistance à ce sujet (ATConf/5)	Missions, séminaires, conseils et assistance aux États		A
2. Mettre en œuvre la politique de l'OACI sur le commerce des services (AGCS) ; suivre l'évolution de la situation à l'Organisation mondiale du commerce et les relations avec cette organisation	Conseils et assistance aux États, rapports		A
3. Suivre l'évolution de l'industrie et de la réglementation ; créer, tenir et rendre électroniquement accessibles des bases de données sur la propriété de contrôle, des études de cas et des expériences de la libéralisation, la privatisation, les alliances	Bases de données, éléments pour circulaires		A
4. Suivre la situation concernant les intérêts des consommateurs et en rendre compte	Rapports	2 <sup>e</sup> TR.06	B
5. Séminaires mondiaux sur la mise en œuvre de la libéralisation du transport aérien international	Notes de travail	2 <sup>e</sup> TR.06	B

3.2.4 **Diffusion d'éléments d'orientation**

**Objectifs :** Accroître l'appui aux États en rassemblant et en diffusant en temps utile des éléments d'orientation et d'information sur les questions de réglementation et de politique économique. Fournir une assistance aux États par le biais d'ateliers et séminaires régionaux sur la politique économique.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Ateliers/séminaires régionaux	Notes de travail, éléments indicatifs, rapports		A
2. Renforcer, tenir et diffuser électroniquement une base de données sur les accords bilatéraux de transport aérien (Doc 9511) ; développer l'accessibilité en ligne	Base de données, CD-ROM	1 <sup>er</sup> TR.05, 06, 07	A
3. Révision du Manuel sur la réglementation du transport aérien international	Éléments révisés (feuilles mobiles)	4 <sup>e</sup> TR.07	A
4. Révision du document Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international	Doc 9587 révisé	1 <sup>er</sup> TR.05	A

3.2.5 **Politique de l'OACI en matière d'imposition dans le domaine du transport aérien international**

**Objectifs :** Promouvoir le développement et l'expansion des voyages et du commerce internationaux en éliminant la double ou multiple imposition du transport aérien international grâce aux politiques énoncées dans le Doc 8632.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Suivre les faits nouveaux en matière d'imposition et promouvoir la politique de l'OACI (Doc 8632)	Conseils aux États, rapports		A
2. Étudier l'application et la mise en œuvre de la politique de l'OACI	Notes de travail, rapports	4 <sup>e</sup> TR.06	B

3.2.6 **Soutien technique**

**Objectifs:** Fournir des éléments d'orientation et un soutien sur les questions de politique économique et sur les questions de réglementation, à l'intérieur et à l'extérieur de l'OACI.

---

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coopération technique	Conseils et assistance		A
2. Travaux pour EPO, RAO, etc.	Conseils et assistance, communiqués de presse		A
3. Contribution au Rapport annuel du Conseil	Rapport	1 <sup>er</sup> TR./4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A

## 3.3 PROGRAMME : PRÉVISIONS ET PLANIFICATION ÉCONOMIQUE (FEP)

**Questions et défis**

Les événements politiques, macroéconomiques ou autres au niveau régional ou mondial de même que les changements qui surviennent à l'intérieur du secteur du transport aérien accroissent la difficulté et le niveau d'incertitude des prévisions et de la planification économique.

Incertitudes quant à la mise à disposition d'infrastructures aéronautiques suffisantes (et quant à la capacité financière de fournir les infrastructures supplémentaires de la part des prestataires de services) pour faire face à l'augmentation du volume de trafic.

Incertitudes quant à la mise en œuvre des systèmes et services CNS/ATM.

Incertitudes quant à l'application et aux conséquences des nouvelles mesures de sûreté de l'aviation et de protection de l'environnement.

Besoin chez les États de renforcer les groupes de prévisions du trafic (TFG) de l'OACI pour réduire leur dépendance du Secrétariat afin qu'ils puissent continuer à fournir aux groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) des scénarios de croissance du trafic par zones et par routes.

**Objectifs**

Établir des prévisions sur l'évolution du transport aérien, les courants de trafic passagers et fret et les mouvements d'aéronefs à l'échelle mondiale et régionale ainsi que par groupes de routes, avec l'analyse des facteurs économiques ou autres sur lesquels ces tendances reposent.

Fournir aux États des orientations, selon les besoins, sur l'établissement de bilans de rentabilité et d'analyses financières pour la planification et la mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne et des services connexes (dont les systèmes CNS/ATM), sur les incidences économiques de l'aviation civile et sur d'autres questions de prévisions et de planification économique.

Fournir aux États des orientations sur le rapport coût-efficacité de diverses mesures de sûreté et analyser les ressources financières nécessaires pour remédier aux carences de la sûreté et pour élaborer les grandes lignes d'un projet de sûreté et des bilans de rentabilité, dans le cadre du Plan d'action OACI pour la sûreté de l'aviation.

Appuyer les groupes régionaux de prévisions du trafic (TFG) et de planification et de mise en œuvre (PIRG) dans leur contribution au mécanisme régional de planification de la navigation aérienne et fournir d'autres appuis techniques à l'intérieur et à l'extérieur de l'OACI, notamment en ce qui concerne la réduction de l'encombrement des aéroports et de l'espace aérien.

Analyser les différences régionales de l'économie d'exploitation des compagnies aériennes internationales et mettre sur pied des bases de données sur l'imputation des coûts ainsi que des méthodes de péréquation des recettes des compagnies.

**Note :** Les prévisions et la planification économique constituent aussi une partie importante du programme protection de l'environnement, pour lequel les ressources sont incluses dans le Programme 3.6.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

D.5, D.7, E.2, F.1, G.5

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Sensibilisation accrue, de la part des fonctionnaires nationaux et d'autres membres de la communauté de l'aviation civile internationale, aux tendances de l'évolution mondiale et régionale concernant une vaste gamme de questions de transport aérien et les prévisions de trafic, y compris les facteurs sous-jacents, économiques et autres.
- b) Familiarisation du personnel technique et des gestionnaires des administrations de l'aviation civile aux prévisions du trafic aérien, à la planification des aéroports et des systèmes de navigation aérienne et aux méthodes de détermination des incidences économiques, avec des exemples de résultats.
- c) Appui aux États concernant les aspects économiques de la planification et de la mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne et des services connexes, y compris les systèmes CNS/ATM satellitaires.
- d) Sensibilisation accrue des États aux implications économiques des nouvelles mesures de sûreté.
- e) Appui aux États pour définir une mise en œuvre rationnelle de mesures visant à corriger les carences en matière de sûreté.
- f) Renforcement de la capacité des TFG de fournir aux PIRG des scénarios de croissance du trafic par zones et par routes (services réguliers de passagers et mouvements d'aéronefs).
- g) Facilitation de la péréquation des recettes des compagnies aériennes sur la base des différences régionales de l'économie et des méthodes de répartition des coûts des compagnies aériennes internationales.

**Indicateurs de performance**

Diffusion et demande de circulaires contenant les tendances économiques mondiales et régionales, le développement du transport aérien et les prévisions de trafic.

Diffusion et demande de manuels/circulaires et participation des représentants des États aux ateliers et séminaires régionaux sur les prévisions et la planification économique.

Application par les États de bilans de rentabilité et d'analyses financières pour la planification et la mise en œuvre d'éléments des systèmes CNS/ATM.

Diffusion et demande de documents contenant les résultats des évaluations des incidences économiques.

Utilisation par les États intéressés des résultats des évaluations, des analyses coût-efficacité ou de l'élaboration de bilans de rentabilité selon le cas.

Indication par les PIRG des besoins futurs en capacité (aéroports et espace aérien) pour les plans régionaux de navigation aérienne.

Satisfaction du service de péréquation financière.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
650	667	686	2 003	669	673	724	747	760	2 231

**3.3.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme et aux questions de personnel ; continuer à faire preuve d'un grand professionnalisme et d'une connaissance des développements de l'industrie ; fournir des services de secrétariat.

**3.3.2 Prévisions**

**Objectifs :** Élaborer des prévisions à long terme mondiales, régionales et par groupes de routes du trafic et des mouvements d'aéronefs pour la planification des systèmes aéroportuaires et de navigation aérienne et à d'autres fins de planification ; assurer le suivi et l'examen des faits nouveaux dans le domaine du transport aérien régional et mondial et analyser les relations d'interdépendance entre les activités économiques globales, les rendements des transporteurs aériens et la demande de trafic ; établir des prévisions de trafic et des prévisions financières à moyen terme ; tenir un inventaire des prévisions effectuées par toutes les grandes institutions aéronautiques de prévision et de planification économique.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Prévisions de trafic et prévisions financières à moyen terme	Circulaire annuelle	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	B
2. Prévisions de trafic à long terme	Circulaire triennale — Perspectives du transport aérien	4 <sup>e</sup> TR.06	A

## 3.3.3 Recherche et éléments d'orientation

**Objectifs :** Suivre, revoir, analyser et faire rapport sur l'évolution mondiale et régionale du transport aérien dans une vaste gamme de questions de planification économique ; produire des études spécifiques et fournir des orientations aux États selon les besoins sur les bilans de rentabilité pour la planification et la mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne et les services connexes (y compris les systèmes CNS/ATM), les incidences économiques de l'aviation civile et d'autres questions de prévision et de planification économique ; développer plus avant des méthodes de prévision et de planification et fournir un service d'information de prévisions à jour ; fournir une assistance aux États par le biais d'ateliers et de séminaires régionaux sur les prévisions et la planification économique ; au titre du Plan d'action OACI la sûreté de l'aviation : évaluer les besoins financiers pour remédier aux carences de la sûreté de l'aviation, faire des analyses coût-efficacité des mesures qui s'offrent pour corriger ces carences et élaborer des bilans de rentabilité, lorsqu'il y a lieu, et évaluer les incidences économiques des nouvelles mesures de sûreté.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Élaboration d'une base de données économiques	Base de données		A
2. Le monde de l'aviation civile	Circulaire annuelle	3 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	B
3. Création puis actualisations d'une analyse financière sur le Web de la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM	Analyse sur le Web		A
4. Ateliers/séminaires régionaux	Notes de travail, éléments indicatifs, rapports		A
5. Études sur la planification économique	Mémoires, notes de travail, recommandations		B
6. Évaluation des besoins financiers pour remédier aux lacunes et aux carences ; analyses coût-efficacité des mesures qui s'offrent pour corriger ces lacunes et ces carences et élaboration de bilans de rentabilité s'il y a lieu (selon les constatations des audits AVSEC)	Rapports, notes de travail et autres documents		B
7. Incidences économiques des nouvelles mesures de sûreté	Rapports, notes de travail et autres documents		B



3.3.4 **Analyse de l'économie de l'exploitation des compagnies aériennes**

**Objectifs :** Entreprendre des analyses économiques des opérations des transporteurs aériens y compris les niveaux des recettes et des coûts, en fonction de la distance et du regroupement géographiques par région et zone ; fournir une base de données sur l'imputation des coûts et élaborer des procédures pour la péréquation des recettes des compagnies aériennes ; appliquer des études à l'élaboration de politiques économiques et d'autres questions selon les besoins.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Élaboration de procédures d'imputation des coûts pour la péréquation des recettes <sup>1</sup>	Facteurs annuels de péréquation	1 <sup>er</sup> TR.05, 06, 07	A
2. Études des différences régionales dans l'économie de l'exploitation des compagnies aériennes internationales <sup>2</sup>	Circulaire biennale	3 <sup>e</sup> TR.06	A

3.3.5 **Soutien technique**

**Objectifs :** Appuyer les groupes régionaux de prévisions du trafic et les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre dans leur contribution au mécanisme régional de planification de la navigation aérienne ; fournir des avis, des renseignements et des éléments destinés à des présentations sur les prévisions et la planification économique, à l'intention d'autres secteurs de l'Organisation, y compris les programmes de navigation aérienne, les programmes régionaux et les programmes de coopération technique — notamment pour la planification et la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Travaux pour les groupes régionaux de prévisions du trafic, dont l'établissement de prévisions de mouvements d'aéronefs pour des groupes de routes et des aéroports et de prévisions de profils de flux de trafic en période de pointe	Notes de travail, rapports		A
2. Coopération technique	Conseils et assistance		A
3. Travaux pour ANB, ANC, PIRG, RAO, bureaux régionaux	Conseils et assistance		A
4. Travaux pour EPO	Conseils et assistance, communiqués de presse		A
5. Contribution au Rapport annuel du Conseil	Notes de travail, éléments indicatifs, rapports	1 <sup>er</sup> TR./4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A

<sup>1</sup> Entièrement financée par le service de péréquation.

<sup>2</sup> Financées en partie par le service de péréquation.

### 3.4 PROGRAMME : **GESTION DES AÉROPORTS ET DES INSTALLATIONS ET SERVICES DE ROUTE (ARFM)**

#### **Questions et défis**

Importance d'un recouvrement des coûts et d'une organisation efficaces pour la fourniture des aéroports et des systèmes et services de navigation aérienne.

Commercialisation et privatisation accrues de la fourniture et de l'exploitation des aéroports et des services de navigation aérienne entraînant le risque d'une moins grande attention aux obligations et aux règles internationales.

Ralentissement de la croissance du trafic aérien rendant plus difficiles le recouvrement des coûts et le financement des investissements par les entités aéroportuaires et par les prestataires de services de navigation aérienne autonomes.

Différences des redevances d'usage selon les catégories d'utilisateurs.

Mise en œuvre d'un concept opérationnel d'ATM mondiale et de systèmes CNS/ATM aux niveaux régional, sous-régional et national dans le cadre de divers arrangements de coopération multinationaux.

#### **Objectifs**

Suivre l'application de l'article 15 de la Convention de Chicago et celle des politiques et pratiques recommandées en matière de recouvrement des coûts des aéroports et des services de navigation aérienne.

Suivre la situation économique des aéroports et des services de navigation aérienne et les incidences des redevances correspondantes pour les usagers, et faire rapport sur ces questions.

Développer et actualiser la politique de l'OACI sur les redevances qui figure dans le Doc 9082 et produire des manuels et d'autres éléments indicatifs connexes sur l'économie et la gestion des aéroports et des services de navigation aérienne, notamment sur les aspects organisationnels et sur la mise en œuvre des éléments CNS/ATM et d'un système mondial de navigation aérienne.

Fournir des avis et élaborer des éléments d'orientation sur le recouvrement des coûts, le financement et les arrangements organisationnels pour les installations et services multinationaux de navigation aérienne, sur les coentreprises dans l'exploitation des services de navigation aérienne et sur la prise en compte des mesures de sécurité et de sûreté. Élaborer et donner des cours de formation sur une base de recouvrement des coûts afin d'accroître la notoriété et la connaissance des politiques de l'OACI sur les redevances auprès des entités des aéroports commercialisés et privés et des services de navigation aérienne. Fournir un appui technique à l'intérieur et à l'extérieur de l'OACI sur les questions concernant la gestion des aéroports et des services de navigation aérienne et les autres aspects économiques et financiers des plans régionaux de navigation aérienne.

**Note :** La gestion des aéroports et des installations et services de route fait aussi partie du programme de protection de l'environnement pour lequel les ressources sont incluses dans le Programme 3.6.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

D.4, F.2, G.5

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Meilleur retour d'information sur l'application par les États de la politique de l'OACI sur les redevances, et plus grand nombre d'États qui se conforment à cette politique.
- b) Conscience et application accrues de la politique de l'OACI sur les redevances dans l'imposition de redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne.
- c) Apport d'une meilleure information sur la situation financière des aéroports et des services de navigation aérienne et sur les effets de la commercialisation et de la privatisation.
- d) Conscience et application accrues des éléments d'orientation de l'OACI sur divers aspects de la commercialisation et de la privatisation des aéroports et des services de navigation aérienne.
- e) Conscience croissante des situations dans lesquelles la coopération multinationale, y compris les coentreprises, est la meilleure option pour la fourniture des services de navigation aérienne.
- f) Meilleure connaissance, dans les administrations nationales ainsi que dans les aéroports et chez les prestataires de services de navigation aérienne autonomes, de la politique et des éléments d'orientation de l'OACI de même que des résultats des méthodes d'autres États.
- g) Suites données aux demandes d'apports sur les aspects organisationnels et économiques des aéroports et des services de navigation aérienne qui concernent d'autres programmes.
- h) Établissements en coopération multinationale effectifs.

**Indicateurs de performance**

Étendue des données sur les États publiées dans un Supplément au Doc 9082.

Nombre des États et des entités commercialisées ou privatisées qui appliquent les principes de recouvrement des coûts de l'OACI, et portée de cette application.

Étendue des études réalisées par l'OACI et nombre d'États, d'aéroports et de prestataires de services de navigation aérienne étudiés.

Nombre des États et des fournisseurs d'aéroports et de services de navigation aérienne qui appliquent les éléments d'orientation de l'OACI sur la réglementation économique et la mesure des performances.

Nombre de cas où la coopération multinationale, y compris les coentreprises, est l'option choisie et l'assistance de l'OACI demandée.

Nombre de participants (et d'États) aux cours de formation et ateliers régionaux, particulièrement ceux qui proviennent d'entités autonomes.

Observations faites par les États, le Conseil, les organismes régionaux et d'autres sur la qualité des réponses à leurs demandes d'indications.

Observations des États et des organismes régionaux.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
424	435	447	1 306	542	461	484	497	504	1 485

**3.4.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme et aux questions de personnel ; continuer à faire preuve d'un grand professionnalisme et d'une connaissance des développements de l'industrie ; fournir des services de secrétariat.

**3.4.2 Revues et élaboration de politiques**

**Objectifs :** Suivre et étudier l'évolution des pratiques des États en matière de redevances et l'application des politiques et pratiques recommandées de l'OACI ; établir et diffuser des avis sur l'élaboration de politiques en matière de redevances et de recouvrement des coûts ; suivre la situation économique des aéroports et des services de navigation aérienne ainsi que les incidences des redevances correspondantes sur les usagers et rédiger des études sur ces questions.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Suivre et étudier les pratiques des États en matière de redevances et l'application de la politique de l'OACI sur les redevances	Lettres aux États, études et autres mesures visant à assurer la conformité (Doc 7300, article 15, Doc 9082 et Supplément)		A
2. Élaboration de politiques en matière de redevances et de recouvrement des coûts	Études, notes de travail, recommandations (Doc 9082)		A
3. Suivre la situation économique des aéroports et des services de navigation aérienne et les incidences des redevances sur les usagers et rédiger des études sur ces questions	Rapports, études, notes de travail (Doc 9082)		C

3.4.3 **Éléments indicatifs sur la gestion des aéroports et des services de navigation aérienne**

**Objectifs :** Produire de nouveaux manuels et actualiser ceux qui existent déjà, ainsi que d'autres documents contenant des éléments indicatifs à l'intention des États sur les divers aspects de l'économie et de la gestion des aéroports et des services de navigation aérienne ; fournir des avis et élaborer des orientations sur la commercialisation et la privatisation, en particulier sur la réglementation économique et sur l'étalonnage et la mesure des performances ; fournir des avis et élaborer des orientations sur les arrangements concernant l'organisation, le recouvrement des coûts et le financement d'installations et services de navigation aérienne multinationaux, notamment la mise en œuvre d'un concept opérationnel d'ATM mondiale et les divers composants des CNS ; fournir de l'information et une assistance aux États au moyen du site Web de l'OACI et d'ateliers/séminaires/stages de formation régionaux sur la gestion des aéroports et des services de navigation aérienne.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Commercialisation et privatisation des aéroports et des services de navigation aérienne	Conseils, assistance et éléments indicatifs		A
2. Mise en œuvre des systèmes CNS/ATM et arrangements organisationnels pour les installations et services multinationaux	Conseils, assistance et éléments indicatifs		A
3. Manuel sur l'économie des aéroports	Amendements (Doc 9562)		A
4. Manuel sur l'économie des services de navigation aérienne	Amendements (Doc 9161)		A
5. Tarifs des aéroports et des services de navigation aérienne	Éditions annuelles (Doc 7100)	3 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A
6. Ateliers/séminaires/stages de formation régionaux	Notes de travail, éléments indicatifs, rapports		A
7. Études et éléments d'orientation spécifiques sur divers aspects de l'économie des aéroports et des services de navigation aérienne	Études, recommandations (Doc 9562, Doc 9161)		A

3.4.4 **Soutien technique**

**Objectifs :** Fournir aux autres programmes de l'Organisation, notamment au programme de navigation aérienne et aux programmes régionaux, en particulier aux groupes de planification, des avis, des renseignements et de la documentation sur les aspects organisationnels et économiques des aéroports et des services de navigation aérienne, notamment sur les moyens de prendre en compte la sécurité ; fournir des orientations et un soutien pour l'établissement et l'administration des projets de coopération et des coentreprises.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coopération technique	Conseils et assistance		A
2. Travaux pour EPO	Conseils et assistance		A
3. Assistance à ANC, ANB, RAO, bureaux régionaux, organes de planification régionale	Conseils, assistance et éléments d'orientation		A
4. Établissement et administration des projets de coopération et des coentreprises	Conseils, assistance, éléments d'orientation, rapports		A
5. Contribution au Rapport annuel du Conseil	Rapport	1 <sup>er</sup> TR.05, 06, 07	A
6. Contributions à la circulaire annuelle Le monde de l'aviation civile	Rapport	1 <sup>er</sup> TR.05, 06, 07	B

3.5 PROGRAMME : FINANCEMENT COLLECTIF (JF)

**Questions et défis**

Application du Chapitre XV de la *Convention* et élaboration éventuelle d'arrangements de financement collectif ou d'autres arrangements de coopération portant sur la fourniture, l'entretien et le financement d'installations et services de navigation aérienne.

Conformément aux obligations conventionnelles, administration et actualisation des arrangements de financement collectif existants (Accords DEN/ICE, Arrangement pour le financement collectif d'un système de surveillance de l'altitude et accord sur le partage du coût du Système de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne [SADIS]).

Familiarisation des États et des PIRG au concept de financement collectif comme moyen de financer les installations et services de navigation aérienne.

Promotion de nouvelles applications du concept de financement collectif dans les situations où des raisons techniques, économiques ou politiques peuvent justifier des arrangements multinationaux de ce type.

**Objectifs**

Prendre en compte les changements techniques ou économiques qui touchent les arrangements de financement collectif comme la mise en place d'éléments supplémentaires des systèmes CNS/ATM et les fortes fluctuations du trafic.

Actualiser et développer les éléments indicatifs existants dans le domaine du financement collectif.

Apporter toute l'aide et tous les avis individuels nécessaires aux États et aux PIRG sur les questions de financement collectif, sous forme notamment d'évaluations, de projets d'accord, etc.

<i>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</i>	D.6, F.2
--	----------

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Assurer une administration efficace des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande et actualiser ces accords et leurs Annexes selon les besoins.
  
- b) Administrer efficacement l'Arrangement de financement collectif pour le Système de contrôle des performances de maintien d'altitude sur l'Atlantique Nord et l'actualiser selon les besoins.

**Indicateurs de performance**

Respect des échéances annuelles conformément aux obligations conventionnelles et satisfaction des gouvernements contractants, des États fournisseurs, des utilisateurs et des membres du Conseil et du Comité de l'aide collective de l'OACI.

Satisfaction des gouvernements contractants et des utilisateurs.

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- c) Fournir des services d'appui efficaces pour l'administration de l'Accord SADIS sur la base du recouvrement des coûts.
- d) Fournir les renseignements et l'appui technique nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur de l'OACI (en particulier les États contractants et les PIRG) en ce qui concerne les questions relatives au financement collectif des installations et services de navigation aérienne.

**Indicateurs de performance**

Satisfaction des gouvernements contractants intéressés, y compris l'État fournisseur, et pourcentage de perception dans les délais des parts du coût du SADIS auprès des parties à l'Accord.

Satisfaction des destinataires de ces renseignements et de cet appui technique, d'après leurs observations, et nouvelles applications éventuelles de la formule du financement collectif.

**Ressources extrabudgétaires**

<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT COLLECTIF (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
368	379	390	1 137	422	481	576	591	601	1 768

**3.5.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre et l'administration du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme et aux questions de personnel ; continuer à faire preuve d'un grand professionnalisme et d'une connaissance des faits nouveaux survenus dans l'industrie ; fournir des services de secrétariat.

**3.5.2 Administration des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande (Accords DEN/ICE)**

**Objectifs :** Présenter des analyses sommaires des coûts ; analyser les prévisions des coûts et les immobilisations supplémentaires ; coordonner la vérification des dépenses réelles ; donner des indications aux vérificateurs sur les problèmes spécifiques éventuels ; évaluer les aspects financiers et techniques des propositions ; déterminer les modifications nécessaires aux quotes-parts des États et aux redevances d'usage ; gérer les paiements effectués aux États et reçus d'eux ; placer les fonds ; organiser et réaliser des missions et des inspections sur le terrain ; mettre à jour les annexes aux accords ; fournir les services nécessaires aux séances du Comité de l'aide collective et du Conseil.



<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Analyse, vérification et approbation des dépenses réelles	Notes de travail pour le Comité de l'aide collective, rapports au Conseil		A
2. Analyse et approbation des prévisions annuelles et des propositions d'immobilisations supplémentaires et d'autres dépenses	Notes de travail pour le Comité de l'aide collective, rapports au Conseil		A
3. Évaluations financières et techniques	Notes de travail pour le Comité de l'aide collective, rapports au Conseil		A
4. Évaluations annuelles et redevances d'usage	Notes de travail pour le Comité de l'aide collective, rapports au Conseil, états de compte		A
5. Paiements effectués aux États fournisseurs et aux gouvernements contractants et reçus d'eux	Lettres aux États, états de compte		A
6. Missions et inspections sur les lieux	Notes de travail pour le Comité de l'aide collective, rapports au Conseil		A
7. Amendement des annexes aux accords de financement collectif	Notes de travail pour le Comité de l'aide collective, rapports au Conseil, mise à jour des annexes aux accords		A
8. Comité de l'aide collective et Conseil	Documentation, lettres aux États relatives aux décisions du Conseil		A

### 3.5.3 Développement et tâches spéciales

**Objectifs :** Élaborer de nouvelles procédures et méthodes de ventilation des coûts des installations et services fournis par le Danemark et l'Islande ; analyser les problèmes relatifs aux aspects économiques, techniques et administratifs ; préparer de la documentation et prêter assistance aux groupes d'étude et aux conférences.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Élaboration de nouvelles procédures et méthodes de ventilation des coûts	Notes de travail pour le Comité de l'aide collective, rapports au Conseil	S'il y a lieu	A
2. Travaux préparatoires et assistance pour les conférences et groupes d'étude	Notes de travail, rapports	S'il y a lieu	A
3. Conférences DEN/ICE et conférences diplomatiques	Notes de travail, rapports	S'il y a lieu	A

### 3.5.4 Administration de l'Arrangement sur le financement collectif du Système de contrôle des performances de maintien d'altitude dans la Région Atlantique Nord

**Objectifs :** Administrer, au nom des États contractants, l'Arrangement sur le financement collectif du Système de contrôle des performances de maintien d'altitude dans la Région Atlantique Nord nécessaire à l'introduction du minimum de séparation verticale réduit dans la Région Atlantique Nord.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Compilation des données nécessaires à l'établissement d'estimations de coût et d'états de coût effectif, redevance d'usage, paiements, réunions	Notes de travail, rapports		A

### 3.5.5 Services de soutien pour l'administration de l'Accord sur le partage du coût du Système de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne (SADIS)

**Objectifs :** Fournir des services de soutien pour l'administration du mécanisme visant à partager les coûts de la fourniture, de l'exploitation et du maintien du SADIS, selon ce qui a été approuvé par le Conseil de l'OACI ; fournir les services nécessaires aux réunions du Groupe administratif de recouvrement du coût du SADIS (SCRAG).

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Services de soutien pour le Groupe administratif de recouvrement du coût du SADIS (SCRAG) ; préparation d'états des coûts estimatifs et des coûts réels ; préparation d'une évaluation de la contribution annuelle à fournir par chaque État participant	Notes de travail, rapports		A

### 3.5.6 Soutien technique

**Objectifs :** Fournir des avis, des renseignements et des éléments de documentation pour des exposés sur des questions de financement collectif, à l'intention des autres programmes de l'Organisation (dont le programme de navigation aérienne et les programmes régionaux, notamment les PIRG), des États contractants et d'autres organisations internationales.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Assistance aux groupes de planification, notamment au Groupe de planification coordonnée Atlantique Nord (NAT SPG) et à ses sous-groupes	Éléments d'orientation, notes de travail		A
2. Travaux pour ANB, LEB, EPO, RAO, etc.	Éléments d'orientation, assistance		A
3. Contribution au Rapport annuel du Conseil	Rapport	4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A
4. Assistance aux États et aux autres organisations internationales	Éléments d'orientation, assistance		A

3.6 PROGRAMME : **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ENV)**

**Questions et défis**

Préoccupations concernant le bruit des aéronefs.  
 Préoccupations concernant les incidences des émissions des moteurs d'aviation sur l'atmosphère mondiale (changements climatiques, etc.) ainsi qu'au niveau du sol (qualité de l'air local, etc.).  
 Nécessité de trouver un bon équilibre entre ces préoccupations et la croissance future du transport aérien et les bienfaits qu'il apporte.

**Objectifs**

Fournir un soutien administratif au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) afin de faciliter ses travaux sur le bruit des aéronefs et les émissions des moteurs d'aviation ; fournir au CAEP, pour ses travaux, des données économiques, des prévisions, des statistiques et autres éléments. Assurer la liaison avec les organes de décision de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), pour la limitation ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation internationale ; assurer la liaison avec d'autres organisations internationales qui s'occupent de définir les problèmes environnementaux liés aux émissions des moteurs d'aviation et d'élaborer les politiques qui s'y rapportent. Mettre à jour les orientations de politique de l'OACI et les diffuser aux États ; faire connaître les activités de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement. Coordonner les travaux du Secrétariat sur la protection de l'environnement.

***Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*** E.5

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Niveau d'appui approprié du Secrétariat au CAEP.
- b) Prévisions révisées de trafic et de matériel volant aérien pour le CAEP.
- c) Coordination plus étroite avec le processus de la CCNUCC, notamment par des rapports réguliers sur les activités de l'OACI relatives aux émissions.
- d) Assistance au processus de la CCNUCC pour la quantification des gaz à effet de serre résultant de l'aviation.

**Indicateurs de performance**

- Satisfaction des membres du CAEP, exprimée à la réunion CAEP/7.
- Disponibilité à temps pour la réunion CAEP/7.
- Nombre de rapports soumis durant le triennat.
- Satisfaction du processus de la CCNUCC.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
215	222	228	665	-	-	373	381	387	1 141

**3.6.1 Gestion du programme et coordination entre les directions**

**Objectifs:** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects multidisciplinaires avec les autres directions, dont notamment la Direction de la navigation aérienne ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme et aux questions de personnel ; continuer à faire preuve d'un grand professionnalisme et d'une connaissance des développements de l'industrie ; fournir des services de secrétariat.

**3.6.2 Soutien et éléments à fournir au Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP)**

**Objectifs :** Fournir un soutien administratif au CAEP ; fournir des bases de données statistiques et des prévisions ; contribuer à l'analyse des incidences économiques des options de politique concernant le bruit des aéronefs et les émissions de moteurs d'aviation.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien administratif	Fournir les services du Secrétaire du CAEP	Permanent	A
2. Élaboration d'une base de données et prévisions	Prévisions révisées de trafic et de matériel volant, rapports à CAEP/7	Permanent, CAEP/7	A
3. Incidences économiques des divers choix de politiques	Contributions, selon les besoins	Permanent	A

**3.6.3 Bruit des aéronefs**

**Objectifs :** Sur la base des travaux du CAEP dans le domaine du bruit des aéronefs, déterminer les éléments de SARP à inclure dans l'Annexe 6, Volume I — Bruit des aéronefs, et coordonner le traitement ultérieur de ces éléments avec la Direction de la navigation aérienne ; tenir à jour les orientations de politique de l'OACI sur le bruit des aéronefs ; diffuser les éléments d'orientation de l'OACI dans le cadre d'ateliers portant sur une approche équilibrée pour la gestion du bruit et la recertification.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Éléments de SARP	Amendements de l'Annexe 16, Vol. I	4 <sup>e</sup> TR.05	A
2. Tenue à jour d'orientations de politique sur l'approche équilibrée (Doc 9829)	Mises à jour s'il y a lieu	Après CAEP/7	A
3. Diffuser les éléments d'orientation de l'OACI	Ateliers	Semi-annuels	B

### 3.6.4 Émissions des moteurs d'aviation

**Objectifs :** Sur la base des travaux du CAEP dans le domaine des émissions des moteurs d'aviation, déterminer les éléments de SARP à inclure dans l'Annexe 6, Volume II – Émissions des moteurs d'aviation, et coordonner le traitement ultérieur de ces éléments avec la Direction de la navigation aérienne ; entreprendre des recherches et des analyses des mesures fondées sur le marché visant à restreindre ou à réduire les émissions ; tenir à jour les orientations de politique de l'OACI sur les émissions ; diffuser les éléments d'orientation de l'OACI dans le cadre d'ateliers portant sur les mesures opérationnelles.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Éléments de SARP	Amendements de l'Annexe 16, Vol. II	4 <sup>e</sup> TR.05	A
2. Analyse et recherche sur les mesures fondées sur le marché	Notes de travail, conseils et assistance	Permanent	A
3. Tenue à jour d'orientations de politique sur les mesures volontaires	Mises à jour s'il y a lieu	Après CAEP/7	A
4. Diffuser les éléments d'orientation de l'OACI	Ateliers	Annuels	B

### 3.6.5 Soutien technique

**Objectifs :** Fournir des avis, des renseignements et des éléments de documentation destinés à des présentations sur la protection de l'environnement, à l'intention d'autres secteurs de l'Organisation, des États et d'autres organisations internationales ; assurer la liaison avec les organes chargés des grandes évaluations scientifiques sur l'évolution du climat et sur l'ozone stratosphérique en ce qui concerne les incidences des émissions des moteurs d'aviation et l'élaboration de politiques qui s'y rapportent, notamment le processus de la CCNUCC ; faire connaître les activités de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coopération technique	Conseils et assistance		B
2. Travaux pour ANB, LEB, EPO, RAO, etc.	Orientation, assistance		B
3. Contributions au rapport annuel du Conseil	Rapport	4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A
4. Liaison avec les processus d'évaluation scientifique de l'ONU et avec les organes décideurs	Rapports aux organismes des Nations Unies sur demande, conseils à la CCNUCC pour la quantification des émissions		A
5. Liaison avec les organismes de l'industrie	Conseils et assistance		B
6. Sensibilisation	Exposés, articles		B

## 3.7 PROGRAMME : STATISTIQUE (STA)

**Questions et défis**

Assurer aux États et à l'Organisation la disponibilité ininterrompue et en temps voulu de données en ligne pour faciliter et améliorer leurs processus de planification et de prise de décisions.

Faire en sorte que les renseignements recueillis au moyen du Programme statistique de l'OACI continuent de suivre l'évolution des besoins des États et de l'Organisation (questions de sûreté par exemple).

En raison du transfert croissant de l'exploitation des transporteurs aériens, des aéroports et des installations et services de navigation aérienne des gouvernements à des entités autonomes ou privatisées, il est plus difficile pour certains États de communiquer à l'OACI des rapports statistiques conformément aux articles 54, alinéa i), 55, alinéa c), et 67 de la Convention.

Promouvoir l'utilisation pour leur propre compte de la base de données statistiques intégrée (ISDB) par les États et organismes régionaux qu'un manque de moyens empêche d'avoir leurs propres programmes de collecte de données.

Améliorer l'information statistique sur le transport aérien mise à la disposition des États en mettant au point et en appliquant des méthodes automatisées pour estimer les données des entités qui les communiquent tardivement ou qui ne les communiquent pas.

**Objectifs**

Recueillir, analyser, traiter et diffuser dans les délais voulus des statistiques mondiales sur les transporteurs aériens commerciaux, les aéroports internationaux, les services de navigation aérienne et les aéronefs civils immatriculés. Faire des estimations des données dans le cas des organismes qui n'en ont pas communiqué. Diffuser des statistiques de l'aviation civile sous forme électronique par l'Internet. Gérer et tenir la nouvelle base de données statistiques intégrée (ISDB) et fournir un accès contrôlé en ligne aux États contractants. Fournir des comptes rendus ponctuels sur les statistiques de l'aviation civile en réponse à des demandes, en vue d'augmenter les recettes. Utiliser la nouvelle ISDB pour répondre aux demandes croissantes de mesures des performances au sein de la communauté aéronautique. Fournir aux États, aux transporteurs aériens et aux prestataires de services un soutien dans leur effort d'évaluation de l'intérêt économique de propositions dans des secteurs tels que la sûreté de l'aviation, la navigation aérienne, la planification régionale et la protection de l'environnement. Fournir un appui technique à l'intérieur et à l'extérieur de l'OACI sur les statistiques de l'aviation civile.

<i>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</i>	B.1, D.1, E.1, E.2, E.5, F.1, G.5
--	-----------------------------------

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Données statistiques disponibles en ligne dans les délais voulus.
- b) Amélioration de l'accès en ligne des États contractants aux statistiques de l'OACI.

**Indicateurs de performance**

Données de 80 % de la totalité des formulaires de transport aérien à mettre à disposition en ligne dans les 21 jours ouvrables de la réception.

Communication plus rapide des données statistiques par les États contractants.



**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |   |  |
|---|--|
| c) Réponse plus rapide aux demandes de l'extérieur.                           | Réponse à 80 % des demandes dans les trois jours ouvrables.                            |
| d) Sensibilisation accrue des États au Programme statistique de l'OACI.       | Accroissement de la participation des États au Programme statistique de l'OACI.        |
| e) Sensibilisation accrue du grand public au Programme statistique de l'OACI. | Accroissement du nombre des demandes ponctuelles (et des recettes) provenant de tiers. |

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
969	989	1 027	2 985	780	808	839	818	833	2 490

**3.7.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; accroître la participation des États et la ponctualité des données qu'ils communiquent et, par leur entremise, que communiquent les transporteurs aériens, les aéroports et les prestataires de services de navigation aérienne ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme et aux questions de personnel ; continuer à faire preuve d'un grand professionnalisme et d'une connaissance des développements techniques ainsi que des tendances de l'industrie ; fournir des services de secrétariat.

**3.7.2 Statistiques des transporteurs aériens**

**Objectifs :** Traiter, analyser, compiler, publier et diffuser des statistiques mondiales sur les activités des transporteurs aériens commerciaux.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Trafic	ISDB		A
	Rapport annuel du Conseil	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	
	Circulaire annuelle — Le monde de l'aviation civile	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	
2. Renseignements financiers	ISDB		A
	Rapport annuel du Conseil	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	
	Circulaire annuelle — Le monde de l'aviation civile	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Matériel volant et personnel	ISDB Circulaire annuelle — Le monde de l'aviation civile	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A
4. Trafic par étapes	ISDB		A
5. Statistiques d'origine et de destination par vol	ISDB Circulaire annuelle — Le monde de l'aviation civile	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A

### 3.7.3 Statistiques sur les aéroports et les services de navigation aérienne

**Objectifs :** Traiter, analyser, compiler, publier et diffuser des statistiques mondiales relatives aux aéroports et aux services de navigation aérienne.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Trafic d'aéroport	ISDB Rapport annuel du Conseil Circulaire annuelle — Le monde de l'aviation civile	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07 2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A
2. Données financières d'aéroport	ISDB		A
3. Statistiques de trafic relatives aux installations et services de route	ISDB		A
4. Données financières sur les services de navigation aérienne	ISDB		A

### 3.7.4 Activités aéronautiques nationales

**Objectifs :** Traiter, analyser, compiler, publier et diffuser des statistiques mondiales relatives aux taux de sécurité de l'aviation et aux aéronefs civils immatriculés.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Sécurité	Rapport annuel du Conseil Circulaire annuelle — Le monde de l'aviation civile	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07 2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A
2. Aéronefs civils immatriculés	ISDB		A
3. Promouvoir la participation des États contractants à la soumission de données au Registre international d'aéronefs civils (IRCA)	Lettres		A

## 3.7.5 Services d'information statistique

**Objectifs :** Tenir une bibliothèque de statistiques aéronautiques publiées par l'OACI et par d'autres sources ; tenir à jour le site statistique de l'OACI sur le World Wide Web ; contribuer aux recettes accessoires en mettant en place et en faisant valoir l'accès en ligne, moyennant paiement pour les tiers ; produire des éléments statistiques pour la Division de statistique de l'ONU.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Statistiques OACI sur Internet	Fichiers électroniques		A
2. Statistiques pour la Division de statistique de l'ONU	Bulletin mensuel de l'ONU Annuaire statistique de l'ONU	Trimestriel Annuel	A
3. Rapports ad hoc de statistiques relatives à l'aviation civile, fournis sur demande	Rapports, disquettes, dossiers électroniques		B

## 3.7.6 Ajustement et coordination des activités statistiques

**Objectifs :** Avec le concours du Groupe d'experts en statistiques, mettre en application des révisions du programme statistique de l'OACI, selon les besoins ; veiller à ce que le programme statistique de l'OACI soit bien coordonné et harmonisé avec ceux des autres organes des Nations Unies, de l'IATA, de l'ACI et d'autres organisations internationales.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Groupe d'experts en statistiques (si nécessaire)	Notes de travail, rapport	–	A
2. Coopération avec d'autres organisations internationales en matière de statistiques	Conseils et assistance, éléments d'orientation		A

## 3.7.7 Éléments d'orientation sur les statistiques aéronautiques

**Objectifs :** Réviser et actualiser le Manuel du programme statistique de l'OACI, selon les besoins ; déployer un effort constant et systématique pour améliorer la qualité des statistiques aéronautiques dans les États contractants et pour promouvoir le bon usage de ces statistiques en organisant des réunions régionales d'atelier et d'autres réunions informelles avec l'aide des bureaux régionaux.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Ateliers/séminaires régionaux	Notes de travail, éléments d'orientation		A

### 3.7.8 Applications de la technologie

**Objectifs :** Fournir aux États et à l'Organisation des données en ligne exactes et récentes et encourager l'adoption des fichiers de référence de la base de données statistiques intégrée de l'OACI (ISDB) pour utilisation dans d'autres bases de données ; développer l'accès en ligne à l'ISDB et les fonctions qu'elle offre aux États et aux organisations régionales ; automatiser la communication des données statistiques chez les fournisseurs des données d'entrée, au Secrétariat et chez les destinataires des statistiques traitées.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Maintien de fichiers de référence pour l'ISDB	–		A
2. Fournir aux États contractants un accès contrôlé en ligne	Accès à l'ISDB		A
3. Établir et mettre en œuvre une communication et une diffusion accrues de données électroniques et améliorer le contrôle de qualité du programme statistique	Dossiers électroniques, CD-ROM, disquettes		A
4. Élaborer des applications supplémentaires (p. ex. demandes de renseignements plus intégrées, site de commerce électronique, estimations automatisées pour les entités qui ne font pas de comptes rendus) pour améliorer les fonctions offertes par l'ISDB	Applications informatiques		C

### 3.7.9 Soutien technique

**Objectifs :** Fournir des avis, des renseignements et des éléments de documentation pour des exposés sur des questions de statistiques à l'intention d'autres secteurs de l'Organisation, des États et d'autres organisations internationales, notamment les organismes régionaux d'aviation civile et les associations de compagnies aériennes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coopération technique	Conseils et assistance		A
2. Travaux pour ANB, EPO, RAO, etc.	Conseils et assistance, communiqués de presse		A
3. Contribution au Rapport annuel du Conseil	Rapport	2 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A
4. Travaux pour LEB	Assistance à la mise en œuvre de l'article 24 de la <i>Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international</i> (Montréal, 1999)		A
5. Assistance aux États, aux organismes régionaux d'aviation civile, à l'IATA et aux associations régionales de compagnies aériennes	Conseils et assistance, éléments d'orientation		A

## 3.8 PROGRAMME : FACILITATION (FAL)

**Questions et défis**

Le Plan d'action de l'OACI pour la sûreté de l'aviation (Projet 9) nécessite de nouveaux apports du programme FAL pour élaborer des manuels, des ensembles pour la formation et des outils d'évaluation venant compléter les travaux exécutés dans le cadre du programme AVSEC, de même qu'une participation effective à des projets conjoints FAL/AVSEC.

Les États contractants demandant sensiblement plus d'outils pour améliorer la sûreté et l'intégrité des documents de voyage et des processus de congé connexes, il faut développer et promouvoir davantage les spécifications et les éléments d'orientation sur les documents de voyage lisibles à la machine (MRTD).

La mondialisation des défis relatifs à la sûreté des frontières et l'étroite corrélation entre les performances des systèmes de congé du fret aérien et la santé économique des États en développement exigent le maintien des niveaux actuels de coopération internationale pour actualiser l'Annexe 9 et les documents connexes.

**Objectifs**

Gérer et actualiser l'Annexe 9 — *Facilitation* et le Doc 9303 — *Documents de voyage lisibles à la machine* (MRTD).

Mettre sur pied un système complet d'assurance de la qualité pour évaluer la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 9 et des spécifications sur les MRTD et en faire le suivi.

Accroître la visibilité de l'OACI en tant que défenseur des intérêts de l'aviation civile dans les travaux des États et des autres organisations internationales concernant les congés aux frontières.

<b>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</b>	A.2, A.5, B.1, B.2, E.2, E.3, E.6, E.8
--	--

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Mener à bien un nouveau cycle d'actualisation et d'amendement de l'Annexe 9.
- b) Actualiser et amender les spécifications sur les passeports lisibles à la machine et sur les documents de voyage officiels.
- c) Terminer les travaux sur le Manuel FAL et les outils d'assurance de la qualité.
- d) Tenir des séminaires/ateliers et appuyer les activités de formation AVSEC/FAL.
- e) Obtenir un engagement universel à la mise en œuvre des MRTD et aider les États au besoin.

**Indicateurs de performance**

Amendement majeur ou nouvelle édition de l'Annexe 9 publiés.

Nouvelle édition du Doc 9303, 3<sup>e</sup> Partie, publiée ; projet de nouvelle édition du Doc 9303, 1<sup>re</sup> Partie, pratiquement terminé.

Manuel FAL publié ; aides à la mise en œuvre utilisées par les États.

Participation des États aux activités et leur évaluation comme étant très utiles.

90 à 95 % des États contractants émettant des passeports lisibles à la machine ou en cours d'acquisition de matériel, à la fin de 2007.

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- f) Faire des évaluations systématiques de la mise en œuvre de l'Annexe 9 par les États.

Évaluations techniques de la mise en œuvre des SARP sur la sûreté réalisées dans des États volontaires.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
298	305	330	933	246	282	364	374	379	1 117

**Ressources extrabudgétaires**

<b>PLAN D'ACTION AVSEC (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
154	114	118	386	24	65	313	322	327	962

**3.8.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les tâches administratives liées à l'exécution du programme et aux questions de personnel ; continuer à faire preuve d'un grand professionnalisme et d'une connaissance des développements techniques ainsi que des tendances de l'industrie ; fournir des services de secrétariat.

**3.8.2 Élaboration des documents, systèmes et procédures internationaux**

**Objectifs :** Élaborer des amendements à l'Annexe 9 appropriés. Développer les spécifications sur les MRTD et les systèmes connexes ; produire des rapports techniques, des manuels, des trousseaux de formation et des outils d'évaluation nouveaux.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Élaboration d'amendements à l'Annexe 9 appropriés	Rapports du Groupe d'experts FAL, révision de l'Annexe 9	3 <sup>e</sup> TR.06, 07	A
2. Actualisation des spécifications sur les MRTD et les systèmes connexes	Doc 9303, nouvelles éditions, rapports techniques	4 <sup>e</sup> TR.05, 3 <sup>e</sup> TR.07	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Contribution FAL aux actions AVSEC contre la migration illégale et la fraude en matière de documents de voyage	Révision de l'Annexe 9, du Doc 9303 et des éléments d'orientation connexes	1 <sup>er</sup> TR.06, 4 <sup>e</sup> TR.07	A
4. Élaboration de manuels, de trousseaux de formation et d'outils d'évaluation pour l'Annexe 9	Listes de contrôle, documents de référence, éléments d'orientation	3 <sup>e</sup> TR.05, 07	B
5. Élaboration de manuels, de trousseaux de formation et d'outils d'évaluation pour le Doc 9303	Listes de contrôle, documents de référence, éléments d'orientation	3 <sup>e</sup> TR.05, 07	B

### 3.8.3 Tenue à jour de l'Annexe 9, Supplément, et des spécifications sur les MRTD

**Objectifs :** Assurer le traitement et organiser la publication des amendements à l'Annexe 9 et au Doc 9303 ; mettre en œuvre une base de données pour les comptes rendus, l'analyse et la publication des différences des États par rapport aux SARP de l'Annexe 9.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Suivi et publication des différences par rapport à l'Annexe 9	Suppléments à l'Annexe 9	Selon les besoins	A
2. Comptes rendus et analyses électroniques des différences par rapport aux SARP de l'Annexe 9	Base de données établie	4 <sup>e</sup> TR.06	B
3. Coordination du projet OACI de mise en œuvre de la signature numérique pour les MRTD	Rapport technique, programme établi	4 <sup>e</sup> TR.06	A <sup>3</sup>
4. Coordination des actions avec les autres organisations internationales	Documents ou actions conjoints, politiques actualisées		B

### 3.8.4 Promotion et assistance technique auprès des États

**Objectifs :** Aider les États à mettre en œuvre les SARP et les spécifications au moyen de séminaires, d'ateliers, d'évaluations d'assurance de la qualité et de diffusion d'information par les sites Web et par d'autres outils de communication modernes ; promouvoir la doctrine FAL de l'OACI par des consultations, par un apport concernant les initiatives des États et d'autres organisations en matière de réglementation et par les médias de relations publiques.

<sup>3</sup> Projet qui doit être financé par les États utilisateurs.



<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise en œuvre de l'Annexe 9 dans les États et évaluation de cette mise en œuvre	Orientations, consultations, rapports, recommandations	Permanent	B♦
2. Mise en œuvre des spécifications sur les MRTD et aide à la mise en place de systèmes biométriques dans les États	Orientations, consultations, rapports, recommandations	Permanent, selon les besoins	B♦
3. Assurance de la qualité et programme d'intégrité des systèmes concernant la production des MRTD	Orientations, consultations, rapports, recommandations	4 <sup>e</sup> TR.06, selon les besoins	B♦
4. Réunions régionales FAL et projets conjoints AVSEC/FAL	Conclusions et améliorations de l'Annexe 9 et des MRTD	2 <sup>e</sup> TR., 4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	B♦

### 3.8.5 Soutien technique

**Objectifs :** Mettre à disposition experts et documentation pour des exposés sur les questions de facilitation, à l'intérieur et à l'extérieur de l'OACI.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coopération technique	Conseils et assistance		A
2. Travaux pour RAO, EPO, ANB, etc.	Conseils et assistance		A
3. Contribution au Rapport annuel du Conseil	Rapport	4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A

♦ Activités à financer par des contributions extrabudgétaires dans le cadre du Mécanisme AVSEC renforcé.

## 3.9 PROGRAMME : SÛRETÉ DE L'AVIATION (AVSEC)

**Questions et défis**

Élaborer de nouvelles SARP et de nouveaux éléments d'orientation pour contrer les nouvelles formes d'actes visant l'aviation civile.

Actualiser l'Annexe 17 ainsi que les éléments d'orientation et les éléments de formation de l'OACI en fonction des faits nouveaux, et notamment des leçons tirées des audits réalisés dans le cadre du Programme universel OACI d'audits de sûreté (USAP).

Aider les États au moyen du Mécanisme AVSEC immédiatement après les missions d'audit de l'USAP et coordonner des projets AVSEC à long terme avec la Direction de la coopération technique (TCB).

Promouvoir une mise en œuvre plus large de l'Annexe 17 par les États et une notification plus fiable des différences.

Assurer une coordination plus étroite et des synergies entre les programmes AVSEC et FAL dans des domaines tels que la biométrie, les documents de voyage et la prise en compte du « facteur tracasseries ».

Se pencher sur la tendance à s'intéresser aux questions AVSEC uniquement après un événement grave ; il faut une démarche plus constante, tant chez les États qu'à l'OACI.

**Objectifs**

Tenir l'Annexe 17 et les documents connexes à jour ; préparer, faire avancer et coordonner les activités de l'Organisation dans le domaine de la sûreté de l'aviation et mettre en œuvre le Plan d'action de l'OACI pour la sûreté de l'aviation ; tenir à jour les renseignements sur la mise en œuvre des mesures de sûreté, actualiser les éléments d'orientation ; se tenir au courant des activités de recherche et développement et des innovations technologiques ; assurer la liaison avec les bureaux régionaux, analyser les cas récents et assurer le suivi des procédures de compte rendu ; aider les États contractants par des conseils sur l'organisation et les techniques AVSEC, la tenue d'enquêtes et d'évaluations sur une base confidentielle, la coordination des besoins en formation ainsi que l'organisation et la tenue de séminaires et ateliers régionaux ou sous-régionaux ; se tenir en liaison avec les États ou organisations susceptibles d'apporter une assistance bilatérale, régionale ou multilatérale, négocier avec eux et coordonner l'assistance ; rechercher des contributions financières, techniques et matérielles volontaires au programme ; élaborer le programme de formation AVSEC de l'OACI et s'en occuper ainsi que préparer et aider à donner la formation des personnels AVSEC et des autres personnels des États. Fournir des services de soutien au Conseil, au Comité de l'intervention illicite, au Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation, au Groupe ad hoc de spécialistes de la détection des explosifs (AH-DE), à la Commission internationale technique des explosifs (CITE) et à d'autres organes techniques ; fournir un soutien à la Direction de la coopération technique, à la Direction de la navigation aérienne et aux autres directions ; assurer une liaison étroite et constante avec des organismes internationaux en fournissant conseils et informations.

**Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :** A.5, B.1, B.2, E.2, G.2, G.3

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Amélioration de la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe 17.
- b) Renforcement et maintien de personnel permanent et d'expertise dans les domaines AVSEC de la formation, du perfectionnement et de l'assistance.
- c) Amélioration des documents de référence AVSEC en vue de renforcer la compréhension et la mise en œuvre de l'Annexe 17 à l'échelle régionale.
- d) Amélioration de la ponctualité et de la qualité des notes de travail, rapports, procédures internes et publications externes.
- e) Coordination plus étroite entre les programmes de sûreté de l'aviation et de facilitation.

**Indicateurs de performance**

Pourcentage des normes appliquées dans les États, selon les rapports d'évaluation ou d'audit AVSEC (devrait augmenter de 10 à 15 % par an).

Pourcentage des activités AVSEC obligatoires, hautement prioritaires ou à long terme gérées directement ou coordonnées par le personnel du Programme ordinaire. Pourcentage du personnel AVSEC convenablement formé pour exécuter toutes les activités du programme AVSEC de l'OACI (devrait être dans les deux cas de 75 %).

Tous les trois ans, mise à jour, régionalisation dans la mesure du possible et maintien de l'exactitude de tous les éléments de référence, de formation et d'orientation AVSEC. Éléments AVSEC produits dans les langues de l'OACI.

Pourcentage de notes, rapports et publications externes soumis dans les délais demandés ou définis dans les procédures internes (devrait être de 100 %).

Augmentation du nombre de séminaires et d'ateliers conjoints et de la publication conjointe de notes.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
666	676	698	2 040	599	585	729	747	730	2 206

**Ressources extrabudgétaires**

<b>PLAN D'ACTION AVSEC (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
2 744	3 393	3 605	9 742	667	1 050	2 836	2 881	2 903	8 620

3.9.1 **Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions relatives au personnel ; continuer à faire preuve d'un grand professionnalisme et d'une connaissance des tendances et des développements techniques ; fournir des services de secrétariat.

3.9.2 **Soutien des organes délibérants**

**Objectifs :** Effectuer des recherches, établir et présenter de la documentation au Conseil, au Comité de l'intervention illicite, au Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation, au Groupe ad hoc de spécialistes de la détection des explosifs, à la Commission internationale technique des explosifs (CITE), à d'autres groupes de travail techniques ainsi qu'à la Commission de navigation aérienne ; assurer les fonctions de secrétariat nécessaires pour les organes délibérants.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien aux travaux des organes de l'OACI en matière de sûreté de l'aviation, y compris le financement et la réalisation de programmes d'assistance	Analyse, soutien et assistance (Annexe 17, Doc 8973) Mémoires, notes de travail Rapports, lettres aux États		A

3.9.3 **Tenue à jour des Annexes et des documents connexes**

**Objectifs :** Tenir l'Annexe 17 à jour, compte tenu des délibérations du Conseil et de ses organes auxiliaires et de la nécessité d'une harmonisation avec les usages et les méthodes d'autres organismes internationaux ; recevoir les différences par rapport à l'Annexe 17 et diffuser des renseignements à leur sujet ; coordonner la compatibilité de l'Annexe 17 avec les autres Annexes ; assister le Groupe de travail sur les amendements de l'Annexe 17 du Groupe d'experts AVSEC.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise à jour de l'Annexe 17	Amendements de l'Annexe 17 et des autres Annexes		A
2. Harmonisation des SARP avec les usages et les méthodes d'autres organismes internationaux	Spécifications améliorées		A
3. Réception des différences par rapport à l'Annexe 17 et analyse des explications	Diffusion des différences		A

## 3.9.4 Comptes rendus et analyse des incidents

**Objectifs :** Faire en sorte que tous les actes d'intervention illicite fassent l'objet des comptes rendus exigés et tenir à jour la base de données sur les incidents AVSEC ; fournir une analyse des cas pour adapter les activités en conséquence ; diffuser de l'information auprès des États, des organisations internationales et de l'industrie ; analyser les nouvelles façons de cibler l'aviation civile et aider le Groupe de travail sur les menaces du Groupe d'experts AVSEC.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Liaison avec les bureaux régionaux	Comptes rendus des États		A
2. Constitution et tenue à jour de la base de données OACI sur les comptes rendus d'incidents	Ventilation statistique des incidents	4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A
3. Analyse des données et adaptation des activités	Analyse, mémorandums, activités et lettres aux États		A♦

## 3.9.5 Éléments d'orientation

**Objectifs :** Analyser les activités mondiales en matière de sûreté de l'aviation, les difficultés de mise en œuvre ainsi que les incidents récents et répondre aux demandes du Conseil, de la Commission de navigation aérienne, des comités, des groupes d'experts, des groupes d'étude, des États et de l'industrie ; tenir tous les éléments d'orientation à jour et à la disposition des États ; se tenir en rapport avec le Programme universel OACI d'audits de sûreté (USAP) au sujet des incidences des constatations des audits sur les éléments d'orientation de l'OACI ; constituer une base de données de renseignements AVSEC.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Examiner, dans les documents OACI, les spécifications visant à protéger l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite	Mise en évidence des éléments d'orientation à produire ou à amender (Doc 8973, autres documents)		A
2. Mettre à jour les éléments d'orientation	Amendements d'éléments d'orientation existants (Doc 8973, autres documents)		A
3. Élaboration de nouveaux éléments d'orientation	Éléments sur les nouvelles menaces, les nouvelles populations cibles, les nouveaux besoins	4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A♦

♦ Activités à financer par des contributions extrabudgétaires dans le cadre du Mécanisme AVSEC renforcé.

3.9.6 **Élaboration du programme de formation AVSEC**

**Objectifs :** Élaborer des mallettes pédagogiques de sûreté de l'aviation (MPSA) en tant que parties intégrantes du programme de formation ; tenir à jour tous les éléments des modules de chaque MPSA pour qu'ils reflètent entre autres les besoins et les observations des États usagers, l'évolution de la technologie relative à la sûreté ainsi que les tendances et les faits nouveaux en matière d'actes d'intervention illicite ; mettre au point et tenir des ateliers AVSEC selon les besoins ; renforcer et développer le réseau mondial de centres de formation AVSEC (ASTC) de l'OACI ; se tenir au courant des dernières techniques de formation et d'enseignement disponibles et en faire un usage approprié.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Actualisation du matériel didactique AVSEC existant	Mallettes pédagogiques AVSEC existantes	4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A
2. Élaboration de nouveau matériel didactique AVSEC	Aides didactiques, lettres aux États, validation et distribution des éléments		A♦
3. Établissement et gestion d'un réseau mondial de centres de formation AVSEC de l'OACI	Protocole d'accord universel et procédures de fonctionnement normalisées		A
4. Régionalisation de tout le matériel didactique AVSEC	Éléments actuels, centres de formation AVSEC de l'OACI		A♦

3.9.7 **État et incidences de la technologie**

**Objectifs :** Suivre les progrès de l'équipement de sûreté et les activités de recherche et développement menées par les États et par l'industrie ; élaborer des spécifications techniques relatives à l'équipement de sûreté dans le but de conseiller les États et l'industrie sur les acquisitions, la poursuite des recherches et les applications ; suivre le développement des dispositifs de détection des explosifs ; étudier les incidences des innovations sur la composante ressources humaines ; assurer la coordination avec le Programme de facilitation au sujet de l'évolution de la biométrie et des documents de voyage lisibles à la machine.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Élaboration de spécifications techniques	Avis et conseils aux États et aux centres régionaux de formation (Manuel de sûreté, matériel didactique, éléments d'orientation particuliers)		A♦

♦ Activités à financer par des contributions extrabudgétaires dans le cadre du Mécanisme AVSEC renforcé.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
2. Suivi des incidences des facteurs humains dans la sûreté de l'aviation	Critères de sélection, agrément, performance (Manuel de sûreté, matériel didactique, circulaires et autres documents)		A♦
3. Suivi des recherches et du développement en sûreté de l'aviation	Renseignements reçus des États, coordination avec FAL et les organes ou organismes techniques (Manuel de sûreté, autres documents)		A♦

### 3.9.8 Programme de mise en œuvre AVSEC

**Objectifs :** Gérer le Mécanisme de sûreté de l'aviation en mettant l'accent sur l'amélioration de la mise en œuvre par les États des SARP de l'Annexe 17 ; assurer la liaison avec l'USAP et TCB au sujet des mesures propres à remédier aux carences détectées lors des audits de l'USAP.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coordination de toutes les missions de formation et d'assistance du Mécanisme AVSEC	Coordination avec les États et les bureaux régionaux et avec les États donateurs		A
2. Aide aux États contractants dans le domaine de la formation AVSEC	Centres de formation, experts à court terme, experts régionaux AVSEC		A♦
3. Aide aux États contractants dans les domaines AVSEC autres que la formation	Conclusions des missions de l'USAP, experts à court terme, experts régionaux AVSEC		A♦

### 3.9.9 Experts régionaux en sûreté de l'aviation (ASRO)

**Objectifs :** Suivre le déploiement, définir la politique et les orientations et superviser les activités techniques des ASRO.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Déploiement d'experts régionaux en sûreté de l'aviation dans toutes les principales régions	Décision du Conseil 167/1 et 2 3 ASRO 4 ASRO	4 <sup>e</sup> TR.05 4 <sup>e</sup> TR.06	A♦

♦ Activités à financer par des contributions extrabudgétaires dans le cadre du Mécanisme AVSEC renforcé.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
2. Coordination des activités techniques de tous les ASRO			A
3. Soutien à toutes les activités AVSEC de la région	Conseils, assistance et formation pour les États, rétroactions à l'OACI		A♦

### 3.9.10 Soutien technique

**Objectifs :** Fournir des avis, des renseignements et des éléments de documentation pour des présentations sur la sûreté de l'aviation à l'intention d'autres programmes de l'Organisation, des États et d'autres organisations internationales.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coopération technique	Conseils et assistance		A
2. Travaux pour RAO, EPO, ANB, etc.	Conseils et assistance		A
3. Contribution au Rapport annuel du Conseil	Rapport	4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A

♦ Activités à financer par des contributions extrabudgétaires dans le cadre du Mécanisme AVSEC renforcé.



3.10 PROGRAMME : **PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS DE SÛRETÉ (USAP)**

**Questions et défis**

Assurer la coopération constante et la participation des États contractants aux activités d'audit.  
 Trouver et recruter le personnel compétent pour assurer la mise en œuvre effective de l'USAP.  
 Développer et maintenir les capacités techniques du personnel du programme.  
 Assurer la protection adéquate des documents d'audit sensibles.  
 Élaborer et mettre en œuvre une fonction d'assurance et d'analyse de la qualité.

**Objectifs**

Le principal objectif de l'USAP est de renforcer la sûreté de l'aviation dans le monde en évaluant le degré de mise en œuvre des normes de l'Annexe 17 sur une base permanente, en détectant les carences du système de sûreté des États audités, s'il y en a, et en formulant des recommandations appropriées pour améliorer ou corriger la situation, de façon à parvenir à une meilleure mise en œuvre des normes internationales de l'OACI par les États contractants et à une harmonisation mondiale des mesures de sûreté. Sous réserve que l'OACI réussisse à relever les défis que comporte l'USAP, on escompte que ses 188 États contractants auront fait l'objet d'un audit initial d'ici 2008. Il faudra pour cela recruter, sélectionner, former et certifier des auditeurs et réaliser les audits au rythme d'une quarantaine chacune des années du triennat.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :* A.2, E.2

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Trouver un nombre suffisant d'auditeurs USAP formés et certifiés pour réaliser les audits.
- b) Achèvement des missions d'audit USAP de l'OACI auprès de tous les États contractants.
- c) Confirmation des efforts des États contractants pour améliorer et maintenir la mise en œuvre des SARP de l'Annexe 17 par des missions d'audit initiales et subséquentes.
- d) Promouvoir la sûreté de l'aviation dans le monde par des audits des États contractants.

**Indicateurs de performance**

- Nombre d'auditeurs USAP formés et certifiés pour travailler en temps que membres des équipes d'audit de l'OACI.
- Nombre de missions d'audit achevées.
- Nombre d'États audités qui soumettent des plans d'action correctrice et nombre d'États qui les mettent ensuite en application.
- Niveau accru de mise en œuvre des normes de l'Annexe 17 par tous les États contractants.

## Ressources extrabudgétaires

PLAN D'ACTION AVSEC (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
1 055	1 060	2 054	4 169	338	1 227	2 802	2 854	2 881	8 537

**Note :** Tous les aspects du Programme universel d'audits de sûreté relèvent du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation et sont financés par des contributions extrabudgétaires dans le cadre du Mécanisme AVSEC renforcé.

## 3.10.1 Gestion du programme

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme, notamment l'établissement et l'actualisation du calendrier annuel d'audits, en sélectionnant et en affectant les membres et les chefs des équipes d'audit et en veillant à la normalisation et à la qualité de tous les produits ASA ; fournir des services de secrétariat.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planification, élaboration et supervision de la mise en œuvre du programme	40 audits par an		A
2. Coordination des aspects administratifs liés à l'exécution du programme	Veiller à la réalisation des buts fixés		A
3. Établissement et actualisation du calendrier annuel d'audits	Calendrier annuel d'audits	3 <sup>e</sup> TR	A
4. Sélection et affectation des équipes d'audit	Équipes d'audit affectées		A
5. Normalisation et qualité de tous les produits de l'USAP	Rapports professionnels et de haute qualité		A

## 3.10.2 Soutien des organes délibérants

**Objectifs :** Fournir un appui aux organes délibérants en effectuant des recherches et des analyses ainsi qu'en rédigeant et en présentant des notes au Conseil, au Comité de l'intervention illicite, au Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation et à d'autres groupes de travail techniques, selon les besoins.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien des organes délibérants	Notes de travail, rapports, Doc 9807 et 8973, Annexe 17		A
2. Rédaction et présentation de notes au Conseil, à l'UIC, au Groupe AVSEC et à d'autres groupes de travail techniques, selon les besoins	Notes de travail, rapports, Doc 9807 et 8973, Annexe 17		A

### 3.10.3 Tenue des documents relatifs aux audits

**Objectifs :** Élaborer et tenir à jour les documents relatifs aux audits, dont le *Manuel de référence pour les audits de sûreté* (MRAS) Doc 9807, Diffusion restreinte.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Élaborer et tenir à jour les documents relatifs aux audits	Mise à disposition des auditeurs et des États de documents relatifs aux audits de haute qualité		A

### 3.10.4 Formation et agrément des auditeurs

**Objectifs :** Assurer la formation initiale et la formation périodique des auditeurs USAP et l'agrément des membres et des chefs d'équipe.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Assurer la formation initiale et la formation périodique des auditeurs USAP et l'agrément des membres et des chefs d'équipe	4 cours de formation d'auditeurs par an, membres des équipes d'audit professionnels et qualifiés		A

### 3.10.5 Exécution des audits

**Objectifs :** Exécuter l'audit USAP de tous les États contractants pour déterminer le degré de mise en œuvre des normes de l'Annexe 17 et dégager les besoins et les carences des États contractants en matière de sûreté de l'aviation ; établir des rapports de mission d'audit confidentiels ; analyser l'adéquation des plans d'action correctrice soumis par les États.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Exécuter l'audit USAP de tous les États contractants	40 audits par an		A
2. Établir les rapports de mission d'audit confidentiels	Rapports terminés		A
3. Analyser l'adéquation des plans d'action correctrice soumis par les États	Plans d'action réalistes et utiles pour remédier aux carences		A

### 3.10.6 Analyse et assurance de la qualité

**Objectifs :** Détecter et analyser les besoins et les carences d'un État en matière de sûreté de l'aviation, au niveau régional et au niveau mondial, et exercer une fonction d'assurance de la qualité des activités du programme.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Détecter et analyser les besoins et les carences d'un État en matière de sûreté de l'aviation, au niveau régional et au niveau mondial, et exercer une fonction d'assurance de la qualité des activités du programme	Constatations consignées et analysées et recommandations élaborées		A

### 3.10.7 Séminaires et ateliers régionaux

**Objectifs :** Organiser des ateliers régionaux et/ou y participer pour promouvoir une meilleure connaissance des objectifs de l'USAP et des obligations des États en matière de sûreté de l'aviation civile nationale.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Réalisation de séminaires/ateliers régionaux sur l'USAP	Promotion de l'USAP et facilitation du processus USAP		B
2. Apport d'une expertise technique pour les séminaires/ateliers tenus par d'autres bureaux ou organisations	Plus grande sensibilisation à l'USAP et meilleure connaissance du Programme		B

### 3.10.8 Soutien technique

**Objectifs :** Apporter un appui aux États, aux organisations internationales et aux groupes régionaux et sous-régionaux pour les questions relatives à l'USAP et se tenir en liaison avec eux ; fournir des conseils, des renseignements et des éléments de présentation à d'autres programmes de l'Organisation ; coopérer avec les autres grands programmes selon les besoins.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Appui technique aux États	Conseils et assistance		A
2. Liaison avec les États, les organisations internationales et d'autres organismes	Promotion de l'USAP		A
3. Appui technique à l'intérieur de l'Organisation	Conseils et assistance		A
4. Contribution au Rapport annuel du Conseil	Rapport annuel	4 <sup>e</sup> TR	A

## GRAND PROGRAMME IV : AFFAIRES JURIDIQUES

TABLEAU IV — COÛT DU GRAND PROGRAMME — AFFAIRES JURIDIQUES

Budget ordinaire					Ressources extra- budgétaires	
Programmes	2005-2007			Total		
	2005	2006	2007			
	(en milliers de \$US)					
4.1	Gestion, coordination et soutien	985	1 014	1 032	3 031	440
4.2	Conseils juridiques	—	—	—	—	
4.3	Élaboration et codification du droit aérien international	178	105	31	314	
4.4	Accords internationaux et législation nationale	—	—	—	—	
4.5	Règlement des différends en matière d'aviation civile et traitement de l'arbitrage des litiges	—	—	—	—	
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>		<b>1 163</b>	<b>1 119</b>	<b>1 063</b>	<b>3 345</b>	<b>440</b>

Budget ordinaire				Total	Ressources extra- budgétaires
TOTAL — GRAND PROGRAMME	2005-2007				
	2005	2006	2007		
(Années de travail)					
Personnel de la catégorie des administrateurs	5	5	5	15	2,25
Personnel de la catégorie des services généraux	4	4	4	12	3
(en milliers de \$US)					
Personnel de la catégorie des administrateurs	796	819	837	2 452	323
Personnel de la catégorie des services généraux	169	172	176	517	118

## INTRODUCTION

1. Le grand programme fournit des conseils et de l'assistance juridiques au Secrétaire général et aux divers organes de l'Organisation ainsi qu'aux États membres de l'OACI sur des questions constitutionnelles, administratives et de procédures, sur des problèmes de droit international, droit aérien, droit commercial, droit du travail, droit fiscal, etc. Il comprend des recherches et des études dans les domaines du droit aérien international privé et public sur des questions du programme général des travaux du Comité juridique ainsi que la préparation de documentation pour le Comité juridique, les conférences diplomatiques, le Conseil et ses organes auxiliaires ainsi que l'Assemblée. Il comporte également la coopération et la coordination concernant des activités juridiques avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

## SOMMAIRE DU GRAND PROGRAMME IV

### Budget ordinaire

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
786	816	810	2 412	781	901	1 163	1 119	1 063	3 345

### Ressources extrabudgétaires

PLAN D'ACTION AVSEC (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
178	66	5	249	–	15	144	147	149	440

## 4.1 PROGRAMME : GESTION, COORDINATION ET SOUTIEN

**Questions et défis**

Faire face à la demande accrue de services juridiques avec des ressources relativement faibles.
---

**Objectifs**

Fournir l'appui juridique nécessaire à tous les programmes de l'OACI.
---

<i>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</i>
--

Ne s'applique pas
-------------------

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Prestation en temps utile de conseils et d'appui juridiques au Secrétaire général, aux autres directions et aux bureaux du Secrétariat, aux divers organes de l'Organisation, aux États contractants et aux organisations internationales; mise à disposition de nouveaux projets d'instruments de droit aérien international.

**Indicateurs de performance**

Respect des échéances. Satisfaction du Secrétaire général, des autres directions et des bureaux du Secrétariat, des divers organes de l'Organisation, des États contractants et des organisations internationales.

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat*		Budget approuvé *			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
80	83	85	248	776	881	985	1 014	1 032	3 031

\*Incluant les dépenses réelles et les prévisions budgétaires pour les Programmes 4.2, 4.4, et 4.5.

**Ressources extrabudgétaires**

PLAN D'ACTION AVSEC (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
178	66	5	249	—	15	144	147	149	440

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
—	—	Continu	A



## 4.2 PROGRAMME : CONSEILS JURIDIQUES

**Questions et défis**

Veiller à ce que l'OACI fonctionne efficacement et de façon juridiquement valide et qu'elle ne s'expose pas à des litiges et autres contestations d'ordre juridique.

Le programme sera influencé par des faits nouveaux, tels que :

- la poursuite du programme OACI d'audits de sécurité et la réalisation du programme OACI d'audits de sûreté
- l'évolution des activités de la Direction de la navigation aérienne
- le développement des activités de la Direction du transport aérien
- l'apparition de nouvelles institutions supranationales (p. ex. AESA)
- la privatisation accrue de l'infrastructure de l'aviation civile

**Objectifs**

Fournir, selon les besoins, les conseils juridiques nécessaires aux organes directeurs de l'Organisation, au Secrétaire général, aux directions et bureaux et aux États contractants.

**Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :**

Ne s'applique pas

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- a) Renforcement de la capacité de répondre aux demandes de conseils juridiques.

Maintien de l'Organisation, de ses organes et de ses États contractants à l'abri des litiges.  
Respect des échéances.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat*</b>		<b>Budget approuvé *</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
437	449	462	1 348	—	—	—	—	—	—

\* Les dépenses réelles pour 2002-2003 et les prévisions budgétaires pour 2005-2007 sont incluses dans le Programme 4.1 — Gestion, coordination et soutien.

#### 4.2.1 **Conseils juridiques sur des questions de droit aérien international et sur d'autres questions juridiques qui concernent l'OACI**

**Objectifs :** Fournir des conseils et des services juridiques au Conseil, à ses organes auxiliaires ainsi qu'à l'Assemblée, au Secrétariat de l'Organisation et aux États contractants.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Conseils juridiques sur des questions de droit aérien international et d'autres questions juridiques relatives à l'OACI	Mémoires, avis verbaux et correspondance	Continu	A

#### 4.2.2 **Conseils juridiques sur des questions administratives**

**Objectifs :** Fournir des avis juridiques aux autres directions de l'Organisation et aux bureaux régionaux; donner des avis sur les questions juridiques concernant les relations avec les pays hôtes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Questions administratives générales	Mémoires et avis verbaux	Continu	A

#### 4.3 PROGRAMME : ÉLABORATION ET CODIFICATION DU DROIT AÉRIEN INTERNATIONAL

##### Questions et défis

Adapter et mettre à jour le droit aérien international en fonction de l'évolution des besoins de la communauté de l'aviation civile internationale.  
Étudier les aspects juridiques des nouveaux systèmes de navigation aérienne (C-DEC 167/10).

##### Objectifs

Élaboration du droit aérien international, conformément à l'évolution des besoins de la communauté de l'aviation civile internationale, en particulier ceux des systèmes CNS/ATM, et modernisation de la Convention de Rome de 1952.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

C.1, C.2

##### Résultats escomptés pour fin 2007

- a) Croissance des recherches et amélioration de la préparation de la législation aérienne internationale.
- b) Achèvement et expansion des points du programme général des travaux du Comité juridique.

##### Indicateurs de performance

Satisfaction du Comité juridique, des conférences diplomatiques, du Conseil et de ses organes auxiliaires ainsi que de l'Assemblée.

##### Budget ordinaire

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
164	176	152	492	5	20	178	105	31	314

##### 4.3.1 Recherches et études sur les questions inscrites au programme général des travaux du Comité juridique

*Objectifs :* Préparer des études sur les points du programme général des travaux du Comité juridique et la documentation du Comité juridique, des conférences diplomatiques, du Conseil et de ses organes auxiliaires ainsi que de l'Assemblée; assurer les services de secrétariat pour ces réunions.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Recherches et préparation d'études	Études, notes de travail et rapports	Continu	B

#### 4.3.2 Programme général des travaux du Comité juridique

**Objectifs :** Exécuter le programme général des travaux du Comité juridique.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Examen, en ce qui concerne les systèmes CNS/ATM, y compris les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), de l'élaboration d'un cadre juridique	Mesures juridiques pour la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM, y compris les systèmes (GNSS), selon les besoins	4 <sup>e</sup> TR.07	A
2. Actes ou délits qui inquiètent la communauté aéronautique internationale et qui ne sont pas prévus dans les instruments de droit aérien existants	Formulation des vues de l'OACI sur le besoin d'amender la Convention de Tokyo de 1963 ou de prendre d'autres mesures	2 <sup>e</sup> TR.06	A
3. Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (matériels d'équipement aéronautiques)	Supervision de l'établissement d'un registre international	2 <sup>e</sup> TR.05	A
4. Examen de la modernisation de la <i>Convention sur les dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers</i> , signée à Rome le 7 octobre 1952	Élaboration d'un texte pour la modernisation de la Convention de Rome	4 <sup>e</sup> TR.05	A
5. Examen du problème de la ratification des instruments de droit aérien international	Mesures en vue de la ratification des instruments de droit aérien international	Continu	B
6. <i>Convention des Nations Unies sur le droit de la mer</i> — Incidences éventuelles sur l'application de la Convention de Chicago, de ses Annexes et d'autres instruments de droit aérien international	Formulation des vues de l'OACI sur les aspects aéronautiques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	Continu	B

## 4.4 PROGRAMME : ACCORDS INTERNATIONAUX

**Questions et défis**

Faire face à l'augmentation des fonctions d'enregistrement et de dépositaire d'accords aéronautiques et d'instruments de droit aérien international (A31-15 : *Exposé récapitulatif des aspects de la politique permanente de l'OACI dans le domaine juridique*).

**Objectifs**

Assurer les services d'enregistrement des accords aéronautiques et les fonctions de dépositaire d'instruments de droit aérien international.  
Veiller à la ponctualité de l'enregistrement des accords aéronautiques et des fonctions de dépositaire, à l'aide de processus automatisés.  
Améliorer les services relatifs aux instruments de droit aérien international dont l'OACI est le dépositaire et à l'information des États quant à la situation de ces instruments en faisant davantage appel au traitement des données et à la base de données électronique.

**Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :**

Ne s'applique pas

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Accélération des activités d'enregistrement et de dépositaire résultant de l'automatisation des ces activités.

**Indicateurs de performance**

Réalisation en temps voulu des activités d'enregistrement et de dépositaire des accords aéronautiques et des instruments de droit aérien international.

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat*		Budget approuvé *			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
45	47	48	140	-	-	-	-	-	-

\* Les dépenses réelles pour 2002-2003 et les prévisions budgétaires pour 2005-2007 sont incluses dans le Programme 4.1 — Gestion, coordination et soutien.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
—	—	Continu	A

4.5 PROGRAMME : **RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS EN MATIÈRE D'AVIATION CIVILE ET ARBITRAGE OU CONTENTIEUX**

**Questions et défis**

Demandes de règlement par le Conseil de différends en vertu de l'article 84 de la Convention de Chicago, dont les États contractants peuvent saisir le Conseil en vertu de l'article 54, alinéa n), et demandes moins formelles adressées au Président du Conseil, au Secrétaire général et au Directeur des affaires juridiques; contentieux.

**Objectifs**

Fournir des avis aux États contractants et aux organes internes de l'Organisation.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

Ne s'applique pas

**Résultats escomptés pour fin 2007**

**Indicateurs de performance**

- a) Renforcement de la capacité de répondre aux besoins d'un nombre accru de causes. Satisfaction du Conseil et des États contractants.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat*</b>		<b>Budget approuvé *</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
60	61	63	184	–	–	–	–	–	–

\* Les dépenses réelles pour 2002-2003 et les prévisions budgétaires pour 2005-2007 sont incluses dans le Programme 4.1 — Gestion, coordination et soutien.

#### 4.5.1 **Sous-programme 1 : Règlement des différends en matière d'aviation civile au titre de l'article 84 de la Convention**

**Objectifs :** Exécuter toutes les fonctions de secrétariat pour le Conseil selon une procédure formelle, au titre de l'article 84.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Services de secrétariat pour le Conseil et avis aux États contractants	Mémoires, notes de travail, examen des mémoires et des contre-mémoires, correspondance et résolutions du Conseil	Continu	B

#### 4.5.2 **Sous-programme 2 : Règlement des différends de caractère informel**

**Objectifs :** Assister le Conseil et le Secrétaire général et fournir tous les services de secrétariat nécessaires.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Avis au Conseil, au Secrétaire général et aux États contractants	Mémoires, avis verbaux, correspondance et résolutions du Conseil	Continu	B

#### 4.5.3 **Sous-programme 3 : Défense dans les cas d'arbitrage ou d'action en justice contre l'Organisation**

**Objectifs :** Remplir toutes les fonctions nécessaires pour défendre l'Organisation dans les cas d'arbitrage ou d'action en justice contre l'Organisation.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Services de secrétariat pour la Commission consultative mixte d'appel (AJAB) et représentation du Secrétaire général devant l'AJAB, le TANU et les tribunaux arbitraux	Avis juridiques à l'AJAB, procès-verbaux des audiences, observations au nom du Secrétaire général, actes de procédure, pièces et correspondance	Continu	B

**GRAND PROGRAMME V : PROGRAMMES RÉGIONAUX ET AUTRES PROGRAMMES\*****TABLEAU V — COÛT DU GRAND PROGRAMME — PROGRAMMES RÉGIONAUX ET AUTRES PROGRAMMES**

<b>Budget ordinaire</b>					<b>Ressources extra-budgétaires</b>
<b>Programmes</b>	<b>2005-2007</b>			<b>Total</b>	
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>		
	<b>(en milliers de \$US)</b>				
5.1	Gestion, coordination et soutien	1 481	1 530	1 558	4 569
5.2	Relations avec les États, les organisations internationales et les organismes régionaux	1 874	1 670	1 709	5 253
5.3	Appui et assistance aux organismes régionaux de l'aviation civile	443	334	—	777
5.4	Planification régionale de la navigation aérienne	3 246	3 267	3 305	9 818
5.5	Activités de mise en œuvre dans le domaine de la navigation aérienne	4 266	4 185	4 265	12 716
5.6	Activités régionales dans le domaine du transport aérien	364	382	388	1 134
5.7	Sécurité et sûreté	437	453	460	1 350
5.8	Soutien administratif	4 696	4 372	4 389	13 457
5.9	Coopération technique	—	—	—	—
5.10	Projets spéciaux de mise en œuvre	159	162	166	487
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>		<b>16 966</b>	<b>16 355</b>	<b>16 240</b>	<b>49 561</b>

<b>Budget ordinaire</b>					<b>Total</b>	<b>Ressources extra-budgétaires</b>
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>	<b>2005-2007</b>					
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>			
<b>(Années de travail)</b>						
Personnel de la catégorie des administrateurs	75	72	70	217		
Personnel de la catégorie des services généraux	81	81	81	243		
<b>(en milliers de \$US)</b>						
Personnel de la catégorie des administrateurs	10 491	10 399	10 191	31 081		
Personnel de la catégorie des services généraux	2 788	2 949	3 103	8 840		

\* Ce grand programme a été restructuré.



## INTRODUCTION

1. Les bureaux régionaux ont pour fonction principale d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'OACI, d'inciter les États à mettre en œuvre les politiques et les directives de l'Organisation dans les domaines de la navigation aérienne, du transport aérien, de la coopération technique, des affaires juridiques et sur d'autres questions de nature générale, et de leur prêter assistance le cas échéant dans cette tâche. À ces fins, les bureaux régionaux maintiennent des liaisons constantes avec les États auprès desquels ils sont accrédités et avec d'autres organisations appropriées pour promouvoir la mise en œuvre des décisions et spécifications de l'OACI. Ces activités sont menées par correspondance entre les bureaux régionaux et les États auprès desquels ils sont accrédités, par des visites des États effectuées par les directeurs régionaux de l'OACI et le personnel des bureaux régionaux, par l'organisation de réunions informelles et la participation aux discussions entre les États sur les questions liées à la mise en œuvre des dispositions des plans régionaux de navigation aérienne. En coordination avec le siège de l'OACI, les bureaux régionaux organisent des séminaires et ateliers pour assurer des échanges de vues et tenir le personnel de l'aviation civile des États informé des plus récents faits survenus dans certains domaines choisis. Le cas échéant, les bureaux régionaux assistent les organismes régionaux d'aviation civile en leur fournissant un soutien administratif. De même, les bureaux régionaux assurent les services de secrétariat pour les groupes de planification régionale et leurs sous-groupes qui ont été créés afin d'aider les États à planifier, coordonner et mettre en œuvre les plans régionaux de navigation aérienne.
2. De manière générale, les effectifs des bureaux régionaux comptent des spécialistes et des généralistes des disciplines suivantes : services de la circulation aérienne, télécommunications, météorologie, services d'information aéronautique, aérodromes et aides au sol, exploitation technique des aéronefs, transport aérien et coopération technique. Les bureaux régionaux conseillent également les États en ce qui concerne leurs besoins de coopération technique dans différents domaines, dont beaucoup sont directement liés à la mise en œuvre des plans régionaux. De plus, les bureaux régionaux jouent un rôle vital dans les projets spéciaux de mise en œuvre. Ils déterminent et formulent ces projets et assurent la supervision et le suivi des projets approuvés par le Conseil.
3. Le Bureau des affaires régionales au siège coordonne et fournit l'appui aux bureaux régionaux pour les aspects techniques et administratifs liés à l'exécution du programme. Il coordonne aussi entre les directions du siège les questions liées au programme régional.
4. Plusieurs bureaux régionaux entament le nouveau triennat avec une base qui est supérieure au budget du triennat 2002-2004. Ceci est dû aux hypothèses relatives aux taux de change utilisés pour le triennat 2002-2004, qui devaient être un facteur de compensation pour les montants plus petits prévus en dollars US dans le budget du Grand Programme V par rapport au triennat précédent. Les taux de change que l'on a connus pendant le triennat 2002-2004 ont été moins favorables que les hypothèses relatives à ce budget, et les montants alloués aux bureaux régionaux n'ont pas permis de maintenir des niveaux de personnel plus élevés que ceux qui étaient prévus au budget 2002-2004. Cette situation a causé une réduction globale de 13,9 % des ressources humaines dont dispose le programme régional. Il s'ensuit que la réalisation des activités prévues au titre de ce grand programme pour le triennat 2005-2007 sera fonction de la capacité de l'Organisation d'exécuter ses tâches avec les ressources disponibles.
5. En ce qui concerne les dépenses autres que de personnel, on estime que, localement, le budget 2005-2007 sera inférieur d'environ 5,6 % à celui du triennat en cours.

**SOMMAIRE DU GRAND PROGRAMME V****Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
14 761	15 069	15 411	45 241	14 764	15 265	16 966	16 355	16 240	49 561

5.1 PROGRAMME : **GESTION, COORDINATION ET SOUTIEN****Questions et défis**

Coordonner toutes les activités de l'Organisation qui peuvent contribuer à la planification et à la mise en œuvre des plans régionaux.

Fournir des services de secrétariat aux organes délibérants de l'OACI sur les questions régionales.

Maintenir un niveau acceptable de services dans un environnement de réduction budgétaire.

Améliorer l'efficacité en matière de préparation et de tenue des réunions de l'Organisation, spécialement au niveau des PIRG.

Assurer un respect strict des dispositions du Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et encourager l'élimination des carences constatées.

Encourager l'élimination des carences constatées.

Assurer une préparation adéquate pour la mise en œuvre des concepts et des normes de sécurité et de gestion de la qualité.

Encourager la création de groupes régionaux de sécurité et coordonner leurs travaux.

Établir des spécifications relatives aux ressources humaines essentielles pour les bureaux régionaux.

Accroître la productivité et le rendement des bureaux régionaux grâce à une politique adéquate de recrutement et de formation des experts et à la fourniture des systèmes de soutien avancés.

**Objectifs**

Formuler et mettre en œuvre des programmes efficaces dans la limite des ressources disponibles en vue de :

- soutenir l'élaboration de plans efficaces de navigation aérienne dans le cadre du concept de ciel unique ; encourager la mise en œuvre uniforme des SARP de l'OACI dans le monde entier dans le cadre du Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) ; et encourager la mise en œuvre de toutes les orientations de politique de l'OACI relatives au transport aérien international dans un environnement technologique, économique et politique en évolution ;
- satisfaire les besoins des 188 États contractants en matière d'assistance pour le développement et l'avancement du transport aérien, exacerbés par le grand écart entre le développement du transport aérien et les ressources disponibles et/ou consacrées au développement dans différentes régions et pays du monde ;
- promouvoir, aux niveaux régional et sous-régional, la coopération et la coordination essentielles à l'avancement et au développement coordonné du transport aérien international.

Programmes de travail détaillés qui mettent l'accent sur les besoins mondiaux et locaux au niveau de chaque bureau régional.

***Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :***

A-H

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |  |  |
|--|--|
| a) Productivité accrue des bureaux régionaux afin de mieux servir les États.                   | Besoins des États, distribution du travail aux bureaux régionaux et coût de ce travail.  |
| b) Meilleure efficacité du processus de planification régionale de l'OACI au niveau mondial.   | Niveau de satisfaction des États au sujet des ANP régionaux et de leur mise en œuvre, exprimé notamment aux réunions des PIRG. |
| c) Accentuation de la planification sous-régionale de la navigation aérienne.                  | Utilisation d'approches de planification sous-régionale à présenter dans les travaux des PIRG et dans les ANP régionaux.       |
| d) Poursuite de l'appui et des comptes rendus aux organes délibérants.                         | Satisfaction des membres des organes concernés, contrôle de la qualité et respect des délais.                                  |
| e) Adhésion aux dispositions du Plan OACI pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP). | Réduction des carences signalées.  |
| f) Amélioration du niveau et de la mise à jour des compétences.                                | Participation à l'aviation civile internationale, achèvement des cours de formation.   |

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
1 356	1 476	1 519	4 350	1 428	1 466	1 481	1 530	1 558	4 569

**5.1.1 Gestion et coordination des travaux des bureaux régionaux**

**Objectifs :** Planifier de façon efficace et performante, élaborer et mettre en œuvre le Grand Programme V, qui comprend un cadre coordonné de sept bureaux régionaux de l'OACI dont les travaux sont suivis par le Bureau des affaires régionales.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Gestion efficace et performante des activités régionales visant à réaliser les objectifs stratégiques de l'OACI énoncés au titre du Grand Programme V	Activités régionales qui assurent un niveau adéquat de participation et d'appui aux travaux de l'Organisation dans tous les domaines (Rapports annuels du Conseil)	Permanent	A
2. Planifier, gérer et coordonner les fonctions du bureau régional	Planifier et diriger les activités des bureaux régionaux	Permanent	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Coordonner les travaux des bureaux régionaux avec ceux des diverses directions et les divers bureaux du siège	Productivité accrue des bureaux régionaux au service des États (Rapports annuels du Conseil)	Permanent	A
4. Gestion et coordination des activités d'appui aux objectifs de l'OACI	Planifier et diriger les activités bénéficiant de l'appui des bureaux régionaux	Permanent	A
5. Liaison avec des États contractants et d'autres organisations internationales apparentées au sujet de questions hautement importantes ou confidentielles	Communications, missions	Selon les besoins	A
6. Établir et suivre la mise en œuvre du plan de travail coordonné	Efficacité accrue des bureaux régionaux	Permanent	A

## 5.2 PROGRAMME : RELATIONS AVEC LES ÉTATS, LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LES ORGANISMES RÉGIONAUX

### Questions et défis

Créer un environnement stimulant permettant aux États contractants d'assumer leurs responsabilités en vertu de l'article 28 de la Convention relative à l'aviation civile internationale.

Aider les États à renforcer les compétences et les aptitudes des ressources humaines nécessaires pour appuyer les travaux et les activités du PIRG et de ses organes auxiliaires, ainsi que des organismes régionaux.

Encourager la coordination interrégionale entre États afin de faciliter l'exploitation sûre, efficace et économique du transport aérien à travers les frontières régionales.

Contribuer au fonctionnement efficace des systèmes régionaux de formation destinés à l'aviation civile.

Coordonner avec les organismes sous-régionaux de l'aviation civile la planification de la navigation aérienne, la mise en œuvre et les actions correctrices nécessaires pour éliminer les carences.

Maintenir un contact de haut niveau avec les États et les organisations internationales.

Coordonner le travail des États concernant l'utilisation de la technologie spatiale dans le domaine de la navigation aérienne.

Motiver les États à renforcer leur appui à toutes les activités de l'OACI, aussi bien au niveau régional que mondial.

Motiver les États à manifester une volonté politique renouvelée et prendre les mesures correctrices nécessaires pour éliminer les carences constatées dans le processus de planification régionale et les activités connexes.

Donner des avis et des orientations aux organismes régionaux de l'aviation civile sur des questions techniques, le cas échéant.

Fournir un soutien administratif, des services de secrétariat et un appui financier aux organismes régionaux de l'aviation civile, le cas échéant.

### Objectifs

Fournir des services aux États contractants auprès desquels le bureau régional est accrédité et entretenir une liaison étroite avec les États non contractants et leurs territoires, les organisations internationales et les organismes régionaux et sous-régionaux, là où il en existe, coordonner les programmes de travaux interdépendants afin d'éviter des chevauchements et assurer une harmonie dans la planification et le développement du système de transport aérien international dans son ensemble.

**Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :** A.3, A.4, A.5, B.1, D, E.1, G.5, H

### Résultats escomptés pour fin 2007

- a) Assistance accrue aux États en matière de mise en œuvre des politiques ou des décisions de l'OACI.

### Indicateurs de performance

État de mise en œuvre des ANP régionaux et conformité aux SARP.

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |  |  |
|--|--|
| b) Interaction accrue avec les organisations internationales qui s'occupent du GNSS. | Fréquence de l'interaction avec les organisations internationales appropriées. |
| c) Coopération étroite entre l'OACI et les organismes régionaux et sous-régionaux.   | Amélioration de la planification et des accords régionaux.                     |
| d) Meilleur service des États grâce à des réunions plus efficaces et fructueuses.    | Niveau de satisfaction des États, exprimé au PIRG.                             |

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
1 597	1 506	1 551	4 653	1 530	1 571	1 874	1 670	1 709	5 253

**5.2.1 Liaison avec les États contractants et d'autres organisations internationales apparentées**

**Objectifs :** Donner des avis et fournir une assistance aux États pour la mise en œuvre coordonnée des politiques et décisions de l'OACI.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coordonner avec les États contractants la mise en œuvre des dispositions de l'OACI	Communications, missions	Permanent	A
2. Organiser des réunions de haut niveau des directeurs de l'aviation civile	Rapports et propositions des réunions	Selon les besoins	A
3. Coordination avec les organisations internationales	Suivre les activités, préparer des notes, etc.	Selon les besoins	A
4. Assurer le suivi des circulaires et des lettres de l'OACI adressées aux États	Rapport du Conseil, rapports des PIRG	Permanent	A
5. Appui des bureaux régionaux et participation aux objectifs connexes du Plan stratégique	Résultats produits au niveau régional et décrits au titre du Grand Programme II (Voir Grand Programme II)	Permanent	A
6. Organiser des réunions informelles de coordination entre les États	Lettres d'accord, points de transfert, mise en œuvre des éléments des ANP pour résoudre les questions soulevées	Selon les besoins	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
7. Aider les États en matière de développement des ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre de nouveaux systèmes et des systèmes régionaux de formation	Tâches spécifiques des spécialistes des ressources humaines	Selon les besoins	A
8. Réponse aux diverses demandes émanant des États et des organisations	Faire des recherches et répondre aux demandes	Permanent	B
9. Encourager les États à ratifier les instruments de droit aérien, à enregistrer les accords bilatéraux, à obtenir des copies des lois et règlements aériens, ainsi que des renseignements sur les décisions judiciaires concernant les questions aéronautiques	Ratification des instruments, nombre d'accords enregistrés, décisions judiciaires	Selon les besoins	B
10. Participer et contribuer à d'autres réunions, conférences, séminaires et ateliers au niveau régional traitant des questions de navigation aérienne	Réunions spécifiques	Selon les besoins	B
11. Coopération avec d'autres organismes internationaux pour l'établissement du GNSS civil	Mise en œuvre de nouveaux systèmes	Selon les besoins	C



5.3 PROGRAMME : **APPUI ET ASSISTANCE AUX ORGANISMES RÉGIONAUX DE L'AVIATION CIVILE**

**Questions et défis**

Maintenir un niveau acceptable d'appui, aussi bien administratif que financier, dans un environnement de compression budgétaire.  
Coopération, coordination et harmonisation des programmes des travaux afin d'éviter des chevauchements.  
Dispositions relatives au partage des coûts des installations et services communs.

**Objectifs**

Fournir un soutien administratif, des services de secrétariat et un appui financier aux organismes régionaux et sous-régionaux de l'aviation civile afin de renforcer la planification et la coopération régionales.  
Soutenir et aider les organismes régionaux de l'aviation civile à promouvoir les buts et les objectifs universels de la Convention relative à l'aviation civile internationale, et à faciliter le développement de forums régionaux au sein desquels les États peuvent coopérer et se concerter sur les questions de transport aérien d'intérêt commun.

*Lien avec les activités du Plan d'action stratégique :*

F.1, G.2, G.5

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Coopération entre l'OACI et les organismes régionaux de l'aviation civile.
- b) Examen bienveillant des demandes formulées par les organismes régionaux en vue d'obtenir une assistance pour les questions de transport aérien d'intérêt régional.

**Indicateurs de performance**

Tel qu'indiqué dans le rapport annuel du Conseil.  
  
Tel qu'indiqué dans les rapports des commissions régionales de l'aviation civile.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
496	515	528	1 539	496	522	443	334	-	777

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coordination avec les organismes régionaux et sous-régionaux de l'aviation civile	Suivre les activités, préparer des notes, des exposés, etc.	Permanent	A
2. Fournir des services de secrétariat et un appui financier aux commissions régionales de l'aviation civile, selon l'approbation du Conseil	Rapports	Permanent, le cas échéant	B
3. Participer à des réunions, séminaires et ateliers	Rapport des organismes régionaux	Selon les besoins	B
4. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États, sur demande	Rapports de mission	Selon les besoins	B

5.4 PROGRAMME : **PLANIFICATION RÉGIONALE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE****Questions et défis**

L'augmentation prévue de la croissance de l'aviation civile aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional requiert l'optimisation de l'utilisation de l'espace aérien par la restructuration des routes aériennes existantes et l'introduction de nouvelles routes aériennes d'une manière coordonnée.

Fournir des infrastructures de navigation suffisantes et fiables (installations et services) pour faire face à l'augmentation de la demande tout en assurant la sécurité et la sûreté du transport aérien et l'efficacité optimale aussi bien des fournisseurs que des utilisateurs des services.

Préparer la voie pour le développement coordonné d'un ciel mondial sans couture ayant les interfaces appropriées à tous les niveaux.

Réduire au minimum l'impact de l'aviation civile sur l'environnement. Donner une réponse efficace et économique aux carences constatées en matière de sécurité et de sûreté dans le dispositif de navigation aérienne par des mesures nationales, sous-régionales et régionales, y compris l'établissement d'un organisme régional approprié de sécurité.

Veiller à ce que les infrastructures de navigation soient mises en place et entretenues conformément aux plans de mise en œuvre afin d'assurer la sécurité, l'efficacité économique et la régularité de l'aviation civile.

Coordonner les besoins concurrentiels des États contractants aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional.

Prévoir la mise en œuvre coordonnée des systèmes CNS/ATM aux niveaux régional, sous-régional et national, en tenant compte des besoins, des statistiques disponibles, des prévisions et des paramètres économiques liés à la planification régionale.

Apporter un soutien efficace au processus de planification régionale, à la tenue et à la mise à jour de la documentation relative à la planification, et traiter des questions d'interface interrégionale et d'élimination des carences constatées.

Planifier et animer des réunions de caractère régional.

**Objectifs**

Élaborer et tenir à jour un plan régional de navigation aérienne des installations et services à fournir par les États en application de l'article 28 de la Convention.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

A.3, A.4, C.2, D, E.4, E.7,  
E.9, G.2, G.3, G.5, H.2

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Formulation par les États contractants et les PIRG de plans de navigation aérienne qui satisfont les besoins croissants du transport aérien.
- b) Mise en œuvre coordonnée et à temps des plans de navigation aérienne et mise en place des infrastructures associées par les États contractants et les PIRG.

**Indicateurs de performance**

Établissement de plans de navigation aérienne qui satisfont les besoins croissants du transport aérien.

Les infrastructures de navigation prévues sont mises en place et restructurées et de nouvelles routes sont établies conformément à un plan coordonné de mise en œuvre.

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |  |   |
|--|---|
| c) Amélioration de la sécurité, de la sûreté et du rapport coût-efficacité de l'aviation civile. | État de mise en œuvre des ANP régionaux et conformité aux SARP. |
| d) Résolution à temps des carences constatées par les États contractants.                        | Le nombre de carences constatées est réduit au minimum.         |

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
2 757	2 925	2 984	8 666	2 845	2 922	3 246	3 267	3 305	9 818

**5.4.1 Plans de navigation aérienne**

**Objectifs :** Fournir l'appui technique et les services de secrétariat pour permettre aux États contractants, aux réunions régionales de navigation aérienne et aux PIRG de formuler et de mettre en œuvre des plans de navigation aérienne.

Restructurer les routes existantes et établir de nouvelles routes, ainsi que les infrastructures correspondantes, qui satisferaient les besoins des États contractants, en tenant compte de la nécessité de faciliter la croissance prévue du transport aérien.

Optimiser l'utilisation de l'espace aérien.

Renforcer la sécurité et la sûreté.

Établir des interfaces appropriées entre les régions de navigation aérienne pour la mise en place d'un ciel unique mondial.

Assurer des services économiques et efficaces aux fournisseurs et aux usagers, en prenant en considération l'impact du développement sur l'environnement.

Mettre en œuvre un plan d'action et un calendrier, par le biais des bureaux régionaux respectifs, pour la correction par les États des principales carences constatées.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Plan d'amélioration de l'efficacité globale de la planification régionale de la navigation aérienne ainsi que des mécanismes de mise en œuvre	Amendements des ANP régionaux, rapports des PIRG, rapports de mission, ANP	Permanent	A
2. Suivre la mise en œuvre et rendre compte périodiquement des progrès réalisés aux États contractants, aux PIRG, à l'ANC et au Conseil	Rapports des PIRG, rapports de la Commission de navigation aérienne et du Conseil	Permanent	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Fournir des orientations techniques aux États contractants pour établir des plans coordonnés pour la mise en place des infrastructures de navigation aérienne et la mise en œuvre des plans régionaux de navigation aérienne	Assistance spécifique aux États contractants pour la mise en place des infrastructures de navigation aérienne	Permanent	A
4. Révision des structures de routes ATS	Routes plus courtes et plus économiques	Permanent	A
5. Suivre et encourager la mise en œuvre des plans régionaux	Listes des carences constatées	Permanent	A
6. Élaborer et traiter les propositions d'amendements/planifier la mise en œuvre de changements majeurs	Plan de navigation aérienne	Selon les besoins	A
7. Élaborer des projets de propositions d'amendement des Procédures complémentaires régionales	Procédures complémentaires	Selon les besoins	A
8. Mise en œuvre de nouveaux systèmes et services de navigation aérienne	Satisfaction exprimée par les usagers	Permanent	A
9. Suivre l'application des mesures recommandées pour éliminer les carences constatées et encourager l'adoption de solutions coordonnées	Liste des carences constatées	Permanent	A
10. Éléments indicatifs et systèmes/bases de données informatiques régionaux	Élaborer et tenir à jour	Selon les besoins	A
11. Prendre des mesures spéciales pour promouvoir la mise en œuvre	Réunions informelles, cours de formation, séminaires, ateliers, etc.	Permanent	A

#### 5.4.2 Appui aux groupes régionaux de planification et de mise en œuvre

**Objectifs :** Encourager, faciliter et aider les PIRG et les États contractants à planifier, à coordonner et à mettre en place convenablement les infrastructures de navigation aérienne de manière à assurer la mise en œuvre à temps des plans de navigation aérienne approuvés.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Gestion, coordination, soutien et fonctionnement des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre et de leurs organes auxiliaires	Rapports de la Commission de navigation aérienne et du Conseil	Permanent	A
2. Réponse constante aux carences de sécurité constatées dans le domaine de la navigation aérienne et proposition de mesures correctrices	Baisse des éléments de carences énumérés par les PIRG, rapports sur l'état des mesures prises pour résoudre les carences constatées	Permanent	A
3. Accueillir ou organiser des réunions des PIRG et des réunions d'organes auxiliaires, des réunions de caractère régional	Rapports de la Commission de navigation aérienne et du Conseil, rapports des PIRG, rapports de sous-groupes, rapports des RAN	Selon le calendrier approprié	A
4. Appui aux activités des PIRG et d'autres organes régionaux et sous-régionaux d'aviation civile pertinents	Réunions, notes, rapports et mesures de suivi	Permanent	A

#### 5.4.3 Séminaires et ateliers

**Objectifs :** Promouvoir et faciliter la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de l'OACI et prévoir les moyens éducatifs pour atteindre les objectifs proposés. Des séminaires sont prévus pour traiter de divers sujets entrant dans le cadre d'une discipline et des ateliers pour traiter de sujets spécifiques.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Séminaires et ateliers	Organiser les sessions, préparer des notes, faire des exposés, présenter des rapports à la Commission de navigation aérienne et au Conseil	Conformément au calendrier détaillé des réunions	A

## 5.5 PROGRAMME : ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE DANS LE DOMAINE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

### Questions et défis

Assurer la tenue à jour et la mise en œuvre des plans régionaux de navigation aérienne par rapport aux besoins des usagers et fournir le cadre pour la mise en œuvre efficace des nouvelles technologies et procédures qui doivent répondre à l'augmentation des besoins en systèmes de navigation aérienne.

Appuyer les États dans l'élaboration d'une transition sans couture aux systèmes CNS/ATM d'une manière progressive et économique.

Coordonner les travaux des États en matière de planification sous-régionale et régionale, surtout en ce qui concerne l'utilisation de la technologie spatiale dans le domaine de la navigation aérienne.

Appuyer l'introduction et le fonctionnement des systèmes de gestion de la sécurité et de la qualité, y compris la mesure et le suivi des risques, ainsi que toute mesure d'atténuation connexe.

Prendre les mesures nécessaires pour encourager la réduction des coûts, des gaspillages et des inefficacités dans les dispositifs de navigation aérienne de la région et entreprendre toute action d'atténuation possible.

Suivre la préoccupation croissante par rapport à l'impact négatif sur l'environnement qui peut être lié à l'aviation civile, notamment au bruit des aéronefs et aux émissions des moteurs d'aviation.

Planifier et tenir des réunions de caractère régional.

Assurer le suivi de la mise en œuvre des SARP et des PANS.

Élaborer des mesures d'exception pour le trafic aérien.

### Objectifs

Aider les États à mettre en œuvre les plans régionaux et les procédures complémentaires régionales et encourager la mise en œuvre des normes, pratiques recommandées et procédures de l'OACI.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

A-H

### Résultats escomptés pour fin 2007

- a) Uniformité des règlements, des normes, des procédures et de l'organisation en ce qui concerne le personnel aéronautique et les services auxiliaires.
- b) Activités régionales dans les domaines de la navigation aérienne et du transport aérien que requièrent les résultats escomptés des Grands Programmes II et III.

### Indicateurs de performance

Amélioration du système de navigation aérienne.

Indicateurs de performance appropriés des Grands Programmes II et III.

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |  |  |
|--|--|
| c) Assistance pour l'élaboration et l'amendement des plans régionaux de navigation aérienne et des procédures complémentaires. | Tenue à jour des ANP et des SUPP.  |
| d) Progression accrue de la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM.  | Proportion de nouveaux éléments CNS/ATM inclus dans les ANP régionaux.                   |
| e) Mise en service et fonctionnement des systèmes de gestion de la sécurité et de la qualité.                                  | Réduction des carences.  |
| f) Meilleure utilisation de l'espace aérien.   | Mise en œuvre du RVSM.   |
| g) Mise en œuvre harmonisée de l'ATN, du GNSS et de l'ADS.   | Amélioration des communications voix et données, de la navigation et de la surveillance. |

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
3 652	3 776	3 881	11 309	3 713	3 813	4 266	4 185	4 265	12 716

**5.5.1 Aérodomes, routes aériennes et aides au sol (AGA)**

**Objectifs :** Donner aux États des avis et des orientations pour la mise en œuvre des spécifications de l'Annexe 14 et des manuels connexes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Encourager et aider les États à communiquer leurs différences, le cas échéant	Suppléments aux Annexes	Permanent	A
2. Appuyer et aider les États pour la mise en œuvre de SARP connexes	Tâches spécifiques AGA	Permanent	B
3. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États	Rapports de mission	Permanent	B
4. Appuyer les États pour la fourniture d'infrastructures aéroportuaires adéquates pour les nouveaux avions de très grandes dimensions (NLA)	Tâches spécifiques AGA	Selon les besoins	C



<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
5. Instructions aux experts, consultants et agents contractuels de la coopération technique	Rapports des consultants	Selon les besoins	C

### 5.5.2 Gestion du trafic aérien (ATM)

**Objectifs :** Donner aux États des avis et des orientations pour la mise en œuvre des spécifications des Annexes 2 et 11 ainsi que des documents connexes. Veiller à la mise en œuvre d'un système de gestion du trafic aérien qui permet l'utilisation maximale des capacités renforcées fournies par les progrès techniques, aussi bien dans les airs qu'au sol.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise en œuvre des Annexes 2 et 11 et des spécifications pertinentes des manuels	Tâches spécialisées ATM particulières	Permanent	A
2. Révision des structures de routes ATS	Routes plus courtes et plus économiques	Permanent	A
3. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États	Rapports de mission	Permanent	A
4. Participer à des réunions, séminaires et ateliers selon les besoins, préparation de notes de travail, de rapports, etc.	Rapports de réunion	Selon les besoins	A
5. Mesures d'exception du trafic aérien en cas de rupture des services de la circulation aérienne et des services connexes	Mesures à prendre lorsque cela est nécessaire	Selon les besoins	A
6. Encourager et aider les États à communiquer leurs différences, le cas échéant	Suppléments aux Annexes	Permanent	A
7. Instructions aux experts, consultants et agents contractuels de la coopération technique	Rapports des consultants	Permanent	C

### 5.5.3 Communications, navigation et surveillance (CNS)

**Objectifs :** Donner aux États des avis et des orientations pour la mise en œuvre des spécifications de l'Annexe 10 et des documents connexes. Assurer une fourniture sans couture d'installations CNS à travers différentes zones géographiques et traiter de l'utilisation par l'aviation du spectre de fréquences radioélectriques.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise en œuvre des spécifications de l'Annexe 10	Tâches spécialisées CNS particulières	Permanent	A
2. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États	Rapport de mission	Permanent	A
3. Participer à des réunions, séminaires et ateliers, selon les besoins, préparation de notes de travail, de rapports, etc.	Rapports de réunion	Selon les besoins	A
4. Encourager et aider les États à communiquer leurs différences, le cas échéant	Suppléments aux Annexes	Permanent	A
5. Base de données sur la gestion des fréquences radioélectriques aéronautiques	Mettre à jour et entretenir	Selon les besoins	A
6. Instructions aux experts, consultants et agents contractuels de la coopération technique	Rapports des consultants	Selon les besoins	C

#### 5.5.4 Services d'information aéronautique (AIS)

**Objectifs :** Donner aux États des avis et des orientations pour la mise en œuvre des spécifications des Annexes 4 et 15 et des documents connexes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Appuyer les États pour la fourniture à temps de renseignements aéronautiques exacts	Tâches spécifiques AIS	Permanent	A
2. Bases de données sur les systèmes de navigation aérienne	Élaborer et entretenir	Permanent	A
3. Participer à des réunions, séminaires et ateliers, selon les besoins, préparation de notes de travail, de rapports, etc.	Rapports de réunion	Selon les besoins	A
4. Encourager et aider les États à communiquer leurs différences, le cas échéant	Suppléments aux Annexes	Permanent	A
5. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États	Rapports de mission	Permanent	B

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
6. Instructions aux experts, consultants et agents contractuels de la coopération technique	Rapports des consultants	Selon les besoins	C

#### 5.5.5 **Météorologie (MET)**

**Objectifs :** Donner aux États des avis et des orientations pour la mise en œuvre des spécifications de l'Annexe 3 et des documents connexes, et leur donner une explication et une interprétation des documents connexes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise en œuvre des spécifications de l'Annexe 3	Tâches spécifiques MET	Permanent	A
2. Participer à des réunions, séminaires et ateliers, selon les besoins, préparation de notes de travail, de rapports etc.	Rapports de réunion	Selon les besoins	A
3. Encourager et aider les États à communiquer leurs différences, le cas échéant	Suppléments aux Annexes	Permanent	A
4. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États	Rapports de mission	Permanent	B
5. Instructions aux experts, consultants et agents contractuels de la coopération technique	Rapports des consultants	Selon les besoins	C

#### 5.5.6 **Exploitation et navigabilité (OPS/AIR)**

**Objectifs :** Aider les États à mettre en œuvre les Annexes 5, 6, 7, 8 et 16 ainsi que les documents connexes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise en œuvre des spécifications des Annexes 1, 6, 8, 13 et 18	Tâches spécifiques OPS/AIR	Permanent	A
2. Encourager et aider les États à communiquer leurs différences, le cas échéant	Suppléments aux Annexes	Permanent	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États	Rapports de mission	Permanent	B
4. Participer à des réunions, séminaires et ateliers selon les besoins, préparation de notes de travail, de rapports, etc.	Rapports de réunion	Selon les besoins	C
5. Instructions aux experts, consultants et agents contractuels de la coopération technique	Rapports des consultants	Selon les besoins	C

## 5.6 PROGRAMME : ACTIVITÉS RÉGIONALES DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT AÉRIEN

### Questions et défis

Création d'un environnement réglementaire libéralisé dans lequel le transport aérien international peut se développer d'une manière stable.  
 Maximiser la compatibilité entre le développement sûr et ordonné de l'aviation civile et la qualité de l'environnement.  
 Assurer la création et la coordination d'un système régional de transport aérien efficace, sûr et soutenu.  
 Mise en œuvre réussie de l'IFFAS et contribution à celle-ci.  
 Promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des documents de voyage lisibles à la machine (MRTD).

### Objectifs

Établir et entretenir des relations étroites avec les autorités compétentes des administrations nationales qui traitent de la réglementation, de l'économie, des statistiques, de la sûreté de l'aviation et de la facilitation du transport aérien international.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

A, B, D.1, D.6, E.1, E.3, E.6, E.7, F, G.2, G.5, H

### Résultats escomptés pour fin 2007

- a) Activités régionales dans les domaines de la navigation aérienne et du transport aérien que requièrent les résultats escomptés des Grands Programmes II et III.

### Indicateurs de performance

Indicateurs de performance appropriés des Grands Programmes II et III.

### Budget ordinaire

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
312	342	353	1 007	331	339	364	382	388	1 134

### 5.6.1 Statistiques, prévisions et planification économique

**Objectifs :** Encourager le développement des statistiques, des prévisions du trafic et de la planification économique et appeler l'attention des États sur l'utilité des documents préparés par l'OACI sur ces sujets.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Encourager les États et les fournisseurs de services d'aviation civile à appuyer activement le programme statistique de l'OACI et à utiliser au maximum la base de données statistiques intégrée de l'OACI	Appui des États	Selon les besoins	C
2. Encourager les États à développer les capacités et les ressources suffisantes pour appuyer les activités de prévisions du trafic et de planification économique dans les diverses régions	Participation accrue des États	Selon les besoins	C
3. Fourniture de statistiques, de prévisions et de paramètres économiques pour la planification régionale et pour la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM	Rapports des PIRG	Selon les besoins	C
4. Assistance aux États en matière de planification de la capacité de leurs systèmes de navigation aérienne, de recouvrement des coûts et d'arrangements organisationnels pour la fourniture de services d'aéroport et de navigation aérienne	Rapports des PIRG	Selon les besoins	C

### 5.6.2 Réglementation économique

**Objectifs :** Encourager la libéralisation des services de transport aérien international et la mise en œuvre des éléments indicatifs de l'OACI.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Encourager les États à mettre en œuvre les éléments indicatifs de l'OACI relatifs à la libéralisation	Mise en œuvre des éléments indicatifs	Permanent	B

### 5.6.3 Facilitation

**Objectifs :** Donner aux États des avis et des orientations pour la mise en œuvre des spécifications de l'Annexe 9 et du Doc 9303 ainsi que des documents connexes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Mise en œuvre de l'Annexe 9, du Doc 9303 et des documents connexes	Tâches spécifiques ATO	Permanent	B

#### 5.6.4 Autres activités de transport aérien

<b>Objectifs :</b> Donner des avis aux États sur les questions de transport aérien.
---

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Promouvoir les questions relatives à l'IFFAS et donner des avis aux États à ce sujet	Mise en œuvre et utilisation de l'IFFAS	Permanent	A
2. Donner des avis aux États sur les questions relatives à la protection de l'environnement		Permanent	B
3. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États	Rapport de mission	Permanent	C
4. Instructions aux experts, consultants et agents de la coopération technique	Rapports des consultants	Selon les besoins	C

## 5.7 PROGRAMME : SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

**Questions et défis**

Œuvrer pour assurer la sécurité et la sûreté des systèmes à tous les aéroports tout en facilitant l'écoulement sans encombres des passagers, des membres d'équipage, du fret et de la poste.

Appuyer les États à poursuivre l'harmonisation continue et l'adoption d'une série de règlements et de procédures relatifs à la supervision de la sécurité opérationnelle.

Examiner les besoins en ressources humaines résultant de l'élargissement du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) à l'Annexe 11 — *Services de la circulation aérienne*, à l'Annexe 13 — *Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation* et à l'Annexe 14 — *Aérodromes* à partir de 2004.

Viabilité financière à long terme de l'USOAP.

Intégration progressive des activités de l'USOAP dans le Programme ordinaire.

Application et mise en œuvre des concepts et des normes de gestion de la sécurité et de la qualité.

Mise en œuvre du Plan d'action de l'OACI pour la sûreté de l'aviation.

Encourager la participation à l'IFFAS.

Coordonner et fournir un appui pour des activités imprévues, y compris celles provoquées par les hostilités.

**Objectifs**

Encourager, aider et accélérer le contrôle et le suivi de tous les aspects de l'USOAP et de l'USAP conformément à la politique, aux normes, pratiques recommandées et procédures de l'OACI.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

A.1, A.2, A.3, A.4, D.1,  
E.1, G.2, G.5

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) À fournir par la supervision de la sécurité et la supervision de la sûreté.

**Indicateurs de performance**

- À fournir par la supervision de la sécurité et la supervision de la sûreté.

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
372	406	418	1 196	392	403	437	453	460	1 350



## 5.7.1 Audits et suivi de l'USOAP

**Objectifs :** Coordonner et suivre la mise en œuvre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP).

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planification de la gestion, de la mesure et des actions correctrices relatives à la sécurité	Rapports des PIRG	Permanent	A
2. Coordonner et suivre la mise en œuvre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)	Réduction des carences	Permanent	A
3. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États	Rapports de mission	Permanent	A

## 5.7.2 Sûreté de l'aviation et activités de suivi

**Objectifs :** Coordonner et suivre la mise en œuvre du Programme universel OACI d'audits de sûreté (USAP).

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planification de la gestion, de la mesure et des actions correctrices relatives à la sécurité	Rapports des PIRG	Permanent	A
2. Coordonner et suivre la mise en œuvre du Programme universel OACI d'audits de sûreté (USAP)	Rapports du Conseil	Permanent	A
3. Prendre des dispositions préparatoires dans les États où des audits AVSEC sont prévus dans le cadre du Programme USAP	Rapports d'audit	Permanent	A
4. Aider les États qui ont été audités dans le cadre de l'USAP à mener à bien des activités de suivi	Rapport des PIRG	Permanent	A
5. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États	Rapports de mission	Selon les besoins	A

## 5.8 PROGRAMME : SOUTIEN ADMINISTRATIF

**Questions et défis**

Assurer la mise en œuvre des normes actuelles de l'industrie afin de maintenir le plus haut niveau de soutien administratif et de services linguistiques.  
 Prévoir des arrangements d'exception selon les besoins.  
 Planifier et exécuter le budget triennal.  
 En tenant compte de l'environnement de travail futur de l'OACI, analyser soigneusement le recouvrement des coûts des programmes afin d'élaborer une stratégie politique et des procédures de recouvrement.  
 Gestion du personnel.

**Objectifs**

Fournir un soutien administratif général et au niveau du bureau selon les besoins, comprenant les crédits affectés au bureau régional, la mise en œuvre de politiques du personnel, le recrutement et la promotion du personnel, les systèmes TIC et les services linguistiques offerts au bureau régional.

<i>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</i>	H
--	---

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |  |  |
|--|--|
| a) Amélioration du soutien administratif général au bureau régional. | Rapports des auditeurs, satisfaction du siège. |
| b) Amélioration de l'efficacité opérationnelle du bureau régional.   | Rapports mensuels.                             |

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
4 065	3 965	4 016	12 045	3 958	4 066	4 696	4 372	4 389	13 457

5.8.1 **Gestion, planification budgétaire et fonctions d'administration générale**

<i>Objectifs :</i> Exécuter et gérer le programme d'administration générale.
--

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Planifier, mettre en œuvre et tenir à jour les opérations administratives et financières y compris le budget triennal	Rapports des auditeurs	Permanent	A
2. Fonctions générales d'approvisionnement	Rapports des auditeurs	Permanent	A
3. Préparer les rapports mensuels	Rapports mensuels	Permanent	A
4. Entretien des bâtiments et relations du personnel recruté sur le plan international avec le gouvernement hôte	Spécifique au pays hôte	Selon les besoins	A
5. Arrangements pour les missions et les déplacements, y compris paiement des avances pour les déplacements	Rapports des auditeurs	Permanent	A
6. Tenir à jour les dossiers du personnel de l'effectif, recrutement de personnel temporaire, évaluation des performances, etc.	Rapports des auditeurs	Permanent	A
7. Fournir un canal de dialogue entre le siège et le personnel du bureau régional	Rapports au Secrétaire général	Permanent	A
8. Imprimer/photocopier les documents pour les réunions et les séminaires	Rapports des auditeurs	Selon les besoins	A
9. Transport général	Rapports des auditeurs	Selon les besoins	A
10. Demandes provenant d'États et d'organisations internationales	Rapports du Conseil	Permanent	B
11. Préparer des articles pour des publications périodiques traitant de l'aviation, prononcer des causeries et des conférences, promouvoir le site Web de l'OACI, répondre à des questions provenant de la presse, etc.	Publication d'articles	Selon les besoins	B
12. Liaison au sein du système des Nations Unies	Rapports du CCI	Selon les besoins	B
13. Vente de documents de l'OACI aux États et aux organisations internationales, bibliothèque, contrôle des stocks	Ventes	Permanent	C

5.8.2 **Technologie de l'information et des communications**

<b>Objectifs</b> : Mettre en œuvre et tenir à jour un système de TIC en harmonie avec le siège.
---

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Fournir des services de technologie de l'information à l'intérieur du bureau régional	Spécifique au bureau	Permanent	A

5.8.3 **Services linguistiques**

<b>Objectifs</b> : Fournir des services linguistiques selon les besoins.
--

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Fournir l'interprétation et la traduction dans toutes les langues officielles de l'OACI dans la région	Rapports, notes de travail et documents connexes	Permanent	B



## 5.9.1 Identification de nouveaux projets

**Objectifs :** Identifier de nouveaux projets à exécuter dans le cadre du Programme de coopération technique.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Identifier de nouveaux projets	Projets de la TCB	Selon les besoins	B
2. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États sur demande	Rapports de mission	Selon les besoins	B
3. Appuyer le mécanisme du programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP), le cas échéant	Mise en œuvre du COSCAP	Permanent	B

**Note :** Les missions et autres activités liées à la TCB exécutées par le personnel du Programme ordinaire seront financées par le budget AOSC, selon les besoins.

## 5.9.2 Mise en œuvre de projets techniques

**Objectifs :** Promouvoir le Programme de coopération technique.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Aider la TCB à superviser les activités de coopération technique dans la région sur demande	Projets de la TCB	Sur demande	B
2. Entreprendre des missions pour donner des avis et des orientations aux États sur demande	Rapports de mission	Sur demande	B
3. Appuyer le mécanisme du programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP), le cas échéant	Mise en œuvre du COSCAP	Sur demande	B
4. Donner des instructions aux experts, consultants et agents contractuels de la coopération technique	Rapports des experts, des consultants et des agents contractuels	Selon les besoins	B

**Note :** Les missions et autres activités liées à la TCB exécutées par le personnel du Programme ordinaire seront financées par le budget AOSC, selon les besoins.

## 5.10 PROGRAMME : PROJETS SPÉCIAUX DE MISE EN ŒUVRE

**Questions et défis**

Assister les États qui ont des difficultés relatives à la mise en œuvre des plans régionaux.
--

**Objectifs**

Aider les États à surmonter les problèmes de mise en œuvre qui peuvent avoir des effets négatifs importants sur la sécurité, la régularité ou l'efficacité de l'aviation civile internationale et qui dépassent les ressources normales de l'Organisation. Fournir une assistance aux États en matière de mise en œuvre des SARP et des plans régionaux.
--

<i>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</i>	D, H.2
--	--------

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

a) Mise en œuvre des plans régionaux.

Baisse du nombre de carences énumérées.

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
154	158	162	474	71	164	159	162	166	487

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Affectation d'experts pour exécuter des projets spéciaux de mise en œuvre approuvés par le Conseil et d'autres activités de consultation	Rapports et recommandations des SIP à mettre en œuvre par les bureaux régionaux	Selon les besoins	A
2. Administrer des projets spéciaux de mise en œuvre afin de surmonter les problèmes de mise en œuvre qui dépassent les ressources normales de l'Organisation et ne peuvent pas être traités dans le cadre des activités courantes	Mise en œuvre accrue des éléments du plan régional (rapports des PIRG), rapports de mission	Tel qu'établi par le Conseil	A

## GRAND PROGRAMME VI : SOUTIEN ADMINISTRATIF

TABLEAU VI — COÛT DU GRAND PROGRAMME — SOUTIEN ADMINISTRATIF

Budget ordinaire					Ressources extra- budgétaires
Programmes	2005-2007			Total	
	2005	2006	2007		
	(en milliers de \$US)				
6.1	Gestion, coordination et soutien	461	465	488	1 414
6.2	Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil (ACS)	353	365	370	1 088
6.3	Web, bibliothèque et archives (WLA)	407	414	423	1 244
6.4	Personnel (PER)	2 653	2 688	2 722	8 063
6.5	Services linguistiques et publications (LPB)	13 984	14 249	14 309	42 542
6.6	Services de conférence et de bureau (COS)	3 656	3 703	3 730	11 089
6.7	Courrier, distribution et ventes (RDS)	1 971	2 024	2 074	6 069
6.8	Technologie de l'information et des communications (ICT)	1 777	1 823	1 913	5 513
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>		<b>25 262</b>	<b>25 731</b>	<b>26 029</b>	<b>77 022</b>

Budget ordinaire					Total	Ressources extra- budgétaires
TOTAL — GRAND PROGRAMME	2005-2007					
	2005	2006	2007			
(années de travail)						
	Personnel de la catégorie des administrateurs	92	92	90	274	
	Personnel de la catégorie des services généraux	166	163	161	490	
(en milliers de \$US)						
	Personnel de la catégorie des administrateurs	12 775	13 087	13 185	39 047	
	Personnel de la catégorie des services généraux	6 768	6 782	6 856	20 406	



## INTRODUCTION

1. Ce grand programme assure les services de soutien administratif nécessaires à l'Organisation. Il comprend les programmes suivants : Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil, Personnel, Services linguistiques et publications, Services de conférence et de bureau, Courrier, distribution et ventes, Technologie de l'information et des communications.

## SOMMAIRE — GRAND PROGRAMME VI

### Budget ordinaire

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
21 528	22 039	22 726	66 293	21 098	22 085	25 262	25 731	26 029	77 022

#### Questions et défis

Améliorer le plus possible l'efficacité et l'efficience pour faciliter les activités de l'Organisation. Faire progresser la gestion des ressources humaines par l'accélération du recrutement, le perfectionnement professionnel, la formation et l'évaluation du personnel, afin de maintenir un Secrétariat international hautement qualifié. Améliorer la gestion de l'information et les communications avec les États ainsi qu'au sein du Secrétariat, notamment en généralisant l'emploi des transmissions électroniques.

#### Objectifs

Assurer les services de soutien administratif nécessaires à l'Assemblée, au Conseil ainsi qu'à toutes les directions et à tous les bureaux du Secrétariat dans les domaines suivants : Personnel, Services linguistiques et publications, Services de conférence et de bureau, Courrier, distribution et ventes, Technologie de l'information et des communications. Améliorer l'efficacité, la productivité et les normes de qualité en s'accommodant des contraintes budgétaires.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

H.1, H.2, H.3, H.4, H.6, H.7,  
H.8

## 6.1 PROGRAMME : GESTION, COORDINATION ET SOUTIEN

**Questions et défis**

Faire progresser la planification, la mise au point, la supervision et la coordination du soutien administratif. Instaurer la transparence dans les activités de la Direction de l'administration et des services. Étudier de nouvelles activités productrices de recettes.
---

**Objectifs**

Aligner le plan de gestion des ressources sur les objectifs stratégiques de l'Organisation sans augmenter les coûts ni les effectifs. Définir et formuler des plans d'action pour atteindre les objectifs opérationnels dans les secteurs d'activités clés ci-après : gestion des ressources humaines, technologie de l'information et des communications, gestion de la qualité et services aux États contractants.
--

<b><i>Lien avec les activités du Plan d'action stratégique :</i></b>
--

H.2, H.3, H.4, H.6, H.7
-------------------------

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Amélioration de la préparation, traitement et diffusion des publications et documents dans les délais prescrits.
- b) Prestations en temps voulu des services relatifs à l'immeuble, aux conférences et aux bureaux.
- c) Amélioration du processus de recrutement et de la prestation des services relatifs au personnel.
- d) Amélioration de l'efficacité de la remise électronique de l'information et de la documentation.
- e) Augmentation des ventes de publications.
- f) Amélioration des services de bibliothèque, des archives ainsi que du courrier et des dossiers.

**Indicateurs de performance**

- Satisfaction des membres des organes directeurs et des États contractants.
- Satisfaction des membres des organes directeurs, des États contractants, des délégués et du public. Augmentation des recettes provenant de la location des installations de conférence.
- Satisfaction des autres directions et des organes directeurs.
- Satisfaction des directions et des États contractants.
- Augmentation des recettes provenant de la vente de publications.
- Satisfaction des autres directions et des délégations nationales.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
198	202	208	608	498	381	461	465	488	1 414

6.2 PROGRAMME : **SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE ET DU CONSEIL (ACS)****Questions et défis**

Maintenir les services fournis à l'Assemblée et au Conseil. Améliorer l'efficacité, la productivité et les normes de qualité sans augmenter les coûts ni les ressources humaines.
---

**Objectifs**

Planifier, superviser et coordonner le soutien administratif des séances du Conseil, y compris la préparation des décisions, des procès-verbaux et des relevés de décisions, transcrire <i>in extenso</i> les délibérations, établir d'autres documents et rapports du Conseil.
---

<b>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</b>
--

H.1
-----

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Production en temps voulu des décisions, procès-verbaux et relevés de décision intéressant le Conseil.
- b) Production des comptes rendus *in extenso* des séances du Conseil, de la Commission de navigation aérienne et, au besoin, des séances d'autres organes.
- c) Production en temps voulu d'autres documents et rapports.

**Indicateurs de performance**

- Documents disponibles à l'échéance prévue.
- Transcriptions disponibles à l'échéance prévue.
- Présentation des documents et rapports à la date demandée.

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
291	298	308	897	211	282	353	365	370	1 088

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Activités de soutien administratif en cours (préparation des décisions, procès-verbaux, relevés de décision, ordres du jour, transcriptions des délibérations, programmes de travail saisonniers et autres notes C-WP concernant des questions administratives)		Continu	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
2. Section 1 du Chapitre X et Appendice 3 du Rapport annuel du Conseil		1 <sup>er</sup> TR.05, 06, 07	A
3. Résolutions de l'Assemblée en vigueur (octobre 2004)		1 <sup>er</sup> TR.05	A
4. Volume relié des procès-verbaux A35 — Séances plénières		2 <sup>e</sup> TR.05	A
5. Volume relié des procès-verbaux A35 — Séances du Comité exécutif		2 <sup>e</sup> TR.05	A

6.3 PROGRAMME : **WEB, BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES (WLA)****Questions et défis**

Créer une OACI électronique (eICAO) qui offre aux États contractants un accès convivial aux renseignements et à la documentation dont ils ont besoin. Mettre à disposition une banque de renseignements permettant d'accéder aisément à des documents de référence à jour de l'Organisation. Maintenir des archives efficaces pour préserver les documents nécessaires.

**Objectifs**

Tenir à jour les sites Web publics, ICAO-NET et eSHOP de l'OACI. Offrir aux États contractants de l'OACI et au public un accès électronique convivial aux renseignements et à la documentation dont ils ont besoin. Maintenir et préserver une collection de publications, dossiers et documents officiels. Recueillir des renseignements, livres, périodiques et documents sur l'aviation et les domaines apparentés. Offrir des services de référence, d'information et de documentation au Secrétariat de l'OACI, aux délégations nationales et au grand public. Préparer des codes et des étiquettes ISBN et ISSN pour les publications de l'OACI mises en vente.

***Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :***

**H.7**

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Maintien et amélioration des principaux sites Web de l'OACI : site Web public et ICAO-NET.
- b) Augmentation du nombre des produits et services électroniques disponibles commercialement (eSHOP de l'OACI).
- c) Établissement d'une logithèque de référence basée sur le Web donnant accès aux renseignements et à la documentation de l'OACI disponibles à la bibliothèque et aux archives.
- d) Affectation des codes et étiquettes ISBN et ISSN aux publications de l'OACI mises en vente.
- e) Production de CD-ROM.

**Indicateurs de performance**

- Quantité accrue de renseignements et de documentation disponibles sur les sites Web de l'OACI et hausse du nombre de leurs utilisateurs.
- Augmentation des recettes tirées du site eSHOP.
- Accélération de l'accès à une mémoire institutionnelle bien organisée ; services efficaces de références pour les ressources d'information et de documentation en aviation civile.
- Codes et étiquettes ISBN et ISSN affectés à toutes les publications de l'OACI mises en vente.
- CD-ROM contenant les Annexes et leurs Suppléments et CD-ROM sur la gestion du trafic aérien.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
324	334	342	1 000	349	339	407	414	423	1 244

**6.3.1 Gestion du site Web**

**Objectifs :** Tenir à jour le site Web public et l'ICAO-NET. Offrir aux États contractants de l'OACI et au grand public un accès convivial en ligne aux renseignements et à la documentation dont ils ont besoin. Faciliter la vente par voie électronique de publications et services d'information OACI par le eSHOP, sur la base d'abonnements annuels.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Maintien du site Web public de l'OACI	Maintenir le niveau actuel d'information et de documentation sur le site Web. Mise à jour annuelle de 4 000 fichiers	Continu	A
2. Maintien de l'ICAO-NET	Tenir à jour les Annexes sur le site Web (200 fichiers). Augmenter le nombre d'États contractants de l'OACI ayant accès à l'ICAO-NET	Continu	A
3. Maintien et poursuite du développement du eSHOP de l'OACI	Maintenir les 4 services d'information actuellement offerts. Accroître la production de recettes	Continu	A

**6.3.2 Production de CD-ROM**

**Objectifs :** Produire sur CD-ROM en vue de leur vente toutes les Annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale et leurs Suppléments ainsi que les documents sur la gestion du trafic aérien.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. CD-ROM : Annexes à la Convention relative à l'aviation civile internationale	Un CD-ROM par an	Continu	A
2. CD-ROM : Gestion du trafic aérien	Un CD-ROM par an	Continu	A

### 6.3.3 Bibliothèque

**Objectifs :** Recueillir des renseignements, livres, périodiques et documents sur l'aviation et les domaines apparentés. Offrir des services de référence, d'information et de documentation au Secrétariat de l'OACI, aux délégations nationales et aux participants aux réunions.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Offrir des services de référence aux délégations nationales, au Secrétariat de l'OACI et aux participants aux réunions	Services efficaces de références pour les ressources d'information et de documentation en aviation civile. 1 000 demandes reçues annuellement	Continu	A
2. Gérer les monographies, documents OACI et publications périodiques	Organisation d'une collection de monographies, de documents et de périodiques. 4 000 numéros de périodiques classés, 250 nouveaux titres	Continu	A
3. Tenir à jour le catalogue de la bibliothèque, interne et en version en ligne	Nombre accru de titres inscrits et tenue à jour des titres existants	Continu	A

### 6.3.4 Archives

**Objectifs :** Tenir un dossier historique des travaux de l'OACI par la collecte, le traitement, l'entreposage et la conservation, par microfilms ou balayage, des publications de l'OACI, dossiers, documents du personnel et des finances (conservation permanente seulement). Assurer un service de consultation de la collection.



<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Collecte, traitement et entreposage de documents et dossiers OACI	10 000 documents ajoutés à la collection d'archives	Continu	A
2. Microfilmage et balayage de documents et dossiers OACI	100 000 pages microfilmées ou balayées	Continu	A
3. Assurer un service de référence couvrant la collection d'archives	120 demandes de référence et 200 prêts traités	Continu	A

### 6.3.5 Attribution de codes ISBN et ISSN

<i>Objectifs</i> : Préparer des codes et étiquettes ISBN et ISSN pour les publications en vente de l'OACI.
--

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Coordonner avec ISSN Canada l'attribution de codes ISSN aux publications périodiques de l'OACI	Codes ISSN attribués aux publications en vente de l'OACI	Continu	A
2. Attribuer et préparer des codes ISBN et étiquettes de codes à barres pour les publications en vente de l'OACI	Codes ISBN attribués aux publications en vente de l'OACI	Continu	A

6.4 PROGRAMME : **PERSONNEL (PER)****Questions et défis**

Améliorer la gestion des ressources humaines (RH) pour tirer parti des meilleurs usages suivis par d'autres organisations des Nations Unies. Remplacer la base de données informatisée PER actuelle par un module du siège qui serait intégré au nouveau système de gestion financière.

**Objectifs**

Améliorer la fourniture à la haute direction d'avis et indications sur les questions de personnel lors de la planification, de l'élaboration, de la coordination et de l'application des programmes de l'Organisation. Renforcer la liaison avec d'autres organisations du régime commun des Nations Unies en matière de réforme de la gestion des RH. Améliorer la qualité et la rapidité de la documentation et des services fournis au Conseil, au Comité des finances, à la Commission d'examen des candidatures aux postes de directeur (COPAD) et aux commissions de nomination et de promotion. Introduire un module des RH dans le nouveau système de gestion financière pour faciliter la gestion des ressources humaines et, en particulier, pour améliorer la précision des projections de coût du personnel et faciliter la planification à long terme des besoins en RH. Simplifier l'administration des RH, notamment ses aspects concernant la sécurité sociale. Améliorer le programme de formation pour répondre aux besoins de perfectionnement des RH et à l'évolution des besoins de l'Organisation. Proposer des politiques et rationaliser les méthodes de travail afin de réduire autant que possible les délais de recrutement.

**Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :** H.1, H.2, H.3, H.4, H.6 et H.8

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Maintenir un Secrétariat international très motivé et de la plus haute qualité.
- b) Perfectionnement des politiques de gestion, des procédures et des méthodes de travail concernant les RH.
- c) Identification des ressources et priorités RH requises pour soutenir les activités les plus prioritaires.
- d) Affectation dynamique des RH pour faire face aux nouveaux défis.

**Indicateurs de performance**

Meilleure satisfaction au travail des membres du personnel. Satisfaction de la haute direction, des chefs de service et du personnel.

Satisfaction du Conseil, du Comité des finances, de la COPAD et des membres des commissions de nomination et de promotion. Plus grande efficacité et élimination des doubles emplois, grâce au recours au module RH du nouveau système de gestion financière.

Planification et surveillance des RH bien au point.

Formation et perfectionnement professionnel améliorés.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
2 026	2 024	2 080	6 130	1 988	2 281	2 653	2 688	2 722	8 063

**6.4.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Améliorer la planification, l'élaboration, la coordination et l'application du programme pour réaliser une affectation dynamique des ressources en personnel de l'Organisation pour relever les nouveaux défis. Renforcer la coopération interinstitutions et la liaison avec les organisations internationales et les institutions spécialisées appliquant le régime commun des Nations Unies en ce qui concerne les questions relatives à la réforme de l'administration et de la gestion des ressources humaines. Améliorer la fourniture à la haute direction d'avis et indications sur les questions de personnel pour la planification à long terme et le mécanisme budgétaire, et aider au maintien de relations de collaboration entre le personnel et l'encadrement. Améliorer la qualité et la ponctualité des rapports et des notes de travail sur les questions de personnel qui sont présentés au Conseil et au Comité des finances. Améliorer la qualité et la ponctualité des services fournis à la Commission d'examen des candidatures aux postes de directeur (COPAD) et à la Commission de nomination et de promotion. Poursuivre l'informatisation des processus relatifs au personnel pour en améliorer la ponctualité et l'efficacité et pour faciliter la gestion des ressources humaines.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Collaboration et liaison au niveau interinstitutions sur les questions de ressources humaines	Rapports de mission Recommandations de réforme administrative et de modifications des pratiques et méthodes de travail en matière de personnel	Continu	A
2. Avis à la haute direction en matière de politique de personnel et de gestion des ressources humaines	Mémoires et avis verbaux	Continu	A
3. Informatisation des processus du personnel, des droits à prestations, de l'administration des congés, etc.	Systèmes de bases de données qui répondent aux besoins de l'Organisation	Continu	A

## 6.4.2 Services du personnel

**Objectifs :** Rationaliser les méthodes de travail de façon à simplifier l'administration du personnel et l'application des dispositions du Code du personnel de l'OACI, des Règles administratives, des Instructions au personnel et des notes de service concernant les conditions d'emploi, droits, prestations et autres questions de personnel. Poursuivre l'élaboration de programmes de formation pour répondre aux besoins de l'Organisation. Renforcer l'administration des dispositions de l'Organisation relatives à la sécurité sociale. Améliorer la ponctualité et l'exactitude des formules de notification administrative produites aux fins de la paye.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Simplification de l'administration du personnel, application des conditions d'emploi et administration des prestations	Règlement du personnel Règles administratives Instructions au personnel Notes de service	Continu	A
2. Formation du personnel : activités régulières et courantes	Séminaires Ateliers Rapports Statistiques	Continu	A
3. Protection sociale : activités régulières et courantes		Continu	A

## 6.4.3 Recrutement, effectif et études

**Objectifs :** Rationaliser les méthodes de travail de façon à réduire au minimum les délais de recrutement. Améliorer la ponctualité de la publication des avis de vacance, de l'évaluation des demandes, de la tenue des entrevues et des tests ainsi que de la fourniture des services de secrétariat à la COPAD et à la Commission de nomination et de promotion. Accroître les contacts avec le Siège de l'ONU au sujet des affectations à des missions de façon à renforcer le perfectionnement du personnel et à accroître la mobilité de ce dernier. Poursuivre l'informatisation et l'amélioration de la tenue et de la mise à jour des registres des affectations. Améliorer le temps de réponse aux demandes de classification de postes. Améliorer la ponctualité des amendements et de la publication du Règlement du personnel de l'OACI, des Règles administratives, des Instructions au personnel et des notes de service. Rationaliser la tenue de statistiques et la production de rapports ainsi que de notes de travail du Conseil sur les questions de recrutement.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Amélioration de la satisfaction des besoins de l'Organisation en matière de dotation en personnel	Avis de vacance Méthodes de sélection Commissions de nomination et de promotion Procès-verbaux Extraits de décisions Notes de service sur les nominations	Continu	A
2. Rapport d'étape sur la représentation géographique équitable	C-WP Statistiques	Continu	A
3. Rapport d'étape sur la situation des femmes au Secrétariat de l'OACI	C-WP Statistiques	Continu	A
4. Amélioration de la satisfaction des besoins du Secrétariat en matière de classification des postes	Examen des descriptions d'emploi Classification des emplois Entrevues Recommandations sur les classes d'emploi Statistiques	Continu	A

6.5 PROGRAMME : **SERVICES LINGUISTIQUES ET PUBLICATIONS (LPB) — ANGLAIS, ARABE, CHINOIS, ESPAGNOL, FRANÇAIS ET RUSSE, INTERPRÉTATION, CONTRÔLE DES DOCUMENTS, TERMINOLOGIE, RÉFÉRENCE ET DOCUMENTATION, SERVICES D'IMPRIMERIE**

**Questions et défis**

Fournir des services linguistiques adéquats, y compris des services d'imprimerie, dans les langues de travail de l'Organisation, avec un personnel en poste réduit en dépit de l'accroissement constant de la charge de travail.

**Objectifs**

Assurer des services de traduction et d'interprétation pour les réunions de l'Assemblée, du Conseil et pour toutes les réunions prescrites de l'Organisation. Assurer la traduction, la révision, la dactylographie, la correction d'épreuves, la composition, l'édition et l'impression des publications, notes de travail et autres documents de l'OACI.

***Lien avec les objectifs du Plan d'action stratégique :*** Soutien à toutes les activités clés

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Améliorer la qualité des services de traduction et d'interprétation.
- b) Améliorer l'efficacité par le recours à de nouvelles technologies, dont la traduction informatisée, les systèmes de reconnaissance de la voix et la télétraduction.
- c) Croissance de la vente des publications, y compris des publications électroniques grâce à l'amélioration de la qualité et à l'augmentation du nombre des publications produites.

**Indicateurs de performance**

- Satisfaction du Conseil, des délégués aux réunions et des États contractants.
- Accroissement de la production, exprimée en pages unitaires de traduction et en documents publiés.
- Recettes tirées de la vente des publications.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
12 175	12 518	12 975	37 668	11 826	12 315	13 984	14 249	14 309	42 542

6.5.1 **Gestion du programme**

**Objectifs** : Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme et aux questions de personnel.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Prestation régulière de services d'interprétation pour les sessions des organes directeurs et les réunions tenues au siège ou à l'extérieur	2 000 jours-interprète par an	Annuellement	A
2. Prestation régulière de services de traduction pour les organes directeurs, les réunions et les activités du programme	25 600 pages unitaires de traduction par an, 6 900 travaux traités annuellement par DOC	Annuellement	A
3. Édition, traduction et impression des publications en vente	55 titres	Annuellement	A
4. Production des publications et amendements qui ne sont pas en vente	65 titres	Annuellement	A
5. Impression des publications et d'autres textes pour l'Organisation et des clients de l'extérieur	80 millions d'impressions 70 millions d'impressions 60 millions d'impressions	En 2005 En 2006 En 2007	A
6. Section 7 du Chapitre X du Rapport annuel du Conseil		1 <sup>er</sup> TR.02, 03, 04	A
7. Rapport annuel au Conseil sur les publications	Note de travail du Conseil	2 <sup>e</sup> TR.02, 03, 04	A

6.5.2 **Soutien aux organes directeurs (Conseil, ATC, FIC, JSC, TCC, UIC et ANC)**

**Objectifs** : Assurer des services d'interprétation aux réunions des organes directeurs ainsi que des services de traduction, révision, dactylographie, correction d'épreuves et impression de notes de travail.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Interprétation	890 jours – interprète	Annuellement	A
2. Traduction	7 100 pages unitaires de traduction	Annuellement	A
3. Traitement par le Contrôle de la documentation	1 100 travaux	Annuellement	A
4. Références par TRD	900 travaux	Annuellement	A

**6.5.3 Soutien aux réunions (Assemblée, conférences et réunions du type division, Groupes d'experts AN et AT)**

*Objectifs* : Assurer des services d'interprétation aux réunions de l'Organisation ainsi que de traduction, révision, dactylographie, correction d'épreuves et impression de notes de travail dans les langues des réunions.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Interprétation pour toutes les réunions	1 100 jours – interprète	Annuellement	A
2. Traduction	6 100 pages unitaires de traduction	Annuellement	A
3. Traitement par le Contrôle de la documentation	1 050 travaux	Annuellement	A
4. Références par TRD	840 travaux	Annuellement	A

**6.5.4 Soutien aux activités du programme (publications, lettres aux États, mémorandums, éléments concernant la supervision de la sécurité et la sûreté, *Journal de l'OACI*)**

*Objectifs* : Production de publications OACI mises en vente ; traduction d'autres éléments liés aux activités de l'Organisation y compris le Journal de l'OACI, dans les langues prescrites.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Traduction	12 400 pages unitaires de traduction	Annuellement	A
2. Traitement par le Contrôle de la documentation	4 600 travaux	Annuellement	A
3. Références par TRD	3 400 travaux	Annuellement	A



6.6 PROGRAMME : **SERVICES DE CONFÉRENCE ET DE BUREAU (COS)****Questions et défis**

Fournir des services de soutien technique et administratif à l'Organisation et à ses réunions sans augmenter les effectifs ni les ressources actuels. Moderniser et améliorer les systèmes actuels de communication. Intensifier la gestion et le contrôle du système d'inventaire de l'OACI.

**Objectifs**

Assurer à l'Organisation des services de conférence et de bureau ; coordonner, gérer et appuyer le programme et le budget des réunions. Gérer et coordonner la fourniture des installations et services de conférence et des réseaux téléphoniques, les services de bureau, le contrôle des stocks, les opérations relatives à l'administration et aux services de l'immeuble, ainsi qu'à la sécurité et au stationnement pour le bon fonctionnement de l'Organisation.

<i>Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :</i>	Soutien aux activités clés en matière de conférences, logistique, services administratifs et de bureau
--	--

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- Fournir à la haute direction un programme de réunions coordonné et efficace par rapport à son coût.
- Augmenter les recettes du Centre de conférences.
- Moderniser le réseau téléphonique.
- Moderniser le système d'inscription aux conférences.

**Indicateurs de performance**

- Maintien de la souplesse dans l'affectation des fonds destinés aux réunions.
- Amélioration de la location des installations de conférence.
- Augmentation des recettes du réseau téléphonique.
- Amélioration de l'efficacité des services mis à la disposition des réunions.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
3 343	3 399	3 451	10 193	2 962	3 265	3 656	3 703	3 730	11 089

6.6.1 **Gestion du programme de réunions**

**Objectifs :** Établir des calendriers annuels et triennaux de réunions et les prévisions de coûts pour toutes les réunions tenues au siège ainsi qu'à l'extérieur. Apporter un soutien à toutes les réunions en matière d'inscription, de sûreté et de logistique. Donner des indications et des avis aux bureaux régionaux et aux différentes directions au sujet de la planification de leurs réunions et des évaluations de coûts y afférentes. Établir une brochure de renseignements généraux à l'intention des délégués pour toutes les grandes réunions ; mettre à jour la liste d'hôtels envoyée avec la lettre aux États contractants. Tenir à jour et contrôler toutes les dépenses relatives au programme de réunions au siège et dans tous les bureaux régionaux.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Préparation de calendriers de réunions et de prévision de coûts	Assurer fiabilité et précision	Continu	A
2. Coordonner, planifier et appliquer le soutien en matière d'inscription, de sûreté et de logistique pour toutes les réunions	Assurer la qualité du service	Continu	A
3. Assurer la coordination entre le siège et les bureaux régionaux pour la fourniture de fonds pour le programme de réunions	Efficacité dans la gestion du Budget-Programme	Continu	A

6.6.2 **Location du Centre de conférences**

**Objectifs :** Fournir et coordonner les locaux et services de conférence pour des agences et organisations de l'extérieur, en particulier des Nations Unies, les Gouvernements fédéral et provincial, la Ville et autres organes spécifiques. Préparer les ententes de location pour les salles et le matériel de conférence. Coordonner la disponibilité de salles pour les réunions extérieures. Préparer des révisions de coûts et des factures pour toutes les réunions extérieures, y compris la préparation de listes du personnel temporaire à recruter. Contrôler et tenir à jour les rapports de recettes diverses provenant de la location du Centre de conférences ; organiser et coordonner toutes les activités administratives, logistiques et de soutien technique pour les réunions de l'extérieur avec les organisateurs.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Gérer la location du Centre de conférences	Maintenir un niveau élevé d'utilisation et de recettes	Continu	A
2. Préparer des accords de location pour l'utilisation du Centre de conférences par des groupes de l'extérieur		Continu	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
3. Contrôler et tenir à jour les rapports de recettes provenant de la location du Centre de conférences		Continu	A
4. Organiser et coordonner tous les besoins en soutien administratif, logistique et technique	Maintenir un niveau élevé de services	Continu	A

### 6.6.3 Soutien du service technique pour les conférences et les réunions

**Objectifs :** Assurer les services de conférence, la coordination et le soutien logistique pour toutes les réunions tenues au siège ou à l'extérieur et, dans ce dernier cas, assurer la liaison avec l'État hôte. Assurer le fonctionnement et l'entretien technique du matériel d'interprétation et de traduction, notamment les services de réglage du son, les enregistrements, la gestion du matériel audiovisuel destiné aux conférences ainsi que l'entretien et le fonctionnement du réseau de moniteurs de son et de téléphone du Centre de conférences pour les réunions. Préparer des salles de conférences, mettre à disposition le matériel et les fournitures.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Assurer le soutien technique pour 1 230 postes d'écoute dans le Centre de conférences	Maintenir un matériel fiable	Continu	A
2. Assurer l'entretien de 38 consoles d'interprètes	Assurer un niveau élevé de services	Continu	A
3. Maintenir et assurer le fonctionnement des salles de réunions, y compris l'entretien technique des salles du Conseil et de la Commission de navigation aérienne		Continu	A

### 6.6.4 Gestion du réseau téléphonique

**Objectifs :** Assurer un soutien technique et administratif pour la gestion des réseaux de téléphone et de fax de l'OACI et pour l'installation, l'entretien et la réparation des lignes téléphoniques. Établir toutes les factures de téléphone. Assurer l'évaluation technique et la comparaison des tarifs de services interurbains.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Assurer le soutien technique et administratif pour 1 300 téléphones	Assurer un service fiable et sans problème	Continu	A
2. Gérer et administrer le réseau téléphonique de l'OACI		Continu	A
3. Répondre à quelque 12 000 demandes d'information de l'extérieur par an		Continu	A
4. Fournir de l'assistance pour quelque 25 000 appels entrants et sortants par an		Continu	A
5. Gérer et formater quelque 12 000 factures téléphoniques par an	Assurer une facturation ponctuelle des services téléphoniques	Continu	A

#### 6.6.5 Services de l'immeuble et gestion de la location

**Objectifs :** Assurer la liaison intégrale avec les services du gouvernement hôte chargés de la gestion de l'immeuble pour toutes les questions touchant l'immeuble, son emplacement et les questions de location connexes. Établir et vérifier le prix de location et le coût du fonctionnement et de l'entretien annuels des locaux du siège. Établir et administrer tous les baux de location de bureaux par les délégations. Gérer et contrôler le stationnement à l'OACI. Administrer tous les aspects de l'Accord de siège relatifs aux services de l'immeuble en consultation avec le gouvernement hôte, y compris toutes les prévisions budgétaires concernant la location, ainsi que le fonctionnement et l'entretien des locaux. Fournir des services de menuiserie et des services techniques au Secrétariat et aux délégations nationales pour l'entretien et la modification des aires de travail, notamment pour l'établissement informatique de plans, la serrurerie et les réparations ou améliorations du mobilier.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Maintenir la liaison et la coordination avec le gouvernement hôte pour toutes questions concernant la gestion de l'immeuble	Maintenir les opérations d'exploitation et de maintenance à un niveau acceptable	Continu	A
2. Préparer et gérer tous les baux de location des délégations		Continu	A
3. Coordonner et gérer les questions liées à la sûreté pour les locaux du siège et fournir des conseils à ce sujet	Assurer une liaison continue avec les instances appropriées du pays hôte	Continu	A

## 6.6.6 Services et fournitures de bureau

**Objectifs :** Assurer un soutien technique et faire des évaluations pour l'achat de matériel de bureau (copieurs, fax, etc.) et de fournitures pour le Secrétariat. Choisir et acheter du matériel, des fournitures et des services pour l'OACI. Gérer et contrôler la gestion de la papeterie et des articles de bureau de l'OACI. Assurer le contrôle de la distribution de papeterie, matériaux, mobilier, matériel et fournitures.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Exécuter et faciliter quelque 3 500 transactions annuelles en fournitures de bureau		Continu	A
2. Répondre et donner suite à 5 500 demandes de renseignements et de soutien pour les tâches par an		Continu	A

## 6.6.7 Gestion du contrôle des stocks

**Objectifs :** Tenir le registre de toutes les opérations touchant les stocks de l'OACI, tant au siège que dans les bureaux régionaux.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Centraliser la gestion et l'administration des stocks du siège	Tenir des dossiers à jour et précis du contrôle	Continu	A
2. Tenir à jour et enregistrer les données de toutes les transactions des bureaux régionaux en matière de stocks		Continu	A

## 6.7 PROGRAMME : COURRIER, DISTRIBUTION ET VENTES (RDS)

**Questions et défis**

Assurer la mise en œuvre et le soutien systématiques des applications IT pour toutes les activités de la section. Lancer des activités productrices de recettes partiellement autofinancées. Améliorer les installations et le matériel de distribution interne et externe. Optimiser la distribution des publications et le système de vente. Augmenter la visibilité du programme des publications de l'OACI par des activités de commercialisation et de promotion. Administrer les droits d'auteur de l'Organisation en mettant l'accent sur la préservation de l'authenticité et de l'intégrité des publications et sur leur distribution commerciale satisfaisante.

**Objectifs**

Fournir un soutien administratif à tous les grands programmes de l'Organisation en offrant des services centralisés de gestion des dossiers. Assurer la distribution interne des documents au Secrétariat, aux délégations nationales et aux réunions. Assurer la distribution externe aux États contractants et à la communauté de l'aviation civile, en particulier le service de valise diplomatique aux bureaux régionaux. Administrer la distribution et la vente des publications de l'OACI, conformément au Règlement des publications, de manière à maximiser les recettes.

***Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :***

Répondre aux besoins de tous les grands programmes

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Traitement et distribution en temps voulu de toute la correspondance reçue.
- b) Tenue et contrôle adéquat des dossiers courants de l'Organisation sur papier et sous forme électronique.
- c) Distribution interne rapide et correcte des publications et des notes de travail.
- d) Préparation et traitement rapides et précis des envois de publications et de lettres aux États contractants et à la collectivité de l'aviation civile.
- e) Augmentation continue des recettes accessoires provenant de la vente de publications.
- f) Protection des droits d'auteur de l'Organisation.

**Indicateurs de performance**

- Correspondance reçue, correctement enregistrée et remise aux intéressés dès que possible.
- Renvoi exact et rapide aux dossiers courants et capacité de retrouver des renseignements du passé et des éléments de preuve.
- Bon fonctionnement du Conseil, du Secrétariat, des délégations nationales et des réunions tenues au siège.
- Meilleur niveau de coûts et plus grande satisfaction des clients.
- Niveau des recettes tirées des ventes.
- Préservation de l'authenticité des publications de l'OACI et succès de leur diffusion commerciale.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
1 671	1 726	1 773	5 170	1 854	1 668	1 971	2 024	2 074	6 069

**6.7.1 Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, organiser, contrôler et superviser l'exécution du programme. Coordonner les questions administratives et de personnel. Élaborer des budgets et administrer les crédits relatifs à l'exécution du programme. Administrer les questions de droits d'auteur de l'Organisation, notamment en négociant des accords. Donner des avis sur le développement et la tarification des produits et sur le choix des canaux de distribution. Établir les besoins de la section en matière d'automatisation. Assurer le secrétariat nécessaire aux groupes individuels de la section.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Fourniture d'un soutien administratif à tous les grands programmes de l'Organisation	Fiabilité, qualité et efficacité du soutien administratif	Continu	A
2. Administration efficace des droits d'auteurs de l'Organisation	Recettes provenant des droits d'auteur, protection de l'authenticité et de l'intégrité des publications OACI	Continu	A
3. Fourniture d'un soutien administratif à tous les groupes RDS	Fiabilité et efficacité du soutien administratif	Continu	A

**6.7.2 Courrier, dossiers et télécommunications**

**Objectifs :** Tenir et superviser les dossiers centraux du Secrétariat, traiter tout le courrier officiel, notamment par le codage, l'enregistrement et le suivi des actions des destinataires. Assurer les services centraux de télécommunication, y compris courrier électronique, fax et SITATEX. Assurer des services de messenger au siège de l'Organisation. Organiser la formation du nouveau personnel de l'OACI aux procédures concernant le courrier et les dossiers.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Traitement et distribution quotidiens et rapides du courrier entrant et des messages électroniques	Traitement d'environ 250 000 objets postaux et 60 000 messages électroniques par an	Continu	A
2. Traitement des messages sortants	Traitement d'environ 100 000 messages par an	Continu	A
3. Traitement et suivi des dossiers	Traitement et suivi d'environ 110 000 dossiers par an	Continu	A

### 6.7.3 Distribution interne

**Objectifs :** Assurer quotidiennement les services de distribution interne au Secrétariat et aux délégations nationales. Préparer toutes les notes de travail en vue de leur envoi aux États membres. Fournir les documents nécessaires aux réunions et assurer des services de vente au comptoir.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Traitement et diffusion interne quotidiens de toute la documentation produite	Traitement d'environ 10 000 notes différentes annuellement	Continu	A
2. Préparer les notes de travail des réunions en vue de leur envoi aux États membres	Environ 320 notes de travail différentes par an	Continu	A
3. Vente au comptoir de publications	Recettes annuelles provenant des ventes : environ 30 000 \$US	Continu	A
4. Services directs de distribution aux réunions de grande ampleur au siège	Sessions de l'Assemblée, conférences, groupes d'experts, etc.	Continu	A

### 6.7.4 Distribution externe

**Objectifs :** Assurer des services de distribution externe et choisir les méthodes d'expédition les plus appropriées. Conserver le stock des publications. Prévoir des services de courrier et de messagerie pour les délégations nationales. Participer à la réception et à l'expédition des effets personnels des fonctionnaires qui se joignent à l'Organisation ou qui la quittent.



<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Préparer, emballer et expédier chaque mois l'envoi en liasse de publications aux États membres	Environ 45 000 kg par an	Continu	A
2. Préparer, emballer et expédier les publications pour d'autres destinataires, notamment le public client	Environ 15 000 envois par an	Continu	A
3. Choisir les méthodes d'expédition les plus appropriées	Ampleur des coûts de distribution	Continu	A
4. Préparer, emballer et expédier le Journal de l'OACI et les autres envois postaux en nombre	Environ 200 000 objets par an	Continu	A
5. S'occuper du courrier et des envois de messagerie sortants pour les délégations nationales	Environ 50 par jour	Continu	A
6. Assurer un service de valise diplomatique entre le siège et les bureaux régionaux	Valise diplomatique régulière vers tous les bureaux régionaux	Continu	A

#### 6.7.5 Vente des documents

**Objectifs :** Assurer la diffusion et la vente mondiales de publications et d'aides audiovisuelles, ce qui comprend l'administration de la distribution des exemplaires gratuits des publications, la gestion du stock des produits en vente, la fourniture d'éléments pour l'établissement du prix, la réalisation et la publication du catalogue des publications et de ses suppléments mensuels.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Traiter rapidement et avec précision les commandes reçues et tenir les registres de demande des clients ayant un compte de dépôt	Environ 20 000 commandes par an, 400 clients ayant un compte de dépôt	Continu	A
2. Administrer la fourniture de publications aux États membres, au titre du service des exemplaires gratuits ou à titre onéreux. Tenir les dossiers d'adresses et de demandes	Environ 400 dossiers de demandes	Continu	A
3. Administrer et tenir le site Web de commerce électronique de l'OACI	Traitement des commandes et des paiements Clients plus satisfaits des services	Continu	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
4. Prévoir des tirages économiques pour toutes les publications de l'OACI et gérer la reconstitution des stocks, y compris en commandant des aides de formation audiovisuelles	Environ 100 opérations de production par an	Continu	A
5. Préparer et fournir les données pour la production du catalogue des publications et ses suppléments mensuels	Nouvelle édition annuelle du catalogue et des suppléments mensuels	Continu	A
6. Calculer et fournir des données pour l'établissement du prix des publications et d'autres produits	Frais de production recouvrés, recettes des ventes	Continu	A
7. Administrer un service d'abonnement au Journal de l'OACI	Environ 10 000 abonnés	Continu	A

#### 6.7.6 Services du Bureau des lettres aux États

<b>Objectifs :</b> Assurer un traitement rapide et efficace de toute la correspondance officielle de l'Organisation.
--

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Tenir à jour les adresses officielles et les dossiers de demandes	Environ 500 adresses	Continu	A
2. Fixer le tirage dans les différentes langues en fonction du sujet et des destinataires prévus	Environ 130 lettres aux États par an	Continu	A
3. Veiller à ce que les instructions d'envoi de l'auteur soient respectées	Exactitude et rapport coût-efficacité de l'activité	Continu	A

6.8 PROGRAMME : **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (ICT)**

**Questions et défis**

Mettre à la disposition de l'OACI une infrastructure et un milieu de travail ICT efficaces et sûrs pour optimiser l'efficacité et l'efficiency des activités de l'OACI, et améliorer la gestion de l'information et les communications avec les États contractants, d'autres organisations, les prestataires de services et l'industrie, en tenant compte de l'évolution constante des éléments techniques de cette infrastructure.

**Objectifs**

Planifier et diriger l'ICT au siège et, dans une certaine mesure, dans les bureaux régionaux. Formuler et maintenir des normes et lignes directrices ICT pour améliorer l'efficacité et la sûreté. Concevoir, mettre en place et faire fonctionner une infrastructure efficace de l'information et des communications pour mettre à disposition des systèmes de diffusion électroniques d'accès mondial et faciliter l'échange des connaissances. Fournir, en matière de technologie de l'information et des communications, un soutien et une assistance techniques aux autres directions et, dans une certaine mesure, aux délégations nationales. Formuler et tenir à jour une politique et des plans de formation ICT. Surveiller l'apparition de nouveaux produits technologiques et voir si l'OACI pourrait les utiliser.

***Lien avec les activités du Plan d'action stratégique :***

H.6, H.7

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Mise en place d'une infrastructure ICT appropriée à l'appui des activités commerciales.
- b) Optimisation de l'organisation des systèmes d'information.
- c) Outils, techniques et modalités de la fourniture d'un service aux postes de travail, y compris formation ICT.

**Indicateurs de performance**

Financement stable et permanent des améliorations et du remplacement des matériels et des logiciels, y compris pour la sûreté ICT. Accès en ligne renforcé pour les États contractants et les délégations nationales.

Actualité et qualité du plan directeur ICT. Mise en place du développement de l'architecture en matière d'information.

Réduction du nombre de demandes d'assistance de la part des usagers. Augmentation du niveau de compétence du personnel ICT.

**Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
1 500	1 538	1 589	4 627	1 410	1 554	1 777	1 823	1 913	5 513

6.8.1 **Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre du programme. Établir la stratégie relative à l'information et aux communications.

6.8.2 **Planification et infrastructure**

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Fourniture de plates-formes et d'une infrastructure informatiques	Installations centrales de matériel et logiciels à jour	Continu	A
2. Évaluation des besoins commerciaux ICT	Plan directeur ICT	Continu	A
3. Actualisation des politiques, procédures et normes ICT	Politiques, procédures et normes ICT	Continu	A
4. Maintien de la sûreté et du plan de continuité commerciale de l'ICT	Politiques et sensibilisation ICT en matière de sûreté	Continu	A
5. Administration de l'architecture et de la base de données	Architecture de l'information et des systèmes optimisée	Continu	A

6.8.3 **Fourniture et soutien du service**

**Objectifs :** Établir un bureau de service pour la solution effective et efficace des incidents informatiques signalés par les usagers. Acquérir, préparer et installer des matériels et logiciels nouveaux. Élaborer et tenir à jour une politique de formation. Effectuer des sondages annuels en matière de formation et fournir formation et éducation ICT. Effectuer des opérations au centre d'informatique. Assurer des services de mise au point d'application et de systèmes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Bureau de service	Assistance et conseils aux usagers d'ordinateurs et, dans une certaine mesure, aux délégations nationales Rétablissement du service	Continu	A
2. Configuration et fourniture de nouveaux matériels et logiciels	Remplacement du matériel existant. Mise à niveau du logiciel	Continu	A
3. Actualisation et mise en application des plans de formation	Politique, plan et programme de formation ICT	Continu	A
4. Achat de matériels et logiciels informatiques de bureau pour l'ADB	Conseils et assistance aux bureaux de l'ADB	Continu	A

---

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
5. Opérations de calcul ICT	Soutien/rétablissement des ressources d'information Fourniture de rapports informatisés	Continu	A
6. Soutien des applications financières, comptables et de paye	Applications et procédés mis à jour	Continu	A

**GRAND PROGRAMME VII : FINANCES, RELATIONS EXTÉRIEURES/ INFORMATION  
DU PUBLIC ET ÉVALUATION DES PROGRAMMES,  
VÉRIFICATION ET EXAMEN DE LA GESTION**

**TABLEAU VII — COÛT DU GRAND PROGRAMME — FINANCES, RELATIONS  
EXTÉRIEURES/INFORMATION DU PUBLIC ET ÉVALUATION  
DES PROGRAMMES, VÉRIFICATION ET EXAMEN DE LA GESTION**

<b>Budget ordinaire</b>					<b>Ressources extra- budgétaires</b>
<b>Programmes</b>	<b>2005-2007</b>			<b>Total</b>	
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>		
	<b>(en milliers de \$US)</b>				
7.1 Finances	2 101	2 157	2 179	6 437	
7.2 Relations extérieures/Information du public	1 045	1 071	1 179	3 295	
7.3 Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	694	616	616	1 926	
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>	<b>3 840</b>	<b>3 844</b>	<b>3 974</b>	<b>11 658</b>	

<b>Budget ordinaire</b>				<b>Total</b>	<b>Ressources extra- budgétaires</b>
<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>	<b>2005-2007</b>				
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>		
<b>(années de travail)</b>					
Personnel de la catégorie des administrateurs	15	14	15	44	
Personnel de la catégorie des services généraux	21	21	21	63	
<b>(en milliers de \$US)</b>					
Personnel de la catégorie des administrateurs	2 197	2 164	2 325	6 686	
Personnel de la catégorie des services généraux	932	951	977	2 860	

**INTRODUCTION**

1. Ce grand programme fournit les services spécialisés dont a besoin l'Organisation. Il comprend les finances, les relations extérieures/l'information du public, l'évaluation des programmes, la vérification et l'examen de la gestion.

**SOMMAIRE — GRAND PROGRAMME VII****Budget ordinaire**

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Budget approuvé</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
3 372	3 468	3 479	10 319	2 991	3 144	3 840	3 844	3 974	11 658

## 7.1 PROGRAMME : FINANCES (FIN)

La Sous-Direction des finances fournit des services financiers et comptables pour toutes les opérations de l'Organisation. Des renseignements et un soutien financiers sont fournis à tous les bureaux du Secrétariat de l'OACI, au Conseil et à l'Assemblée pour la gestion des activités financières de l'Organisation. Ces services portent sur les fonds suivants : Programme ordinaire (Fonds général et Fonds de roulement), financement collectif, services d'administration et de fonctionnement, comptes et fonds de tous les projets de coopération technique, sûreté de l'aviation, supervision de la sécurité et autres fonds et comptes spéciaux établis par l'Assemblée, le Conseil et le Secrétaire général. Des services sont aussi fournis à trois organes d'aviation civile : CAFAC, CEAC et CLAC.

**Questions et défis**

Modernisation de la gestion financière. Les mécanismes et procédures actuels devront être repensés et un nouveau système informatisé de gestion financière installé pour améliorer l'efficacité et le rendement global de la Sous-Direction. Cette activité, qui a été entreprise en 2003, se poursuivra pendant la majeure partie du prochain triennat. Il est prévu que la Sous-Direction des finances devra consacrer d'importants efforts à cette tâche tout en continuant de fournir ses services actuels. Avec une affectation de 2,5 millions de dollars seulement réservés dans le Fonds ICT, et avec les ressources humaines budgétisées dans le Programme ordinaire, le succès de cette tâche présentera un défi majeur.

Sans une augmentation simultanée des ressources, il demeurera probablement difficile de satisfaire la demande croissante de services financiers et comptables nécessaires au Conseil, au Programme de coopération technique et aux gestionnaires des nombreux autres fonds et comptes spéciaux tels que ceux des programmes USOAP et AVSEC.

**Objectifs**

Fournir des services financiers et comptables conformément au Règlement financier, aux résolutions de l'Assemblée, aux décisions du Conseil, aux normes comptables applicables des Nations Unies et aux meilleurs usages pour assurer l'efficacité et l'efficience 1) de la supervision par le Conseil et l'Assemblée des opérations de l'Organisation et 2) de la gestion des opérations de l'Organisation par le Secrétaire général et les gestionnaires des programmes.

Mettre en œuvre le nouveau système de gestion financière et des mécanismes internes améliorés à caractère commercial pour tirer le plus grand parti de l'automatisation, afin d'améliorer la qualité des services financiers et comptables tout en maximisant la rentabilité.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

H.2 – H.5 et soutien à toutes les activités clés

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- a) Rapports financiers conformes au Règlement financier et aux normes comptables pour tous les fonds et projets, selon les besoins.

Satisfaction complète des exigences concernant les rapports statutaires et autres.



**Résultats escomptés pour fin 2007**

- b) Projets de Budget-Programme et autres propositions financières soumis à l'examen des gestionnaires et des organes délibérants, avec documentation appropriée à l'appui.
- c) Gestion efficace des ressources et des opérations financières de l'Organisation, conformément au Règlement financier.
- d) Modules essentiels d'un système intégré de gestion financière en place, permettant des opérations plus efficaces et l'accès en temps voulu aux renseignements de gestion financière.
- e) Fourniture en temps voulu à l'administration de rapports et d'avis financiers et comptables de qualité.

**Indicateurs de performance**

- Projets de Budget-Programme et autres propositions financières établis et soumis, selon les besoins.
- Gestion des ressources financières de l'Organisation conformément au Règlement financier, approbation du Budget-Programme, et autres politiques.
- Modules essentiels d'un système intégré de gestion financière et de rapports financiers en place et opérationnels.
- Rapports financiers et autres avis fournis selon les besoins.

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
1 668	1 719	1 762	5 149	1 570	1 812	2 101	2 157	2 179	6 437

**7.1.1 Gestion des programmes**

**Objectifs** : Établir, diriger, coordonner et suivre les programmes financiers, comptables et budgétaires de l'Organisation. Donner des avis et des orientations sur les questions de politique faisant intervenir des considérations financières. Harmoniser, par la participation au mécanisme interinstitutions, les politiques et procédures financières de l'Organisation avec celles des autres organisations des Nations Unies. Développer le système de budgétisation et de contrôle des dépenses de façon à générer un Budget-Programme transparent avec affectation intégrale des crédits. Améliorer le système comptable de l'Organisation afin de faciliter la supervision du Budget-Programme.

**7.1.2 Budgétisation et contrôle des dépenses**

**Objectifs** : Accroître l'efficacité et l'efficience en mettant l'accent sur la rentabilisation de l'Organisation. Fournir un appui et des services budgétaires efficaces, effectifs et flexibles à tous les niveaux de l'Organisation.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Préparation des estimations budgétaires triennales et coordination du Budget-Programme de l'Organisation	Projet de Budget-Programme	3 <sup>e</sup> TR.05	A
2. Contrôle des dépenses par rapport au budget et aux crédits approuvés	C-WP Prévisions annuelles Crédits	Continu	A
3. Conseils aux cadres supérieurs sur les questions budgétaires et de politique qui ont des incidences financières	Mémoires et conseils verbaux	Continu	A

### 7.1.3 Comptabilité financière et de gestion

**Objectifs :** Fournir au Secrétariat, aux organes directeurs et aux tiers avec lesquels l'OACI a conclu des arrangements, une comptabilité financière et de gestion ainsi que des services financiers. Mettre en œuvre un nouveau système comptable de base avec des mécanismes simplifiés.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Enregistrement de toutes les transactions comptables et production de rapports en temps voulu	Rapports comptables produits pour la 2 <sup>e</sup> semaine de chaque mois	Permanent	A
2. Production en temps voulu de notes de travail du Conseil et de l'Assemblée	Notes de travail publiées en fonction des échéances	Permanent	A
3. Appui comptable et financier au PCT selon les besoins	Soutien financier en temps voulu des activités PCT	Permanent	B
4. Mise en œuvre d'un système et de procédés comptables nouveaux	Le nouveau système comptable fonctionne	4 <sup>e</sup> TR.05	A
5. Vérification de la conformité avec le Règlement financier et les règles ainsi qu'avec les meilleures pratiques en matière de contrôle interne	Notification au Secrétariat de cas de non-conformité	Permanent	B

### 7.1.4 États de paye

**Objectifs :** Mettre en œuvre un système d'états de paye moderne et intégré.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien d'un nouveau système d'états de paye	Le nouveau système de paye fonctionne	2007	A
2. Calcul et vérification de tous les éléments des états de paye	Paiements mensuels pour le personnel de l'Organisation	Permanent	A

#### 7.1.5 Trésorerie

<i>Objectifs</i> : Mettre en œuvre un système de trésorerie moderne et intégré.
---

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Soutien d'un système de trésorerie informatisé	Le nouveau système de trésorerie fonctionne	2007	A
2. Réception et paiement de fonds	Instructions pour les dépôts et paiements	Permanent	A
3. Placement de fonds	Revenus d'intérêts optimisés	Permanent	

7.2 PROGRAMME : **RELATIONS EXTÉRIEURES/INFORMATION DU PUBLIC (EPO)****Questions et défis**

Maintenir des relations étroites avec les États contractants, directement ou par l'intermédiaire de leurs représentants accrédités auprès de l'OACI, avec les États non contractants et les organisations internationales. Promouvoir et faire connaître à tous les auditoires intéressés les points de vue de l'OACI. Poursuivre la publication d'un Journal de l'OACI de haute qualité.

**Objectifs**

Représenter l'Organisation et gérer ses relations extérieures avec d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, le système des Nations Unies et le grand public. Faire en sorte que ces relations restent constructives et bénéficient à l'aviation civile internationale.

**Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :**

H

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |  |  |
|--|--|
| a) Représentation adéquate de l'OACI à des réunions internationales appropriées. | Gestion du processus d'invitations pour assurer l'envoi de réponses en temps utile aux réunions importantes. |
| b) Promotion et diffusion des points de vue de l'OACI auprès des divers médias.  | Couverture de l'OACI assurée dans les divers médias.   |
| c) Poursuite de la publication d'un Journal de l'OACI de haute qualité.          | Maintien de la qualité rédactionnelle du Journal de l'OACI.  |

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
1 036	1 061	1 012	3 109	924	959	1 045	1 071	1 179	3 295

7.2.1 **Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, mettre au point et superviser la mise en œuvre du programme ; coordonner les aspects administratifs liés à l'exécution du programme ainsi qu'aux questions de personnel ; remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée et des organes du Conseil.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Remplir les fonctions de secrétaire du Comité exécutif de l'Assemblée	Rapport	3 <sup>e</sup> TR.07	A
2. Remplir les fonctions de secrétaire du Comité du Prix Edward Warner du Conseil	Note de travail du Conseil, cérémonie de remise du Prix	3 <sup>e</sup> TR.07	A

### 7.2.2 Relations extérieures

**Objectifs :** Promouvoir les objectifs de l'Organisation en veillant à maintenir des relations constructives et harmonieuses avec les États, les gouvernements des États hôtes, les organisations du système des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Suivre l'actualité politique et fournir des orientations de politique au Président du Conseil, au Secrétaire général et à la haute direction sur les développements qui pourraient affecter l'OACI	Mémoires, lettres	Continu	A
2. Superviser la collecte et la diffusion d'informations sur les administrations nationales de l'aviation civile	Doc 7604 — base de données en ligne	Continu	A
3. Organiser et gérer les stages de familiarisation de l'OACI	Mémoires, lettres, sommaire des cours	3 <sup>e</sup> TR.05 3 <sup>e</sup> TR.06	A A
4. Coordonner la représentation de l'OACI à des réunions internationales et préparer des rapports trimestriels à ce sujet à l'intention du Conseil	Notes de travail du Conseil	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> TR.05, 06, 07	A

### 7.2.3 Coordination avec le système des Nations Unies

**Objectifs :** Maintenir une coordination et une coopération étroites pour garantir que l'OACI soit informée sans délai et continuellement de tous les faits nouveaux au sein du système des Nations Unies qui sont susceptibles d'intéresser les activités de l'Organisation, tout en veillant à ce que les politiques, l'expérience et les intérêts de l'OACI soient dûment pris en compte par les organismes compétents.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Participer à des réunions à l'échelle du système des Nations Unies sur la coordination et la planification des programmes en vue d'éviter le double emploi et d'assurer la cohérence des activités et programmes du système	Mémoires, rapports	Continu	A
2. Coordonner l'établissement des contributions de l'OACI aux nombreuses demandes de renseignements émanant du système des Nations Unies	Lettres, rapports	Continu	A

#### 7.2.4 Services de liaison et du protocole

**Objectifs :** Maintenir des relations étroites avec les trois paliers de gouvernement hôtes.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Fournir des éléments d'orientation et des avis d'ordre politique sur les questions concernant les privilèges et immunités accordés à l'Organisation, aux délégations nationales et aux membres du Secrétariat	Mémoires, lettres	Continu	A
2. Maintenir la liaison avec les services du protocole du Gouvernement fédéral à Ottawa, du Gouvernement de la Province de Québec et de la Ville de Montréal en ce qui concerne les privilèges et immunités	Mémoires, lettres	Continu	A

#### 7.2.5 Information du public

**Objectifs :** Fournir aux États contractants, aux organisations internationales appropriées et aux médias d'information des renseignements factuels d'ordre technique et non technique sur toutes les questions d'aviation civile auxquelles l'OACI est associée. Contribuer à une meilleure connaissance de l'OACI par le public.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Diffusion d'informations appropriées aux médias d'information et au grand public, selon les besoins	Facsimilés et courriers électroniques	Continu	A
2. Publier des communiqués de presse annuellement	Environ 20 par an	Continu	A
3. Rédiger des discours pour le Secrétaire général et le Président du Conseil	Discours	Continu	A
4. Fournir un soutien aux hauts fonctionnaires de l'OACI pour la préparation de discours et de cours	Discours	Continu	A
5. Des présentations seront organisées pour des groupes de visiteurs	Présentations, visites de l'immeuble de l'OACI	Continu	A
6. Des entrevues seront organisées pour des rédacteurs et journalistes	Entrevues et articles dans divers médias	Continu	A

#### 7.2.6 Journal de l'OACI

**Objectifs :** Rendre compte de façon concise des activités de l'OACI et présenter des renseignements supplémentaires intéressant les États contractants et l'aéronautique internationale.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Le Journal de l'OACI en cours sera de paraître en français, en anglais et en espagnol et trimestriellement en édition russe abrégée	6 numéros par an (FR, EN, SP) 4 numéros par an (RU)	Continu Continu	A A

### 7.3 PROGRAMME : ÉVALUATION DES PROGRAMMES, VÉRIFICATION ET EXAMEN DE LA GESTION (EAO)

#### Questions et défis

Veiller à ce qu'un système de contrôle interne efficace par rapport à ses coûts soit établi à tous les niveaux de l'Organisation et que les politiques et méthodologies d'un cadre d'auto-évaluation à l'échelle de l'Organisation aient été mises en place. Adresser à l'administration des opinions, des rapports, des évaluations et des recommandations indépendants.

#### Objectifs

Conformément aux Résolutions A31-2 et A32-1 de l'Assemblée, aux décisions pertinentes du Conseil et au Statut de la Vérification interne, procéder à l'évaluation, à la vérification et à l'examen des activités de l'Organisation et en soumettre les résultats au Secrétaire général, au Conseil et aux comités du Conseil, afin de promouvoir une gestion efficace et effective des programmes et activités de l'Organisation, en tenant dûment compte de l'utilisation rationnelle et économique des ressources, en harmonie avec les objectifs généraux de l'Organisation et avec ses politiques, plans, règlements, règles et directives établis.

**Note :** Le programme se compose de trois sous-programmes : Gestion des programmes, Évaluation et Vérification interne. Des examens de la gestion seront organisés, s'il y a lieu, dans le cadre de l'élément « Évaluation » ou « Vérification interne », selon le caractère de chaque tâche.

Le programme de travail du Bureau est soumis chaque année au Conseil. Les travaux ou les tâches à entreprendre annuellement seront classés par ordre de priorité, après consultation du Secrétaire général, compte tenu des exigences du Conseil, des activités en cours du Commissaire aux comptes et du Corps commun d'inspection (CCI) ainsi que d'autres paramètres.

**Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :**

H.3

#### Résultats escomptés pour fin 2007

#### Indicateurs de performance

- |  |   |
|--|---|
| a) Système de gestion efficace et effectif permettant d'atteindre les résultats et les objectifs visés.  | Achèvement en temps voulu des activités d'évaluation et de vérification prévues, réalisées de manière professionnelle, suivi de recommandations appropriées pour suite à donner par l'administration. |
| b) Mise en œuvre d'une politique et d'une méthodologie en vue d'un cadre d'auto-évaluation à l'échelle de l'Organisation.  | Satisfaction des participants à la formulation de la politique et de la méthodologie en vue d'un cadre d'auto-évaluation à l'échelle de l'Organisation.   |
| c) Système de contrôles de gestion efficace dans la pratique, visant à assurer la réalisation des objectifs, conformément aux politiques, plans, règlements, règles et dispositions administratives établis. | Achèvement en temps voulu à la satisfaction de l'administration, du Secrétaire général et du Conseil.   |



**Résultats escomptés pour fin 2007**

- d) Suivi et présentation en temps voulu de rapports au Secrétaire général et au Conseil sur la suite donnée aux recommandations dont l'application a été acceptée.

**Indicateurs de performance**

- Degré élevé de mise en œuvre des recommandations de l'EAO.
- e) Coordination des activités de supervision : Commissaire aux comptes et CCI et maintien de la liaison avec d'autres organes de supervision des organisations des Nations Unies. Achèvement en temps voulu des activités de supervision planifiées.

**Budget ordinaire**

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
668	688	705	2 061	497	373	694	616	616	1 926

7.3.1 **Gestion du programme**

**Objectifs :** Planifier, élaborer, superviser et coordonner la mise en œuvre du programme d'évaluation, de vérification et d'examen de la gestion ; coordonner les activités de surveillance des entités externes avec l'ensemble des directions et des bureaux de l'OACI.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Préparation et soumission au Secrétaire général et au Conseil du programme de travail annuel	C-WP et programme de travail	4 <sup>e</sup> TR.05	A
		4 <sup>e</sup> TR.06	A
		4 <sup>e</sup> TR.07	A
2. Préparation et soumission du rapport annuel d'évaluation des performances	C-WP	1 <sup>er</sup> TR.05	A
		1 <sup>er</sup> TR.06	A
		1 <sup>er</sup> TR.07	A
3. Coordination des activités de supervision avec le Commissaire aux comptes	Discussion et accords	1 <sup>er</sup> TR.05	A
		1 <sup>er</sup> TR.06	A
		1 <sup>er</sup> TR.07	A
4. Coordination des activités de supervision du CCI avec les directions et bureaux de l'OACI et suivi de l'état de la mise en œuvre des recommandations du CCI	Mémoire et C-WP	Continu	A

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
5. Surveillance des événements qui pourraient avoir des incidences sur les contrôles internes et les activités de vérification ou soumission de rapports spéciaux au Secrétaire général	Modifications au programme de travail et aux rapports au Secrétaire général	Continu	A

### 7.3.2 Évaluation

**Objectifs :** Servir de point-ressource pour la mise en œuvre d'un cadre d'évaluation à l'échelle de l'Organisation, destiné à évaluer la pertinence, les résultats et les incidences des programmes et des activités par rapport aux plans et à intégrer les résultats dans les processus futurs de formulation de programmes et de planification, d'attribution de ressources et de gestion.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Réalisation d'une évaluation approfondie de programmes et activités particuliers, selon le programme de travail annuel	Rapports d'évaluation présentés au Secrétaire général et à la haute direction	Continu	A
2. Suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations d'évaluation	Mémoires et rapports au Secrétaire général	Continu	A
3. Achèvement de l'élaboration d'une politique et d'une méthodologie pour un cadre d'auto-évaluation à l'échelle de l'Organisation	Politique d'évaluation et modalités d'usage général	2 <sup>e</sup> TR.05	A
4. Rapport sur la mise en œuvre du cadre d'auto-évaluation à l'échelle de l'Organisation	Rapports d'évaluation sur des programmes et activités particuliers	Continu	
5. Évaluations particulières à la demande du Conseil et du Secrétaire général	Rapports au Secrétaire général et au Conseil	Selon programme de travail	A

### 7.3.3 Vérification interne

**Objectifs :** Veiller à ce qu'un système de contrôles internes efficace soit établi à tous les niveaux de l'Organisation afin d'assurer, d'une part, la conformité aux politiques, aux règlements, aux règles et aux dispositions administratives et, d'autre part, l'imputabilité dans l'utilisation appropriée, efficace et économique des ressources, en harmonie avec les objectifs de l'Organisation et les meilleures pratiques applicables.

<i>Éléments du programme</i>	<i>Produit, référence</i>	<i>Échéance</i>	<i>Priorité</i>
1. Vérifications d'activités particulières au siège, conformément au programme de travail annuel	Rapports de vérification au Secrétaire général et/ou à la haute direction	Continu	A
2. Vérifications de deux bureaux régionaux par année	Rapports de vérification au Secrétaire général et/ou à la haute direction	Continu	A
3. Certification des états financiers annuels pour la CAFAC, la CEAC et la CLAC	Certification/rapports de vérification	2 <sup>e</sup> TR.05 2 <sup>e</sup> TR.06 2 <sup>e</sup> TR.07	A A A
4. Enquêtes sur les cas signalés d'irrégularités et de violation des règlements, règles et directives de l'Organisation	Rapports de vérification au Secrétaire général	Selon les besoins	A
5. Examen de l'établissement de systèmes comptables, formulation de règlements financiers et autres et apport de contributions appropriées	Rapports de vérification au Secrétaire général et/ou à la haute direction	Continu	A
6. Vérifications et examens spéciaux, à la demande du Conseil et du Secrétaire général	Rapports de vérification au Secrétaire général et C-WP, selon le cas	Selon les besoins	A
7. Opinions sur une variété de sujets, à la demande de la haute direction	Mémoires/rapports au Secrétaire général et à la haute direction	Continu	A
8. Suivi de l'état de la mise en œuvre des recommandations de vérification	Rapports périodiques au Secrétaire général et rapport annuel au Conseil	Continu	A
9. Rapport sur la mise en œuvre par l'OACI des recommandations du Commissaire aux comptes	Rapport annuel au Secrétaire général et aux comptes	4 <sup>e</sup> TR.05 4 <sup>e</sup> TR.06 4 <sup>e</sup> TR.07	A

**GRAND PROGRAMME VIII : PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION  
DE LA SÉCURITÉ**

**TABLEAU VIII — COÛT DU GRAND PROGRAMME — PROGRAMME UNIVERSEL  
OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ**

Budget ordinaire					Ressources extra- budgétaires
Programmes	2005-2007			Total	
	2005	2006	2007		
	(en milliers de \$US)				

8.1 Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité	2 007	3 027	2 599	7 633
---	-------	-------	-------	-------

<b>TOTAL — GRAND PROGRAMME</b>	<b>2 007</b>	<b>3 027</b>	<b>2 599</b>	<b>7 633</b>
--------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Budget ordinaire					Total	Ressources extra- budgétaires
TOTAL — GRAND PROGRAMME	2005-2007					
	2005	2006	2007			
(Années de travail)						
Personnel de la catégorie des administrateurs	10	10	10	30		
Personnel de la catégorie des services généraux	10	10	10	30		
(en milliers de \$US)						
Personnel de la catégorie des administrateurs	1 452	1 491	1 509	4 452		
Personnel de la catégorie des services généraux	438	447	463	1 348		

## INTRODUCTION

1. Les activités de supervision de la sécurité de l'Organisation découlent de la Résolution A32-11, par laquelle l'Assemblée a décidé que sera créé un programme universel d'audits de supervision de la sécurité prévoyant des audits de la sécurité réguliers, obligatoires, systématiques et harmonisés qui seront réalisés par l'OACI, et a demandé au Conseil, entre autres, de lui soumettre, à sa prochaine session ordinaire (2001), une proposition pour le financement du programme à long terme. Le mandat des audits ordinaires prévoyait la poursuite du programme et l'expression « audits de la sécurité » semblait indiquer que tous les domaines liés à la sécurité devraient faire l'objet de vérification. Ce principe a également été appuyé par la Commission de navigation aérienne et le Conseil dans le cadre de diverses délibérations et décisions durant plusieurs sessions.
2. Les audits de supervision de la sécurité, en tant que programme ordinaire, resteront sans doute l'activité de base du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité au-delà de l'an 2004, avec l'adoption de l'approche systémique complète pour la réalisation des audits de supervision de la sécurité visant à couvrir les dispositions relatives à la sécurité figurant dans toutes les Annexes liées à la sécurité.
3. L'approche systémique complète pour la réalisation des audits de supervision de la sécurité devrait aider l'OACI et les États contractants à établir le niveau de sécurité général dans la totalité des États contractants, ainsi qu'à réduire le coût des audits à long terme.

## SOMMAIRE — GRAND PROGRAMME VIII

### Budget ordinaire

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Budget approuvé			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
968	990	1 016	2 974	764	1 140	2 007	3 027	2 599	7 633

### Financement par l'excédent de trésorerie

RESSOURCES (en milliers de \$US)									
Budget approuvé				Résultat		Prévisions budgétaires			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
763	1 052	2 062	3 877	355	830	-	-	-	-

**Questions et défis**

Les principaux défis et difficultés pour l'USOAP est de faire en sorte que la capacité des États contractants en matière de supervision de la sécurité ne se limite pas aux Annexes qui font l'objet des audits, mais qu'elle couvre aussi l'ensemble des activités aéronautiques civiles de l'État audité. Jusqu'ici, les audits ont été réalisés de façon fragmentaire (trois Annexes à la fois). Cette démarche a certes rempli son but dès lors qu'il s'agissait d'auditer la mise en œuvre des Annexes 1, 6 et 8, mais elle perd de son efficacité avec l'élargissement des domaines à couvrir. Les Annexes sont en effet interdépendantes dans de nombreux secteurs touchant la sécurité, et auditer la mise en œuvre de certaines dispositions particulières sans regarder l'ensemble du système de supervision de la sécurité restreint l'objectif du programme. Le défi consiste donc à mettre en place et à exécuter un programme complet et systémique d'audits de supervision de la sécurité qui couvre la totalité des Annexes, des PANS et des éléments indicatifs liés à la sécurité.

**Objectifs**

Promouvoir la sécurité de l'aviation dans le monde en procédant à l'audit des États contractants de manière suivie pour déterminer dans quelle mesure ils mettent en œuvre les normes et pratiques recommandées (SARP), les procédures pour les services de navigation aérienne (PANS), les éléments indicatifs et les pratiques de l'OACI qui concernent la sécurité et, par conséquent, déterminer si les éléments critiques de la supervision de la sécurité sont effectivement mis en œuvre ; analyser les résultats de l'audit et les différences relevées par rapport aux normes de l'OACI ; définir et proposer des solutions aux problèmes de sécurité mis en évidence à l'issue des audits de l'OACI et aider à l'application de mesures correctrices, par la tenue de séminaires ou d'ateliers de gestion de la supervision de la sécurité et par l'élaboration d'éléments d'orientation appropriés ; gérer et administrer l'ensemble du Programme OACI d'audits de supervision de la sécurité.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

A.I

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) 50 % des États contractants audités dans le cadre de l'approche systémique complète, et analyse faite sur au moins 80 % des rapports produits.

**Indicateurs de performance**

Rapports d'audit ; séminaires/ateliers tenus ; éléments d'orientation produits ; formation fournie et rétroaction des États contractants aux audits et à l'appui apporté.

**GRAND PROGRAMME IX : RECETTES ACCESSOIRES**

1. Les prévisions de recettes accessoires pour 2005-2006-2007 exprimées en milliers de dollars, sont présentées ci-après :

<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
5 162 <sup>1</sup>	5 413 <sup>1</sup>	5 723 <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Incluent les montants ci-après (000\$)	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
a) ventes de publications	3 600	3 800	4 000
b) droits d'auteur sur les publications	375	400	425
c) revenu de placements	300	320	400
d) location de locaux (siège)	569	575	580
e) annonces publicitaires – Journal de l'OACI	88	88	88
f) financement collectif	130	130	130
g) autres revenus	100	100	100

2. Les recettes accessoires sont utilisées pour financer le budget ordinaire et servent donc à réduire les montants imposés aux États à titre de contributions. Les paragraphes qui suivent donnent de plus amples détails sur les prévisions de revenus.

3. **Ventes de publications** — Les recettes réelles provenant des ventes de publications en 2002 et 2003 s'élèvent à 2 910 000 \$ et 3 830 000 \$ respectivement. L'augmentation en 2003 est due principalement à la publication de nombreux documents nouveaux au cours de cet exercice. Compte tenu des tendances actuelles et des nouvelles politiques d'établissement de prix, il est estimé que les recettes provenant de la vente des publications seraient de 3,6 millions \$ en 2005 et que, par la suite, elles augmenteraient chaque année de 200 000 \$. Ces prévisions sont fondées sur l'hypothèse que les tendances du marché, la composition de la clientèle et le nombre de produits disponibles ne changeraient pas. L'Organisation s'efforce en permanence de trouver les moyens d'accroître ses revenus provenant de la vente des publications et des droits d'auteur (voir ci-après). À ce stade, il n'est pas possible de prédire les résultats de ses efforts.

4. **Droits d'auteur sur les publications** — Les chiffres estimatifs comprennent : 1) les droits d'auteur à recevoir aux termes de l'accord conclu entre l'OACI et l'Association du transport aérien international concernant l'utilisation des Instructions techniques de l'OACI pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses ; et 2) les redevances versées par diverses autres entités pour l'utilisation de certaines informations et données de l'OACI.

5. **Revenu de placement** — Les chiffres estimatifs comprennent les intérêts découlant de l'investissement des fonds du Fonds de roulement, ainsi que tout autre montant en espèces résultant des investissements temporaires de fonds dont l'utilisation n'a pas encore été décidée.

6. **Location de locaux** — Ce revenu résulte de la location de bureaux aux États et à divers organismes.

7. **Annonces publicitaires dans le Journal de l'OACI** — Le revenu estimatif indiqué est calculé sur la base de la publication de six numéros par année.

8. **Financement collectif** — Ce revenu, qui est équivalent aux frais généraux encourus, est reçu en échange de services fournis, par exemple aux Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande.

9. Durant les triennats antérieurs, les subventions gouvernementales versées pour la location des locaux du Bureau régional Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes, ainsi que le remboursement de la part des dépenses d'exploitation de la Conférence européenne de l'aviation civile, ont été classés dans les recettes accessoires. Pour le triennat 2005-2007, ce revenu est considéré comme un remboursement de dépenses, aux fins d'harmonisation avec d'autres transactions similaires. Le montant des recettes accessoires et les dotations correspondantes prévues au budget pour ces dépenses ont donc été réduits en conséquence.



## GRAND PROGRAMME X : COOPÉRATION TECHNIQUE

### HISTORIQUE

1. Les activités de coopération technique de l'OACI et les fonctions de la Direction de la coopération technique découlent de plusieurs résolutions du Conseil économique et social (ECOSOC) et de l'Assemblée générale de l'ONU ainsi que de l'Assemblée et du Conseil de l'OACI. La base constitutionnelle de la participation de l'OACI à des activités de coopération technique repose essentiellement sur les décisions ci-après : la décision prise par le Conseil de l'OACI, à sa huitième session de décembre 1949, de reprendre à son compte la Résolution 222 (IX) de l'ECOSOC, approuvant ainsi la participation de l'OACI au Programme élargi d'assistance technique (PEAT) pour le développement économique ; la Résolution A4-20 par laquelle l'Assemblée de l'OACI a ratifié en 1950 ladite décision du Conseil ; et l'accord normalisé de base de 1975 entre l'OACI et le PNUD concernant les activités de coopération technique du PNUD avec les gouvernements.

### INTRODUCTION

2. Le Grand Programme X présente les prévisions budgétaires relatives aux dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC). Ces prévisions sont données à des fins de planification et à titre indicatif seulement. Elles seront revues annuellement au moment de l'actualisation des prévisions des niveaux du programme pour l'année suivante et, s'il y a lieu, révisées en conséquence. Certaines dépenses du Grand Programme X se rapportent à du personnel du Programme ordinaire qui travaille pour le Programme de coopération technique. Puisque les activités et la production de ce personnel ne relèvent pas de la Direction de la coopération technique, les objectifs le concernant ont été omis du présent grand programme, mais sont indiqués dans les grands programmes appropriés.

3. Lors de l'examen du programme de travail de la coopération technique pour le triennat, il convient de noter que, comme l'a reconnu l'Assemblée lors de ses sessions antérieures, l'OACI ne finance pas son Programme de coopération technique. Ce programme ne peut donc pas être établi avec beaucoup de précision tant que les gouvernements des pays bénéficiaires et les sources de financement n'ont pas décidé, après un examen réfléchi de leurs propres priorités, des sommes à consacrer aux projets d'aviation civile. En raison de ces difficultés, l'ampleur du programme ne peut être déterminé à l'avance et les prévisions des recettes annuelles pour les exercices 2005-2007 n'ont donc, par la force des choses, qu'un caractère indicatif.

### Questions et défis

Les besoins des États en matière d'assistance de l'OACI dépendent de leurs programmes internes de développement social et ne coïncident pas nécessairement avec la réalisation des programmes prioritaires de l'OACI.

Autres questions/faits nouveaux de nature à déterminer les besoins à long terme des États :

- a) nouveaux besoins en matière de sûreté de l'aviation, y compris la formation d'experts en sûreté et l'achat de matériels AVSEC ;
- b) mise en œuvre des systèmes CNS/ATM aux niveaux régional, sous-régional et national ;
- c) privatisation des aéroports ;
- d) commercialisation des prestataires de services gouvernementaux ;
- e) réaction rapide aux besoins des régions de conflits ;
- f) prise de conscience des préoccupations environnementales et réactions ;

- g) limites de la capacité de l'infrastructure aéroportuaire et de l'espace aérien ;  
 h) assistance au développement, au financement et à la réalisation conjointe des projets de coopération technique de plus en plus recherchée par le secteur privé.

**Objectifs**

Contribuer au développement socio-économique des États, en particulier dans les efforts qu'ils font pour devenir autosuffisants dans le domaine de l'aviation civile. Continuer de fournir une assistance dans l'application mondiale et uniforme des SARP de l'OACI et dans l'adoption de mesures efficaces de correction des carences mises en évidence par les Programmes USOAP et USAP. Demeurer en liaison avec les États et les organisations régionales et sous-régionales pour la fourniture d'une assistance à la coopération technique y compris, sur demande, une assistance dans les négociations concernant le financement des projets.

**RÉSUMÉ DES DÉPENSES ESTIMATIVES DE COOPÉRATION TECHNIQUE**  
 (en milliers de \$US)

<b>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AOSC</b>				
<b>Programmes</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Total</b>
10.1 Gestion, coordination et soutien	1 548	1 269	1 312	4 129
10.2 Élaboration et mise en œuvre des projets	1 521	1 479	1 246	4 246
10.3 Soutien des services extérieurs	1 843	1 890	2 062	5 795
10.4 Administration des budgets de projets	368	381	401	1 150
10.5 Programme TRAINAIR*	309	306	318	933
10.6 Finances et Personnel	710	726	654	2 090
Dépenses totales estimatives	6 299	6 051	5 993	18 343
10.7 Recettes estimatives	6 075	5 763	5 445	17 283
<b>Excédent (Insuffisance) des recettes</b>	<b>(224)</b>	<b>(288)</b>	<b>(548)</b>	<b>(1 060)</b>

\* Sera transféré à la Direction de la coopération technique le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

<b>PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AOSC</b>				
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Total</b>
	<b>(Années de travail)**</b>			
Administrateurs	23	23	19	65
Services généraux	50	50	50	150
	<b>(en milliers de \$US)</b>			
Administrateurs	3 604	3 344	3 207	10 155
Services généraux	2 217	2 292	2 361	6 870
<b>Total des coûts de personnel</b>	<b>5 821</b>	<b>5 636</b>	<b>5 568</b>	<b>17 025</b>

\*\* Comprend 15 fonctionnaires (1 P et 14 GS) des Sous-Directions des finances et du personnel qui fournissent des services au Programme de coopération technique.

## 10.1 PROGRAMME : GESTION, COORDINATION ET SOUTIEN

**Questions et défis**

Diminution du financement de base par le PNUD ; environ 3 % du Programme de coopération technique actuellement financé par le financement de base PNUD. L'exécution du Programme de coopération technique dépend des fonds fournis par les États contractants et les partenaires au développement pour les projets d'aviation civile, lesquels dépendent à leur tour de leurs priorités nationales/internes. La mise en œuvre du Programme de coopération technique doit tenir compte dans certains cas des exigences spécifiques des donateurs et des États bénéficiaires en tant que bailleurs de fonds.

**Objectifs**

Planifier, élaborer et superviser les activités générales concernant l'élaboration et la mise en œuvre du Programme de coopération technique de l'OACI.  
Assurer le soutien administratif de la coopération technique.  
Élaborer et promouvoir de nouvelles sources de fonds pour la coopération technique en organisant des réunions, ateliers et conférences ainsi qu'en y participant, et en mettant à jour, en révisant et en préparant des brochures et des dépliants reflétant les objectifs et activités de la coopération technique.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

A.3, A.4, G.1, H.2,  
H.7, H.8

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- a) Amélioration de la réactivité de la Direction aux besoins des pays en développement.
- b) Amélioration de la mise en œuvre des SARP dans la réalisation des projets de coopération technique.
- c) Amélioration de l'efficacité du contrôle de la mise en œuvre et des dépenses du Programme.
- d) Réduction de l'écart entre les quatre sections géographiques.
- e) Production en temps voulu de la documentation destinée au Conseil et aux comités.
- f) Poursuite de l'amélioration de la présentation du budget AOSC et des rapports connexes.

**Indicateurs de performance**

- Satisfaction des pays en développement à l'égard des services fournis par la Direction.
- Contrôle de la réalisation des objectifs des projets.
- Contrôle rigoureux de l'exécution du programme et de l'écart entre les prévisions et les dépenses réelles.
- Ampleur accrue du programme des Régions Afrique et Asie/Pacifique.
- Suivi pour assurer la production des notes de travail et des rapports aux dates prévues.
- Observations positives du Conseil.

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>Résultats escomptés pour fin 2007</b></p> <p>g) Si possible, modification des méthodes et des règlements financiers pour permettre à la Direction de se conformer aux besoins des donateurs dans le financement des projets de coopération technique.</p> | <p><b>Indicateurs de performance</b></p> <p>Capacité de répondre aux exigences des donateurs.</p> |
|---|---|

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget AOSC approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Prévisions budgétaires AOSC</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
1 013	1 121	1 009	3 143	1 052	933	1 548	1 269	1 312	4 129

#### 10.1.1 Gestion du programme

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser les activités globales d'élaboration et de mise en œuvre du Programme de coopération technique de l'OACI. Assurer le soutien administratif pour la coopération technique. Développer et promouvoir de nouvelles sources de financement pour la coopération technique en organisant des réunions, ateliers et conférences et en y participant, ainsi qu'en actualisant, révisant et rédigeant des brochures et des dépliants décrivant les objectifs et les activités dans le domaine de la coopération technique.

#### 10.1.2 Automatisation du Programme de coopération technique

**Objectifs :** Planifier, élaborer et superviser la mise en œuvre progressive et le fonctionnement du système d'automatisation du Programme de coopération technique. Participer à la planification et à l'élaboration d'un nouveau système financier pour l'OACI qui répondra également aux besoins budgétaires du Programme de coopération technique. Donner au personnel de la Direction la formation en exécution du programme. Apporter un soutien technique pour les éléments d'automatisation des projets sur le terrain.

#### 10.1.3 Organisation des voyages

**Objectifs :** Assurer des services de voyage pour l'Organisation et les autres institutions des Nations Unies à Montréal. Viser à réduire les frais de voyage et vérifier si les autorisations de voyage sont compatibles avec les crédits. Vérifier la structure tarifaire pour déterminer si les tarifs les plus bas sont appliqués. Vérifier la facturation de l'agence de voyages, prendre les dispositions nécessaires en vue de tout remboursement et réduction.

10.2 PROGRAMME : **ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES PROJETS****Questions et défis**

La mise en œuvre des projets est directement tributaire de la disponibilité de fonds et de la prise de décision, en temps voulu, par les États bénéficiaires.  
Nécessité d'accroître le financement par des sources non traditionnelles pour financer les apports de la coopération technique, particulièrement pour les pays les moins développés.  
Réponse à de nombreux besoins nouveaux des États dans le domaine de l'aviation civile.

**Objectifs**

Développer l'élément formation des projets de coopération technique, comme suit :  
Formation de plus de boursiers.  
Formation en cours d'emploi, aux lieux de fabrication, dans le cadre de l'élément acquisition.  
Formation sur place grâce au recrutement d'experts internationaux.  
Tenter de remédier aux carences mises en évidence par les Programmes USOAP et ASA, par l'achat d'un matériel adéquat de sécurité des vols et de sûreté et le recrutement d'experts internationaux.  
Poursuivre le renforcement de la démarche régionale/sous-régionale pour la coopération technique relative à la sécurité aérienne et aux autres programmes prioritaires de l'OACI.  
Prêter des services d'assurance de la qualité, sur la base du recouvrement des coûts, pour l'évaluation et la supervision des projets réalisés par des parties tierces qui ne relèvent pas du Programme de coopération technique de l'OACI.

***Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :***

G.1, G.3, G.4, H.8

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |  |   |
|--|---|
| a) Amélioration de la réactivité aux besoins des pays en développement.  | Satisfaction des pays en développement à l'égard des services fournis par les sections d'exécution des projets. |
| b) Expansion du programme de formation.  | Pourcentage de croissance.  |
| c) Expansion du Programme de coopération technique des régions.  | Pourcentage de croissance.  |
| d) Plus grande mise en œuvre du Programme de coopération technique.  | Pourcentage de mise en œuvre du total du programme approuvé.  |
| e) Augmentation du financement obtenu de sources non traditionnelles.  | Pourcentage de croissance des fonds provenant de sources non traditionnelles.                                   |
| f) Participation accrue des bureaux régionaux à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de coopération technique. | Rapports d'activités des bureaux régionaux.   |

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget AOSC approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Prévisions budgétaires AOSC</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
1 130	1 076	1 190	3 396	1 702	1 538	1 521	1 479	1 246	4 246

### 10.2.1 Gestion de projets

**Objectifs :** Planifier, superviser et diriger les activités globales liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'OACI.

### 10.2.2 Élaboration de projets nouveaux

**Objectifs :** Élaborer des projets nouveaux de coopération technique et assurer leur financement. Établir des contacts avec des sources de financement et tenir à jour des renseignements sur leurs procédures de financement. Élaborer et tenir à jour des éléments indicatifs pour faciliter l'élaboration des projets.

### 10.2.3 Administration des activités relatives aux projets

**Objectifs :** Administrer les activités quotidiennes des projets sur le terrain. Coordonner les activités des projets avec les sources de financement. Faire le briefing et le debriefing du personnel des services extérieurs. Réviser et éditer les rapports d'activité sur le terrain. Tenir des données à jour dans la base de données du Budget-Programme.

10.3 PROGRAMME : **SOUTIEN DES SERVICES EXTÉRIEURS****Questions et défis**

Trouver et engager l'expert le plus qualifié pour l'affectation envisagée.  
Nécessité de concilier et de compléter les besoins particuliers et les capacités internes d'achat d'un État et les exigences spéciales que peuvent imposer les donateurs ou les organismes de financement lorsque les gouvernements se prévalent d'un financement extérieur, tout en maintenant tous les contrôles nécessaires et en assurant la transparence voulue.  
Meilleure coopération avec les établissements de formation.

**Objectifs**

Mettre à disposition des gouvernements l'expert le mieux qualifié pour l'affectation envisagée.  
Contribuer à la mobilisation des ressources financières et à la négociation des arrangements financiers pour l'achat des gros équipements.  
Améliorer les arrangements concernant la formation et obtenir des bourses.  
S'assurer que du matériel de haute qualité est acquis au meilleur prix pour les projets des services extérieurs.

**Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :**

G.1, H.6

**Résultats escomptés pour fin 2007****Indicateurs de performance**

- |  |  |
|--|--|
| a) Amélioration de la base de données contenant la liste des experts des services extérieurs.              | Examen périodique de la liste des candidats et addition de nouveaux candidats qualifiés.                               |
| b) Amélioration de la qualité des experts des services extérieurs qui seront recrutés.                     | Satisfaction des pays en développement à l'égard des experts sélectionnés puis recrutés.                               |
| c) Réduction de la durée du recrutement des experts des services extérieurs.                               | Contrôle du temps écoulé entre l'envoi d'une demande de recrutement et l'arrivée de l'expert à son lieu d'affectation. |
| d) Examen et, au besoin, modifications de certaines sections du Règlement des achats de l'OACI.            | S'il y a lieu, publication d'un Règlement des achats révisé.   |
| e) Amélioration du prix et de la qualité du matériel acheté pour les services extérieurs et pour le siège. | Comparaison du prix et de la qualité du matériel acquis.   |
| f) Réduction du nombre d'acquisitions auprès d'une source unique.  | Comparaison sur plusieurs années.  |
| g) Amélioration de l'équilibre du nombre de bons de commande émis dans l'année.                            | Vérification du nombre de bons de commande émis trimestriellement.   |

<b>Résultats escomptés pour fin 2007</b>	<b>Indicateurs de performance</b>
h) Amélioration de l'octroi des bourses en temps opportun.	Capacité d'octroyer des bourses à bref délai.
i) Augmentation du nombre des bourses octroyées à des centres de formation de pays en développement.	Comparaison sur plusieurs années.
j) Réduction du coût moyen des bourses.	Comparaison des coûts des bourses.
k) Augmentation du nombre de bourses.	Comparaison sur plusieurs années.

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget AOSC approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Prévisions budgétaires AOSC</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
1 496	1 399	1 465	4 360	1 461	1 584	1 843	1 890	2 062	5 795

### 10.3.1 Recrutement et administration du personnel des services extérieurs

#### 1. Recrutement du personnel des services extérieurs

**Objectifs :** Élaborer et tenir à jour le tableau des experts, sélectionner les candidats et prendre les dispositions nécessaires en vue de leur recrutement pour les postes des services extérieurs.

#### 2. Administration du personnel des services extérieurs

**Objectifs :** Préparer, donner et administrer les contrats avec le personnel des services extérieurs. Tenir les dossiers du personnel et approuver le paiement des prestations.

### 10.3.2 Acquisitions d'équipements et de services

#### 1. Acquisitions

**Objectifs :** Choisir, acquérir et faire livrer des équipements et des services pour l'OACI et ses projets sur le terrain, et contrôler leur installation et mise en service. Résoudre les problèmes résultant des mesures d'acquisition. Tenir des dossiers d'inventaire pour les projets sur le terrain.



## 2. Soutien des acquisitions — Technique

**Objectifs :** Fournir un soutien technique aux acquisitions d'équipements et de services. Tenir des cahiers de charges normalisés et des éléments indicatifs à l'intention du personnel des services extérieurs, sur le coût des équipements et l'acquisition de documentation technique.

### 10.3.3 Octroi et administration des bourses d'études et de perfectionnement

**Objectifs :** Choisir et coordonner la formation ; octroyer les bourses et administrer leur mise en œuvre. Tenir à jour des renseignements sur la formation en aviation civile.

## 10.4 PROGRAMME : ADMINISTRATION DES BUDGETS DE PROJETS

**Questions et défis**

Augmentation potentielle de l'ampleur du Programme de coopération technique compte tenu de la nécessité d'en exercer un contrôle budgétaire et financier et de préparer et d'établir en temps voulu et avec précision les budgets des projets de coopération technique ainsi que le budget des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC).  
Contribuer à la définition, à l'élaboration et à l'application d'un nouveau système financier à l'OACI.

**Objectifs**

Préparer, dans les délais, les budgets du PNUD, des fonds en dépôt, des accords de services de gestion et les budgets AOSC.  
Établir un système et des méthodes de calcul des frais généraux d'administration à partir de coûts estimatifs proches des coûts réels plutôt que de pourcentages estimatifs.  
Améliorer la ponctualité et la précision de la fourniture de renseignements financiers et de la documentation connexe.  
Continuer d'exercer un contrôle budgétaire et financier sur les projets de coopération technique et le budget AOSC.

*Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :*

H.4, H.5

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- Établissement des budgets de projets plus ponctuel et plus précis.
- Certification de la disponibilité de fonds plus ponctuelle et plus précise.
- Adoption d'un nouveau système financier qui permettra de mieux suivre les projets ainsi que les recettes et les dépenses AOSC et de mieux établir les budgets et les rapports.

**Indicateurs de performance**

- Satisfaction exprimée par les donateurs et les sections d'exécution des projets.
- Tenue à jour des soldes budgétaires.
- Disponibilité en ligne de renseignements financiers, mise à jour immédiate des données et disponibilité de rapports.

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget AOSC approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Prévisions budgétaires AOSC</b>			
2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
219	224	228	731	236	205	368	381	401	1 150

#### 10.4.1 Gestion du programme

**Objectifs**

Planifier et élaborer les budgets des projets sur le terrain et le budget AOSC, et en assurer le contrôle budgétaire. Donner des avis aux autres sections de la Direction sur les règles et règlements financiers, les pratiques et procédures financières de l'OACI, du PNUD et des autres organismes de financement. Élaborer les comptes rendus budgétaires.

#### 10.4.2 Budgets de projets et budgets AOSC

**Objectifs**

Préparer et contrôler les budgets du PNUD, des fonds en dépôt, des accords de services de gestion et les budgets AOSC. Assurer le suivi des procédures et pratiques budgétaires et financières au sein de la Direction de la coopération technique. Établir des rapports budgétaires et administratifs et des états de compte périodiques. Coordonner avec la Sous-Direction des finances les services de comptabilité, d'états de paie et de paiement que celle-ci fournit à la Direction de la coopération technique.

10.5 PROGRAMME : **TRAINAIR****Questions et défis**

La sécurité de l'aviation dépend de la performance d'un personnel bien formé. Il convient donc de veiller à ce que les besoins de formation des professionnels de l'aviation soient conformes à un niveau de compétence élevé dans les domaines de l'exploitation aérienne, de l'entretien des aéronefs, de la gestion du trafic aérien et des méthodologies et des technologies de la formation.

**Objectifs**

Améliorer et normaliser la qualité de la formation aéronautique à l'échelle mondiale par la coordination et l'expansion du réseau TRAINAIR.  
 Administrer la réserve commune de mallettes pédagogiques normalisées (STP), incluant l'exploitation du système du réseau et le contrôle de la qualité.  
 Guider les centres de formation dans l'utilisation d'un programme efficace de formation d'instructeurs.  
 Fournir des conseils techniques et des directives concernant la mise en place de pratiques et de technologies modernes de formation.  
 Élaborer des éléments indicatifs sur la formation et la planification des ressources humaines.

**Lien avec les activités clés du Plan d'action stratégique :**

A.4, G.1, G.3, G.4

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>			
<b>Prévisions budgétaires AOSC</b>			
2005	2006	2007	Total 2005-2007
309	306	318	933

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- Augmenter le nombre de missions techniques annuelles pour aider les centres de formation à établir des mallettes pédagogiques normalisées.
- Prévoir l'adhésion de nouveaux centres de formation au Programme TRAINAIR.
- Organiser des séminaires annuels pour les responsables de l'établissement de cours.
- Organiser une Conférence de coordination TRAINAIR.

**Indicateurs de performance**

- Résultats mesurés en fonction du nombre de missions.
- Nombre de nouveaux centres participant au Programme TRAINAIR
- À organiser annuellement.
- Doit se tenir en 2007.

**Résultats escomptés pour fin 2007**

- e) Mener un certain nombre de missions d'évaluation de la participation au Programme TRAINAIR.
- f) Accroître les efforts afin d'apporter un soutien technique pour l'établissement de nouvelles mallettes pédagogiques normalisées destinées aux inspecteurs gouvernementaux de la sécurité et la tenue à jour des mallettes existantes.

**Indicateurs de performance**

Résultats mesurés en fonction du nombre de missions.

À réaliser durant le triennat.

## 10.6 PROGRAMME : FINANCES ET PERSONNEL (AOSC)

<b>RESSOURCES (en milliers de \$US)</b>									
<b>Budget AOSC approuvé</b>				<b>Résultat</b>		<b>Prévisions budgétaires AOSC</b>			
2002	2003	2004	Total 2002- 2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005- 2007
541	556	569	1 666	510	583	710	726	654	2 090

**DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE**  
**COMPARAISON DES COÛTS BUDGÉTISÉS PAR GROUPES DE DÉPENSES**  
 (EN MILLIERS DE \$US)

Programmes	Exercices	Coûts totaux de personnel	Dépenses générales de fonctionnement	Déplacements	Matériels	Autres coûts	Total
10.1	2002-2004 2005-2007	2 375 3 338	424 404	246 258	98 97	-- 32	3 143 4 129
10.2	2002-2004 2005-2007	3 200 3 719	-- --	-- --	-- --	196 527	3 396 4 246
10.3	2002-2004 2005-2007	4 360 5 795	-- --	-- --	-- --	-- --	4 360 5 795
10.4	2002-2004 2005-2007	731 1 150	-- --	-- --	-- --	-- --	731 1 150
10.5	2002-2004 2005-2007	-- 933	-- --	-- --	-- --	-- --	-- 933
10.6	2002-2004 2005-2007	1 666 2 090	-- --	-- --	-- --	-- --	1 666 2 090
<b>Total</b>	<b>2002-2004</b> <b>2005-2007</b>	<b>12 332</b> <b>17 025</b>	<b>424</b> <b>404</b>	<b>246</b> <b>258</b>	<b>98</b> <b>97</b>	<b>196</b> <b>559</b>	<b>13 296</b> <b>18 343</b>

## 10.7 RECETTES PROVENANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

10.7.1 L'OACI tire des recettes des projets qu'elle exécute, pour couvrir les dépenses qu'elle doit engager pour les réaliser. Selon le projet, ces recettes prennent généralement la forme d'un pourcentage fixe du coût total du projet. C'est pourquoi le total des recettes que l'Organisation obtient au cours d'une année est directement lié à l'ampleur du Programme de coopération technique mis en œuvre, lequel est financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), par des fonds d'affectation spéciale, par des donateurs au titre d'accords de services de gestion et par d'autres donateurs. Pour les raisons mentionnées au paragraphe 2.2, page X-1, il n'est pas possible de prévoir avec une grande précision, plusieurs années à l'avance, l'ampleur du Programme de coopération technique. Toutefois, sur la base des projets en cours ainsi que des nouveaux projets possibles, il est estimé que le Programme de coopération technique sera respectivement de l'ordre de 107,1 millions, de 101,3 millions et de 95,5 millions en 2005, 2006 et 2007. À titre de comparaison, le niveau des programmes en 2002 et 2003 était respectivement de 71,2 millions et 120,2 millions, et on estime qu'il sera de 193,8 millions en 2004.

10.7.2 Les montants versés à l'Organisation au titre des dépenses d'administration et de fonctionnement relatives aux activités du Programme de coopération technique sont fondés sur un pourcentage du programme exécuté, pourcentage qui est fonction des dépenses faites pour les projets concernés. Le taux de remboursement applicable aux projets financés par le PNUD, fixé par le Conseil d'administration du PNUD, était de 13 % jusqu'en 1996. Il a toutefois été réduit à 10 % à compter de 1997. Le taux d'environ 10 % est actuellement applicable aux activités financées par des fonds d'affectation spéciale. Des taux variables, ne dépassant pas 10 %, sont appliqués à divers éléments prévus par les Accords de services de gestion, alors que dans le cas du Service des achats d'aviation civile (CAPS), il s'agit d'un taux variable et dégressif qui commence à 6 % pour les commandes d'une valeur de 10 000 \$US à 100 000 \$US, puis diminue à mesure que la valeur des commandes augmente. Des frais supplémentaires sont aussi perçus pour d'autres services du CAPS tels que l'inspection du matériel, l'établissement de cahiers des charges, etc.

10.7.3 L'estimation des recettes tirées de l'exécution des projets opérationnels repose sur l'hypothèse que le taux de mise en œuvre du programme se maintiendra à environ 80 %, le niveau atteint les années précédentes. L'estimation des recettes des placements de l'excédent AOSC accumulé est fondée sur un taux d'intérêt annuel d'environ 2 % sur tout le triennat 2005-2007.

10.7.4 Sur la base des hypothèses indiquées ci-dessus, on estime que les recettes provenant de l'exécution de projets opérationnels et du placement des fonds qui ne sont pas nécessaires pour couvrir des dépenses immédiates ne seront pas suffisantes pour compenser les prévisions budgétaires AOSC des exercices 2005, 2006 et 2007. Aussi, tout manque à gagner doit-il être comblé au moyen de l'excédent accumulé du Fonds AOSC, et une demande de soutien du Budget-Programme ordinaire viendrait en dernier recours.

10.7.5 Il convient de noter qu'à ses 29<sup>e</sup>, 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> sessions, l'Assemblée a approuvé des mesures transitoires pour les exercices 1993 à 2001, en vertu desquelles le budget du Programme ordinaire pouvait apporter un soutien financier au Programme de coopération technique pendant ces exercices. En 1993 et en 1995, en raison d'insuffisances du budget AOSC, le Programme ordinaire a fourni un tel soutien en application de la Résolution A29-29 de l'Assemblée.

10.7.6 À sa 33<sup>e</sup> session, l'Assemblée a approuvé que, en cas de déficit budgétaire, le budget du Programme ordinaire « continue de compléter les recettes tirées du remboursement des dépenses d'appui



des projets pour subvenir au Programme de coopération technique conformément à la proposition qui figure dans le Budget-Programme de l'Organisation pour 2002, 2003 et 2004. »

10.7.7 Les prévisions budgétaires AOSC indicatives du prochain triennat sont les suivantes :

**COOPÉRATION TECHNIQUE**  
**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AOSC**  
**2005-2006-2007**

(en milliers de \$US)						
	Chiffres réels	Chiffres réels	Prévisions	Prévisions indicatives		
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Recettes</b>						
Recettes provenant de l'exécution de projets sur le terrain	4 014	5 243	6 843	5 825	5 513	5 195
Services d'agence de voyages	187	190	100	100	100	100
Recettes provenant des placements	127	71	100	150	150	150
<b>Total des recettes</b>	4 328	5 504	7 043	6 075	5 763	5 445
<b>Dépenses</b>	4 961	4 843	6 718	6 299	6 051	5 993
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(633)	661	325	(224)	(288)	(548)
Poste extraordinaire*	--	545	--	--	--	--
<b>Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses</b>	(633)	116	325	(224)	(288)	(548)
Manque à gagner à combler au moyen de l'excédent accumulé du Fonds AOSC, une demande de soutien du Budget-Programme ordinaire venant en dernier recours.	--	--	--	(224)	(288)	(548)

\* Le montant extraordinaire de 545 000 \$ résulte d'un accord de règlement signé en novembre 2002 par un entrepreneur, l'OACI et le Gouvernement du Viet Nam, à la suite de procédures d'arbitrage ayant débuté en 1992 concernant un projet du Service des achats d'aviation civile (CAPS) au Viet Nam. Durant la période 1993 à 2002, l'OACI a encouru des coûts connexes de 1 845 000 \$. Le Gouvernement du Viet Nam a remboursé à l'OACI la somme de 1,3 million \$ dans le cadre du règlement extrajudiciaire. La différence, soit 545 000 \$, a été imputée au Fonds AOSC en 2003.

**ANNEXE I**

**BUDGET-PROGRAMME ORDINAIRE 2005-2006-2007**

Dépenses par objet de dépense

## 1. INTRODUCTION

1.1 La présente annexe contient le budget du Programme ordinaire pour les années 2005 à 2007 par article (type) de dépense.

## 2. TAUX DE CHANGE

2.1 Bien que le budget soit établi en dollars des États-Unis, on estime que les dollars canadiens utilisés au siège et les autres monnaies utilisées par les bureaux régionaux ont, directement ou indirectement, une incidence sur le budget d'environ 62 % et 18 % respectivement. En conséquence, les taux de change utilisés pour l'établissement du budget ont une incidence significative sur le budget calculé en dollars US. Le budget pour le triennat 2005-2007 est fondé sur les taux de change opérationnels de l'ONU en vigueur au mois de septembre 2004, qui sont indiqués ci-dessous.

### Valeur d'un dollar US

	<u>Budget</u> 2002-2004	<u>Budget</u> 2005-2007		<u>Budget</u> 2002-2004	<u>Budget</u> 2005-2007
Dollars canadiens	1,54	1,32	Francs CFA	749,00	539,82
Euros	1,14	0,82	Baht (Thaïlande)	45,67	41,42
Livres égyptiennes	3,92	6,18	Pesos mexicains	9,10	11,36
Soles (Pérou)	3,49	3,38	Shillings kényens	79,00	81,00

2.2 Comparé aux taux de change utilisés dans le budget du dernier triennat, le dollar canadien s'est apprécié de 14,29 % par rapport au dollar US. De même, trois autres monnaies se sont également appréciées considérablement par rapport au dollar US. Seule une monnaie s'est dépréciée d'une manière significative. Ces changements ont donc une incidence sur le budget.

## 3. AUGMENTATIONS DES COÛTS

3.1 Afin d'assurer un financement stable des programmes des travaux de l'Organisation entre deux sessions de l'Assemblée, il est nécessaire de prévoir des crédits suffisants pour faire face aux augmentations de coûts envisagées au cours du triennat. Les augmentations de coûts, qui ont une incidence sur les dépenses de l'Organisation, résultent normalement de l'inflation. Le budget pour 2002-2004 prévoyait une augmentation annuelle moyenne de coûts de 2,5 %. L'indice des prix à la consommation, qui est utilisé comme mesure des augmentations de coûts au Canada, a connu une hausse de 3,9 % de janvier à décembre 2002 et de 1,4 % de janvier à juin 2003. L'indice des prix à la consommation du Canada a une incidence d'environ 62 % sur les dépenses de l'Organisation. Les augmentations de coûts dans les sept pays où sont situés les bureaux régionaux ont également une incidence sur le budget. En outre, les frais de personnel, qui représentent environ 84 % du budget, sont influencés par d'autres facteurs, qui peuvent entraîner des révisions des traitements et des avantages. Compte tenu de la volatilité de l'économie mondiale, il n'existe aucun critère clairement défini ni aucune base pour prédire le taux des augmentations de coûts auxquelles l'Organisation est susceptible d'être confrontée entre 2005 et 2007. À la lumière de ce qui précède et de l'expérience passée, on estime donc qu'il est prudent de continuer de prévoir des augmentations de coûts de 2,5 % par an pour tous les coûts, comme durant le triennat 2002-2004.

**TABLEAU 1**  
**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES BUDGETS ET DES DÉPENSES**  
**(PAR OBJET DE DÉPENSE)**

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé 2002-2004				(5)	(6)	Budget approuvé 2005-2007			
	(1)	(2)	(3)	(4)			(7)	(8)	(9)	(10)
	2002	Budgets* 2003	2004	Total 2002-2004			Dépenses réelles** 2003	2005	Budgets 2006	2007
Réunions	1 664	738	1 121	3 523	496	736	809	724	1 201	2 734
Frais de personnel	45 778	47 099	48 562	141 439	45 155	48 149	54 651	55 157	55 803	165 611
Frais généraux	8 316	8 467	8 549	25 332	7 858	7 899	8 981	9 705	9 341	28 027
Comptes divers	222	228	162	612	121	232	228	233	167	628
<b>Total</b>	<b>55 980</b>	<b>56 532</b>	<b>58 394</b>	<b>170 906</b>	<b>53 630</b>	<b>57 016</b>	<b>64 669</b>	<b>65 820</b>	<b>66 511</b>	<b>197 000</b>
Utilisation de l'excédent de trésorerie:										
Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	763	1 052	2 062	3 877	355	830	-	-	-	-
Reste de la poursuite et de l'élargissement										
<b>Total</b>	<b>56 743</b>	<b>57 584</b>	<b>60 456</b>	<b>174 783</b>	<b>53 985</b>	<b>57 846</b>	<b>64 669</b>	<b>65 820</b>	<b>66 511</b>	<b>197 000</b>

\* Exclusion faite de crédits de 1 215 000 \$ pour 2002 approuvés par le Conseil conformément au paragraphe 5.2 du Règlement financier et des crédits reportés.

\*\* Les dépenses en dollars canadiens sont reflétées au taux budgétaire 2002-2004 de 1,54 \$/Can pour 1 \$US et ne comprennent pas celles qui sont couvertes par le paragraphe 5.2 du Règlement financier.

3.2 Pour une partie de l'assurance maladie du personnel et des frais d'entretien de l'immeuble du siège, des taux plus élevés de 5 % pour 2005 uniquement et 3 % respectivement ont été utilisés, en se fondant sur l'expérience passée et les engagements contractuels.

3.3 Étant donné que le budget est préparé pour une période de trois ans, il convient de noter que les hausses annuelles de coûts ont un effet composé, qui est illustré ci-après :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Taux annuels d'augmentation prévus	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Multiplicateur (taux d'augmentation à partir de l'année de référence 2004)			
Coût en 2005	1,025		
Coût en 2006		1,051	
Coût en 2007			1,077

#### 4. IMPRÉVUS

4.1 Comme par le passé, en dehors de la dotation correspondant aux augmentations de coûts anticipées, le budget de 2005-2007 ne comporte pas de dotation spécifique pour des coûts totalement imprévus. Dans le passé, l'incidence potentiellement négative de fluctuations défavorables sur la stabilité du budget durant le triennat était, en partie, neutralisée par l'achat à terme de dollars canadiens approximativement au même taux que celui utilisé pour l'établissement du budget. Ce processus sera maintenu durant le triennat 2005-2007.

#### 5. SOMMAIRE DU BUDGET PAR PRINCIPAL ARTICLE

5.1 Le Tableau 1 présente un sommaire du budget par principal article (type) de dépense.

5.2 Des détails sur chacun des principaux articles de dépense sont donnés dans les paragraphes ci-après.

#### 6. RÉUNIONS

6.1 Les réunions font partie intégrante du programme de travail de l'Organisation et dans la plupart des cas, elles sont essentielles à la réalisation des objectifs du programme. Elles examinent une grande variété de questions d'aviation civile liées à la sécurité, à la sûreté, à l'environnement, à la planification et à la mise en œuvre de la navigation aérienne, à la réglementation économique et à la supervision. Les réunions aident à élaborer des politiques et des procédures pour le développement efficace de l'aviation civile dans la communauté mondiale.

6.2 Le Tableau 2 indique le budget de toutes les principales réunions. Le coût total de 2 734 000 \$ est fondé sur le programme des réunions prévues pour les années 2005, 2006 et 2007.

**TABEAU 2**  
**RÉUNIONS**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Description	Budget approuvé 2002-2004			Dépenses réelles*		Budget approuvé 2005-2007				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
		Budgets		Total	2002		2003	Budgets		Total
	2002	2003	2004	2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	2005-2007
<b>RÉUNIONS</b>										
Assemblée			526	526	-	26			579	579
Réunions de navigation aérienne – siège	495	503	395	1 393	71	115	68	70	58	196
Réunions de navigation aérienne										
– Bureaux régionaux	-	-	-	-	187	209	416	414	414	1 244
Réunions de transport aérien	154	173	165	492	151	114	147	135	119	401
Réunions juridiques	45	52	25	122	5	20	178	105	31	314
Autres	970	10	10	990	82	252	-	-	-	-
<b>TOTAL RÉUNIONS</b>	<b>1 664</b>	<b>738</b>	<b>1 121</b>	<b>3 523</b>	<b>496</b>	<b>736</b>	<b>809</b>	<b>724</b>	<b>1 201</b>	<b>2 734</b>

\* Les dépenses en dollars canadiens sont reflétées au taux budgétaire 2002-2004 de 1,54 \$Can pour 1 \$US et ne comprennent pas celles qui sont couvertes par le paragraphe 5.2 du Règlement financier.

TABLEAU 2-1  
RÉUNIONS 2005-2006-2007  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Assemblée	DESCRIPTION		Lang. ***	Durée	Lieu	2007	2006	2005	Pigistes Interpr.	Trad.	Admin.	Techn.	Admin.	Budget	
	2005	2006												2005	2006
	Assemblée	Assemblée	6	11	Siège (1)	38	21								579
															579
Réunions de navigation aérienne	6 groupes d'experts Symposium HF	6 groupes d'experts	1	12	Siège	1								37	37
		Conf. TRAINAIR	1	5	Région	1								21	23
			1	12	Siège	1									11
		ALLPIRG	1	3	Siège	1								2	
		APANPIRG	1	5	Région	1								8	8
		APIRG	1	9	Région	1								37	37
		GEPNA	1	5	Région	1								21	21
		GREPECAS	1	5	Région	1								37	37
		MIDANPIRG	1	5	Région	1								8	8
		Systèmes NAT	1	5	Région	1								7	7
	Autres groupes ou sous-groupes de planification régionale													107	107
	Réunions de mise en œuvre	Réunions de mise en œuvre	1	5	Région	1								81	81
	Séminaires/ateliers	Séminaires/ateliers	1	5	Région	1								107	107
														473	473
														461	
Réunions de transport aérien	2 groupes d'experts AH-DE	2 groupes d'experts	1	5	Siège	1								14	14
	Groupe d'experts AVSEC	Groupe d'experts AVSEC	1	5	Siège	1								5	5
	Sém. AVSEC/FAL	Séminaire AVSEC**	1	5	Siège	1								11	11
	CITE	CITE	1	3	Région	1								13	13
	TAG MRTD	TAG MRTD	1	3	Siège	1								5	5
	Ateliers/sém. Régionale FAL	Ateliers/sém. Régionale FAL	1	5	Région	1								2	2
	REG TFG	REG TFG	1	5	Région	1								62	50
														16	16
														19	19
														147	135
													129	105	
Réunions juridiques	Conférence dipl.*		1	12	Siège	1									
	Sous-Comité juridique	Comité juridique	2	5	Siège	2								49	
		Sém. juridique	1	5	Siège	1									31
														178	105
Divers	Non précisées	Non précisées		4	Région	1								11	11
														11	11
														11	11
													809	724	
													1 201		

\* Un seul organe a pu être accommodé compte tenu des estimations indiquées. Si des fonds supplémentaires résultant d'économies budgétaires ou de contributions extrabudgétaires deviennent disponibles, la réunion comportera deux organes. Le montant supplémentaire nécessaire est évalué à 177 000 \$.

\*\* Des ressources supplémentaires devront être déterminées pour la tenue du séminaire, à hauteur de 6 000 \$ (montant estimatif).

\*\*\* L'organe ou service responsable de la tenue d'une réunion particulière décidera du nombre de langues nécessaires, en tenant compte des ressources disponibles.



6.3 Les ressources nécessaires pour les réunions comprennent la rémunération et les allocations du personnel temporaire (contractuel), les frais de déplacement et les allocations de subsistance du personnel du Secrétariat, les heures supplémentaires, le transport des documents et du matériel, les fournitures de bureau et de reproduction, les services de communication, les réceptions et les frais divers.

6.4 Les réunions sont planifiées de manière à maximiser l'utilisation des ressources internes et à réduire les coûts au minimum. En particulier, des plans sont faits pour maximiser le déploiement du personnel ordinaire de l'OACI et réduire au minimum la nécessité de recruter du personnel linguistique et autre personnel de soutien temporaire en tenant compte de la taille et de la structure de la réunion. Cependant, pour les grandes réunions ou lorsqu'il est nécessaire de tenir plus d'une réunion en même temps, il devient nécessaire de recruter du personnel linguistique et de soutien temporaire.

6.5 Étant donné que le lieu d'une réunion a une grande incidence sur divers éléments de coût, autant que possible, le siège de l'OACI est utilisé comme lieu des grandes réunions ou des réunions mondiales. Lorsque ces réunions se tiennent ailleurs, il est d'usage que l'État invitant prenne à sa charge la part des dépenses qui vient en sus du coût estimatif de la tenue de la réunion au siège. Pour les réunions de ce genre, il est habituellement demandé à l'État invitant de fournir les locaux, toutes les installations de conférence nécessaires, les services linguistiques et les coûts de transport et de déplacement de certains membres du personnel des services auxiliaires. Toutefois, ces dernières années, moins d'États ont été en mesure de satisfaire ces besoins pour de grandes réunions. Pour les petites réunions de caractère régional (groupes de planification, séminaires et réunions d'atelier, groupes d'étude et réunions de mise en œuvre), les bureaux régionaux sont généralement en mesure de fournir la majeure partie du personnel et de l'équipement nécessaires sur leurs ressources budgétaires ordinaires.

6.6 Le Tableau 2-1 présente les détails des réunions qui ont été proposées au titre des divers programmes et leurs coûts estimatifs. Ces réunions, qui sont prévues deux à quatre ans à l'avance, sont soumises à de nombreuses variables et à de nombreux facteurs qui peuvent ne pas dépendre de l'Organisation. Par conséquent, le nombre de réunions et les coûts connexes devraient être considérés comme provisoires et sous réserve de modifications.

6.7 Durant le triennat 2002-2004, un crédit de 965 000 \$ a été inclus dans le budget de 2002 pour du personnel linguistique temporaire (interprètes et traducteurs contractuels) pour les grandes réunions. Cette dotation, bien que prévue en 2002, était destinée à couvrir les besoins pour 2002, 2003 et 2004. Les fonds non utilisés seront reportés d'année en année en vertu de l'autorisation prévue à la disposition du paragraphe 5.6 du Règlement financier. Pour le triennat actuel, les besoins ont été estimés et prévus sur une base annuelle par rapport aux programmes spécifiques pour lesquels ces réunions sont tenues.

## 7. FRAIS DE PERSONNEL

7.1 Le Tableau 3 indique le total des frais de personnel prévus au budget. Le budget est fondé sur :

- a) une moyenne de 618,22 fonctionnaires par an (soit 270,69 de la catégorie des administrateurs et 347,53 des services généraux) contre une moyenne de 664,47 fonctionnaires (soit 287,97 de la catégorie des administrateurs et 376,50 des services généraux) prévue pour le triennat 2002-2004 ;

**TABLERAU 3**  
**FRAIS DE PERSONNEL**  
 (en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé 2002-2004			Budget approuvé 2005-2007						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
	2002	2003	2004	2002-2004 Total	2002	2003	2005	2006	2007	2005-2007 Total
<b>Traitements et autres rétributions</b>										
Traitements	P 20 412	21 045	21 657	63 114	20 499	20 734	20 286	20 521	20 782	61 589
	GS 8 440	8 796	9 016	26 252	8 857	9 383	10 180	10 312	10 593	31 085
Ajustements de poste	P 2 117	2 184	2 247	6 548	1 740	2 931	6 406	6 477	6 540	19 423
Prime de connaissances linguistiques	GS 180	185	190	555	187	190	302	304	308	914
Heures supplémentaires	GS 90	93	96	279	101	90	108	111	118	337
Consultants/Services contractuels	341	352	360	1 053	398	399	525	561	642	1 728
Engagements, mutations et cessations d'emploi	2 111	1 794	2 167	6 072	1 439	1 709	2 917	2 652	2 486	8 055
Contributions à la Caisse commune des pensions du personnel	P 5 511	5 688	5 855	17 054	5 281	5 584	6 129	6 206	6 283	18 618
	GS 1 667	1 737	1 781	5 185	1 737	1 832	1 981	2 014	2 070	6 065
Indemnités pour charge de famille	P 579	592	610	1 781	489	494	531	533	538	1 602
	GS 362	372	381	1 115	319	339	495	499	506	1 500
Indemnités pour frais d'études et voyages connexes	1 012	1 037	1 071	3 120	929	979	992	997	1 010	2 999
Assurance maladie	P 1 593	1 641	1 689	4 923	1 634	1 876	2 077	2 118	2 155	6 350
	GS 612	632	649	1 893	686	797	849	862	878	2 589
Frais de voyage pour congé dans les foyers	P 449	641	475	1 565	597	523	545	656	555	1 756
Assurance du personnel	22	22	23	67	20	21	24	25	25	74
Allocation de logement	P 87	89	91	267	73	77	93	93	94	280
Formation et bien-être du personnel	193	199	204	596	169	191	212	216	220	648
<b>Total, frais de personnel</b>	<b>45 778</b>	<b>47 099</b>	<b>48 562</b>	<b>141 439</b>	<b>45 155</b>	<b>48 149</b>	<b>54 651</b>	<b>55 157</b>	<b>55 803</b>	<b>165 611</b>

\* Les dépenses en dollars canadiens sont reflétées au taux budgétaire 2002-2004 de 1,54 \$Can pour 1 \$US et ne comprennent pas celles qui sont couvertes par le paragraphe 5.2 du Règlement financier.

- b) le barème des traitements et des indemnités en vigueur en septembre 2004 et les dotations pour les augmentations anticipées de coûts de 2,5 % par an en 2005, 2006 et 2007. Le calcul des frais de personnel pour le triennat 2002-2004 était fondé sur le barème des rémunérations et des indemnités en vigueur en septembre 2001 ;
- c) la classe et le traitement réels ainsi que les niveaux moyens d'échelon pour chaque année, y compris les augmentations annuelles normalement accordées à l'intérieur de chaque classe, qui sont indiqués au paragraphe 7.2.

7.2 Les frais annuels pour le personnel en service dans chaque classe des catégories des administrateurs et des services généraux sont calculés sur la base de l'échelon moyen prédominant. Ce calcul comprend les augmentations annuelles à l'intérieur de chaque classe et les augmentations de coûts anticipées. Des calculs distincts sont faits pour chaque année pour le personnel du siège et de chacun des bureaux régionaux. Le calcul de ces frais pour le **personnel de la catégorie des administrateurs et des services généraux au siège** pour l'année 2005, fait en utilisant un taux de change de 1 \$US = 1,32 \$Can, est présenté ci-après à titre d'exemple :

**Coût annuel estimatif du personnel de la catégorie des administrateurs au siège pour 2005**

	<u>D/IV</u>	<u>PO/VI</u>	<u>P-5/VII</u>	<u>P-4/VIII</u>	<u>P-3/VI</u>	<u>P-2/VII</u>
Traitement de base net	104 096	98 960	84 837	73 255	59 117	50 578
Ajustement de poste	33 207	31 568	27 063	23 368	18 858	16 134
Contribution à la caisse des pensions	32 671	30 679	26 043	22 152	17 501	14 859
Indemnités pour charge de famille	1 927	1 927	1 927	1 927	1 927	1 927
Assurance maladie	8 715	8 292	7 130	6 177	5 048	4 380
Engagements, mutations et cessations d'emploi	7 554	7 554	7 554	7 554	7 554	7 554
Frais de voyage pour congé dans les foyers	1 977	1 977	1 977	1 977	1 977	1 977
Indemnités pour frais d'études ; frais de voyage	3 893	3 893	3 893	3 893	3 893	3 893
Allocation de logement	337	337	337	337	337	337
<b>Total</b>	<b><u>194 377</u></b>	<b><u>185 187</u></b>	<b><u>160 761</u></b>	<b><u>140 640</u></b>	<b><u>116 212</u></b>	<b><u>101 639</u></b>

**Coût annuel estimatif du personnel des services généraux au siège pour 2005**

	<u>G-9/X</u>	<u>G-8/IX</u>	<u>G-7/X</u>	<u>G-6/IX</u>	<u>G-5/IX</u>	<u>G-4/VII</u>	<u>G-3/IX</u>	<u>G-2/IX</u>
Traitement de base net	41 094	36 397	34 451	30 505	27 927	23 839	23 407	21 430
Prime de connaissances linguistiques	918	918	918	918	918	918	918	918
Contribution à la caisse des pensions	8 115	7 150	6 750	5 951	5 448	4 650	4 566	4 180
Indemnités pour charge de famille	1 175	1 175	1 175	1 175	1 175	1 175	1 175	1 175
Assurance maladie	3 219	2 959	2 851	2 635	2 500	2 285	2 262	2 158
Congés accumulés	233	233	233	233	233	233	233	233
Heures supplémentaires	433	385	365	324	298	255	251	231
<b>Total</b>	<b><u>55 187</u></b>	<b><u>49 217</u></b>	<b><u>46 743</u></b>	<b><u>41 741</u></b>	<b><u>38 499</u></b>	<b><u>33 355</u></b>	<b><u>32 812</u></b>	<b><u>30 325</u></b>

7.3 Les paragraphes qui suivent donnent des détails complémentaires sur certains éléments importants des frais de personnel qui figurent au Tableau 3. Les prestations du personnel sont payables conformément au Règlement du personnel, qui est approuvé par le Conseil en se fondant sur les taux qui sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies.

7.3.1 **Le traitement de base net** — représente le traitement net, après déduction de la contribution du personnel, qui est payable au fonctionnaire. Le budget est fondé sur la classe actuelle du fonctionnaire et l'échelon moyen, auxquels s'ajoutent les augmentations annuelles normalement accordées à l'intérieur de chaque classe et les hausses de coûts attendues.

7.3.2 **L'ajustement de poste** — est payé à titre de complément du traitement de base net au personnel de la catégorie des administrateurs pour compenser les différences de coût de la vie locale à chaque lieu d'affectation. Le montant, qui est un pourcentage (multiplicateur) du traitement de base net, est fixé chaque mois par la CFPI sur la base de variables qui comprennent les index du coût de la vie et les mouvements des taux de change pour un lieu d'affectation donné. Le budget pour 2005, 2006 et 2007 est fondé sur des multiplicateurs appliqués en septembre 2004 qui sont indiqués ci-dessous :

	<u>Ajustement de poste</u>		<u>Ajustement de poste</u>
Siège	31,9	Le Caire	20,6
Dakar	37,3	Mexico	33,8
Paris	46,7	Lima	26,4
Bangkok	22,2	Nairobi	24,1

7.3.3 **Heures supplémentaires** — Les allocations ne sont payables qu'au personnel des services généraux. Si le travail en heures supplémentaires est compensé par un congé lorsque cela est possible, compte tenu de l'augmentation de la charge de travail, il devient nécessaire de prévoir une compensation monétaire. Le budget des heures supplémentaires pour le triennat 2005-2007 prévoit environ 4 400 heures supplémentaires par an.

7.3.4 **Consultants/Services contractuels** — Il s'agit essentiellement des crédits pour la traduction contractuelle de documents et l'assistance temporaire pour les services linguistiques. D'autres consultants et experts sont parfois recrutés lorsque certaines tâches hautement spécialisées exigent des connaissances qui ne sont pas disponibles au sein du Secrétariat.

7.3.5 **Les coûts pour les engagements, les mutations et les cessations d'emploi** — sont engagés lorsque des fonctionnaires sont recrutés dans le service, mutés à de nouveaux lieux d'affectation ou arrivent en cessation d'emploi. Les détails sur les coûts prévus au budget pour 2005-2007 sont présentés ci-après. Le budget est fondé sur l'expérience passée et sur une analyse des périodes de service de tous les membres du personnel qui approchent l'âge de la retraite ainsi que sur le barème des prestations. Le poste d) comprend la compensation au lieu du congé annuel accumulé lors de la cessation d'emploi pour tous les fonctionnaires et l'indemnité de rapatriement pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international ainsi que des paiements d'autres indemnités éventuelles.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
a) Déplacement de membres du personnel et de personnes à leur charge	260 000	268 000	255 000
b) Déménagement d'effets personnels	396 000	409 000	370 000
c) Indemnités d'installation et indemnités d'affectation	686 000	658 000	663 000
d) Indemnités de cessation d'emploi — P	1 203 000	1 235 000	1 114 000
— GS	<u>372 000</u>	<u>82 000</u>	<u>84 000</u>
<b>Total</b>	<b><u>2 917 000</u></b>	<b><u>2 652 000</u></b>	<b><u>2 486 000</u></b>

7.3.6 **Les contributions à la Caisse commune des pensions du personnel** — sont versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour tous les membres du personnel admissibles, au taux de 15,8 % du barème de la rémunération considérée aux fins de la pension. Le budget de ces contributions est fondé sur le barème actuel de rémunération considérée aux fins de la pension, majoré de 2,5 % par an pour tenir compte des augmentations attendues du barème de rémunération.

7.3.7 **L'indemnité pour frais d'études et voyage à ce titre** — est payable aux membres du personnel recrutés sur le plan international à titre de remboursement d'une partie des frais engagés par eux pour l'éducation de leurs enfants. Le budget repose sur les montants moyens par enfant actuellement versés.

7.3.8 **Frais de voyage pour congé dans les foyers** — Les membres du personnel recrutés sur le plan international ont droit au remboursement de leurs frais de voyage pour congé dans les foyers une fois tous les deux ans. Le personnel de Nairobi a droit à un voyage tous les ans. Le budget, qui repose sur l'expérience passée et les coûts actuels, varie d'année en année en fonction du nombre de membres du personnel qui ont droit au congé dans les foyers.

7.3.9 **L'allocation de logement** — est payable aux membres du personnel recrutés sur le plan international qui arrivent à un nouveau lieu d'affectation pour compléter tout coût de location qui dépasse l'élément logement de l'ajustement de poste inclus dans la rémunération régulière. L'allocation payable au siège et à Paris est limitée aux sept premières années selon une échelle mobile, tandis qu'aux autres bureaux régionaux, elle est permanente. Le budget repose sur l'expérience actuelle de l'Organisation.

7.4 **Formation et bien-être du personnel** — La formation du personnel comprend des cours de langue, des cours de bureautique et des cours dispensés dans d'autres domaines qui sont en rapport avec le travail. Le bien-être du personnel comprend, notamment, les services d'un conseiller médical, les examens médicaux avant engagement et des fournitures médicales d'urgence.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Les estimations s'établissent comme suit :			
a) Formation du personnel	154 000	157 000	160 000
b) Bien-être du personnel	<u>58 000</u>	<u>59 000</u>	<u>60 000</u>
<b>Total</b>	<b><u>212 000</u></b>	<b><u>216 000</u></b>	<b><u>220 000</u></b>

7.5 **Soutien aux organismes régionaux de l'aviation civile** — L'OACI apporte un appui direct à deux organismes régionaux de l'aviation civile conformément à la Résolution A27-17 de l'Assemblée. Il est proposé de réduire progressivement le niveau de cet appui de manière à ce qu'il soit totalement éliminé d'ici 2007. Les coûts estimatifs du personnel des bureaux régionaux chargé de fournir un soutien direct à ces organismes sont les suivants :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>Total</u>
Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)	286 000	172 000	0	458 000
Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC)	<u>157 000</u>	<u>162 000</u>	<u>0</u>	<u>319 000</u>
<b>Total</b>	<b><u>443 000</u></b>	<b><u>334 000</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>777 000</u></b>

## 8. FRAIS GÉNÉRAUX

8.1 Les articles (types) de dépenses au titre des frais généraux ont été reclassés pour plus de clarté et de cohérence. En outre, le budget regroupe les dotations du siège et des bureaux régionaux, qui étaient autrefois présentées séparément. En conséquence, le budget et les dépenses réelles pour 2002-2004 ont été reformulés selon la nouvelle classification afin de faciliter la comparaison.

8.2 Le Tableau 4 indique le total des frais généraux prévus au budget. Les paragraphes suivants donnent des renseignements complémentaires sur toutes les dépenses importantes indiquées au Tableau 4.

### 8.3 Technologie de l'information/Bureautique

8.3.1 Les crédits prévus à ce poste concernent l'acquisition et l'entretien du matériel et des logiciels pour les ordinateurs de bureau, l'infrastructure de la technologie de l'information et les principales applications de systèmes liés à la technologie de l'information/bureautique. Les crédits prévus pour le matériel sont essentiellement destinés à remplacer le matériel désuet qui n'est plus en état de service ou qui n'est pas compatible avec les besoins actuels. La dotation concernant les logiciels comprend les frais annuels de licence et d'entretien, les améliorations et les remplacements et, dans certains cas, l'acquisition de logiciels plus contemporains. Les crédits prévus pour la TI seront utilisés conformément à un plan directeur global de la TI qui vise à maintenir et, là où cela est possible, à renforcer davantage l'environnement TI de l'Organisation afin :

- a) d'améliorer l'efficacité et la productivité dans le milieu du travail ;
- b) de renforcer les communications électroniques avec les États contractants, les délégations nationales et d'autres parties externes grâce à la fourniture de réseaux de communications sûrs qui donnent accès à plus d'informations à temps en utilisant des technologies fondées sur le Web ;
- c) de renforcer et de mettre à niveau les services fournis sur les sites Web ;
- d) de faciliter un accès en ligne aux communications relatives aux publications mises en vente (commerce électronique) ;
- e) de réduire le nombre de document imprimés.

**TABLEAU 4**  
**FRAIS GÉNÉRAUX**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé 2002-2004			(5)		(6)		Budget approuvé 2005-2007		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
	2002	2003	2004	Total 2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	Total 2005-2007
<b>Frais généraux</b>										
Technologie de l'information/ Bureautique	897	928	952	2 777	659	777	857	829	926	2 612
Location, entretien et sécurité des bâtiments	2 729	2 789	2 815	8 333	2 696	3 002	3 523	3 266	3 206	9 995
Communications	1 210	1 245	1 274	3 729	1 135	1 041	1 127	1 141	1 154	3 422
Matériel, mobilier et véhicules	595	561	509	1 665	316	364	657	531	548	1 736
Services d'information du public	314	318	322	954	267	328	254	261	265	780
Fournitures et services de bureau et d'imprimerie	749	766	773	2 288	765	737	675	755	745	2 175
Déplacements officiels	1 291	1 318	1 347	3 956	1 356	1 185	1 167	2 181	1 730	5 078
Vérification externe des comptes	118	121	123	362	136	194	210	215	218	643
Contributions aux services communs des Nations Unies	163	167	173	503	170	211	226	231	238	695
Divers	250	254	261	765	360	60	285	295	311	891
<b>Total</b>	<b>8 316</b>	<b>8 467</b>	<b>8 549</b>	<b>25 332</b>	<b>7 858</b>	<b>7 899</b>	<b>8 981</b>	<b>9 705</b>	<b>9 341</b>	<b>28 027</b>

\* Les dépenses en dollars canadiens sont reflétées au taux budgétaire 2002-2004 de 1,54 \$Can pour 1 \$US et ne comprennent pas celles qui sont couvertes par le paragraphe 5.2 du Règlement financier.

8.3.2 Le budget au titre de ce poste se présente comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Achat et entretien de matériel	528 902	512 739	593 575
Achat et entretien de logiciels	308 306	295 927	311 354
Fournitures	<u>19 834</u>	<u>19 834</u>	<u>21 334</u>
<b>Total</b>	<b><u>857 042</u></b>	<b><u>828 500</u></b>	<b><u>926 263</u></b>

#### 8.4 Location, entretien et sécurité des bâtiments

8.4.1 Ce poste comprend les coûts de la location, de l'entretien et de la sécurité des bâtiments pour les locaux du siège à Montréal et les locaux des sept bureaux régionaux.

8.4.2 Conformément à l'Accord de siège conclu avec le Gouvernement du Canada, l'OACI doit verser au Gouvernement du Canada 25 % du loyer et des coûts de fonctionnement des locaux du siège. Le Gouvernement du Canada prend en charge annuellement 75 % du loyer et des coûts de fonctionnement ainsi que toutes les taxes foncières. Le loyer des locaux est fixe, mais les coûts de fonctionnement sont fondés sur les dépenses réelles engagées par le Gouvernement du Canada. Le budget repose sur les renseignements reçus du Gouvernement du Canada.

8.4.3 Les locaux des bureaux régionaux Asie et Pacifique (APAC), Moyen-Orient (MID) et Afrique occidentale et centrale (WACAF) et une partie des locaux du Bureau Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT) sont fournis gratuitement par les gouvernements hôtes —, c'est-à-dire la Thaïlande, l'Égypte, le Sénégal et la France. Les coûts de la location et de l'entretien des Bureaux Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC) et Amérique du Sud (SAM) sont en partie subventionnés par les gouvernements mexicain et péruvien. Contrairement au triennat précédent, seuls les coûts nets, après fixation des subventions éventuelles, sont inclus dans le budget.

8.4.4 Les coûts de la location et de l'entretien des locaux s'établissent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
<b><u>Loyer</u></b>			
Siège	1 817 000	1 817 000	1 817 000
ESAF	96 000	96 000	96 000
NACC	100 833	104 276	108 211
SAM	<u>7 000</u>	<u>7 000</u>	<u>8 000</u>
<b>Total</b>	<b><u>2 020 833</u></b>	<b><u>2 024 276</u></b>	<b><u>2 029 211</u></b>
<b><u>Entretien et rénovation de locaux</u></b>			
Siège	741 000	764 000	788 000
WACAF	309 024	23 505	23 839
APAC	104 615	107 136	109 675
ESAF	4 000	4 000	4 000
EUR/NAT	152 000	254 000	158 000
MID	12 881	13 196	13 504
NACC	35 877	37 129	37 547
SAM	<u>143 000</u>	<u>39 000</u>	<u>42 000</u>
<b>Total</b>	<b><u>1 502 397</u></b>	<b><u>1 241 966</u></b>	<b><u>1 176 565</u></b>
<b>TOTAL loyer et entretien</b>	<b><u>3 523 230</u></b>	<b><u>3 266 242</u></b>	<b><u>3 205 776</u></b>



## 8.5 Communications

8.5.1 Les détails du budget au titre de ce poste s'établissent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Télécommunications	402 839	378 757	370 542
Distribution	<u>724 391</u>	<u>762 721</u>	<u>783 038</u>
	<b><u>1 127 230</u></b>	<b><u>1 141 478</u></b>	<b><u>1 153 580</u></b>

## 8.6 Matériel, mobilier et véhicules

8.6.1 Le budget au titre de ce poste comprend les crédits pour l'achat, la location et l'entretien du matériel de bureau ne faisant pas partie de la TI, tels que les photocopieurs et les appareils audiovisuels, le mobilier et les accessoires de bureau ainsi que les véhicules. La plupart des crédits prévus pour les achats ou les locations sont utilisés pour le remplacement des articles déshabillés et hors service.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Matériel, mobilier et véhicules	657 037	530 920	547 634

## 8.7 Services d'information du public

8.7.1 Le budget au titre de ce poste concerne principalement les coûts de production du Journal de l'OACI. Neuf numéros du Journal sont publiés chaque année en français, en anglais et en espagnol. En outre, un résumé trimestriel du Journal est publié en russe. Les coûts de production comprennent la conception artistique, la photographie, la traduction, la mise en page, la composition, la lecture d'épreuves, l'impression et la promotion des annonces publicitaires. Les recettes provenant des annonces publicitaires du Journal s'élèvent à environ 88 000 \$ et sont créditées aux recettes accessoires.

## 8.8 Fournitures et services de bureau et d'imprimerie

8.8.1 La dotation au titre de ce poste concerne l'achat de fournitures consommables et certains services connexes et s'établit comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Fournitures et services d'imprimerie	429 186	473 759	471 360
Fournitures de bureau et divers	<u>245 706</u>	<u>281 507</u>	<u>274 039</u>
<b>Total</b>	<b><u>674 892</u></b>	<b><u>755 266</u></b>	<b><u>745 399</u></b>

## 8.9 Déplacements officiels

8.9.1 Les déplacements officiels comprennent :

- a) les missions auprès des États contractants pour la mise en œuvre du programme des travaux, ce qui comprend les consultations, la fourniture d'avis et l'assistance ainsi que les tâches afférentes aux audits de supervision ;
- b) les missions pour assister à des réunions gouvernementales ou non gouvernementales sur des questions d'aviation afin d'y exposer le point de vue de l'OACI ou de se tenir au courant des progrès techniques ;

- c) les missions pour représenter l'OACI à des réunions pertinentes de l'ONU, de ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales.

## 8.10 Contributions aux services communs des Nations Unies

8.10.1 L'Organisation participe à certains services qui sont fournis conjointement par les organisations du système des Nations Unies, et en profite. Les coûts de ces services sont partagés par toutes les organisations participantes sur la base de formules de partage des coûts mutuellement convenues. La dotation prévue au titre de ce poste représente la part estimative de l'OACI pour les organismes suivants :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Commission de la fonction publique internationale	103 000	106 000	109 000
Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination	21 000	21 000	22 000
Comité de coordination des systèmes d'information	13 000	14 000	14 000
Corps commun d'inspection	49 000	50 000	52 000
École des cadres des Nations Unies	10 000	10 000	10 000
UNSECOORD	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>	<u>31 000</u>
<b>Total</b>	<b><u>226 000</u></b>	<b><u>231 000</u></b>	<b><u>238 000</u></b>

## 8.11 Divers

8.11.1 Les estimations au titre de ce poste s'établissent comme suit :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
Réceptions	28 567	28 923	29 063
Assurance	41 746	44 608	45 677
Frais bancaires	59 000	61 000	62 000
Livres et périodiques de la bibliothèque	48 736	50 390	59 924
Autres	<u>106 767</u>	<u>110 199</u>	<u>114 767</u>
<b>Total</b>	<b><u>284 816</u></b>	<b><u>295 120</u></b>	<b><u>311 431</u></b>

## 9. COMPTES DIVERS

9.1 Le Tableau 5 présente le budget total au titre des comptes divers. Les paragraphes suivants donnent des renseignements complémentaires sur les principales lignes.

**TABLEAU 5**  
**COMPTES DIVERS**  
**(en milliers de dollars des États-Unis)**

	Budget approuvé 2002-2004			(4) Total 2002-2004	Dépenses réelles*		Budget approuvé 2005-2007			
	(1) 2002	(2) 2003	(3) 2004		(5) 2002	(6) 2003	(7) 2005	(8) 2006	(9) 2007	(10) Total 2005-2007
Programme de familiarisation	68	70	-	138	50	67	68	70	-	138
Gratifications	-	1	1	2	-	-	1	1	1	3
Projets spéciaux de mise en œuvre	154	157	161	472	71	165	159	162	166	487
<b>Total</b>	<b>222</b>	<b>228</b>	<b>162</b>	<b>612</b>	<b>121</b>	<b>232</b>	<b>228</b>	<b>233</b>	<b>167</b>	<b>628</b>

\* Les dépenses en dollars canadiens sont reflétées au taux budgétaire 2004-2004 de 1,54 \$Can pour 1 \$US et ne comprennent pas celles qui sont couvertes par le paragraphe 5.2 du Règlement financier.

9.2 **Programme de familiarisation** — Au titre de ce programme, environ 18 ressortissants d'États contractants font un stage d'environ trois semaines au siège de l'OACI et dans leurs bureaux régionaux respectifs afin de se familiariser avec tous les aspects de la politique et des activités de l'Organisation, et de poursuivre des études sur les travaux de l'OACI qui se rapportent à leurs spécialités. Le budget relatif aux activités de ce programme en 2005 et 2006 prévoit le paiement des allocations journalières de subsistance aux participants et d'autres frais généraux afférents à l'organisation du programme.

9.3 **Projets spéciaux de mise en œuvre** — La dotation au titre de ce poste concerne la mise en œuvre de projets spéciaux visant à aider les États à mettre en œuvre les parties des plans régionaux qui ont une incidence sensible sur la sécurité et l'efficacité. Les plans relatifs aux projets sont soumis à l'approbation du Conseil avant que les projets ne débutent. Les bureaux régionaux mettent en œuvre les projets en utilisant leur personnel régulier ainsi que des experts recrutés à titre temporaire.

## 10. RÉPARTITION DU BUDGET ENTRE LE SIÈGE ET LES BUREAUX RÉGIONAUX

10.1 Le Tableau 6 présente un résumé de la répartition du budget entre le siège et les bureaux régionaux.

## 11. RECETTES ACCESSOIRES

11.1 Le Tableau 7 présente les recettes accessoires prévues pour le prochain triennat. Les recettes accessoires ont été reclassées de manière à faire ressortir, en détail, les recettes qui étaient auparavant classées au titre des « Recettes diverses ». En conséquence, afin de faciliter la comparaison, les chiffres comparatifs qui figurent au budget du triennat précédent ont été remaniés.

11.2 **Ventes des publications** — Les recettes réelles provenant des ventes des publications en 2002 et en 2003 se sont élevées à 2 910 000 \$ et 3 830 000 respectivement. L'augmentation des recettes en 2003 est due surtout à la parution durant l'année de nombreuses nouvelles publications. En se fondant sur les tendances actuelles et les nouvelles politiques de prix, on prévoit que ces recettes seront de 3,6 millions de dollars en 2005 et augmenteront de 200 000 \$ par an par la suite. Cette estimation est fondée sur l'hypothèse que les tendances actuelles du marché, l'assortiment des produits et le nombre de produits disponibles continueront. L'Organisation explore continuellement les moyens d'accroître davantage les recettes provenant des publications et des redevances. On ne peut prédire à ce stade l'incidence de ces efforts sur les recettes.

11.3 **Revenus de placements** — Les recettes prévues au titre des revenus d'intérêts sont fondées sur une estimation des sommes disponibles pour des placements temporaires en attendant leur utilisation sur le Fonds de roulement.

11.4 **Location des locaux** — Les recettes provenant de la location des locaux concernent la location de superficie aux États et à d'autres organismes au siège et représentent la différence entre les montants estimatifs versés par l'OACI au Gouvernement du Canada (25 % du loyer) et les montants estimatifs facturés aux États et organismes en question à un taux non subventionné (100 %).

11.5 **Publicité — Journal de l'OACI** — On s'attend à ce que les recettes estimatives provenant de la publicité dans le Journal de l'OACI se maintiennent au niveau de 2002-2004.

**TABLEAU 6**  
**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES BUDGETS ET DES DÉPENSES**  
**(PAR EMBLEMMENT)**

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé 2002-2004			(4) Total 2002-2004	(5) (6)		Budget approuvé 2005-2007			
	(1)	(2)	(3)		Dépenses réelles**		(7)	(9)		(10)
	2002	Budgets 2003	2004		2002	2003	2005	Budgets 2006	2007	Total 2005-2007
Siège*	43 441	43 937	46 488	133 866	40 036	43 421	48 863	50 639	51 462	150 964
Bureau W/ACAF	1 697	1 728	1 767	5 192	1 767	2 058	2 648	1 983	1 842	6 473
Bureau EUR/NAT	2 764	2 847	2 941	8 552	3 016	3 356	3 511	3 532	3 377	10 420
Bureau APAC	1 770	1 839	1 884	5 493	2 086	1 900	2 267	2 274	2 462	7 003
Bureau MID	1 465	1 505	1 549	4 519	1 154	1 222	1 554	1 581	1 611	4 746
Bureau NACC	1 763	1 805	1 835	5 403	1 950	1 787	1 959	2 002	2 043	6 004
Bureau SAM	1 977	2 051	2 099	6 127	2 110	2 126	2 116	2 023	1 901	6 040
Bureau ESAF	1 866	1 872	1 893	5 631	1 866	1 976	1 751	1 786	1 813	5 350
<b>Total</b>	<b>56 743</b>	<b>57 584</b>	<b>60 456</b>	<b>174 783</b>	<b>53 985</b>	<b>57 846</b>	<b>64 669</b>	<b>65 820</b>	<b>66 511</b>	<b>197 000</b>

\* Comprend les réunions de caractère régional, qui se chiffrent à environ 295 000 \$ par an pour 2005-2007, à 162 000 \$ par an pour les

Projets spéciaux de mise en œuvre et à 717 000 \$ par an pour le Bureau des affaires régionales.

\*\* Les dépenses en dollars canadiens sont reflétées au taux budgétaire 2002-2004 de 1,54 \$Can pour 1 \$US et ne comprennent pas celles qui sont couvertes par le paragraphe 5.2 du Règlement financier.

TABLEAU 7

**RECETTES ACCESSOIRES**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Description	Budget approuvé 2002-2004				(5)	(6)	Budget approuvé 2005-2007			
	(1)	(2)	(3)	(4)			(7)	(8)	(9)	(10)
	Budgets						Budgets			Total
2002	2003	2004	2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	2005-2007	
				Total	Résultat*					
Ventes des publications	2 812	2 812	2 812	8 436	2 910	3 830	3 600	3 800	4 000	11 400
Redevances sur les publications	350	375	375	1 100	582	557	375	400	425	1 200
Revenus de placements	506	416	290	1 212	328	235	300	320	400	1 020
Location des locaux	388	388	388	1 164	387	457	569	575	580	1 724
Publicité — Journal de l'OACI	125	125	125	375	121	105	88	88	88	264
Financement collectif	100	100	100	300	130	130	130	130	130	390
Recettes diverses	50	25	25	100	202	271	100	100	100	300
location de locaux	100	100	100	300	133	113	-	-	-	-
Remboursement de la CEAC	113	113	112	338	120	107	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 544</b>	<b>4 454</b>	<b>4 327</b>	<b>13 325</b>	<b>4 913</b>	<b>5 805</b>	<b>5 162</b>	<b>5 413</b>	<b>5 723</b>	<b>16 298</b>

\* Exprimé au taux de change de l'ONU.

11.6 **Financement collectif** — Ces recettes, qui correspondent au coût des frais généraux, proviennent de la fourniture de services comme par exemple aux Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande.

11.7 **Recettes diverses** — L'estimation pour 2005-2007 comprend les recettes provenant des ventes de matériel désuet, de rebuts, de déchets de papier et du recouvrement des redevances pour certains services.

11.8 Au cours des triennats précédents, les subventions gouvernementales pour la location du Bureau régional NACC ainsi que la part des dépenses d'exploitation reçue de la Conférence européenne de l'aviation civile étaient incluses dans les Recettes accessoires. Pour des raisons d'harmonisation avec d'autres transactions similaires, ces recettes ont été traitées comme un remboursement de dépenses dans le triennat 2005-2007. En conséquence, le montant des recettes accessoires ainsi que les dotations budgétaires correspondant à ces dépenses ont été réduits.

## **ANNEXE II**

### **DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE**

#### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES INDICATIVES 2005-2006-2007**

Introduction  
Frais de personnel  
Frais généraux  
Déplacements officiels  
Matériel  
Activités spéciales de soutien technique



## 1. INTRODUCTION

1.1 La présente annexe contient les prévisions budgétaires des postes de dépenses qui seront financés au moyen de crédits extrabudgétaires. À la page 2 figure une récapitulation des prévisions par poste de dépense, en montants nets, qui s'élèvent à 18 343 000 \$. Cette somme représente le coût total des activités de la Direction de la coopération technique (TCB). Le manque à gagner de 1 060 000 \$ reflété page X-2 et représentant 5,8 % du coût total des opérations de la Direction sera comblé au moyen de l'excédent accumulé du Fonds AOSC, et l'appui du Budget-Programme ordinaire ne sera sollicité qu'en dernier recours.

## 2. FRAIS DE PERSONNEL

2.1 Ce titre des prévisions budgétaires représente, en moyenne, quelque 5 675 000 \$ par an pour la période 2005-2007, et est basé sur le tableau des effectifs qui figure aux pages 3 et 4. En application de la Résolution A32-21 de l'Assemblée, le Conseil, dans le cadre de l'intégration progressive de la TCB à la structure de l'Organisation, a approuvé la recommandation du Secrétaire général visant à transférer graduellement au budget du Programme ordinaire le personnel des Sous-Directions des finances et des services du personnel qui émargeait au Fonds AOSC, certains postes de personnel étant absorbés lors du triennat en cours et d'autres lors du prochain triennat. Cependant, en raison de contraintes budgétaires, il n'a pas été possible de transférer du personnel pendant le triennat 2002-2004, et il se pourrait aussi qu'aucun transfert ne soit possible pendant le triennat 2005-2007. Les prévisions présentées ici sont donc fondées sur un total de 73 fonctionnaires occupant des postes (23 de la catégorie des administrateurs et 50 des services généraux, y compris 15 fonctionnaires relevant du Programme ordinaire) en 2005 et 2006, et 69 fonctionnaires (19 de la catégorie des administrateurs et 50 des services généraux, y compris 14 fonctionnaires relevant du Programme ordinaire) en 2007.

## 3. FRAIS GÉNÉRAUX

3.1 Les prévisions relatives à ce titre du budget représentent, en moyenne, 135 000 \$ par an et portent sur les services de communications, certains travaux d'entretien de matériel de bureau et les fournitures et services divers.

## 4. DÉPLACEMENTS OFFICIELS

4.1 Les prévisions relatives à ce poste de dépense s'élèvent en moyenne à 86 000 \$ par an et portent sur les déplacements officiels pour soutenir le développement du Programme de coopération technique et sa mise en œuvre.

## 5. MATÉRIEL

5.1 Les crédits inscrits à ce titre représentent, en moyenne, 32 000 \$ par an et sont destinés à financer les coûts de mobilier, d'installations et de matériel informatique qui ne sont pas prévus dans le Programme ordinaire.

**6. ACTIVITÉS SPÉCIALES DE SOUTIEN TECHNIQUE**

6.1 Les prévisions relatives à ce titre du budget représentent, en moyenne, 186 000 \$ par an et couvrent l'élaboration et l'exécution des projets.

**COOPÉRATION TECHNIQUE**  
**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS ET DES PRÉVISIONS BUDÉTAIRES INDICATIVES**  
(en dollars des États-Unis)

<b>Description</b>	<b>ENGAGEMENTS</b>				<b>PRÉVISIONS INDICATIVES</b>			
	<b>Réels 2002</b>	<b>Réels 2003</b>	<b>Estimatifs 2004</b>	<b>Total</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>Total</b>
Frais de personnel	4 579 000	4 609 000	6 203 000	15 391 000	5 821 000	5 636 000	5 568 000	17 025 000
Frais généraux	76 000	71 000	128 000	275 000	131 000	135 000	138 000	404 000
Déplacements officiels	151 000	86 000	132 000	369 000	84 000	86 000	88 000	258 000
Matériel	6 000	8 000	102 000	116 000	32 000	32 000	33 000	97 000
Activités spéciales de soutien technique	149 000	69 000	153 000	371 000	231 000	162 000	166 000	559 000
<b>Total</b>	<b>4 961 000</b>	<b>4 843 000*</b>	<b>6 718 000</b>	<b>16 522 000</b>	<b>6 299 000</b>	<b>6 051 000</b>	<b>5 993 000</b>	<b>18 343 000</b>

\* Exclusion faite du montant extraordinaire de 545 000 \$ mentionné à la page X-16.

**DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE — SECRETARIAT**  
2005-2006

	Total intégré	POSTES D'ADMINISTRATEUR						POSTES DES SERVICES GÉNÉRAUX						
		Total	D	P-O	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	G-8	G-7	G-6	G-5	
<b>DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE (TCB)</b>														
Bureau du Directeur	8	4	1			3						3	1	
Groupe du budget-programme	5	2		1	1		1					1	2	
Section d'exécution des projets														
Europe et Moyen-Orient	3	2			1		1							1
Afrique	4	2		1	1						1			1
Amériques	4	3		1	1		1							1
Asie et Pacifique	3	1			1							1		1
Groupe des bourses	2											1		
Groupe du personnel des services extérieurs	12	3		1	1	1	1					1	6	2
Section des acquisitions des services extérieurs	12	2		1	1	1						2	6	2
Section des acquisitions du Programme ordinaire	2	1			1		1						1	
Groupe TRAINAIR	3	2			2									1
<b>Total — postes à la TCB</b>	<b>58</b>	<b>22</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>9</b>
<b>CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL</b>														
Sous-Direction des finances	13	1					1					2	4	5
<b>DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES</b>														
Sous-Direction des services du personnel	2											1		1
<b>Total — postes hors de la TCB</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>73</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>11</b>

**DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE — SECRÉTARIAT**  
2007

	Total intégré	POSTES D'ADMINISTRATEUR							POSTES DES SERVICES GÉNÉRAUX					
		Total	D	P-O	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	G-8	G-7	G-6	G-5	
<b>DIRECTION DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE (TCB)</b>														
Bureau du Directeur	8	4	1			3						1		
Groupe du budget-programme	5	2		1			1					2		
Section d'exécution des projets														
Europe et Moyen-Orient	2	1											1	
Afrique	4	2		1	1						1		1	
Amériques	2	1		1									1	
Asie et Pacifique	3	1		1									1	
Groupe des bourses	2	-									1			
Groupe du personnel des services extérieurs	12	3		1	1	1					1	6	2	
Section des acquisitions des services extérieurs	12	2		1	1						2	6	2	
Section des acquisitions du Programme ordinaire	2	1			1							1		
Groupe TRAINAIR	3	2			2								1	
<b>Total — postes à TCB</b>	<b>55</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>36</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	
<b>CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL</b>														
Sous-Direction des finances	12	-										5	1	
<b>DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES</b>														
Sous-Direction des services du personnel	2	-											1	
<b>Total — postes hors de la TCB</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>69</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>50</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	

**ANNEXE III**

**OBJECTIFS ET ACTIVITÉS DU  
PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE**

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Objectifs et activités du Plan d'action stratégique

#### 1. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'OACI

1.1 Les objectifs stratégiques de l'OACI servent à promouvoir les principes consacrés dans la *Convention relative à l'aviation civile internationale* et à favoriser la sécurité, la sûreté et l'efficacité de l'aviation civile internationale dans le contexte du XXI<sup>e</sup> siècle. À cet effet, l'OACI entend :

Objectif stratégique A : Renforcer la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI dans l'ensemble du monde

Objectif stratégique B : Élaborer et adopter des SARP et des documents connexes nouveaux ou amendés en temps utile pour répondre à l'évolution des besoins

Objectif stratégique C : Renforcer le cadre juridique qui régit l'aviation civile internationale

Objectif stratégique D : Veiller à la tenue à jour et à la coordination des plans régionaux de navigation aérienne, en favoriser l'application et fournir le cadre pour une mise en œuvre efficace des nouveaux systèmes et services de navigation aérienne

Objectif stratégique E : Répondre en temps utile aux grands défis du développement et du fonctionnement sûrs et efficaces de l'aviation civile ainsi qu'au défi de la limitation de l'effet de l'aviation sur l'environnement

Objectif stratégique F : Veiller à ce que les éléments d'orientation et l'information sur la réglementation économique du transport aérien international soient à jour et utiles

Objectif stratégique G : Aider à mobiliser des ressources humaines, techniques et financières pour les installations et services de l'aviation civile

Objectif stratégique H : Garantir la plus grande efficacité possible dans le fonctionnement de l'Organisation

#### 2. MESURES POUR RÉALISER LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2.1 Les objectifs stratégiques sont conçus comme le moteur du programme de travail et des processus connexes d'établissement des priorités et du budget de l'Organisation. Pour chacun des huit objectifs stratégiques énumérés ci-dessus, le Conseil a défini les activités clés de l'Organisation qui seront menées à bien dans le cadre de la réalisation de chaque objectif stratégique plus général<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les objectifs stratégiques et les activités clés qui s'y rattachent ne sont pas présentés en ordre de priorité, mais plutôt selon une suite logique. Chaque objectif stratégique et de nombreuses activités clés sont reliés d'une façon générale aux travaux de plus d'un organe directeur de l'OACI, d'un grand programme budgétaire ou d'une direction ou d'un bureau du Secrétariat. Par exemple, même si les programmes Navigation aérienne, Transport aérien, Affaires juridiques, Affaires régionales et Coopération technique sont principalement associés à certains objectifs stratégiques, ils sont aussi une source d'éléments pour d'autres programmes, et les programmes Soutien administratif, Finances et Relations extérieures/information du public appuient les huit objectifs stratégiques.

**Objectif stratégique A : Renforcer la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI dans l'ensemble du monde**

- Activité clé A.1 :** Mettre en œuvre une approche systémique complète du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité portant sur toutes les Annexes liées à la sécurité.
- Activité clé A.2 :** Mettre en œuvre et gérer un Programme universel d'audits de sûreté pour évaluer la mise en œuvre de l'Annexe 17 et des autres dispositions de l'OACI relatives à la sûreté dans les États contractants de l'OACI.
- Activité clé A.3 :** Aider les États dans leurs actions correctrices en dégagant les causes profondes des carences en matière de sécurité et de sûreté et élaborer des plans qui mobilisent toutes les ressources et tous les mécanismes disponibles.
- Activité clé A.4 :** Mettre en œuvre une stratégie unifiée pour résoudre les carences liées à la sécurité et à la sûreté.
- Activité clé A.5 :** Mettre en œuvre des mécanismes de suivi pour surveiller de façon continue les progrès des États dans la mise en œuvre des SARP.

**Objectif stratégique B : Élaborer et adopter des SARP et des documents connexes nouveaux ou amendés en temps utile pour répondre à l'évolution des besoins**

- Activité clé B.1 :** Dégager les lacunes existantes ou potentielles des SARP par une surveillance continue des tendances de la sécurité de l'aviation, des menaces contre la sûreté, des technologies naissantes appropriées, des impératifs du système aéronautique et des tendances en matière de non-conformité.
- Activité clé B.2 :** Agir en temps utile pour faire en sorte que les Annexes, les Procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) et les éléments indicatifs techniques prennent en compte les questions clés de sécurité, de sûreté, d'environnement et de facilitation qui ont des répercussions sur l'aviation internationale.

**Objectif stratégique C : Renforcer le cadre juridique qui régit l'aviation civile internationale**

- Activité clé C.1 :** Élaborer de nouveaux instruments de droit aérien selon les besoins.
- Activité clé C.2 :** Encourager les États à ratifier les instruments de droit aérien international existants.

**Objectif stratégique D : Veiller à la tenue à jour et à la coordination des plans régionaux de navigation aérienne, en favoriser l'application et fournir le cadre pour une mise en œuvre efficace des nouveaux systèmes et services de navigation aérienne**

- Activité clé D.1 :** Continuer à développer, actualiser et amender les plans régionaux de navigation aérienne pour qu'ils restent à jour.
- Activité clé D.2 :** Prendre des mesures pour renforcer l'efficacité d'ensemble des groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG).
- Activité clé D.3 :** Collaborer avec les États et les régions pour élaborer les dispositions OACI nécessaires à l'interopérabilité et la non-discontinuité de l'infrastructure mondiale de navigation aérienne.



- Activité clé D.4 :** Coopérer avec d'autres organismes internationaux pour contribuer à mettre sur pied un système mondial de navigation par satellite civil (GNSS).
- Activité clé D.5 :** Élaborer les SARP, les PANS, les éléments indicatifs, les exigences de la gestion du trafic aérien (ATM), le cadre de performances et les stratégies de transition nécessaires pour permettre la mise en œuvre en temps voulu d'un système ATM interopérable, sans discontinuité et mondial fondé sur le concept opérationnel d'ATM mondiale de l'OACI.
- Activité clé D.6 :** Administrer des arrangements de financement collectif concernant la fourniture, l'entretien et le financement d'installations et services de navigation aérienne.
- Activité clé D.7 :** Mettre en œuvre un système ATM mondial par l'harmonisation régionale et interrégionale.

**Objectif stratégique E : Répondre en temps utile aux grands défis du développement et du fonctionnement sûrs et efficaces de l'aviation civile ainsi qu'au défi de la limitation de l'effet de l'aviation sur l'environnement**

- Activité clé E.1 :** Tenir constamment à jour un Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) qui énonce les objectifs de sécurité qui conduiront à une réduction du taux d'accidents dans le monde.
- Activité clé E.2 :** Mettre en œuvre le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, notamment par des audits réguliers et l'élaboration d'une riposte mondiale efficace aux menaces nouvelles ou émergentes, ainsi qu'élaborer des mesures de sûreté adéquates et engager les actions voulues pour traiter les questions de contrôle aux frontières et de facilitation qui concernent la sûreté.
- Activité clé E.3 :** Élaborer et tenir à jour les normes, spécifications et éléments indicatifs sur des systèmes modernes pour faciliter le congé des personnes et des marchandises dans le cadre des formalités aux frontières et des contrôles de sûreté de l'aviation.
- Activité clé E.4 :** Engager les actions voulues pour assurer la disponibilité présente et future du spectre de fréquences nécessaire aux activités de l'aviation civile internationale.
- Activité clé E.5 :** Élaborer des SARP et fournir aux États des éléments indicatifs visant à limiter ou à réduire le bruit des aéronefs et l'impact (tant local que mondial) des émissions des moteurs d'aviation.
- Activité clé E.6 :** Élaborer de nouvelles SARP et de nouvelles procédures qui permettent à l'aéronautique civile d'atténuer les effets de l'encombrement des aéroports et de l'espace aérien tout en accroissant de façon continue le niveau global de sécurité et de sûreté.
- Activité clé E.7 :** Mettre en œuvre en temps utile des mesures efficaces pour garantir la continuité du service de navigation aérienne internationale lorsqu'il est menacé par des événements naturels ou causés par l'homme.
- Activité clé E.8 :** Établir les plans voulus pour prévenir la propagation des maladies infectieuses par le transport aérien et pour réduire au minimum les perturbations du système causées par les situations sanitaires qui sont une source de préoccupations internationales.
- Activité clé E.9 :** Élaborer des plans et des normes pour que tout usager dispose toujours et partout d'une information aéronautique de qualité.

**Objectif stratégique F : Veiller à ce que les éléments d’orientation et l’information sur la réglementation économique du transport aérien international soient à jour et utiles**

**Activité clé F.1 :** Fournir aux États des éléments d’orientation sur la réglementation économique, en particulier sur des questions telles que les incidences de la libéralisation et l’application des concepts du commerce des services.

**Activité clé F.2 :** Faire en sorte qu’un système international de recouvrement des coûts soit en place et que les types d’organisation adoptés pour la fourniture des aéroports et des services de navigation aérienne soient efficaces et répondent aux besoins des États et des usagers.

**Objectif stratégique G : Aider à mobiliser des ressources humaines, techniques et financières pour les installations et services de l’aviation civile**

**Activité clé G.1 :** Développer davantage et faire valoir le Programme de coopération technique en vue d’aider les États à s’acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la *Convention*.

**Activité clé G.2 :** Utiliser pleinement le Mécanisme de sûreté de l’aviation pour la prévention des actes d’intervention illicite.

**Activité clé G.3 :** Renforcer la formation de spécialistes de l’aviation par une meilleure coopération du Programme TRAINAIR et des centres régionaux de formation.

**Activité clé G.4 :** Compléter l’activité G.3 par des séminaires et des ateliers soigneusement choisis.

**Activité clé G.5 :** Faciliter la mise au point d’outils pratiques pour aider les États à évaluer les ressources humaines, techniques et financières nécessaires à leurs installations et services d’aviation civile.

**Objectif stratégique H: Garantir la plus grande efficacité possible dans le fonctionnement de l’Organisation**

**Activité clé H.1 :** Améliorer les méthodes et procédures de travail de l’Assemblée ainsi que du Conseil et de ses organes auxiliaires.

**Activité clé H.2 :** Engager une réforme de la gestion et de l’administration du Secrétariat qui améliore la coordination, rationalise les tâches et renforce l’efficacité de l’Organisation.

**Activité clé H.3 :** Améliorer la planification à long terme et le processus budgétaire en établissant des liens clairs entre le Plan d’action stratégique, un plan d’activités, le budget-programme ainsi que l’évaluation et la supervision des programmes.

**Activité clé H.4 :** Mettre au point un budget-programme triennal fondé sur les résultats et se prêtant à une comptabilité analytique avec une meilleure mise en évidence des priorités, des objectifs, des résultats attendus et des indicateurs de performance pour chaque programme.

**Activité clé H.5 :** Améliorer la planification des activités en appliquant à l’ensemble de l’Organisation une méthode d’établissement des priorités pour, entre autres, définir des tâches dans le cadre de ressources et d’échéanciers spécifiés et développer les sources de financement et la budgétisation de façon que l’Organisation puisse répondre de façon durable aux exigences croissantes en matière de ressources tout en maintenant l’obligation de rendre compte aux États.

- Activité clé H.6 :** Améliorer la gestion des ressources humaines, notamment par l'efficacité du recrutement, du perfectionnement, de la formation et de l'évaluation des performances du personnel, afin de conserver un Secrétariat international du plus haut niveau et de maintenir la productivité, le rendement et la motivation.
- Activité clé H.7 :** Renforcer la technologie des communications avec les États, les organisations appropriées, les fournisseurs de services et le secteur du transport aérien ainsi qu'à l'intérieur du Secrétariat, au moyen des transmissions électroniques et des services Internet.
- Activité clé H.8 :** Développer des partenariats ou d'autres relations appropriées avec les organismes et les parties intéressées de la communauté aéronautique, notamment les fournisseurs de services et le secteur du transport aérien.

-----

**ANNEXE IV**

**RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE SUR  
LE BUDGET-PROGRAMME 2005, 2006, 2007**

**Point 39 : Budgets**

**39.1 : Budget-Programme 2005, 2006, 2007**

**39.2 : Dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique**

39:1 La Commission administrative est saisie de la note de travail A35-WP/20, AD/2, avec Rectificatifs n° 1 (anglais, arabe espagnol, français et russe) et n° 2 et Additif n° 1, sur le projet de budget-programme de l'Organisation pour les exercices 2005, 2006 et 2007, présentée par le Conseil, ainsi que de quatre notes concernant des questions budgétaires, de finances et de financement, à savoir : Répartition des ressources au niveau du projet du budget-programme de l'Organisation pour les années 2005, 2006 et 2007 et renforcement des bureaux régionaux (A35-WP/133, EX/53, AD/15) ; Régionalisation de la sécurité (A35-WP/185, AD/16) ; Mécanismes régionaux et décentralisation budgétaire (A35-WP/213, AD/18, avec Rectificatif n° 1 (anglais, arabe, chinois et russe) ; et Stabilité du financement volontaire (A35-WP/257, AD/19).

39:2 À la première séance de la Commission administrative, tenue le 30 septembre 2004, le Président du Conseil présente le budget-programme de l'Organisation pour 2005, 2006 et 2007 (A35-WP/20, AD/2). Le Président donne un aperçu général des facteurs qui influencent la formulation du projet de budget-programme. Il souligne en particulier l'important impact négatif des taux de change, et le fait que c'est là un facteur indépendant de la volonté de l'Organisation. Il rappelle aussi à la Commission que, ainsi qu'il est mentionné dans la lettre d'accompagnement (Additif n° 1), six États contractants ont réservé leur position sur le projet de budget-programme.

39:3 La Commission administrative note que les prévisions budgétaires initiales pour le Programme ordinaire de l'Organisation présentées dans la note A35-WP/230, AD/2, pour les exercices 2005, 2006 et 2007 s'élevaient au total à 196,99 millions \$ et que, comme il apparaît dans l'Additif n° 1, elles ont été revues à 199,55 millions \$, soit une augmentation nette de 2,56 millions \$, pour tenir compte des derniers renseignements disponibles sur les facteurs d'augmentation des coûts et les taux de change. Comparées au budget approuvé pour le triennat 2002-2004, les prévisions proposées de 199,55 millions \$ pour le triennat 2005-2007 représentent une augmentation de 24,77 millions \$, soit 14,2 %. De cette augmentation, il est estimé que près de 19 millions \$ sont imputables à des taux de change défavorables.

39:4 La Commission note aussi que, du fait de l'augmentation substantielle du budget proposé ainsi que de l'absence d'excédent de trésorerie, les contributions des États contractants nécessaires pour financer ce budget proposé s'élèveraient à 182,25 millions \$.

39:5 La Commission prend note de ce que l'augmentation du budget proposé est imputable à des facteurs, parmi lesquels l'inflation et les fluctuations de change défavorables, qui sont indépendants de la volonté de l'Organisation. Elle note aussi les efforts déployés par le Secrétaire général et le Conseil pour effectuer des réductions dans les prévisions budgétaires.

39:6 La Commission note que le niveau proposé du budget n'est, néanmoins, pas acceptable pour un groupe d'États contractants, comprenant en particulier certains des plus gros contributeurs. Des déclarations soutiennent que le budget devrait être établi à un niveau réaliste, qui tienne compte de la capacité de payer des États. Des propositions sont faites à l'effet de réduire encore le budget, à des niveaux acceptables. Il est mentionné aussi qu'il faut veiller, en envisageant de nouvelles réductions budgétaires, à ce qu'il n'y ait pas d'incidences sur les activités de première importance que l'Organisation conduit dans les domaines de la sécurité, la sûreté et l'environnement. Dans ce contexte, le rôle important

que jouent les bureaux régionaux et les services linguistiques dans les activités de l'Organisation intéressant la sécurité, la sûreté et l'environnement est reconnu.

39:7 Il est demandé au Groupe de travail du budget, établi par la Commission administrative, d'identifier des économies possibles et de proposer une solution qui soit acceptable pour tous les États contractants.

39:8 Le Groupe de travail du budget soumet son rapport dans la note A35-WP/285, Révision.

39:9 Le Groupe de travail du budget tient trois séances et examine diverses options, à savoir :

- a) maintenir le budget-programme au niveau de 199,55 millions \$, en prenant en considération les réductions déjà apportées, la capacité de l'Organisation à atteindre ses objectifs avec des ressources réduites et les facteurs exogènes responsables des hausses de coût ;
- b) appliquer une réduction de 3 % par an au budget pour le Grand programme VI — Soutien administratif, et le Grand programme VII — Finances, Relations extérieures/Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion, l'idée de base étant que les ressources attribuées aux fonctions administratives sont excessives en comparaison des activités essentielles du programme ;
- c) appliquer une réduction générale de 1 % des prévisions budgétaires pour chacun des trois exercices ;
- d) ne prévoir aucune réduction budgétaire qui toucherait les activités relatives à la sécurité, à la sûreté et à l'environnement.

39:10 Plusieurs membres du Groupe de travail du budget sont d'avis que la proportion des ressources consacrée à la fonction administrative est excessive et doit donc être réduite. Le Secrétariat souligne cependant que de nouvelles réductions substantielles dans les grands programmes mentionnés au paragraphe 39:9 b) ci-dessus auraient un effet négatif grave sur le niveau des services fournis aux diverses activités de l'Organisation.

39:11 Après un long débat, en vue de parvenir à un consensus, le Groupe de travail du budget recommande :

- a) que les prévisions du budget-programme pour l'ensemble des trois exercices soient réduites à 197 millions \$, soit une diminution supplémentaire de 2,55 millions \$ ;
- b) que la réduction soit appliquée de façon égale sur les trois exercices ;
- c) que le Secrétaire général ait la latitude d'appliquer la réduction comme il le jugera approprié, sans incidences défavorables sur les activités intéressant la sécurité, la sûreté et l'environnement, au siège ou au niveau des régions.

39:12 Comme résultat des réductions mentionnées, les contributions des États contractants pour le budget du Programme ordinaire s'élèveraient à 179,7 millions \$.

39:13 La Commission administrative entérine la recommandation du Groupe de travail du budget sur le niveau du budget-programme pour 2005, 2006 et 2007. Une estimation révisée du budget-programme est présentée ci-après.

### SOMMAIRE DES COÛTS — GRANDS PROGRAMMES

	Prévisions 2005	Prévisions 2006	Prévisions 2007	Total 2005-2007
(en milliers de \$US)				
<b>BUDGET — PROGRAMME ORDINAIRE</b>				
I. Politique générale et direction	1 090	1 118	1 718	3 926
II. Navigation aérienne	9 138	9 314	9 521	27 973
III. Transport aérien	5 363	5 468	5 561	16 392
IV. Affaires juridiques	1 171	1 123	1 069	3 363
V. Programmes régionaux et autres programmes	17 120	16 493	16 392	50 005
VI. Soutien administratif	25 646	26 047	26 401	78 094
VII. Finances, Relations extérieures/ Information du public et Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 984	4 081	4 101	12 166
VIII. Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	2 007	3 027	2 599	7 633
Réduction (ne devant pas avoir d'incidences défavorables sur les activités intéressant la sécurité, la sûreté et l'environnement, aux niveaux du siège ou des régions)	(850)	(851)	(851)	(2 552)
Total des crédits	64 669	65 820	66 511	197 000
IX. Recettes accessoires	5 162	5 413	5 723	16 298
— Virement provenant du compte des mesures incitatives (pour réduire le plus possible les contributions)	1 000	—	—	1 000
Budget total	58 507	60 407	60 788	179 702

39:14 La Commission administrative recommande que le Secrétaire général informe tous les États contractants des crédits révisés pour le budget du Programme ordinaire par grand programme, compte étant tenu de la réduction proposée de 2,55 millions \$ conformément au paragraphe 39:11 ci-dessus, avant la fin de 2004.

39:15 La Commission administrative et le Groupe de travail du budget examinent également les prévisions budgétaires indicatives relatives au Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) du Programme de coopération technique, et conviennent de recommander à l'Assemblée de les approuver, sous la réserve que, dans le cas où le fonctionnement du Fonds AOSC pour un exercice financier donné se solderait par un déficit financier, ce déficit soit comblé en premier lieu au moyen de l'excédent accumulé du Fonds AOSC, et que l'appui du budget du Programme ordinaire ne soit sollicité qu'en dernier recours.

39:16 La Commission administrative n'examine pas la Partie B du projet de résolution relative au financement de la modernisation des systèmes financiers, figurant aux pages 14 et 15 du Message du Conseil sur le budget-programme (A35-WP/20, AD/2), car la question est abordée dans la note A35-WP/32, AD/14, révisée (projet de résolution 44/1).

39:17 Dans ses délibérations, la Commission administrative tient compte des éléments présentés dans les notes de travail A35-WP/133, EX/53, AD/15 ; A35-WP/185, AD/16 ; et A35-WP/213, AD/18. La note de travail concernant la stabilité du financement volontaire (A35-WP/257, AD/19) est renvoyée au Comité exécutif, pour suite à donner.

39:18 La Commission administrative recommande que l'Assemblée approuve le rapport et adopte le projet révisé ci-après de résolution concernant les prévisions budgétaires indicatives relatives aux dépenses des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique et le budget pour le Programme ordinaire de l'Organisation pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

-----



**BUDGET-PROGRAMME**

**2005-2006-2007**

**JUSTIFICATIFS**

**JUSTIFICATIF 1**  
**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES BUDGETS ET DES DÉPENSES**  
**(PAR GRAND PROGRAMME)**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget approuvé 2002-2004				(5) Dépenses réelles** 2002-2003	(6)	Budget approuvé 2005-2007			(10) Total 2005-2007
	(1)	(2)	(3)	(4)			(7)	(8)	(9)	
	2002	Budgets* 2003	2004	Total 2002-2004			2005	Budgets 2006	2007	
I. Politique générale et direction	1 838	888	1 437	4 163	1 012	1 428	1 114	1 708	3 904	
II. Navigation aérienne	8 236	8 640	8 765	25 641	7 776	8 528	9 227	9 413	27 664	
III. Transport aérien	4 491	4 622	4 750	13 863	4 445	4 524	5 403	5 485	16 213	
IV. Affaires juridiques	786	816	810	2 412	781	901	1 119	1 063	3 345	
V. Programmes régionaux et autres programmes	14 761	15 069	15 411	45 241	14 764	15 265	16 966	16 240	49 561	
VI. Soutien administratif	21 528	22 039	22 726	66 293	21 098	22 085	25 262	26 029	77 022	
VII. Finances, Relations extérieures/ Information du public, Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	3 372	3 468	3 479	10 319	2 991	3 144	3 840	3 974	11 658	
VIII. Programme universel d'audits de supervision de la sécurité	968	990	1 016	2 974	764	1 140	2 007	2 599	7 633	
VIII. Programme universel d'audits de supervision de la sécurité - Excédent de trésorerie	763	808	904	2 475	355	693				
IX. Programme universel d'audits de supervision de la sécurité - Excédent de trésorerie		244	1 158	1 402		137				
<b>TOTAL</b>	<b>56 743</b>	<b>57 584</b>	<b>60 456</b>	<b>174 783</b>	<b>53 986</b>	<b>57 845</b>	<b>64 669</b>	<b>65 820</b>	<b>197 000</b>	

\* Exclusion faite de crédits approuvés par le Conseil conformément au paragraphe 5.2 du Règlement financier et des crédits reportés.

\*\* Les dépenses en dollars canadiens sont reflétées au taux budgétaire 2002-2004 de 1,54 \$Can pour 1 \$US et ne comprennent pas celles qui sont couvertes par le paragraphe 5.2 du Règlement financier.

JUSTIFICATIF 2  
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES BUDGETS ET DES DÉPENSES PAR GRAND PROGRAMME ET PAR PROGRAMME

	(en milliers de dollars des États-Unis)										Total 2005-2007	Total 2005-2007	
	Budget approuvé 2002-2004					Budget approuvé 2005-2007							
	Budgets		Total			Budgets		Total					
2002	2003	2004	2002-2004	2002	2003	2005	2006	2007	2005-2007				
<b>I. POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>													
1.1 Assemblée			526	526	0,3%					26		579	0,3%
1.2 Conseil et organes auxiliaires	429	438	449	1 316	0,8%	414				423		555	0,8%
1.3 Direction et gestion	1 409	450	462	2 321	1,3%	598				979		574	0,9%
<b>Total, Politique générale et direction</b>	<b>1 838</b>	<b>888</b>	<b>1 437</b>	<b>4 163</b>	<b>2,4%</b>	<b>1 012</b>				<b>1 082</b>		<b>1 708</b>	<b>2,0%</b>
<b>II. NAVIGATION AÉRIENNE</b>													
2.1 Gestion, coordination et soutien	1 436	1 497	1 526	4 459	2,6%	1 010				1 338		1 676	2,5%
2.2 Aérodromes, routes aériennes et aides au sol	484	498	512	1 494	0,9%	371				397		631	0,9%
2.3 Enquêtes et prévention des accidents	532	546	561	1 639	0,9%	616				634		690	1,0%
2.4 Services d'information aéronautique et cartes aéronautiques	783	874	900	2 557	1,5%	733				802		1 119	1,7%
2.5 Direction de la navigation aérienne	-	-	-	-	0,0%	-				-		-	0,0%
2.6 Gestion du trafic aérien	933	955	982	2 870	1,6%	1 005				1 027		1 062	1,6%
2.7 Communications, de navigation et de surveillance	924	947	975	2 846	1,6%	967				1 043		1 062	1,6%
2.8 Médecine aéronautique	157	163	167	487	0,3%	178				194		209	0,3%
2.9 Météorologie aéronautique	485	459	476	1 420	0,8%	395				468		553	0,8%
2.10 Exploitation/navigabilité	1 270	1 303	1 339	3 912	2,2%	1 256				1 275		1 307	1,9%
2.11 Licences et formation du personnel et aides audiovisuelles	1 197	1 266	1 275	3 738	2,1%	1 174				1 237		1 058	1,6%
2.12 Réunions de navigation aérienne multidisciplinaires ou non spécifiées	35	132	52	219	0,1%	71				115		47	0,1%
<b>Total, Navigation aérienne</b>	<b>8 236</b>	<b>8 640</b>	<b>8 765</b>	<b>25 641</b>	<b>14,7%</b>	<b>7 776</b>				<b>8 528</b>		<b>9 413</b>	<b>14,0%</b>
<b>III. TRANSPORT AÉRIEN</b>													
3.1 Gestion, coordination et soutien	695	713	730	2 138	1,2%	1 118				1 173		1 267	1,9%
3.2 Politiques économiques	574	615	604	1 793	1,0%	491				542		625	0,9%
3.3 Prévisions et planification économique	650	667	686	2 003	1,1%	669				673		760	1,1%
3.4 Gestion des aéroports et des installations et services de route	424	435	447	1 306	0,7%	542				461		504	0,8%
3.5 Financement collectif	-	-	-	-	0,0%	-				-		-	0,0%
3.6 Protection de l'environnement	215	222	228	665	0,4%	-				373		387	0,6%
3.7 Statistique	969	989	1 027	2 985	1,7%	780				808		833	1,3%
3.8 Facilitation	298	305	330	933	0,5%	246				282		374	0,6%
3.9 Sécurité de l'aviation	666	676	698	2 040	1,2%	599				585		747	1,1%
3.10 Programme universel d'audits de sécurité													
<b>Total, Transport aérien</b>	<b>4 491</b>	<b>4 622</b>	<b>4 750</b>	<b>13 863</b>	<b>7,9%</b>	<b>4 445</b>				<b>4 524</b>		<b>5 485</b>	<b>8,2%</b>
<b>IV. AFFAIRES JURIDIQUES</b>													
4.1 Gestion, coordination et soutien	80	83	85	248	0,1%	776				881		1 032	1,5%
4.2 Conseils juridiques	437	449	462	1 348	0,8%	-				-		-	0,0%
4.3 Elaboration et codification de la législation aérienne internationale	164	176	152	492	0,3%	5				20		31	0,2%
4.4 Accords internationaux et législations nationales	45	47	48	140	0,1%	-				-		-	0,0%
4.5 Règlements des différends en matière d'aviation civile	60	61	63	184	0,1%	-				-		-	0,0%
<b>Total, Affaires juridiques</b>	<b>786</b>	<b>816</b>	<b>810</b>	<b>2 412</b>	<b>1,4%</b>	<b>781</b>				<b>901</b>		<b>1 063</b>	<b>1,7%</b>

\* Les dépenses en dollars canadiens sont reflétées au taux budgétaire 2002-2004 de 1,54 \$/Can pour 1 \$US et ne comprennent pas celles qui sont couvertes par le paragraphe 5.2 du Règlement financier.

	Budget approuvé 2002-2004				Dépenses réelles*	Budget approuvé 2005-2007				Total 2005-2007
	Budgets		Total	%		Budgets		Total	%	
	2002	2003	2004			2005	2006	2007		
<b>V. PROGRAMMES RÉGIONAUX ET AUTRES PROGRAMMES</b>										
5.1 Gestion, coordination et soutien Relation avec les États, les organisations internationales et les organismes régionaux	1 357	1 478	1 518	4 353	1 428	1 467	1 530	1 558	4 569	2,3%
5.2 Appui et assistance aux organismes régionaux de l'aviation civile	1 601	1 508	1 550	4 659	1 532	1 573	1 670	1 709	5 253	2,7%
5.3 Planification régionale de la navigation aérienne	496	515	528	1 539	496	522	443	-	777	0,4%
5.4 Activités de mise en oeuvre dans le domaine de la navigation aérienne	2 763	2 931	2 989	8 683	2 850	2 927	3 267	3 305	9 818	5,0%
5.5 Activités régionales dans le domaine du transport aérien	3 654	3 775	3 880	11 708	3 713	3 813	4 185	4 265	12 716	6,5%
5.6 Sécurité et sûreté	312	342	351	1 004	330	338	382	388	1 134	0,6%
5.7 Soutien administratif	371	407	418	1 196	393	403	437	453	1 350	0,7%
5.8 Coopération technique	4 053	3 956	4 015	12 024	3 951	4 059	4 372	4 389	13 457	6,8%
5.10 Projets spéciaux de mise en oeuvre	154	158	162	474	71	164	162	166	487	0,2%
<b>Total Programmes régionaux et autres programmes</b>	<b>14 761</b>	<b>15 069</b>	<b>15 411</b>	<b>45 241</b>	<b>14 764</b>	<b>15 265</b>	<b>16 355</b>	<b>16 240</b>	<b>49 561</b>	<b>25,2%</b>
<b>VI. SOUTIEN ADMINISTRATIF</b>										
6.1 Gestion, coordination et soutien	198	202	208	608	498	381	465	488	1 414	0,7%
6.2 Secrétariat du Conseil et de l'Assemblée	291	298	308	897	211	282	365	370	1 088	0,6%
6.3 Web, bibliothèque et archives	324	334	342	1 000	349	339	414	423	1 244	0,6%
6.4 Personnel	2 026	2 024	2 080	6 130	1 988	2 281	2 653	2 722	8 063	4,1%
6.5 Services linguistiques et publications	12 175	12 518	12 975	37 668	11 826	12 315	14 249	14 309	42 542	21,6%
6.6 Services de conférence et de bureau	3 343	3 399	3 451	10 193	2 962	3 265	3 703	3 730	11 089	5,6%
6.7 Courrier, distribution et ventes	1 671	1 726	1 773	5 170	1 854	1 668	2 024	2 074	6 069	3,1%
6.8 Technologie de l'information et des communications	1 500	1 538	1 589	4 627	1 410	1 554	1 777	1 913	5 513	2,8%
<b>Total, Soutien administratif</b>	<b>21 528</b>	<b>22 039</b>	<b>22 726</b>	<b>66 293</b>	<b>21 098</b>	<b>22 085</b>	<b>25 262</b>	<b>25 731</b>	<b>77 022</b>	<b>39,1%</b>
<b>VII. FIN, EPO et EAO</b>										
7.1 Finances	1 668	1 719	1 762	5 149	1 570	1 812	2 157	2 179	6 437	3,3%
7.2 Relations extérieures/Information du public	1 036	1 061	1 012	3 109	924	959	1 071	1 179	3 295	1,7%
7.3 Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion	668	688	705	2 061	497	373	616	616	1 926	1,0%
<b>Total, FIN, EPO et EAO</b>	<b>3 372</b>	<b>3 468</b>	<b>3 479</b>	<b>10 319</b>	<b>2 991</b>	<b>3 144</b>	<b>3 844</b>	<b>3 974</b>	<b>11 658</b>	<b>5,9%</b>
<b>VIII. PROGRAMME UNIVERSEL D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ (USOAP)</b>										
968	990	1 016	2 974		764	1 140	3 027	2 599	7 633	3,9%
<b>TOTAL, PROGRAMME ORDINAIRE</b>	<b>55 980</b>	<b>56 532</b>	<b>58 394</b>	<b>170 906</b>	<b>53 631</b>	<b>57 015</b>	<b>65 820</b>	<b>66 511</b>	<b>197 000</b>	<b>100,0%</b>
Financé par l'excédent de trésorerie:										
<b>VIII. RESTE DE LA POURSUITE DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'USOAP DE L'OACI</b>	763	808	904	2 475	355	693				0,0%
<b>IX. ÉLARGISSEMENT DU PROGRAMME UNIVERSEL OACI D'AUDITS DE SUPERVISION DE LA SÉCURITÉ</b>	-	244	1 158	1 402	-	137				0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>763</b>	<b>1 052</b>	<b>2 062</b>	<b>3 877</b>	<b>355</b>	<b>830</b>				<b>0,0%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>56 743</b>	<b>57 584</b>	<b>60 456</b>	<b>174 783</b>	<b>53 986</b>	<b>57 845</b>	<b>65 820</b>	<b>66 511</b>	<b>197 000</b>	<b>100,0%</b>

\* Les dépenses en dollars canadiens sont reflétées au taux budgétaire 2002-2004 de 1,54 \$Can pour 1 \$US et ne comprennent pas celles qui sont couvertes par le paragraphe 5.2 du Règlement financier.

**JUSTIFICATIF 3**  
**RÉUNIONS PRÉVUES POUR 2005-2006-2007**  
**RÉUNIONS**  
**2005**

Description		Personnel temporaire			Personnel de l'OACI		Heures supplémentaires	Tous autres frais	Total
		Traitements	Déplacements	Allocations de subsistance	Déplacements	Allocations de subsistance			
6 groupes d'experts	Siège	13 000	–	–	–	–	19 000	5 000	37 000
Symposium HF	Région	1 300	–	–	15 700	3 200	300	500	21 000
ALLPIRG	Siège	–	–	–	–	–	1 500	500	2 000
APANPIRG*	Région	–	–	–	6 300	1 000	500	200	8 000
APIRG*	Région	11 000	2 000	2 000	11 000	6 000	2 000	3 000	37 000
GEPNA*	Région	16 000	–	–	1 000	1 000	1 000	2 000	21 000
GREPECAS*	Région	15 000	2 500	2 300	8 000	8 000	600	600	37 000
MIDANPIRG*	Région	–	–	–	5 000	1 000	500	1 500	8 000
Systèmes NAT*	Région	2 000	–	–	–	–	4 000	1 000	7 000
Autres groupes ou sous-groupes de planification régionale*	Région	49 000	10 000	6 000	17 000	17 000	5 000	3 000	107 000
Réunions de mise en œuvre*	Région	40 000	3 000	–	16 000	13 000	3 000	6 000	81 000
Séminaires/ateliers*	Région	46 000	5 000	5 000	17 000	21 000	4 000	9 000	107 000
2 groupes d'experts	Siège	5 000	–	–	–	–	6 000	3 000	14 000
AH/DE	Siège	1 300	–	–	–	–	2 700	1 000	5 000
Groupe d'experts AVSEC	Siège	2 000	–	–	–	–	7 000	2 000	11 000
Séminaire AVSEC/FAL	Région	7 000	–	–	4 500	1 500	–	–	13 000
CITE	Siège	1 300	–	–	–	–	2 300	1 400	5 000
TAG-MRTD	Siège	–	–	–	–	–	1 000	1 000	2 000
Ateliers/séminaires de transport aérien	Région	35 000	–	–	20 000	4 000	1 000	2 000	62 000
2 REG TFG	Région	–	–	–	13 500	4 000	–	1 500	19 000
Conférence diplomatique**	Siège	71 000	6 000	3 000	–	–	26 000	23 000	129 000
Sous-Comité juridique	Siège	32 000	5 000	1 000	–	–	4 000	7 000	49 000
Autres réunions non précisées		–	–	–	6 000	5 000	–	–	11 000
<b>TOTAL</b>		<b>350 400</b>	<b>33 500</b>	<b>19 300</b>	<b>149 500</b>	<b>90 700</b>	<b>91 400</b>	<b>74 200</b>	<b>809 000</b>

\* Les chiffres concernant ces réunions régionales sont en coût estimatif moyen fondé sur les dépenses périodiques. Les dépenses varient d'une année à l'autre en fonction des besoins et des coûts du moment.

\*\* Un seul organe a pu être accommodé compte tenu des estimations indiquées. Si des fonds supplémentaires résultant d'économies budgétaires ou de contributions extrabudgétaires deviennent disponibles, la réunion comportera deux organes. Le montant supplémentaire nécessaire est évalué à 177 000 \$.

**JUSTIFICATIF 3**  
**RÉUNIONS PRÉVUES POUR 2005-2006-2007**

**RÉUNIONS**

**2006**

Description		Personnel temporaire			Personnel de l'OACI		Heures supplé- mentaires	Tous autres frais	Total
		Traitements	Dépla- cements	Allocations de subsistance	Dépla- cements	Allocations de subsistance			
6 groupes d'experts	Siège	13 000	-	-	-	-	19 000	5 000	<b>37 000</b>
Conférence TRAINAIR	Région	-	-	-	15 000	7 000	500	500	<b>23 000</b>
APANPIRG*	Région	-	-	-	6 300	1 000	500	200	<b>8 000</b>
APIRG*	Région	11 000	2 000	2 000	11 000	6 000	2 000	3 000	<b>37 000</b>
GEPNA*	Région	16 000	-	-	1 000	1 000	1 000	2 000	<b>21 000</b>
GREPECAS*	Région	15 000	2 500	2 300	8 000	8 000	600	600	<b>37 000</b>
MIDANPIRG*	Région	-	-	-	5 000	1 000	500	1 500	<b>8 000</b>
Systèmes NAT*	Région	2 000	-	-	-	-	4 000	1 000	<b>7 000</b>
Autres groupes ou sous-groupes de planification régionale*	Région	49 000	10 000	6 000	17 000	17 000	5 000	3 000	<b>107 000</b>
Réunions de mise en œuvre*	Région	40 000	3 000	-	16 000	13 000	3 000	6 000	<b>81 000</b>
Séminaires/ateliers*	Région	46 000	5 000	5 000	17 000	21 000	4 000	9 000	<b>107 000</b>
2 groupes d'experts	Siège	5 000	-	-	-	-	6 000	3 000	<b>14 000</b>
AH/DE	Siège	1 300	-	-	-	-	2 700	1 000	<b>5 000</b>
Groupe d'experts AVSEC	Siège	2 000	-	-	-	-	7 000	2 000	<b>11 000</b>
Séminaire AVSEC/FAL	Région	7 000	-	-	4 500	1 500	-	-	<b>13 000</b>
CITE	Siège	1 300	-	-	-	-	2 300	1 400	<b>5 000</b>
TAG-MRTD	Siège	-	-	-	-	-	1 000	1 000	<b>2 000</b>
Ateliers/séminaires de transport aérien	Région	25 000	-	-	18 000	3 000	1 000	3 000	<b>50 000</b>
Régionale FAL	Région	2 500	-	-	8 500	5 000	-	-	<b>16 000</b>
2 REG TFG	Région	-	-	-	13 500	4 000	-	1 500	<b>19 000</b>
Comité juridique	Siège	64 000	12 000	12 000	-	-	4 000	13 000	<b>105 000</b>
Autres réunions non précisées		1 000	-	-	-	6 000	2 000	2 000	<b>11 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>301 100</b>	<b>34 500</b>	<b>27 300</b>	<b>140 800</b>	<b>94 500</b>	<b>66 100</b>	<b>59 700</b>	<b>724 000</b>

\* Les chiffres concernant ces réunions régionales sont en coût estimatif moyen fondé sur les dépenses périodiques.  
Les dépenses varient d'une année à l'autre en fonction des besoins et des coûts du moment.

**JUSTIFICATIF 3**  
**RÉUNIONS PRÉVUES POUR 2005-2006-2007**

**RÉUNIONS**  
**2007**

Description		Personnel temporaire			Personnel de l'OACI		Heures supplémentaires	Tous autres frais	Total
		Traitements	Déplacements	Allocations de subsistance	Déplacements	Allocations de subsistance			
Assemblée	Siège	294 000	118 000	77 000	–	–	54 000	36 000	<b>579 000</b>
6 groupes d'experts	Siège	13 000	–	–	–	–	19 000	5 000	<b>37 000</b>
Comité technique du Conseil	Siège	3 000	–	–	–	–	7 000	1 000	<b>11 000</b>
APANPIRG*	Région	–	–	–	6 300	1 000	500	200	<b>8 000</b>
APIRG*	Région	11 000	2 000	2 000	11 000	6 000	2 000	3 000	<b>37 000</b>
GEPNA*	Région	16 000	–	–	1 000	1 000	1 000	2 000	<b>21 000</b>
GREPECAS*	Région	15 000	2 500	2 300	8 000	8 000	600	600	<b>37 000</b>
MIDANPIRG*	Région	–	–	–	5 000	1 000	500	1 500	<b>8 000</b>
Systèmes NAT*	Région	2 000	–	–	–	–	4 000	1 000	<b>7 000</b>
Autres groupes ou sous-groupes de planification régionale*	Région	49 000	10 000	6 000	17 000	17 000	5 000	3 000	<b>107 000</b>
Réunions de mise en œuvre*	Région	40 000	3 000	–	16 000	13 000	3 000	6 000	<b>81 000</b>
Séminaires/ateliers*	Région	46 000	5 000	5 000	17 000	21 000	4 000	9 000	<b>107 000</b>
2 groupes d'experts	Siège	5 000	–	–	–	–	6 000	3 000	<b>14 000</b>
Séminaire AVSEC**	Région	–	–	–	4 000	1 700	–	300	<b>6 000</b>
TAG-MRTD	Siège	1 500	–	–	–	–	400	100	<b>2 000</b>
Ateliers/séminaires de transport aérien	Région	35 000	–	–	20 000	4 000	1 000	2 000	<b>62 000</b>
Régionale FAL	Région	2 500	–	–	8 500	5 000	–	–	<b>16 000</b>
2 REG TFG	Région	–	–	–	13 500	4 000	–	1 500	<b>19 000</b>
Séminaire juridique	Région	7 000	–	–	16 000	5 000	1 000	2 000	<b>31 000</b>
Autres réunions non précisées		1 000	–	–	–	6 000	2 000	2 000	<b>11 000</b>
<b>TOTAL</b>		<b>541 000</b>	<b>140 500</b>	<b>92 300</b>	<b>143 300</b>	<b>93 700</b>	<b>111 000</b>	<b>79 200</b>	<b>1 201 000</b>

\* Les chiffres concernant ces réunions régionales sont en coût estimatif moyen fondé sur les dépenses périodiques. Les dépenses varient d'une année à l'autre en fonction des besoins et des coûts du moment.

\*\* Des ressources supplémentaires devront être déterminées pour la tenue du séminaire, à hauteur de 6 000 \$ (montant estimatif).





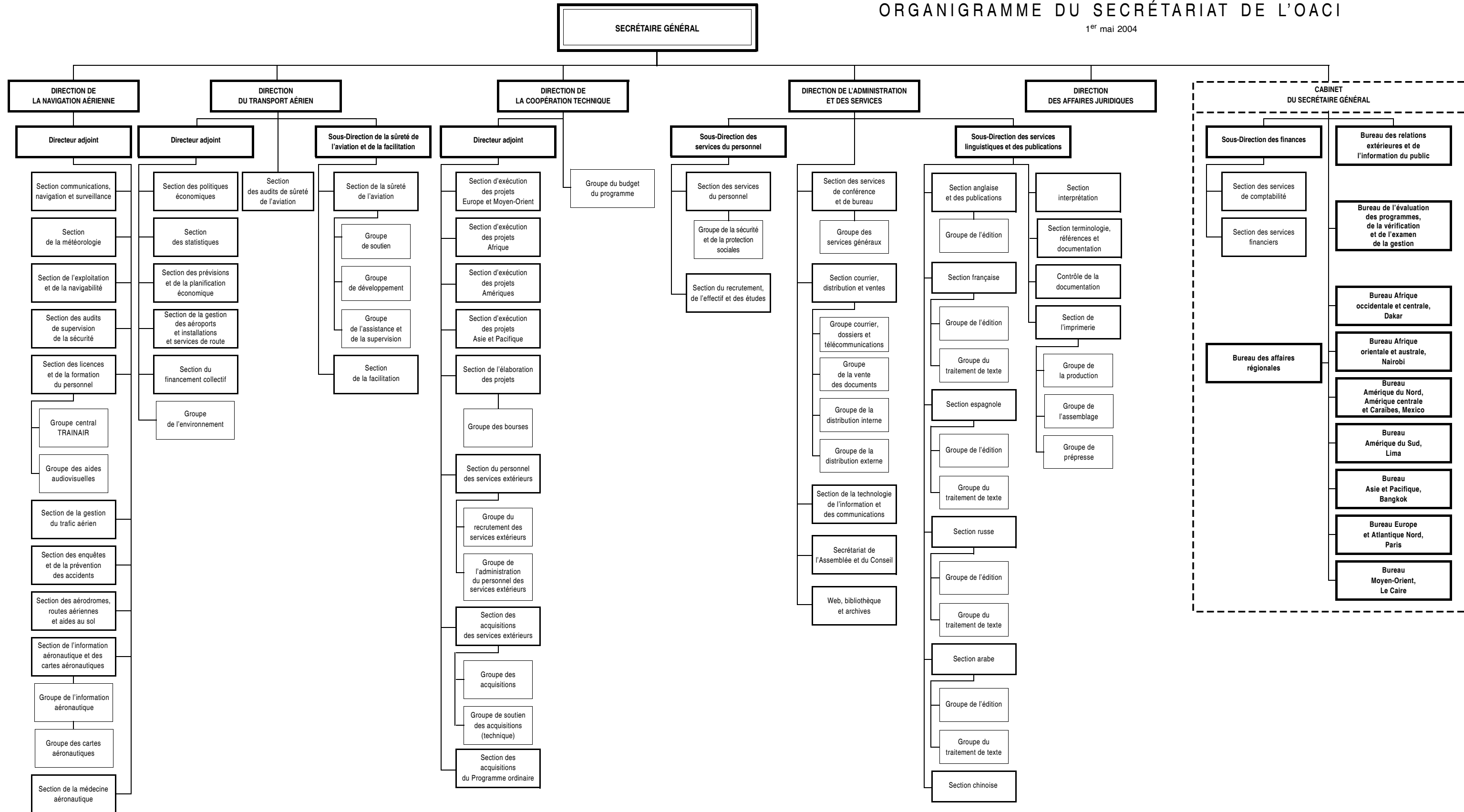






# ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT DE L'OACI

1<sup>er</sup> mai 2004



LÉGENDE \_\_\_\_\_ Subordination principale  
 - - - - - Subordination pour les questions de politique

**JUSTIFICATIF 7****GLOSSAIRE****Augmentation (diminution) de programme**

Variation des ressources découlant d'une augmentation ou d'une diminution du volume des activités exécutées au titre d'un programme.

**Augmentation (diminution) des coûts**

Augmentation ou diminution du coût de telle ou telle ressource pendant un exercice budgétaire par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet des variations des coûts, des prix et des taux de change.

**Budget ordinaire**

Budget couvrant les activités d'une organisation pour lesquelles des crédits ont été affectés par l'organe délibérant et qui sont financées au moyen de contributions et d'autres recettes, par opposition aux activités qui sont financées par d'autres sources.

**Élément de programme**

Le plus petit composant dans la structure des programmes (il peut s'agir, par exemple, d'un projet, d'une activité de durée limitée, d'une activité prolongée dont le produit est vérifiable). C'est une subdivision d'un sous-programme, contribuant à l'objectif ou aux objectifs de ce sous-programme.

**Extrant**

Produit ou service final fourni à des usagers à l'achèvement d'un programme ou d'un sous-programme.

**Grand programme**

Fonction importante d'une organisation pour laquelle un ou plusieurs objectifs peuvent être fixés.

**Indicateur de performance**

Caractéristique utilisée pour établir dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints. Les indicateurs de performance correspondent directement ou indirectement aux résultats escomptés qu'ils mesurent.

**Objectif**

Chose que l'on recherche ou que l'on veut atteindre. En budgétisation d'un programme, ce terme désigne un but global souhaité, nécessitant un changement et visant à répondre à certains besoins d'utilisateurs connus pendant une période donnée. Les objectifs peuvent être atteints par l'obtention de certains résultats.

**Objet de dépense**

Classification des dépenses selon la nature des biens ou des services dont il s'agit.

**Programme**

- a) Série d'activités visant à atteindre un ou plusieurs objectifs définis.
- b) Dans la structure des programmes, subdivision immédiatement inférieure à un grand programme, contribuant à l'objectif ou aux objectifs de ce grand programme.

**Programme ordinaire**

Activités d'une organisation financées sur le budget ordinaire.

**Programme ordinaire (catégories d'activité)****Direction et politique de l'Organisation**

Services qui exécutent la fonction de direction administrative et les politiques organisationnelles.

**Programmes**

Services dont la fonction première consiste à fournir les intrants directs nécessaires à l'atteinte des objectifs d'un programme donné.

**Soutien des programmes**

Services dont la fonction première est d'appuyer l'élaboration, la formulation, l'exécution et l'évaluation des programmes de l'Organisation.

**Administration de l'Organisation**

Services dont la fonction première est de maintenir l'identité et le bien-être d'une organisation.

**Ressources extrabudgétaires**

Toutes les ressources, à l'exclusion de celles du budget ordinaire, gérées par l'organisation.

**Résultats escomptés**

Résultat souhaité comportant des avantages pour les usagers, exprimé par une norme, une valeur ou un pourcentage quantitatif ou qualitatif. Les résultats découlent directement de la production d'extraits et conduisent à la réalisation d'un objectif établi.

**Sous-programme**

Dans la structure des programmes, subdivision immédiatement inférieure à un programme, contribuant à l'objectif ou aux objectifs de ce programme.

-----

## JUSTIFICATIF 8

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

AN	Navigation aérienne	
	AGA	Aérodromes, routes aériennes et aides au sol
	AIG	Enquêtes et prévention des accidents
	AIS/MAP	Services de l'information aéronautique et des cartes aéronautiques
	ATM	Gestion du trafic aérien
	CNS	Communications, navigation et surveillance
	MED	Médecine aéronautique
	MET	Météorologie aéronautique
	OPS/AIR	Exploitation/navigabilité
	PEL/TRG	Licences et formation du personnel et aides audiovisuelles
AT	Transport aérien	
	ARFM	Gestion des aéroports et des installations et services de route
	AVSEC	Sûreté de l'aviation
	ECP	Politiques économiques
	ENV	Protection de l'environnement
	FAL	Facilitation
	FEP	Prévisions et planification économique
	JF	Financement collectif
	STA	Statistiques
	USAP	Programme universel d'audits de sûreté
LE	Affaires juridiques	
	APAC	Asie et Pacifique
	ESAF	Afrique orientale et australe
	EUR/NAT	Europe et Atlantique Nord
	MID	Moyen-Orient
	NACC	Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes
	SAM	Amérique du Sud
	WACAF	Afrique occidentale et centrale



AD	Administration et services
ACS	Secrétariat de l'Assemblée et du Conseil
WLA	Web, bibliothèque et archives
PER	Personnel
LPB	Services linguistiques et publications
DOC	Contrôle de la documentation
TRD	Terminologie, références et documentation
INT	Interprétation
EPS	Anglais et publications
FR	Français
SP	Espagnol
RU	Russe
AR	Arabe
CH	Chinois
INP	Imprimerie
COS	Services de conférence et de bureau
RDS	Courrier, distribution et ventes
TIC	Technologie de l'information et des communications
FIN	Finances
EPO	Relations extérieures et information du public
EAO	Évaluation des programmes, vérification et examen de la gestion
TC	Coopération technique
USOAP	Programme universel d'audits de supervision de la sécurité

-----

**JUSTIFICATIF 9****LISTE DES DOCUMENTS<sup>1</sup>**

N° du document	Titre
<b>NAVIGATION AÉRIENNE</b>	
Annexe 1	Licences du personnel (9 <sup>e</sup> édition — 2001)
Annexe 2	Règles de l'air (9 <sup>e</sup> édition — 1990)
Annexe 3	Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale (14 <sup>e</sup> édition — 2001)
Annexe 4*	Cartes aéronautiques (10 <sup>e</sup> édition — 2001)
Annexe 5	Unités de mesure à utiliser dans l'exploitation en vol et au sol (4 <sup>e</sup> édition — 1979)
Annexe 6	Exploitation technique des aéronefs
1 <sup>re</sup> Partie	Aviation de transport commercial international — Avions (8 <sup>e</sup> édition — 2001)
2 <sup>e</sup> Partie	Aviation générale internationale — Avions (6 <sup>e</sup> édition — 1998)
3 <sup>e</sup> Partie	Vols internationaux d'hélicoptères (5 <sup>e</sup> édition — 2001)
Annexe 7	Marques de nationalité et d'immatriculation des aéronefs (5 <sup>e</sup> édition — 2003)
Annexe 8	Certificats de navigabilité d'aéronefs (9 <sup>e</sup> édition — 2001)
Annexe 10	Télécommunications aéronautiques
Volume I	Aides radio à la navigation (5 <sup>e</sup> édition — 1996)
Volume II	Procédures de télécommunication, y compris celles qui ont le caractère de procédures pour les services de navigation aérienne (5 <sup>e</sup> édition — 1995)
Volume III	Systèmes de télécommunication
1 <sup>re</sup> Partie	Systèmes de communication de données numériques (1 <sup>re</sup> édition — 1995)
2 <sup>e</sup> Partie	Systèmes de communications vocales (1 <sup>re</sup> édition — 1995)
Volume IV	Systèmes radar de surveillance et systèmes anticollision (2 <sup>e</sup> édition — 1998)
Volume V	Emploi du spectre des radiofréquences aéronautiques (1 <sup>re</sup> édition — 1996)
Annexe 11	Services de la circulation aérienne (13 <sup>e</sup> édition — 2001)
Annexe 12	Recherches et sauvetage (8 <sup>e</sup> édition — 2004)

<sup>1</sup> Pour les amendements et les réimpressions, voir le *Catalogue des publications et des aides audiovisuelles de l'OACI*. Les indications du présent justificatif correspondent à la situation au 30 juin 2004.

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

N° du document	Titre
Annexe 13	Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation (9 <sup>e</sup> édition — 2001)
Annexe 14 Volume I* Volume II	Aérodromes Conception et exploitation technique des aérodromes (3 <sup>e</sup> édition — 1999) Hélistations (2 <sup>e</sup> édition — 1995)
Annexe 15	Services d'information aéronautique (11 <sup>e</sup> édition — 2003)
Annexe 16 Volume I Volume II	Protection de l'environnement Bruit des aéronefs (3 <sup>e</sup> édition — 1993) Émissions des moteurs d'aviation (2 <sup>e</sup> édition — 1993)
Annexe 18	Sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (3 <sup>e</sup> édition — 2001)
Doc 4444	Procédures pour les services de navigation aérienne — Gestion du trafic aérien (PANS-ATM) (14 <sup>e</sup> édition — 2001)
Doc 8168 Volume I Volume II	Procédures pour les services de navigation aérienne — Exploitation technique des aéronefs (PANS-OPS) Procédures de vol (4 <sup>e</sup> édition — 1993) Construction des procédures de vol à vue et de vol aux instruments (4 <sup>e</sup> édition — 1993)
Doc 8400	Procédures pour les services de navigation aérienne — Abréviations et codes de l'OACI (PANS-ABC) (5 <sup>e</sup> édition — 1999)
Doc 6920*	Manuel d'investigations techniques sur les accidents d'aviation (4 <sup>e</sup> édition — 1970)
Doc 7030	Procédures complémentaires régionales (4 <sup>e</sup> édition — 1987)
Doc 7192 Partie B-5 Partie D-1 Partie D-3 Partie E-1 Partie F-1	Manuel d'instruction (6 parties) (1 <sup>re</sup> édition — 1975 à 1985) Cours intégré de formation du pilote professionnel, Volumes 1 et 2 (1 <sup>re</sup> édition — 1985) Technicien/mécanicien de maintenance d'aéronef ((2 <sup>e</sup> édition — 2003) Manuel de formation de l'agent technique d'exploitation (2 <sup>e</sup> édition — 1998) Manuel de formation du personnel commercial de bord à la sécurité (2 <sup>e</sup> édition — 1996) Météorologie pour les contrôleurs de la circulation aérienne et les pilotes (1 <sup>re</sup> édition — 2003)
Doc 7383	Services d'information aéronautique assurés par les États (92 <sup>e</sup> édition — 2004)

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

N° du document	Titre
Doc 7474	Plan de navigation aérienne — Région Afrique-Océan Indien (27 <sup>e</sup> édition — 2000) Volume I (1 <sup>re</sup> édition — 2003) Volume II (1 <sup>re</sup> édition — 2003)
Doc 7488	Manuel de l'atmosphère type OACI [élargie jusqu'à 80 kilomètres (262 500 pieds)] (3 <sup>e</sup> édition — 1993)
Doc 7754	Plan de navigation aérienne — Région Europe (24 <sup>e</sup> édition — 1998) Volume I (1 <sup>re</sup> édition — 2001) Volume II (1 <sup>re</sup> édition — 2001)
Doc 7910	Indicateurs d'emplacement (112 <sup>e</sup> édition — 2004)
Doc 8071	Manuel sur la vérification des aides radio à la navigation Volume I (4 <sup>e</sup> édition — 2000) Volume II* (1 <sup>re</sup> édition — 2001) Volume III* (1 <sup>re</sup> édition — 1998)
Doc 8126	Manuel des services d'information aéronautique (6 <sup>e</sup> édition — 2003)
Doc 8259	Manuel sur la planification et la réalisation du réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques (5 <sup>e</sup> édition — 1991)
Doc 8335	Manuel des procédures d'inspection, d'autorisation et de surveillance continue de l'exploitation (4 <sup>e</sup> édition — 1995)
Doc 8585	Indicatifs des exploitants d'aéronefs et des administrations et services aéronautiques (128 <sup>e</sup> édition — 2004)
Doc 8643*	Indicatifs de types d'aéronef (32 <sup>e</sup> édition — 2004)
Doc 8697*	Manuel des cartes aéronautiques (2 <sup>e</sup> édition — 1987)
Doc 8733*	Plan de navigation aérienne — Régions Caraïbes et Amérique du Sud Volume I — Plan de navigation aérienne de base (1 <sup>re</sup> édition — 2000) Volume II — Document de mise en œuvre des installations et services (1 <sup>re</sup> édition — 2000)
Doc 8755	Plan de navigation aérienne — Régions Atlantique Nord, Amérique du Nord et Pacifique (13 <sup>e</sup> édition — 1990)
Doc 8896*	Manuel des pratiques de météorologie aéronautique (5 <sup>e</sup> édition — 1997)
Doc 8984*	Manuel de médecine aéronautique civile (2 <sup>e</sup> édition — 1985)

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

N° du document	Titre
Doc 9137 1 <sup>re</sup> Partie 2 <sup>e</sup> Partie 3 <sup>e</sup> Partie 5 <sup>e</sup> Partie 6 <sup>e</sup> Partie 7 <sup>e</sup> Partie 8 <sup>e</sup> Partie 9 <sup>e</sup> Partie	Manuel des services d'aéroport Sauvetage et lutte contre l'incendie (3 <sup>e</sup> édition — 1990) État de la surface des chaussées (4 <sup>e</sup> édition — 2002) Lutte contre le risque aviaire (3 <sup>e</sup> édition — 1991) Enlèvement des aéronefs accidentellement immobilisés (3 <sup>e</sup> édition — 1996) Réglementation des obstacles (2 <sup>e</sup> édition — 1983) Planification des mesures d'urgence aux aéroports (2 <sup>e</sup> édition — 1991) Exploitation (1 <sup>re</sup> édition — 1983) Maintenance (1 <sup>re</sup> édition — 1984)
Doc 9150	Manuel de l'adacport (2 <sup>e</sup> édition — 1991)
Doc 9156*	Manuel de compte rendu d'accident/incident (2 <sup>e</sup> édition — 1987)
Doc 9157 1 <sup>re</sup> Partie* 2 <sup>e</sup> Partie*  3 <sup>e</sup> Partie 4 <sup>e</sup> Partie 5 <sup>e</sup> Partie 6 <sup>e</sup> Partie*	Manuel de conception des aérodromes Pistes (2 <sup>e</sup> édition — 1984) Voies de circulation, aires de trafic et plates-formes d'attente de circulation (3 <sup>e</sup> édition — 1991) Chaussées (2 <sup>e</sup> édition — 1983) Aides visuelles (4 <sup>e</sup> édition — 2004) Installations électriques (1 <sup>re</sup> édition — 1983) Frangibilité des aides
Doc 9184 1 <sup>re</sup> Partie 2 <sup>e</sup> Partie 3 <sup>e</sup> Partie	Manuel de planification d'aéroport Planification générale (2 <sup>e</sup> édition — 1987) Utilisation des terrains et réglementation de l'environnement (3 <sup>e</sup> édition — 2002) Lignes directrices pour l'élaboration des contrats de consultant et des contrats de construction (1 <sup>re</sup> édition — 1983)
Doc 9261	Manuel de l'hélistation (3 <sup>e</sup> édition — 1995)
Doc 9274	Manuel d'utilisation du Modèle de risque de collision (CRM) pour les approches ILS (1 <sup>re</sup> édition — 1980)
Doc 9284*	Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses (édition 2003-2004)
Doc 9284*	Supplément aux Instructions techniques (édition 2003-2004)
Doc 9328	Manuel des méthodes d'observation et de compte rendu de la portée visuelle de piste (2 <sup>e</sup> édition — 2000)
Doc 9332	Manuel du système OACI d'information sur les impacts d'oiseaux (IBIS) (3 <sup>e</sup> édition — 1989)

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

N° du document	Titre
Doc 9365*	Manuel d'exploitation tous temps (2 <sup>e</sup> édition — 1991)
Doc 9368	Manuel de construction des procédures de vol aux instruments (2 <sup>e</sup> édition — 2002)
Doc 9371	Manuel des gabarits pour les procédures d'attente, d'inversion et en hippodrome (2 <sup>e</sup> édition — 1986)
Doc 9375*	Programme de formation pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses — Cahiers 1, 2, 3 et 4 (3 <sup>e</sup> édition — 1993)
Doc 9376*	Rédaction d'un manuel d'exploitation (2 <sup>e</sup> édition — 1997)
Doc 9377	Manuel de coordination entre services de la circulation aérienne et services météorologiques aéronautiques (2 <sup>e</sup> édition — 2001)
Doc 9379*	Manuel de procédures pour l'instauration et la gestion d'un système national de délivrance des licences du personnel (1 <sup>re</sup> édition — 1983)
Doc 9388	Manuel de textes réglementaires pour le contrôle national de l'exploitation aérienne et de la navigabilité des aéronefs (2 <sup>e</sup> édition — 1987)
Doc 9401	Manuel sur la création et le fonctionnement des centres de formation aéronautique (1 <sup>re</sup> édition — 1983)
Doc 9408	Manuel sur le travail aérien (1 <sup>re</sup> édition — 1984)
Doc 9422*	Manuel de prévention des accidents (1 <sup>re</sup> édition — 1984)
Doc 9426*	Manuel de planification des services de la circulation aérienne [1 <sup>re</sup> édition, (provisoire) — 1984]
Doc 9432	Manuel de radiotéléphonie (2 <sup>e</sup> édition — 1990)
Doc 9433	Manuel concernant l'interception des aéronefs civils (2 <sup>e</sup> édition — 1990)
Doc 9476	Manuel sur les systèmes de guidage et de contrôle de la circulation de surface (SMGCS) (1 <sup>re</sup> édition — 1986)
Doc 9481*	Éléments indicatifs sur les interventions d'urgence en cas d'incidents d'aviation concernant des marchandises dangereuses (édition 2003-2004)
Doc 9501*	Manuel technique des procédures de certification acoustique des aéronefs (3 <sup>e</sup> édition — 2004) [mis à jour par CAEP/6 (février 2004), sera publié sur le site Web de l'OACI]

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

N° du document	Titre
Doc 9516	Conseils de rédaction d'un guide de pilotage des avions légers (1 <sup>re</sup> édition — 1991)
Doc 9554	Manuel concernant les mesures de sécurité relatives aux activités militaires pouvant présenter un danger pour les vols des aéronefs civils (1 <sup>re</sup> édition — 1990)
Doc 9574	Manuel sur la mise en œuvre d'un minimum de séparation verticale de 300 m (1 000 ft) entre les niveaux de vol 290 et 410 inclus (2 <sup>e</sup> édition — 2002)
Doc 9613	Manuel sur la qualité de navigation requise (RNP) (2 <sup>e</sup> édition — 1999)
Doc 9625*	Manuel des critères de qualification des simulateurs de vol (2 <sup>e</sup> édition — 2003)
Doc 9634	Plan de navigation aérienne — Région Atlantique Nord (Édition d'essai — 1995)
Doc 9635	Document sur la mise en œuvre des installations et services (FASID) — Région Atlantique Nord (Édition d'essai — 1995)
Doc 9640	Manuel sur les activités de dégivrage et d'antigivrage au sol des aéronefs (2 <sup>e</sup> édition — 2000)
Doc 9643	Manuel des critères de qualification des simulateurs de vol (1 <sup>re</sup> édition — 2004)
Doc 9646*	Banque de données de l'OACI sur les émissions des moteurs (1 <sup>re</sup> édition — 1995) (disponible maintenant sur le site Web de l'OACI)
Doc 9654	Manuel sur la prévention de l'utilisation de substances posant problème sur les lieux de travail en aviation (1 <sup>re</sup> édition — 1995)
Doc 9673	Plan de navigation aérienne — Régions Asie et Pacifique (1 <sup>re</sup> édition — 1996)
Doc 9674	Manuel du système géodésique mondial — 1984 (WGS-84) (2 <sup>e</sup> édition — 2002)
Doc 9680	Manuel OACI/OMM sur la fourniture de l'assistance météorologique aux vols internationaux d'hélicoptères (1 <sup>re</sup> édition — 1996)
Doc 9683*	Manuel de formation — Facteurs humains (1 <sup>re</sup> édition — 1998)
Doc 9684*	Manuel sur les systèmes de radar secondaire de surveillance (SSR) (2 <sup>e</sup> édition — 1998)
Doc 9688*	Manuel relatif aux services spécifiques mode S (1 <sup>re</sup> édition — 1997)
Doc 9689	Manuel sur la méthodologie de la planification de l'espace aérien pour la détermination des minimums de séparation (1 <sup>re</sup> édition — 1998)

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

N° du document	Titre
Doc 9691	Manuel sur les avertissements de cendres volcaniques et les nuages de débris radioactifs ou de produits toxiques (1 <sup>re</sup> édition — 2001)
Doc 9694	Manuel des applications de la liaison de données aux services de la circulation aérienne (1 <sup>re</sup> édition — 1999)
Doc 9705*	Manuel des dispositions techniques applicables au réseau de télécommunications aéronautiques (ATN) (2 <sup>e</sup> édition — 1999)
Doc 9708	Plan de navigation aérienne — Région Moyen-Orient (1 <sup>re</sup> édition — 1999)
Doc 9718*	Manuel relatif aux besoins de l’aviation civile en matière de spectre radioélectrique — Énoncés de politique approuvés de l’OACI (2 <sup>e</sup> édition — 2000)
Doc 9731	Manuel international de recherche et de sauvetage aéronautiques et maritimes (IAMSAR) Volume I — Organisation et gestion (1 <sup>re</sup> édition — 1998) Volume II — Coordination des missions (1 <sup>re</sup> édition — 1999) Volume III — Moyens mobiles (1 <sup>re</sup> édition — 1998)
Doc 9734	Manuel de supervision de la sécurité Partie A — Mise en place et gestion d’un système national de supervision de la sécurité (1 <sup>re</sup> édition — 1999)
Doc 9739	Comprehensive ATN Manual (1 <sup>re</sup> édition — 2000) (anglais seulement)
Doc 9741	Manuel de la liaison des données HF (1 <sup>re</sup> édition — 2000)
Doc 9750	Plan mondial de navigation aérienne pour les systèmes CNS/ATM (2 <sup>e</sup> édition — 2002)
Doc 9758	Lignes directrices sur les facteurs humains et les systèmes de gestion du trafic aérien
Doc 9760*	Manuel de la navigabilité (1 <sup>re</sup> édition — 2001) Volume I — Organization and Procedures Volume II — Design Certification and Continuing Airworthiness
Doc 9774	Manuel sur la certification des aérodromes (1 <sup>re</sup> édition — 2001)
Doc 9756* 1 <sup>re</sup> Partie 2 <sup>e</sup> Partie 3 <sup>e</sup> Partie 4 <sup>e</sup> Partie	Manuel d’investigations techniques sur les accidents et incidents d’aviation Organisation et planification (1 <sup>re</sup> édition — 2000) Procédures et listes de vérification Enquête Compte rendu (1 <sup>re</sup> édition — 2003)

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation



N° du document	Titre
Doc 9735	Manuel d’audits de la supervision de la sécurité (1 <sup>re</sup> édition — 2000)
Doc 9776	Manuel de la liaison numérique VHF (VDL) mode 2
Doc 9804	Manuel sur la signalisation et la commutation vocale sol-sol des services de la circulation aérienne (ATS)
Nouveau *	Manuel de la liaison numérique VHF (VDL) mode 4
Doc 9805	Manuel de la liaison numérique VHF (VDL) mode 3
Doc 9808	Les facteurs humains dans les opérations de sûreté de l’aviation civile (1 <sup>re</sup> édition — 2002)
Nouveau *	Manuel sur la qualité de navigation requise (RNP) pour les opérations d’approche, d’atterrissage et de départ
Doc 9824	Lignes directrices sur les facteurs humains dans la maintenance aéronautique (1 <sup>re</sup> édition — 2003)
Doc 9803	Audit de sécurité en service de ligne (LOSA) (1 <sup>re</sup> édition — 2002)
Doc 9806	Éléments d’orientation sur les facteurs humains dans les audits de sécurité (1 <sup>re</sup> édition — 2002)
Doc 9829	Guidance on the Balanced Approach to Aircraft Noise Management
Doc 9830	Advanced Surface Movement Guidance and Control Systems (A-SMGCS) Manual (1st edition – 2004)
Doc 9835*	Manual on the Implementation of the Language Proficiency Requirements
Nouveau *	Manual on Automatic Meteorological Observing Systems at Aerodromes
Nouveau *	Manual on Safety Management for Air Traffic Services
Nouveau *	Manual of Operating Procedures and Practices for Regional Monitoring Agencies in Relation to the Use of a 300 m (1 000 ft) Vertical Separation Minimum Above FL 290
Nouveau *	Global Air Traffic Management Operational Concept
Nouveau *	The Manual on Runway Safety

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

N° du document	Titre
Circulaire 95**	Maintien de la navigabilité des aéronefs en service. Règlements de navigabilité de différents États, méthodes de traitement des consignes de navigabilité (ou leurs équivalents) — Échange de renseignements et détails sur les systèmes de compte rendu des défauts, anomalies de fonctionnement et défauts (7 <sup>e</sup> édition — 2004)
Circulaire 126	Éléments indicatifs sur l'exploitation des avions SST (1975)
Circulaire 157	Évaluation des progrès techniques accomplis dans l'atténuation du bruit des avions à réaction subsoniques et supersoniques (1981)
Circulaire 185	Recherches et sauvetage assistés par satellite — Le système COSPAS-SARSAT (1986)
Circulaire 186**	Cisaillement du vent (1987)
Circulaire 205*	Méthode recommandée pour le calcul des courbes de niveau de bruit au voisinage des aéroports (1988)
Circulaire 217	Facteurs humains — Étude n° 2 — Formation des équipages de conduite: gestion du poste de pilotage (CRM) et entraînement type de vol de ligne (LOFT) (1989)
—	Banque de données sur les caractéristiques des aéroports (ACDB) (2003)
Circulaire 226	Surveillance dépendante automatique
Circulaire 232	Recueil d'accidents d'aviation — 1985 (n° 32)
Circulaire 234	Facteurs humains — Étude n° 5 — Incidences opérationnelles de l'automatisation dans les postes de pilotage à technologie avancée (1992)
Circulaire 240	Facteurs humains — Étude n° 7 — Enquête sur les facteurs humains dans les accidents et incidents (1993)
Circulaire 241	Facteurs humains — Étude n° 8 — Les facteurs humains dans le contrôle de la circulation aérienne (1993)
Circulaire 245	Recueil d'accidents d'aviation — 1986 (n° 33)
Circulaire 247	Facteurs humains — Étude n° 10 — Les facteurs humains, la gestion et l'organisation (1993)

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

\*\* Sera mise à jour et publiée sous forme de manuel

N° du document	Titre
Circulaire 249	Facteurs humains — Étude n° 11 — Les facteurs humains dans les systèmes CNS/ATM (1994)
Circulaire 253	Facteurs humains — Étude n° 12 — Les facteurs humains dans l'entretien et l'inspection des aéronefs
Circulaire 259	Recueil d'accidents d'aviation — 1987 (n° 34)
Circulaire 260	Recueil d'accidents d'aviation — 1988 (n° 35)
Circulaire 261	Guide de planification du développement progressif de la partie échange de données du service fixe aéronautique
Circulaire 262	Recueil d'accidents d'aviation — 1989 (n° 36)
Circulaire 263	Recueil d'accidents d'aviation — 1990 (n° 37)
Circulaire 267**	Lignes directrices pour l'introduction et l'emploi opérationnel du système mondial de navigation par satellite (GNSS)
Circulaire 276*	Comptes rendus d'accident/incident (ADREP) — Statistiques annuelles — 1998
Circulaire 277	Facteurs humains — Étude n° 14 — Actes du quatrième Symposium mondial de l'OACI sur la sécurité des vols et les facteurs humains (Santiago, Chili, avril 1999)
Circulaire 282	Comptes rendus d'accident/incident (ADREP) Statistiques annuelles — 1999
Circulaire 285	Éléments d'orientation sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles
Circulaire 289	Comptes rendus d'accident/incident (ADREP) Statistiques annuelles — 2000
Circulaire 290	Recueils d'accidents d'aviation 1991 (n° 38)
Circulaire 294	Comptes rendus d'accident/incident (ADREP) Statistiques annuelles — 2001
Circulaire 296	Recueils d'accidents d'aviation 1991 (n° 39)
Circulaire 297	Comptes rendus d'accident/incident (ADREP) Statistiques annuelles — 2002
Circulaire 298	Directives pour la formation des enquêteurs sur les accidents d'aviation

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

\*\* Sera mise à jour et publiée sous forme de manuel

N° du document	Titre
Circulaire 300	Facteurs humains. Étude n° 15 — Les facteurs humains dans la sécurité de la cabine (2003)
Circulaire 302	Human Factors Digest No. 16 – Cross-Cultural Factors in Aviation Safety (2004)
Circulaire 303	Operational Opportunities to Minimize use of Fuel and Reduce Engine Emissions – 2004
Circulaire 305	Operation of New Larger Aeroplanes at Existing Aerodromes
<b>TRANSPORT AÉRIEN</b>	
Annexe 9	Facilitation (11 <sup>e</sup> édition — 2002)
Annexe 16	Protection de l’environnement, Volume I — Bruit des aéronefs (3 <sup>e</sup> édition – 1993) et Volume II — Émissions des moteurs d’aviation (2 <sup>e</sup> édition – 1993)
Annexe 17	Sûreté (7 <sup>e</sup> édition — 2002)
Doc 7100	Tarifs d’aéroports et de services de navigation aérienne (2003)
Doc 8632 et Supplément	Politique de l’OACI en matière d’imposition dans le domaine du transport aérien international (3 <sup>e</sup> édition — 2000)
Doc 8973 – Diffusion restreinte	Manuel de sûreté pour la protection de l’aviation civile contre les actes d’intervention illicite (6 <sup>e</sup> édition — 2002)
Doc 8991*	Manuel de prévision du trafic aérien (2 <sup>e</sup> édition — 1985)
Doc 9082*	Politique de l’OACI sur les redevances d’aéroport et de services de navigation aérienne (6 <sup>e</sup> édition — 2001)
Doc 9161*	Manuel sur l’économie des services de navigation aérienne (3 <sup>e</sup> édition — 1997)
Doc 9303 1 <sup>re</sup> Partie 2 <sup>e</sup> Partie 3 <sup>e</sup> Partie	Documents de voyage lisibles à la machine Passeport lisible à la machine (5 <sup>e</sup> édition — 2003) Visas lisibles à la machine (2 <sup>e</sup> édition — 1994) Documents de voyage officiels lisibles à la machine de formats 1 et 2 (2 <sup>e</sup> édition — 2002)
Doc 9511 (CD-ROM seulement)	Base de données sur les accords de services aériens du monde (2004)

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

N° du document	Titre
Doc 9562*	Manuel sur l'économie des aéroports (1 <sup>re</sup> édition — 1991)
Doc 9585	Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groenland (1956) amendé par le Protocole de Montréal de 1982
Doc 9586	Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande (1956) amendé par le Protocole de Montréal de 1982
Doc 9587	Politique et éléments indicatifs sur la réglementation économique du transport aérien international (2 <sup>e</sup> édition — 1999)
Doc 9626*	Manuel sur la réglementation du transport aérien international (1 <sup>re</sup> édition — 1996)
Doc 9807 – Diffusion restreinte	Security Audit Reference Manual
Circulaire 257*	Aspects économiques des services de navigation aérienne par satellite
Circulaire 281*	Perspectives du transport aérien d'ici à l'an 2010
Circulaire 292*	Economic Contribution of Civil Aviation
Circulaire 293*	Différences régionales dans l'économie de l'exploitation des compagnies aériennes internationales, 1998 et 1999
Circulaire 299*	Le monde de l'aviation civile 2002-2005

### AFFAIRES JURIDIQUES

Doc 6685	Règlement relatif à l'enregistrement des accords et arrangements aéronautiques à l'OACI
Doc 7300 Doc 7364	Convention relative à l'aviation civile internationale (8 <sup>e</sup> édition — 2000) Convention relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers
Doc 8364	Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs
Doc 9460	Accords et arrangements aéronautiques — Tableaux des accords et des arrangements enregistrés auprès de l'Organisation

— FIN —

\* Nouveau document/nouvelle édition en préparation

